

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1880



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ

DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1880.

MM. Ed. Aubert,	Président.
Aug. Prost,	Premier Vice-Président.
G. Perrot,	Deuxième Vice-Président.
Edm. Saglio,	Secrétaire.
G. Schlumberger,	Secrétaire-Adjoint.
A. Longnon,	Trésorier.
Pol Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. de Barthélemy.
A. Héron de Villefosse.
Michelant.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. V. Guérin.
C. Wescher.
L. Heuzey.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1880.

MM.

1. Nieuwerkerke (le comte de), G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. Maury (Alfred), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collège de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. Bataillard (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Godot-de-Mauroy, 31 (1842-1859).
4. Villegille (Arthur Nouail de la), ✱, secrétaire honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).
5. Saulcy (Félicien Caignart de), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), place du Palais-Bourbon, 3 (1851-1876).
6. Renier (Léon), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collège de France, à la Sorbonne (1845-1877).

MM.

7. Mariette (Auguste), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, rue de la Grange-Batelière, 26 (1856-1878).

8. Egger (Émile), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 68 (1858-1879).

9. Deloche (Jules-Edmond-Maximin), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue de Solférino, 13 (1856-1879).

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1880.

MM.

1. Longpérier (Adrien Prévost de), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Scheffer, 47 (Passy) (9 avril 1838).

2. Lacabane (Léon), O. ✻, ancien directeur de l'École des chartes, rue d'Uzès, 12 (9 juin 1841).

3. Quicherat (Jules), O. ✻, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).

4. Montaiglon (Anatole de Courde de), ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

5. Bordier (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

6. Renan (Ernest), ✻, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Tournon, 4 (9 avril 1851).

MM.

7. Nicard (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

8. Michelant (Henri-Victor), ✻, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

9. Waddington (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Dumont-d'Urville, 11 (19 décembre 1853).

10. Cocheris (Hippolyte), ✻, conservateur honoraire à la Bibliothèque Mazarine, inspecteur général de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Four-Saint-Germain, 40 (8 novembre 1854).

11. Delisle (Léopold), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

12. Le Blant (Edmond), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Leroux, 7 (2 mars 1859).

13. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

14. Barthélemy (Anatole de), ✻, secrétaire de la Commission de la géographie historique de l'ancienne France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

15. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

MM.

16. Bertrand (Alexandre), ✻, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la géographie historique de l'ancienne France, avenue de Villiers, 82, et au château de St-Germain (7 août 1861).

17. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Colbert, 12 (4 novembre 1861).

18. Rey (A.-E. Guillaume), ✻, rue des Écuries-d'Artois, 22 (5 février 1862).

19. Guérin (Victor), ✻, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 80 (3 décembre 1862).

20. Riant (le comte), docteur ès-lettres, boulevard de Courcelles, 51 (2 mai 1866).

21. Read (Charles), ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

22. Heuzey (Léon), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur-adjoint des antiques au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 241 (1er mai 1867).

23. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

24. Perrot (Georges), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue de Seine, 74 (8 janvier 1868).

25. Wescher (Carle), ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

26. Robert (Charles), C. ✻, intendant général en retraite, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, avenue de Latour-Maubourg, 25 (3 mars 1869).

MM.

27. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

28. Duplessis (Georges), ✻, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).

29. Dumont (Albert), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur au Ministère de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue du Cherche-Midi, 42 (6 décembre 1871).

30. Demay (Germain), ✻, sous-chef de section aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

31. Guillaume (Edmond), ✻, architecte, membre de la Commission des bâtiments civils, rue de Londres, 13 (1er juillet 1874).

32. Courajod (Louis), conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, boulevard Saint-Germain, 232 (5 mai 1875).

33. Rozière (Eugène de), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, inspecteur général des Archives départementales, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

34. Saglio (Edmond), conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

35. Villefosse (Antoine Héron de), ✻, attaché à la conservation des antiques au Musée du Louvre, membre de la Commission de la géographie historique de l'ancienne France, rue de Grenelle-St-Germain, 80 (5 janvier 1876).

36. Longnon (Auguste), archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la géographie historique de l'ancienne France, rue Jacob, 46 (7 juin 1876).

37. Guiffrey (Jules), archiviste aux Archives nationales, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

MM.

38. Schlumberger (Gustave), ✱, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

39. Rayet (Olivier), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Notre-Dame-des-Champs, 75 (4 avril 1877).

40. Gaidoz (Henri), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

41. Müntz (Eugène), bibliothécaire à l'École nationale des Beaux-Arts, rue Pernelle, 8 (8 mai 1878).

42. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 100 (6 novembre 1878).

43. Corroyer (Édouard), architecte du gouvernement, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

44. Lasteyrie (le comte Robert de), ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, professeur suppléant à l'École des chartes, rue des Saints-Pères, 13 (5 novembre 1879).

45. Duchesne (l'abbé L.), professeur à l'Université catholique de Paris, rue de Rennes, 71 (3 décembre 1879).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 1er Avril 1880.

Associés correspondants nationaux [1].

Ain.

MM.

Martigny (Mgr), ❋, chanoine de la cathédrale, protonotaire apostolique, à Belley (20 mars 1861).

Aisne.

Peigné-Delacourt, ❋, à Guise (16 avril 1856).

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

Fleury (Édouard), ❋, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

Moreau (Frédéric), ❋, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

Allier.

Chazaud, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Basses-).

Fabre (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Alpes (Hautes-).

MM.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

Chambrun de Rosemont (Art. de), à Nice, place du Vœu, et à La Girardière, par Belleville-sur-Saône (Rhône) (5 juillet 1876).

Aube.

Arbois de Jubainville (Henri d'), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, ancien archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Lapérouse (Gustave), ✻, à Troyes (3 juin 1863).

Coffinet (l'abbé), ✻, doyen du chapitre de la cathédrale, à Troyes, rue du Cloître-Saint-Pierre, 27 (7 juin 1865).

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), ancien professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Babeau (Albert), à Troyes (3 juillet 1878.

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Dietrich, ✻, secrétaire général de la préfecture, à Belfort (3 novembre 1875).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✻, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

MM.

PENON (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

TEISSIER (Octave), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, boulevard National, 16 (2 juin 1872).

JOANNON (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

BLANCARD (Louis), ✻, archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

BARTHÉLEMY (le docteur), boulevard Chave, Villa Doria, à Marseille (5 mai 1880).

Calvados.

CHATEL (Eugène), archiviste du département, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

DU FRESNE DE BEAUCOURT (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

MOISY (Henri), à Lisieux (3 janvier 1877).

TRAVERS (Émile), secrétaire de la Société des beaux-arts, à Caen (7 mars 1877).

FARCY (P. DE), à Bayeux (10 octobre 1877).

LIESVILLE (le comte Alfred DE), à Caen (12 mars 1879).

BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), conseiller à la Cour d'appel, à Caen (14 mai 1879).

Charente.

LAURIÈRE (Jules DE), à Angoulême (3 mai 1876).

LIÈVRE, président du Consistoire, à Angoulême (7 juin 1876).

Charente-Inférieure.

JULIEN-LAFERRIÈRE (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à La Rochelle (6 mars 1878).

Cher.

BUHOT DE KERSERS, à Bourges (5 juin 1872).

MM.

LEFORT (Louis), ✻, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Côte-d'Or.

ARBAUMONT (Jules D'), secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

AUBERTIN (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

FLOUEST (Édouard), ✻, à Lugny, par Recey-sur-Ource (3 novembre 1869).

BEAUVOIS (E.), à Corberon (28 juin 1871).

BEAUDOUIN (Jules), ✻, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

MONTILLE (L. DE), ✻, à Beaune (7 avril 1880).

Côtes-du-Nord.

GAULTIER DU MOTTAY (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

LEMIÈRE (P.-L.), à Saint-Brieuc, boulevard National, 2 (16 décembre 1865).

RHONÉ (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

CESSAC (le comte P. DE), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Dordogne.

GALY (le docteur), O. ✻, conservateur du Musée, à Périgueux (10 décembre 1879).

GAY (Victor), à Labarde, par La Coquille (5 mai 1880).

Doubs.

SOULTRAIT (le comte Georges DE), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, trésorier-payeur général, à Besançon (2 février 1864).

MM.

Castan (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Cler (Édouard), ✻, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

Chevallier (l'abbé Ulysse), ✻, à Romans (3 février 1869).

Morel, receveur particulier des finances, à Nyons (1er juillet 1874).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montelimart (9 décembre 1874).

Eure.

Lebeurier (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

Le Men, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), à Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Aurès, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes (11 janvier 1865).

Révoil (Henri), O. ✻, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).



MM.

Gantier (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

Morel (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Lebègue, à Toulouse (14 novembre 1877).

Gers.

Piette (Édouard), juge de paix, à Eauze (8 novembre 1876).

Gironde.

Brunet (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Drouyn (Léo), ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux, cours d'Albret, 23 (13 février 1878).

Hérault.

Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

Azaïs (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Études, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Henry), à Béziers, rue de la Promenade, 7 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

Galles (René), O. ✻, intendant militaire du 10e corps d'armée, à Rennes (4 avril 1864).

Robiou (Félix), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Decombe (Lucien), chef de bureau à la mairie, à Rennes (4 juin 1879).

Indre-et-Loire.

MM.

PALUSTRE (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

DELAVILLE LE ROULX (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

PILOT, ancien archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

GARIEL, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

VALLENTIN (Florian), juge suppléant, à Grenoble (9 juillet 1879).

Landes.

TARTIÈRE (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

CHAVERONDIER (Auguste), ✻, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

VINCENT-DURAND, secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

GONNARD, conservateur du Palais-des-Arts, à Saint-Étienne (10 décembre 1879).

Loire (Haute-).

AYMARD, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

MM.

Wismes (le baron de), à Nantes, rue Royale, 9 (7 juin 1876).

Kerviler (René Pocard), ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Loiret.

Girardot (le baron de), O. ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Ferrières-Gâtinais (9 avril 1847).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Michel (Edmond), ✱, au château de Toutvent, par Fontenay-sur-Loing (4 avril 1877).

Couret (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

Rochambeau (le marquis Achille de), ✱, au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Storelli (André), conservateur du Musée, à Blois (3 juillet 1878).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Lozère.

MM.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Loriquet (Charles), conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (le baron Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Fourdrignier (Édouard), à Suippes (4 juin 1879.

Lucot (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

La Boullaye (E. Jullien de), à Langres (17 juillet 1878).

Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), vice-consul d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

MM.

Chabert (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✻, conservateur du Musée lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Homolle, maître de conférences à la Faculté des lettres, à Nancy (7 avril 1880).

Meuse.

Maxe-Werly, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

Morbihan.

Rosenzweig (Louis), ✻, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, au château de Luanges (1er juillet 1868).

Nord.

Michel (le chevalier Emmanuel), ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Marly-lez-Valenciennes (19 mai 1846).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Chautard, doyen de la Faculté des sciences à l'Université catholique, à Lille (6 mars 1872).

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Douai (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

MM.

Caffiaux (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

Oise.

Colson (le docteur), O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre 1864).

Marsy (le comte de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), membre de la Commission des Monuments historiques, au château d'Ognon, près Senlis (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de), O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), ancien directeur général des Beaux-Arts, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Van Drival (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

MM.

Linas (Charles de), ❋, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

Becq de Feuquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Morand (F.), ❋, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ❋, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), ❋, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Rhône.

Allmer (Auguste), ❋, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai de la Vitriolerie, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Guigue (M.-C.), ❋, archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Bayet (Charles), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (2 juillet 1879).

Giraud, conservateur des musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Saône (Haute-).

MM.

Suchaux (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

Chabas (F.), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot (G.), ✻, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Lacroix (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Sarthe.

Hucher (E.), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, conservateur du Musée archéologique de la ville, au Mans (18 novembre 1863).

Charles (l'abbé Robert), à la Ferté-Bernard (3 juillet 1878).

Bertrand (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Flore, 48 (2 juillet 1879).

Savoie.

Rabut (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Mantellier, ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller à la Cour de cassation, à Neuilly-sur-Seine (10 février 1845).

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Mazard (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Seine-et-Marne.

MM.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Damour (Léon), à Fontainebleau (3 février 1875).

Thédenat (l'abbé), professeur au collège, à Juilly (10 décembre 1879).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), ✻, à Rambouillet (9 mars 1849).

Corblet (le chanoine Jules), ✻, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

Cougny (E.), inspecteur d'Académie, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez, ✻, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Hennebert, O. ✻, lieutenant-colonel du génie, professeur de fortification à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Pécoul (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

Potiquet (Alfred), à Magny-en-Vexin (4 février 1880).

Boulenger (J.-Romain), à Rueil (4 février 1880).

Seine-Inférieure.

Semichon (Ernest), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), à Ectot-l'Auber, par Yerville (13 novembre 1872).

Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).

Estaintot (le vicomte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Allard (Paul), à Rouen (10 décembre 1879).

Sèvres (Deux-).

MM.

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Favre (Louis), à Niort (18 décembre 1878).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Sénarpont (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), ✱, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

Beauvillé (Victor Cauvel de), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Van Robais (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge à Lavaur (3 juin 1863).

Labatut (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon, ✱, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✱, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

MM.

Fillon (Benjamin), ✻, à La Court de Saint-Cyr-en-Talmondais (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé du Bernard, par Avrillé (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touzé de), ✻, à Poitiers (3 février 1869).

Vosges.

Leclerc (Lucien), ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), membre de l'École française de Rome, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), vice-consul de France, à Raguse (Dalmatie) (5 février 1879).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

MM.

AKERMANN (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

HALLIWEL (James-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

BIRCH (Samuel), correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

ROACH SMITH (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

COLLINGWOOD BRUCE (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

LOFTUS, à Ettrick, en Écosse (4 novembre 1857).

PARKER (Sir John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

MAYER (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

FRANKS (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

HARTH (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

LEWIS (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

WITTE (le baron J. DE), ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

CHALON (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

SCHAEPKENS (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

DEL MARMOL, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

VAN DER STRATEN PONTHOZ (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

DOGNÉE (Eugène, M. O.), ✱, à Liège (6 juin 1867).

MM.

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae (J. J. A.), ancien ministre, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), ✱, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Ramon-Soriano-Tomba, à Barcelone (19 novembre 1879).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Carapanos (Constantin), ✱, à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

MM.

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'Antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

Morbio (le comte Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le chevalier G. B. de), ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le P. Raffaele), ✻, professeur au Collège romain, à Rome (9 juillet 1854).

Henzen (le docteur Wilhem), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bigi (le chev. Quirino), à Correggio (Émilie) (3 décembre 1873).

Bertolotti, archiviste aux Archives d'État, à Rome (8 janvier 1879).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

Macedo (le conseiller, commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Friedlænder (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

Diefenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

MM.

Lepsius (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

Werth (le professeur Ernest Aus'm), ✱, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (3 février 1827).

Koehne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Keller, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

Keller (Adalbert von), professeur de littérature du moyen âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Cannes*. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

— — Société archéologique de Bordeaux.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES, *Mont-de-Marsan*. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.

— — Société académique de Maine-et-Loire.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

MEUSE, *Verdun*. Société philomatique.

— *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.

MORBIHAN, *Vannes*. Société polymatique du Morbihan.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— *Cambrai*. Société d'émulation.

— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Avesnes*. Société archéologique.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

Seine-et-Oise, *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

Tarn, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.

Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

Vosges, *Épinal*. Société d'émulation du département.

Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique de Sens.

Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

Alsace-Lorraine, *Metz*. Académie.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

Angleterre, *Londres*. Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
Édimbourg. Société des Antiquaires d'Écosse.
— Société numismatique.

Autriche, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Gratz*. Société historique de Styrie.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

Bade, *Manheim*. Société historique.

Bavière, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nuremberg*. Muséum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

Belgique, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.
— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Danemark, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

Espagne, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

États-Unis, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

Grèce, *Athènes*. Société archéologique.

Hesse-Darmstadt, *Mayence*. Société des Antiquaires.

Hollande, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

Italie, *Rome*. Académie des Lincei.
— *Modène*. Académie royale des sciences, lettres et arts.
— *Turin*. Académie royale des sciences.

Luxembourg, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

Nassau, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.

— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.

— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1880.

Séance du 7 Janvier.

Présidence de MM. Heuzey, président sortant, et Prost, 1er vice-président.

M. Heuzey, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Vous savez avec quelle rigueur défiante certains peuples anciens exigeaient les comptes de leurs magistratures annuelles. Ceux que vous demandez à votre président, au moment où il va quitter cette place, sont faibles et agréables à rendre. Il doit vous tracer une esquisse de la marche de vos travaux, pendant l'année où il a été appelé par votre bienveillance, je ne dirai pas à les diriger, mais à les observer de plus près. Grâce à votre activité scientifique, grâce aussi au concours dévoué de ceux de nos confrères que vous avez placés autour de moi ou qui forment vos commissions, ce tableau ne nous présenterait que des sujets de satisfaction, si la mort ne venait y mêler sa tristesse, en nous montrant, à côté de la tâche accomplie, les vides qui se sont faits parmi nous.

« La Société des Antiquaires de France a été cruellement éprouvée en 1879 ; elle a vu mourir presque coup sur coup deux de ses membres honoraires, dont la perte a été profondément ressentie par elle, le comte Ferdinand de Lasteyrie et le général Creuly.

« M. de Lasteyrie tient un rang élevé parmi les savants qui ont contribué à rendre à l'art du moyen âge la place qui lui appartient dans notre histoire et dans l'histoire générale de la civilisation. Dans l'ordre de ces travaux, son nom vient de lui-même à l'esprit, auprès de celui de M. Vitet, dont il se rapproche encore par d'autres affinités naturelles. C'est le nom d'un homme de goût, qui n'a pas apporté seulement dans l'appréciation des choses de l'art les qualités qui font les amateurs éclairés, une élégance native, l'intelligence du beau, jointe à un esprit avivé par la pratique des affaires et du monde, mais encore les recherches personnelles, les études spéciales qui sont d'un véritable érudit.

« Son penchant l'attirait vers les industries d'art et surtout vers celles qui ont donné à l'art du moyen âge un éclat et une couleur que la nudité, aujourd'hui un peu morose, de quelques-uns des édifices de cette époque fait parfois oublier. Les ateliers de l'orfèvre, de l'émailleur, du peintre verrier, avaient des secrets qui tentaient singulièrement la curiosité de ce chercheur; il pensait avec raison qu'il y retrouverait tout un côté, un peu méconnu, de notre vieux génie national. Car ce n'est pas, croyez-le bien, la splendeur des arts somptuaires qui avait ébloui l'auteur du travail sur l'electrum des anciens, du beau mémoire sur le trésor de Guarrazar, le défenseur de l'émaillerie limousine, l'historien de la peinture sur verre en France. Il voyait là des procédés techniques à étudier, tout un mouvement d'inventions ingénieuses, de goût brillant et original à pénétrer dans sa source et à suivre dans ses progrès.

« N'était-ce pas en effet un sujet plein de promesses et vraiment digne de l'histoire, que de surprendre, au milieu des ruines de la civilisation antique et de la demi-barbarie d'une époque de transition, l'éclosion de certains arts négligés par l'antiquité et presque inconnus pour elle, auxquels un esprit nouveau allait donner un développement incomparable : l'art d'appliquer au métal toute la variété des nuances, et l'art de remplir par une décoration transparente et colorée les vides mêmes de l'architecture? Les années

que notre regretté confrère avait passées, dans sa jeunesse, à suivre l'École des mines, l'avaient particulièrement disposé à ces études, où les connaissances pratiques tiennent une place qui ne les rend pas abordables à tous les archéologues. On le vit bien, lorsqu'il fut amené à revendiquer pour Limoges l'antiquité de son industrie contre ceux qui voulaient en faire une importation allemande ou vénitienne : c'est en donnant une leçon de technique à ses adversaires, c'est en leur montrant qu'ils avaient confondu deux procédés distincts, qu'il a eu raison de leurs prétentions.

« Élu membre de l'Institut en 1860, Ferdinand de Lasteyrie appartenait aux Antiquaires de France dès l'année 1851, époque où la politique l'avait rendu à la science et aux lettres. Depuis ce moment, il n'a pas cessé de prêter un concours dévoué à vos travaux, et plusieurs de ses savantes études ont enrichi les Mémoires de la Société. Dans les dernières années de sa vie, bien que la maladie lui eût fait rechercher le repos de l'honorariat, il écrivait encore pour vous deux notices, destinées, hélas ! à n'être imprimées qu'après sa mort. Par ces publications posthumes, sa présence se prolonge en quelque sorte au milieu de nous ; mais elle s'y continue d'une façon plus consolante encore, par la place que vous venez de faire dans vos rangs à son fils, digne héritier de son mérite et de son zèle pour la science.

« Le général Creuly appartenait à ce brillant état-major d'officiers archéologues, qui forme dans l'érudition française contemporaine, et en particulier dans notre Compagnie, un groupe d'un caractère bien tranché et d'une originalité sympathique. Il a trouvé dans les travaux, dans les déplacements, dans les périls de la vie des camps, autant d'occasions de faire de la science sérieuse, et d'étudier sur les monuments l'ancienne histoire de notre pays, en même temps qu'il le servait les armes à la main. Quand on parcourt ses écrits nombreux et variés, on sent que l'ardeur qu'il apporte aux questions scientifiques vient de la même source que son patriotisme, et, si l'on veut saisir l'unité de ses recherches, on voit qu'elle est toute nationale et toute militaire.

« C'est ainsi que, malgré la profonde différence des races et des climats, l'archéologie africaine ne tient pas moins de place dans ses préoccupations que l'histoire des antiques populations de la Gaule ou de ses conquérants romains. L'officier qui appartenait à une arme savante, à l'arme du génie, se reconnaît aussi aux qualités qu'il tenait de son éducation spéciale, au goût de la rigueur, à une préférence en quelque sorte professionnelle pour les parties techniques de la science. De là l'importante part que notre savant confrère a eue dans une des grandes entreprises scientifiques qui honorent notre temps et notre pays, dans la reconstruction de la carte de la Gaule. Grâce aux mêmes qualités, il a reconnu de bonne heure quel instrument admirable de précision était, entre les mains qui savent s'en servir, la science des inscriptions latines, et il compte parmi ceux qui en ont tiré le plus de résultats pour la connaissance de nos antiquités nationales.

« Le général Creuly avait été élu membre de notre Société en 1859 ; il l'avait présidée pendant l'année 1865, et il était passé, en 1877, au rang des membres honoraires. Depuis assez longtemps déjà, sa santé ne lui permettait plus d'assister à nos séances, auxquelles il était autrefois très assidu ; car il aimait beaucoup nos réunions et il y trouvait un charme sérieux, que lui-même augmentait par sa présence. Nous l'avons vu encore, surmontant la fatigue de l'âge, venir nous apporter ses belles reproductions et sa transcription de l'un des monuments épigraphiques les plus importants de l'ancienne Gaule, du marbre de Torigny. Mais on sentait déjà que la force lui manquait pour expliquer ce travail, fruit d'une longue patience et d'une érudition consciencieuse. C'était comme son dernier adieu à notre Société, qui conservera toujours de lui le respectueux souvenir dû à un loyal serviteur de la science.

« C'est aussi avec un profond regret que nous avons appris la mort de cinq de nos associés correspondants. M. Dumont, vice-président honoraire du tribunal de première instance à Saint-Mihiel, était ancien sur nos listes ; son élection remonte à l'année 1844 : nous connaissons de lui des études sur les mœurs de la Lorraine et une histoire de la ville et

des seigneurs de Commercy. M. Ignace Chauffour, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Colmar, habitait ordinairement cette ville ; mais son inscription comme l'un de nos correspondants nationaux au territoire de Belfort était un des liens par lesquels il aimait à se rattacher à la France : il a publié des travaux sur les institutions civiles de l'Alsace, et ses connaissances juridiques lui donnaient dans ces questions une autorité reconnue. A La Rochelle, nous avons perdu M. Delayant, professeur de l'Université, auteur d'une série de publications se rapportant à l'histoire politique et militaire de cette ville, dont il était bibliothécaire. M. Edward Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse, joignait à ses titres universitaires les mérites de l'archéologue et du collectionneur : il représentait surtout avec distinction les études d'épigraphie latine dans cette région de l'ancienne Gaule. Esprit brillant et fin, mais péchant peut-être par l'excès des qualités littéraires, son principal titre scientifique sera d'avoir collaboré avec beaucoup de talent, pour la partie qui concerne l'antiquité, à la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*. Malheureusement la mort l'a surpris avant qu'il ait pu achever de mettre en œuvre la plus grande partie des notes et des matériaux qu'il avait rassemblés et classés pour cet important travail.

« Les trois derniers correspondants que je viens de nommer étaient nos associés depuis 1865 ; l'élection de M. Georges Colonna-Ceccaldi, qui nous a été enlevé bien jeune encore, ne datait que de 1873. Attaché pendant quelque temps au consulat de Beyrouth, ayant habité l'île de Chypre, auprès de son frère, alors consul à Larnaca, il a beaucoup contribué à faire connaître en France l'antiquité cypriote et surtout les remarquables monuments découverts par le général de Cesnola. Je ne dois pas oublier que par lui beaucoup de fragments, très bien choisis, de cet art étrange, demi-asiatique, demi-grec, sont entrés dans les collections du Louvre. Ses dernières années ont été partagées bien inégalement entre le travail et de cruelles souffrances, au milieu desquelles il se reportait avec passion vers les années heureuses où il avait vu sortir de terre tout un monde inconnu.

« Nous aussi, Messieurs, au milieu de nos justes regrets,

nous devons reporter notre pensée vers le spectacle des progrès de la science, incessamment accrue par le travail des générations qui se succèdent. En aucun temps l'archéologie ne s'est avancée d'une marche plus sûre et parfois plus rapide, et n'a vu plus de régions, réputées naguère impraticables, devenir tout à coup de vastes étendues de terres solides. Aussi l'émulation est-elle grande parmi ceux qui s'occupent de ces études. Lorsqu'une place devient vacante dans notre Société (comme cela est arrivé trois fois cette année, pour remplacer M. Kœnigswarter que nous avions perdu l'an dernier, et deux autres de nos confrères, élevés à l'honorariat, MM. Egger et Deloche), vos choix trouvent facilement sur qui se porter. Des trois nouveaux élus qui sont venus renforcer nos rangs, l'un est un artiste[1], qui n'a pas fait seulement de l'archéologie avec la pierre, mais qui a su aussi écrire sur ses travaux en véritable érudit; le deuxième est parmi nous un nouveau représentant du grand enseignement dont l'École des chartes est le centre; le troisième en date nous vient de Rome, mais il a passé aussi par Athènes, et les fouilles qui se font dans les archives et les bibliothèques ne lui ont pas moins réussi que les découvertes qu'il faut payer par la fatigue des explorations lointaines.

« Nous n'avons certes pas à nous plaindre de l'empressement que les antiquaires des autres parties de la France mettent à s'associer à nos travaux. Dix-sept nouveaux correspondants habitant la province ont recherché cette année et obtenu vos suffrages. Vous apprendrez surtout avec plaisir que deux départements avec lesquels nous n'avions pas de rapports réguliers figurent maintenant sur nos listes : c'est la Dordogne et les Basses-Alpes, représentés par M. le Dr Galy et par M. Marc Favre. Dans les Vosges et dans l'Indre-et-Loire, nous ne sommes plus réduits à ne compter qu'un seul correspondant, grâce à l'élection de MM. Voulot et Delaville Le Roulx. Cependant c'est toujours dans les régions où notre Société comptait le plus d'adhérents que

1. M. Corroyer, M. R. de Lasteyrie et M. l'abbé Duchesne.

le recrutement s'opère avec le plus de succès. Ainsi la Marne nous fournit deux noms nouveaux, ceux de M. l'abbé Lucot à Châlons et de M. Edouard Fourdrignier à Suippes ; à Lyon, à Rouen, à Caen, MM. Bayet, Paul Allard, de Liesville et Eugène de Beaurepaire, trouvent comme de petites colonies auxquelles ils s'agrègent naturellement. En Bretagne, la seule ville de Rennes forme deux nouveaux liens avec nous, par l'intermédiaire de MM. Lucien Decombe et Félix Robiou. Nommons encore M. Arthur Bertrand au Mans, le R. P. Thédenat de l'Oratoire à Juilly, M. Henry Gonnard à Saint-Étienne et M. Louis Noguier à Béziers. Il faut ajouter à ce nombre un correspondant national résidant à l'étranger, M. de Sainte-Marie, consul de France à Raguse, et un associé espagnol, M. Ramon Soriano Tomba à Barcelone.

« Malgré ces chiffres, qui parlent d'eux-mêmes, vingt et un départements échappent encore à notre action. Je me suis souvent étonné, en voyage, de rencontrer des archéologues très actifs et très méritants qui travaillaient en dehors de nous. Il suffirait souvent d'un mot d'encouragement pour les déterminer à vous adresser une demande d'admission. Ils se figurent trop souvent que l'entrée de notre Société est entourée de grandes difficultés : c'est un préjugé que je signale à votre attention. Il ne s'agit pas de faire une propagande indiscrète ; mais n'est-il pas à souhaiter que vos correspondants forment, sur tous les points importants du territoire, un réseau qui ne laisse passer aucune découverte intéressante sans qu'elle vous soit signalée ?

« Il n'est pas facile, Messieurs, de donner une idée de l'ensemble de vos travaux et des communications de vos correspondants : l'embarras vient de la multiplicité et de la variété même des sujets traités dans vos séances, dont vos publications peuvent seules offrir le tableau fidèle. Huit notices développées vous ont été lues dans le courant de cette année : quatre de ces notices ont déjà été publiées dans le XXXIX[e] volume de vos Mémoires. Vous n'avez pas oublié les beaux bronzes de Reims que M. Guillaume a étu-

diés devant vous. Vous vous rappelez aussi le savant travail de M. Le Blant sur les lampes en forme de grenouille, dont les chrétiens de l'Égypte ont emprunté le symbole à leurs ancêtres païens. M. Guillaume-Rey nous a donné une étude sur la topographie d'Acre au XIIIe siècle, et M. Duplessis sur les gravures en taille-douce qui accompagnent la *Ruyne des nobles hommes* de Boccace. Pour commencer le volume suivant, vous avez en préparation la nomenclature des peintres verriers qui ont travaillé hors de France, par notre regretté confrère M. Ferdinand de Lasteyrie, la notice de M. Guiffrey sur une tapisserie représentant Godefroy de Bouillon, un mémoire de numismatique de notre zélé correspondant M. Maxe-Werly sur l'origine et les imitations du gros tournois, enfin un travail de M. Édouard Aubert sur les miniatures de l'Évangéliaire d'Ebon, dont vous avez admiré tout récemment les belles reproductions exécutées par l'auteur.

« Quant aux nombreuses communications qui, chaque semaine, viennent porter tour à tour votre attention sur les époques les plus diverses de l'histoire, comment les résumer ici ? La liste seule en serait trop longue. Je constate seulement que, pendant l'année 1879, elles se sont concentrées plus particulièrement sur les antiquités de notre pays. Les excursions en terre étrangère, comme celles de M. Guérin aux ruines de l'ancienne Tyr et aux fouilles du mont Thabor, de M. Casati en Etrurie, de M. de Laurière au lac Fucin, de M. Rayet à la nécropole de Tanagre à propos d'un très ancien vase grec représentant des mythes crétois, de M. de Villefosse sur la côte d'Afrique, particulièrement à l'occasion de la découverte à Djimilah d'une ancienne fabrique d'objets en os, ont été relativement rares. La photographie d'un curieux bronze assyrien et un charmant bronze grec nous ont été aussi présentés par M. Clermont-Ganneau et par M. Maxime Collignon.

« La connaissance de l'ancienne société gauloise s'éclaircit d'année en année par l'étude comparée des textes et des nombreux monuments que l'activité des fouilles fait sortir de notre sol. M. Alexandre Bertrand, grâce au zèle vraiment patriotique avec lequel il dirige le musée de Saint-Germain,

est placé au centre de ce mouvement : il n'a pas manqué de nous faire profiter encore cette année des renseignements qu'il a recueillis sur les armes et sur les fragments de chars gaulois trouvés dans le tumulus de la Gorge-Meillet et dans la tombe d'Aspremont. Au même ordre de recherches se rattachent des communications de M. Frédéric Moreau, de M. Mazard, de M. Flouest, de M. Julliot, de M. Tholin ; il est intéressant de les comparer avec les indications que M. Nicard nous apporte annuellement sur les découvertes d'antiquités faites en Suisse. Deux inscriptions gauloises en caractères grecs nous ont été signalées par MM. de Villefosse et Germer-Durand, un curieux groupe de divinités gauloises à Saintes, par M. de Villefosse au nom de M. le chanoine Laferrière, des idoles de terre cuite à Baccarat et à Strasbourg par MM. Perrot et Mowat.

« Dans la série des antiquités romaines de la Gaule, je rencontre surtout un grand nombre d'inscriptions latines. Communiquées ou interprétées principalement par MM. Quicherat, de Villefosse, Mowat, Sacaze, de Laurière, Germer-Durand, Florian Vallentin, de Rochambeau, elles fournissent des données nouvelles, sur les sépultures antiques de la région des Pyrénées, sur un rétiaire des arènes de Nîmes, sur la XXXe légion, sur des noms ou des titres gaulois romanisés, sur les cachets d'oculistes (dont l'un à légendes grecques), sur les travaux exécutés pour l'endiguement des eaux dans les vallées des Alpes, sur plusieurs localités de l'époque romaine. Sur ce dernier sujet M. Longnon est venu ajouter plusieurs fois aux indications des textes épigraphiques celles qu'il déduit si judicieusement de l'onomastique des anciennes localités de la Gaule. Pour les monuments figurés je ne saurais oublier le résumé des importantes recherches de M. Prost sur le groupe et sur la colonne de Merten, les détails fournis par M. Ch. Robert sur les découvertes d'antiquités romaines faites à Strasbourg, la communication de M. de Witte sur une statuette de Vulcain trouvée dans la même région. Si les petits bronzes de Reims ont montré une fois de plus le goût excellent que nos pères apportaient, au moins dans le choix des ouvrages d'art, le

pied colossal en bronze doré, signalé par M. de Villefosse comme trouvé à Royat, est le premier fragment qui puisse suggérer une hypothèse au sujet du célèbre Mercure élevé par Zénodore au sommet du Puy de Dôme.

« Les antiquités chrétiennes, les monuments du moyen âge et de la renaissance ont pris aussi une large part de votre attention. Permettez-moi de rappeler particulièrement les communications de M. Quicherat sur le cimetière d'Arcy-Sainte-Restitute, fouillé par M. Frédéric Moreau, et sur les tombeaux à inscriptions peintes découverts à Poitiers par le P. Delacroix ; de M. Palustre sur les ruines d'un bain, compris dans des substructions d'édifices religieux, à Angers ; de M. Gaidoz sur l'orfèvrerie irlandaise ; de M. Riant sur un reliquaire de Gênes et sur une capsule à inscription grecque de l'abbaye de Montiérender ; de M. Demay sur des enseignes de pèlerinage, en argent, et sur un umbo de bouclier du XI[e] siècle représentant Gédéon ; de M. Henri Brocart sur un chapiteau à inscription des environs de Langres, expliqué par M. Léopold Delisle ; de M. Robert de Lasteyrie sur une statuette en argent du XI[e] siècle ; de M. de Marsy sur un pommeau d'épée du même temps ; de M. de Wismes sur les figures d'un pupitre sculpté en ivoire ; de M. Roman sur un sceau de Grenoble ; de MM. Saglio et Borel sur des bagues ornées d'inscriptions et de symboles ; de M. Courajod sur des bustes en terre cuite du musée de Berlin.

« Le travail considérable par lequel notre époque cherche à refaire, sur des documents positifs, l'histoire de l'art et des artistes, devait aussi nécessairement laisser sa trace dans nos séances. Le rapprochement de deux textes induit M. Bordier à vous demander si le célèbre Théophile n'aurait pas été un moine grec, et cette question provoque parmi vous une discussion des plus instructives. M. Quicherat tire de l'oubli le nom d'un ancien orfèvre tourangeau. M. Guiffrey établit l'identité de Hennequin et de Jean de Bruges ; M. Müntz celle de Cristoforo di Geremia et du sculpteur Geremia de Crémone. C'est encore M. Müntz qui vous fait connaître le médaillon de l'architecte florentin Filarète, et, à propos d'une indication qu'il vous donne sur le palais du

pape Jean XXII à Sorgues, vous lui demandez de réunir en un mémoire les documents qu'il a rassemblés sur les artistes employés par la cour pontificale d'Avignon, prière trop flatteuse pour qu'il ne s'y rende pas. Je m'arrête, Messieurs, dans cette sèche énumération, car je ne réussirais pas à être complet et à rendre à chacun ce qui lui revient.

« Parmi les discussions qui ont animé vos séances, il en est une pourtant sur laquelle je dois revenir, car elle a porté sur une grave question de principes, en même temps qu'elle témoigne du prix que les autres sociétés archéologiques de France attachent à votre jugement. A propos d'un projet de restaurer la galerie septentrionale de la cathédrale de Reims, le système qui consiste à profiter des réparations devenues nécessaires pour chercher à rendre aux anciens édifices une trompeuse unité d'aspect et de style n'a pas trouvé grâce devant vous, malgré l'autorité professionnelle de ses défenseurs. Vous avez pensé qu'une pareille liberté donnée à l'architecte laissait trop de place à la nouveauté et trop de chances à l'erreur. En dehors même de ces convenances archéologiques et pour rester sur le terrain de l'art, n'est-ce pas la beauté propre de beaucoup de nos grandes constructions du moyen âge, qu'elles soient, comme certaines créations de la nature, l'œuvre de plusieurs siècles? L'harmonie qui résulte, avec le temps, de leurs développements successifs n'est-elle pas bien autrement majestueuse et pour le moins aussi respectable que celle qui naît des conceptions d'un seul homme ? Dans ce sentiment, Messieurs, vous n'avez cru pouvoir mieux répondre à la demande de l'Académie rémoise qu'en adoptant l'ordre du jour suivant : « La Société des Antiquaires de France est opposée en prin« cipe à toute restauration. » Sans doute vous n'êtes pas en ces matières un tribunal dont les arrêts soient exécutoires; mais vos décisions forment une jurisprudence qui contribuera à empêcher les restaurations arbitraires qui menacent de jeter une regrettable confusion dans l'étude des œuvres du passé.

« Vous avez pris aussi, Messieurs, plusieurs mesures administratives qui ont leur importance pour nos publica-

tions. Notre bibliothécaire, dont le dévouement ne recule devant aucune peine, s'est chargé de rédiger une table analytique de nos Mémoires, dont vous recevrez prochainement le premier fascicule contenant dix feuilles d'impression et renfermant les index de la grécité et de l'épigraphie latine. Ce long et minutieux travail n'a pas empêché M. Nicard d'accepter une nouvelle tâche, celle de faire le catalogue de notre bibliothèque, dont il surveille le continuel accroissement avec tant de sollicitude. Le moment est d'autant mieux choisi pour de pareils travaux, que vous avez décidé d'arrêter la première série de vos mémoires au tome quarantième, aujourd'hui en préparation. Quant au format et au système de tomaison qu'il conviendra d'adopter pour la deuxième série, c'est une question que nous avons agitée sans vouloir la résoudre ; car nous n'avions ni le droit ni le pouvoir d'engager l'avenir.

« C'est à mon successeur qu'il appartiendra de vous consulter sur ce point, en s'inspirant des intérêts et des traditions de la Société. Il les représentera facilement, en toute chose, avec plus d'habileté et de compétence que je n'ai pu le faire, mais non avec plus de dévouement et de reconnaissance. Je prie M. Aubert et ceux de nos confrères que vos suffrages ont placés autour de lui de venir s'asseoir au bureau. »

Sur la proposition de M. Prost, appelé au bureau pour remplacer temporairement M. Aubert, président, absent pour cause de maladie, des remerciements sont votés au président et au bureau sortant ; la Société décide que le discours de M. Heuzey sera imprimé dans le bulletin.

Ouvrages offerts :

Archivio storico siciliano, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, t. V, 2e fasc., in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 140, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, n° 101, in-8°.

— *de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. IV, 2e livr., in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1879, n° 3, in-8°.

Journal des Savants, décembre 1879, in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XL, in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XVIII, in-8°.

Revue africaine, 23e année, n° 136, in-8°.

— *de l'art chrétien*, 2e série, t. XI, 2e livr., in-8°.

— *historique et archéologique du Maine*, t. I à V, in-8°.

Demay (G.). *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, in-8°.

Courajod (L.). *Léonard de Vinci et la statue de Francesco Sforza*, in-8°.

Guérin (V.). *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine*, 3e partie, *Galilée*, t. I, in-8°.

Mallay (Émile). *Etudes sur l'antiquité : Athènes, Rome, l'architecture des travaux publics, les artistes et les artisans*, in-8°.

Palustre (Léon). *Du mot* corpusculus *à propos d'une inscription de Vienne*, in-8°.

Storelli (André). *Notice historique et chronologique sur le château de Blois*, in-4°.

Correspondance.

M. Mallay, associé correspondant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), adresse : 1° la photographie d'un fragment d'étoffe orientale découvert dans la sacristie de l'église de Manzat, près Riom, ainsi que le dessin, de grandeur naturelle, de l'un des deux cavaliers perçant un lion avec leurs lances, représentés sur cette tapisserie ; 2° la photographie d'une peinture récemment retrouvée dans la crypte de la cathédrale de Clermont, imitée des étoffes persanes ou byzantines que les Vénitiens importaient en Occident; 3° une aquarelle où la peinture en question est complétée au moyen de fragments trouvés dans les déblais.

M. Ramon Soriano adresse ses remerciements à l'occasion

de son admission au nombre des associés correspondants étrangers.

M. Homolle, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy, présenté par MM. Heuzey et Perrot, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Barthélemy, de Montaiglon et Longnon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres présentés par le candidat.

Travaux.

Le Trésorier rappelle qu'une décision du Conseil a établi que les frais de recouvrement des mandats adressés aux associés correspondants étaient mis à leur charge ; il est donc important de les prévenir qu'ils ont intérêt à acquitter leur cotisation de 10 fr. de l'année courante, par un bon de poste ou un chèque sur Paris, *avant le 1er septembre*, jour où les mandats augmentés d'un franc sont remis au banquier de la Compagnie.

MM. Bertrand et Chabouillet lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de M. P. du Châtellier et de M. le Dr Bougard ; on passe au scrutin et, chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Paul du Châtellier associé correspondant à Pont-l'Abbé (Finistère) et M. Bougard à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. A. Bertora fait un rapport verbal sur une découverte importante d'objets et de monnaies romaines en or, faite à la Condamine, près de Monaco ; la Société, qui a écouté cette communication avec le plus vif intérêt, charge MM. de Villefosse et Mowat de rédiger une note détaillée qui sera accompagnée de dessins.

M. Mowat dépose sur le bureau le manche d'une patère en bronze trouvée à Reims, patère de laquelle il a été question dans les séances des 12 mars, 5 et 12 novembre 1879 ; grâce à l'obligeance de M. Duquenelle, associé corres-

pondant à Reims, on peut lire sur l'original le nom de IVLIVS, au lieu de MVNVS, et les sigles V. S. L. M. qui n'avaient pas été rendus distinctement par le moulage. Ainsi se trouve justifiée la conjecture proposée par M. Rayet.

M. Grellet-Balguerie, associé correspondant à Lavaur (Tarn), signale des noms de potiers déchiffrés par lui sur des fragments de vases recueillis au Mas-d'Agenais et qu'il a lus : ESVAT, RECAD, VERRIO, CVSA, ALBAN, EVT..., L EPPI, DONICATI.

Séance du 14 Janvier.

Présidence de M. Prost, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Compte-rendu de la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg pour 1876, in-4°.
Mémoires de l'Académie de Metz, t. LVI à LIX, in-8°.
Report presented to the Cambridge antiquarian Society at its thirty sixth annual general meeting, may 15, 1876, in-8°.
Revue belge de numismatique, 1880, 1re livr., in-8°.
Chérest (Aimé). *L'Archiprêtre, épisode de la guerre de Cent-Ans au XIVe siècle*, in-8°.
Mendchutlin (N.). *Recherches sur l'influence exercée par l'isomérie des alcools et des acides sur la formation des éthers composés*, in-4°.

Correspondance.

MM. le Dr Bougard et P. du Châtellier adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. Alf. Potiquet, présenté par MM. Le Blant et Héron de Villefosse, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux ; le président désigne MM. Courajod, de Barthélemy et Longnon pour former la commis-

sion chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Le secrétaire de la Société historique et archéologique du Périgord demande l'échange des publications de cette compagnie avec celles de la Société des Antiquaires.

Travaux.

M. Lefort, associé correspondant à Nohant (Cher), fait la communication suivante sur le cimetière gallo-romain des Mazières, commune de Saulzais (Cher) :

« Messieurs, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux une tombe gallo-romaine de la période d'incinération. Elle est absolument complète, car elle renferme encore, avec un mélange de terre, la dépouille mortelle qui lui avait été confiée : un peu de cendres et quelques débris d'ossements calcinés.

« Cette tombe provient du cimetière des Mazières dont j'ai déjà pris la liberté de vous entretenir dans votre séance du 5 mars 1879. Elle a été mise à découvert le 8 octobre dernier par une fouille que M. le comte Albert du Peyroux, propriétaire de la terre des Mazières, a bien voulu organiser sur ma demande. Elle consiste, comme vous le voyez, en deux vases de terre cuite : le plus petit, haut de 180 millimètres et large de 95 millimètres à son ouverture, de 140 millimètres à sa panse et de 60 millimètres à sa base, constituait l'urne cinéraire ; le plus grand, haut de 230 millimètres et large de 185 millimètres environ à son ouverture, de 295 millimètres à sa panse et de 100 millimètres à sa base, avait été renversé comme une cloche sur l'autre auquel il servait à la fois de couvercle et d'enveloppe. Ces deux vases diffèrent de couleur et de figure. Le premier, en grès noir, est cerclé sur sa panse de deux doubles lignes légèrement creusées que sépare un bandeau de 4 centimètres ; ses dimensions et sa forme sont encore données de nos jours par les fabricants de céramique grossière aux poteries employées dans les campagnes à divers usages domestiques. Le second, d'une pâte rouge-brique, était une

véritable cruche à ventre écrasé et rebondi, dont le col et l'anse furent cassés pour livrer passage à l'urne cinéraire ; on distingue parfaitement le point d'attache de l'anse à la panse ; en outre, une fracture avait été pratiquée dans le fond originaire de la cruche à l'effet de couler par cette ouverture un sable fin qui a comblé l'urne et garni le vide entre elle et son réceptacle, de telle sorte que le tout faisait une masse compacte, le sable s'étant tassé et durci comme un mortier sous l'influence des siècles. Aussi, lorsque le réceptacle a été dégagé de la terre dans laquelle il était noyé, m'a-t-il suffi de le retourner pour enlever l'ensemble en un seul bloc. Mais, soit vice de fabrication, soit action du temps, le flanc de ce vase s'était corrodé sur un point où, malgré les précautions les plus soigneuses, il est tombé en poussière quand il a fallu émietter le sable aggloméré qui le maintenait, pour extraire l'urne cinéraire. Celle-ci n'a subi aucune avarie. Après en avoir éliminé la terre pure qui remplissait sa moitié supérieure, j'ai réservé, dès que j'en ai aperçu les premiers vestiges, les cendres et les débris d'ossements mêlés à la terre qui occupaient sa moitié inférieure. Je les avais enlevés dans l'espérance d'apercevoir au fond du vase quelque médaille ou quelqu'autre objet propre à déterminer, au moins approximativement, la date de l'incinération. Malheureusement mon attente a été déçue ; l'urne ne contenait rien que les résidus d'un corps humain.

« La sépulture que je vous présente, Messieurs, est la seule de ce genre qui ait été jusqu'à présent retrouvée intacte dans le cimetière des Mazières. Néanmoins elle n'y était pas unique, car, à deux mètres environ du point où elle était placée, j'ai recueilli un fragment de poterie rouge qui provient évidemment d'un réceptacle de même forme, mais de dimension un peu plus grande que le précédent ; vous en jugerez au surplus en confrontant les deux pièces. D'autres fragments semblent avoir également appartenu à des réceptacles ou à des urnes ; mais peut-être quelques-uns sont-ils les restes de poteries qui auraient été posées en guise de couvercles sur les urnes en pierre dont

j'ai eu l'honneur de vous soumettre les dessins à l'appui de ma première communication.

« En vous parlant de ces urnes, je vous les avais signalées, conformément aux renseignements qui m'avaient été fournis, comme des réceptacles destinés à abriter dans leur cavité cylindrique les urnes cinéraires en verre ou en terre cuite. C'était une erreur, et, en vidant moi-même trois de ces tombes exhumées en ma présence, j'ai pu me convaincre que les cendres et les débris d'ossements calcinés avaient été versés directement dans la cavité dont ils occupaient le tiers inférieur ou la moitié, le surplus étant rempli de terre jusqu'à l'orifice. Ainsi les prétendus réceptacles de pierre étaient eux-mêmes de véritables urnes cinéraires, tantôt taillées en cube ou en tambour, tantôt restées à l'état de moellon brut et irrégulier.

« Je n'ai pas eu la bonne fortune de rencontrer d'urne en verre. Pourtant j'ai acquis la certitude que le cimetière en a reçu. L'ouvrier qui pratiquait la fouille, employé depuis longtemps sur le domaine des Mazières, m'a affirmé qu'il en avait vu une (une bouteille, suivant son expression), laquelle, après avoir été rejetée et abandonnée pendant plusieurs années dans une haie, a fini par être égarée et, sans doute, brisée. A défaut d'une pièce entière ou de fragments importants, j'ai récolté d'ailleurs quelques minuscules parcelles de verre enfouies à la même profondeur que les urnes de pierre et de terre cuite.

« Cette profondeur était calculée de telle sorte que les tombes disparussent sous une couche de terre de 50 centimètres environ. Un signe distinctif à la surface du sol devait nécessairement marquer l'emplacement de chacune et permettre aux intéressés de le reconnaître ; mais aucun de ces signes n'a été retrouvé jusqu'ici.

« J'aspirais à reconnaître l'aménagement intérieur et les limites du cimetière. A ce double point de vue, la fouille du 8 octobre 1879 n'a pas été infructueuse. Elle a révélé que les sépultures étaient régulièrement distribuées en quinconce et espacées à deux mètres les unes des autres sur des lignes distantes entre elles de deux mètres. Elle a procuré

la découverte d'un rudiment de mur antique sous le sol de la vigne où l'exploration avait d'abord été concentrée ; et ce mur nous a servi de fil conducteur pour atteindre la limite occidentale de l'enceinte. Il passe sous la clôture de la vigne qui le prend en écharpe et il se prolonge dans le champ voisin où la pioche l'a suivi pendant une dizaine de mètres dans la direction de l'ouest. Là, il s'arrête, butant à angle droit contre les fondations d'une autre muraille qui descendent perpendiculairement du nord au sud. Sur quelle longueur cette seconde muraille se continuait-elle vers le sud après être rentrée dans la vigne dont, à son tour, elle coupait nécessairement la clôture ? Quel développement avait-elle vers le nord ? C'est ce qu'il n'a pas encore été possible de vérifier. Mais les résultats négatifs des sondages au delà du tracé relevé attestent du moins qu'à l'ouest le cimetière ne le franchissait pas. Quant au premier mur, il marquait une division intérieure, car, de chaque côté, on trouve des fragments de poteries épars dans une terre mêlée de cendres. Il est à remarquer que les fragments exhumés dans le quartier méridional sont généralement rouges, tandis que ceux du quartier septentrional sont uniformément noirs et semblent d'une pâte plus épaisse et plus grossière ; il ne paraît pas d'ailleurs que cette dernière section ait fourni d'urnes en pierre.

« Peut-être les différents quartiers du cimetière étaient-ils affectés à des tombes d'importance différente. Cette hypothèse s'accorderait avec un fait qui a été observé dans le cimetière gallo-romain de Valon. Valon, commune située à 8 kilomètres environ à l'est des Mazières, sur la voie romaine de Néris à Bourges, possédait un cimetière de l'époque d'incinération dont l'existence a été révélée par le bouleversement total qu'il a subi il y a une dizaine d'années et dont les rares épaves ont été misérablement dispersées. M. Auclair, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Amand, quoique tardivement averti de la découverte, a pu encore noter que ce cimetière formait un grand carré divisé par le croisement de deux murs intérieurs en quatre carrés réguliers : le premier renfermait les sépultures les plus riches, carac-

térisées par des urnes en verre et des poteries à figurines en relief ; le second, des poteries élégantes ; le troisième, des poteries plus simples quoique fines ; le quatrième enfin, des poteries grossières. Un grand bronze, à l'effigie de Faustine la jeune, recueilli sur place par M. Auclair, atteste, par son admirable fraîcheur, que le cimetière de Valon était ouvert dans la seconde moitié du IIe siècle.

« Quant au cimetière des Mazières, j'incline à le croire contemporain de celui de Valon. Je ne présume pas qu'il soit antérieur au IIe ni postérieur au IIIe siècle, quoique nulle monnaie, nulle inscription, nul monument à date certaine n'ait encore fourni la preuve de son âge. Peut-être les investigations seront-elles dans l'avenir plus fécondes sous ce rapport que dans le passé. A la vérité les haies multiples et la vigne qui s'étendent sur la majeure partie du terrain opposeront toujours un sérieux obstacle aux fouilles systématiques. M. le comte Albert du Peyrou m'a pourtant manifesté l'intention de renouveler, avec l'assistance de M. Auclair, les sondages en une saison propice, et notamment de poursuivre, autant que possible, la détermination des limites du cimetière ainsi que de rechercher si un second mur intérieur ne venait pas, par son intersection avec celui dont l'existence est reconnue, diviser, aux Mazières comme à Valon, le champ funéraire en quatre régions.

M. Ch. Robert dépose sur le bureau, de la part de M. Florian Vallentin, une note sur deux inscriptions romaines mises récemment au jour par les travaux qui s'exécutent dans l'église cathédrale de Valence. La première inscription est un texte funéraire déjà publié par Gruter (990-1), Duchesne, les Bénédictins, etc. La seconde ligne, qui n'a pas été rapportée de la même manière par tous les éditeurs, n'a pu être vérifiée par M. Vallentin, parce qu'on avait eu la malheureuse pensée, avant son arrivée, de retoucher les mots peu visibles.

Le second monument, formant la partie supérieure d'un des piliers du chœur, est un milliaire ; l'ouvrier chargé de repiquer ce pilier a fait disparaître les premières lignes de

l'inscription, dont M. Florian Vallentin n'a pu relever que les lettres suivantes :

IMP·CAESAR·L·DOMIT...
AVRELIANV///P///IN///C//
//G·P·M·GER/////////////////
//THIC·MA///////////////////
//THIC·MA///////////////////
//PP·PROCO/////////////////
////OR·ORB//////////////////
//ESTITVIT//////////////////
MILIA///////////////////
II////////////////////
D

M. Vallentin donne la restitution suivante :

Imp. Caesar. L. Domitius | Aurelianus. p. f. invictus | Aug. p. m. germ. man. pers. man. | gothic. man. carpic. man. | parthic. man. tr. pot. IIII. cos | II. p. p. procos. conservator et | pacator. orbis. viam et pontes | restituit et refecit | milia passuum IIII D....

L'auteur justifie sa lecture par d'excellents arguments. Il fait remarquer que les surnoms de *persicus* et de *carpicus* se trouvent sur deux milliaires au nom d'Aurélien, découverts dans les environs de Valence, l'un à Tain, l'autre à Arras (Ardèche). Je ne sais cependant si le titre de *persicus* peut être réuni à celui de *parthicus*. Quant au titre de *carpicus*, s'il faisait aussi partie des dénominations officielles d'Aurélien, ce prince, si l'on en croit Vopiscus (Aurel. XXX), l'avait trouvé au-dessous de lui et avait écrit au Sénat, qui venait de le lui décerner, qu'il aurait aussi bien fait de le nommer *carpisculus*, mot qui désignait une sorte de chaussure.

M. Vallentin fait remarquer ensuite que *conservator orbis* se trouve dans une inscription d'Aurélien conservée à Brescia. Il entre ensuite dans de savantes considérations au sujet de la voie à laquelle appartenait le milliaire. Suivant lui, cette borne se trouvait à 4 milles en aval de Valence, sur la voie qui joignait Lyon à la Méditerranée ; elle avait dû être

érigée en 273, comme celle de Tain. M. Robert pense que cette conjecture mérite toute l'attention des savants qui s'occupent spécialement des voies romaines de la Gaule. M. Robert rappelle en terminant son rapport qu'il existe deux autres milliaires d'Aurélien, l'un faisant partie du musée d'Orléans et publié par Henzen sous le n° 5551, l'autre conservé à Vannes et publié par M. R. Mowat dans une brochure intitulée : *Etude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe*. M. de Villefosse fait remarquer que les milliaires au nom d'Aurélien sont beaucoup plus nombreux que ne le pense M. Robert ; il promet d'en donner la liste à la Société.

M. Héron de Villefosse, à cette occasion, rappelle que huit bornes appartenant au règne d'Aurélien ont déjà été trouvées en France.

Il communique ensuite, de la part de M. Al. Bertrand qui n'a pu se rendre à la séance, un bandeau d'or estampé découvert en Bretagne et dont le musée de Saint-Germain vient de faire l'acquisition. Il mesure environ 0m25 de longueur sur 0m065 de largeur. Sa décoration se compose de trois frises de doubles grecques séparées entre elles par deux lignes de petits masques humains. Une double tresse court en bordure en haut et en bas du bandeau.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu une lettre de M. l'abbé Delattre, l'un des chapelains de Saint-Louis de Carthage. Cet ecclésiastique lui annonce qu'on a trouvé récemment au fond d'un ancien puits, à la Marsa, sur la propriété de Si Taïeb Bey, second frère du bey régnant, une statue de marbre blanc représentant une *Vénus marine*. La déesse est entièrement nue ; à ses pieds, à gauche, est placé un dauphin sur lequel est monté un Amour ailé. Cet Amour porte un fouet de la main droite élevée et de la main gauche saisit le dos du poisson qui tient dans sa gueule un poulpe. La statue est en plusieurs morceaux qui s'adaptent très bien ; les deux avant-bras seuls manquent. C'est probablement, comme le remarque l'abbé Delattre, la reproduction d'un original célèbre. M. de Villefosse rappelle à ce propos

que le comte de Clarac (*Musée de sculpture*, pl. 608, nº 1346) a publié, d'après un dessin de Millin, une Vénus analogue qui paraît être une copie du même original (l'Amour manque). Mais M. de Clarac a pris le poulpe que le dauphin tient dans sa gueule pour de l'eau qui s'en échappe. Le dauphin placé près de Vénus marine tient souvent un poulpe ou un autre poisson (*Musée de sculpture*, pl. 610, nº 1316; pl. 628, nº 1364 A); il n'est pas surprenant de trouver à Carthage une représentation antique où apparaît le poulpe, animal fort commun dans la Méditerranée; il est encore aujourd'hui l'objet d'un commerce considérable sur la côte de Tunisie et principalement dans les Syrtes. On le voit aussi au bas de la scène centrale de la grande mosaïque de Constantine, *le triomphe de Neptune*, conservée au Louvre (Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie*, archéologie, pl. 141-142). La Marsa, où la statue a été découverte, est un des centres d'habitation qu'on rencontre sur l'ancien emplacement de Carthage.

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau un nouveau fascicule des Mémoires de la Société de Cambridge (*Report presented to the Cambridge Antiquarian Society*, nº XVIII, 1879) dans lequel il signale un article de notre confrère S. S. Lewis sur des statuettes de Tanagra, un mémoire de Samuel Birch sur le couvercle du sarcophage de Ramsès III possédé par l'Université de Cambridge et dont la cuve est au Louvre, enfin une description du Medracen, monument funéraire des rois de Numidie.

M. Cournault, associé correspondant à Nancy, dépose sur le bureau une collection de clefs de diverses époques, antiques, du moyen âge et modernes; il montre ensuite une aquarelle représentant une agrafe de baudrier, en bronze appliqué sur du fer, trouvée à Tinville (Meurthe); enfin plusieurs petites têtes de lions, en ivoire, ayant dû servir de manches de couteau et de poignard ; il fait observer que bien que ces objets proviennent de sarcophages égyptiens, ils paraissent appartenir à l'art assyrien. MM. Heu-

zey et Héron de Villefosse font remarquer que des objets analogues, trouvés en Égypte, figurent au musée assyrien du Louvre.

Séance du 21 Janvier.

Présidence de M. A. Prost, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, t. XXV, feuilles 33 à 36, in-4°.

— *du Bouquiniste*, nos 529 et 530, in-8°.

Publications de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg, t. XXXIII, in-8°.

Baranetzky (J.). *Die tægliche Periodicitat im hangen Wachstum der Stengel*, in-4°.

Boutlerow (A.). *Condensation des hydrocarbures de la série ethylénique*, in-4°.

Fleury (Ed.). *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, t. III, in-4°.

Hasselberg (B.). *Ueber das durich electrische Erregung erzente leuchten der Gaze bei niedriger Temperatur*, in-4°.

Pulszky (François von). *Monuments de la domination celtique en Hongrie*, in-8°.

Correspondance.

M. Giraud, conservateur du musée d'archéologie de Lyon, présenté par MM. Duplessis et Riant, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. de Barthélemy, de Villefosse et Longnon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. l'abbé Lucot, archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne, remercie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. de Witte, associé étranger, communique à la Société le dessin d'un miroir étrusque sur lequel est représenté un jeune cavalier qui se précipite dans les flots de la mer et près duquel on voit un dauphin. Ce groupe est accompagné de deux inscriptions en caractères étrusques qui donnent au cavalier le nom d'*Hercle* et au cheval celui de *Pakste*.

M. de Witte reconnaît dans ce sujet le jeune *Mélicerte* qui se jette dans les flots et dont le corps est rapporté au rivage par un dauphin. Il rappelle à cette occasion l'assimilation que les Grecs faisaient de leur héros *Héraclès* au dieu *Melgarth* des Phéniciens, et cite une célèbre inscription bilingue trouvée à Malte. L'artiste étrusque aurait donné à Mélicerte, fils d'Athamas et d'Ino, le nom, mieux connu des peuples de l'Italie, d'*Hercle*, Hercule, qui répond à celui du dieu phénicien.

Le R. P. Thédenat, associé correspondant à Juilly, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 12 novembre 1879, M. Héron de Villefosse a communiqué la copie d'une anse d'amphore découverte à Angers. Je demande à la Société la permission de lui présenter l'original de ce monument que M. Duburgua, lieutenant-colonel au 77e de ligne, a bien voulu me communiquer par l'intermédiaire de M. Boban, et d'y ajouter quelques observations : Cette anse d'amphore, trouvée près Saint-Maimbeuf, à Angers (Maine-et-Loire), porte l'inscription :

C SEMP O



La forme du P, dont la boucle n'est pas fermée, permet de lui attribuer une date ancienne.

« La lecture la plus naturelle semblerait être G(*ai*) Semp(*ronii*) o(*fficina*). Cependant on a trouvé à Londres [1], à Vienne en Dauphiné [2], à Autun [3], des anses d'amphores portant :

C·SEMP·OL

« Dans ce cas, les deux dernières lettres OL sur ces amphores, et vraisemblablement la lettre O sur celle que j'ai l'honneur de présenter, seraient un cognomen abrégé, et il faudrait probablement lire :

G(*ai*) Semp(*ronii*) O(*lympi*)

« Le nom Sempronius se rencontre sur de nombreux fragments de poteries ; on en a trouvé, à ma connaissance :

1° En Gaule : à Paris [4], à Vienne, à Autun.

2° En Bretagne : à Londres, à York (Eboracum) [5], à Colchester (Camulodunum) [6].

3° En Italie : à Trieste (Tergeste) [7].

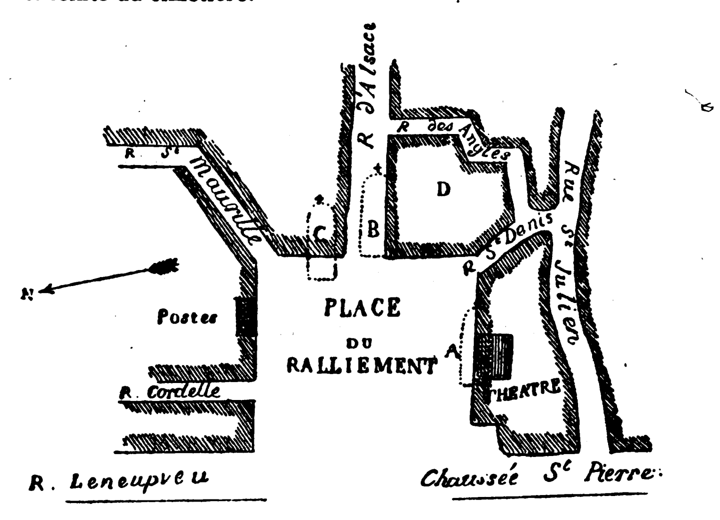
4° En Espagne : à Tarragone [8].

« M. le lieutenant-colonel Duburgua m'a envoyé, sur les fouilles qui ont amené la découverte du petit monument que je viens de communiquer, une note intéressante d'où j'extrais les renseignements suivants :

« Ce fragment a été trouvé à Angers, place du Ralliement. Là était un cimetière qui servit jusqu'au XVIIIe siècle ; des nivellements de terrain exécutés en 1867 et 1879 ont mis au jour une première couche de sépultures composées de dalles en ardoise, de couvercles de cercueils semi-cylindriques ou à double toit en calcaire compacte, de cercueils monolithes

1. C. I. L. VII, 1331, 107.
2. Allmer, *Inscr. de Vienne*, t. IV, p. 193, n° 1534.
3. Id., *ibid.* — Harold de Fontenay, *Inscriptions céramiques gallo-romaines, découvertes à Autun*, Paris, 1874, p. 80, n° 531 et planche XXII.
4. Schuermans, *Sigles figulins*, 5077.
5. C. I. L., VII, 1336, 702.
6. C. I. L., VII, 1334, 52.
7. C. I. L., V, 8968, 18.
8. C. I. L., II, 4970, 465, 466, 4968, 10.

en forme d'auge en calcaire coquillier, de cercueils à tétière, faits sur place avec des moellons de tuf mal dégrossis et ajustés sans chaux ni ciment. Au-dessous on rencontra une seconde couche composée de cercueils creusés dans des débris antiques, frises, corniches..., de couvercles de cercueils, en calcaire dur, décorés de bandes sculptées. On n'y a trouvé ni débris ni objets funéraires caractéristiques des sépultures gallo-romaines ou antérieures à l'époque romaine. Ce cimetière paraît donc avoir été, dès sa création, un cimetière chrétien, établi, vers le ve siècle, en dehors de la ville gallo-romaine. Il occupait tout l'emplacement compris dans le plan ci-dessous et peut-être davantage. Jusqu'à la Révolution il exista, à cet endroit, trois églises : Saint-Pierre (A), Saint-Maimbeuf (B) et Saint-Maurille (C), qui furent sans doute, à l'origine, des chapelles construites dans l'enceinte du cimetière.



« Avant de recevoir des chrétiens cette destination, ce vaste terrain avait été occupé par des établissements gallo-romains. En effet, au-dessous de la seconde couche de sépul-

tures, on mit à découvert un sol parsemé de débris romains; on y a trouvé une belle mosaïque, aujourd'hui conservée au musée d'Angers, et différents objets : fibules, styles, monnaies... C'est en D, au sud de Saint-Maimbœuf, à 4 mètres au-dessous du sol actuel, qu'on a recueilli l'anse d'amphore, et, avec elle, de nombreux fragments de poterie rouge, dite samienne, avec dessins en relief et quelques noms dont voici la liste :

ALBVCI	LIBER...
ANDEC...[1]	LICIN...
ATEI	LOC.
CINTVSMI·F	MAGNVS
OF·CRESTI·O	MARCVS·F
DANO	PATERNIANI
DECIMI·MA[2]	PRISC·I·M
GENITORIS	

« Les monnaies recueillies sont : quelques monnaies de Louis XIII, d'Henri III et du moyen âge, un Louis le Débonnaire portant au ℟ : XRISTIANA RELIGIO, trois Constantin Ier, un Vespasien, placées plus ou moins profondément, chacune sur la couche de terrain correspondant à son époque[3]. »

Le même correspondant s'exprime ensuite en ces termes au sujet d'inscriptions copiées en Syrie par l'un des dessinateurs de Champollion :

« Tout récemment j'ai acheté chez un libraire le tome Ier de la 2e série des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Cet exemplaire portait l'*ex libris* autographe de M. de Walckenaër. Dans l'intérieur du volume se trouvait un papier plié en quatre,

1. Il y a lieu de remarquer le rapport qui existe entre le sigle ANDEC et le nom des Andecavi, dont Angers était la capitale. M. Duburgua a, pour ce motif, offert ce fragment au musée d'Angers.

2. IM et MA sont liés.

3. Suivant M. d'Espinay on aurait également découvert, place du Ralliement, un bain sacré et un baptistère. Cf. *Bulletin monumental*, nos 1-2, 1879, p. 102 et seq.

avec cette inscription écrite de la même main que l'*ex libris :* « *Remis par M. Lehoux, un des dessinateurs de Champollion.* « — *Rue Saint-Louis, n° 4.* » En dépliant le papier, j'y vis la copie de cinq inscriptions relevées en Syrie. Les quatre premières, qui, à vrai dire, n'en font que deux, chacune d'elles étant gravée deux fois sur le rocher où M. Lehoux les a vues, n'étaient pas inédites au moment où cette copie en a été prise[1] et, depuis, le *Corpus inscriptionum latinarum* les a reproduites[2]. D'ailleurs elles pouvaient difficilement être détruites ou échapper aux regards, car elles occupent un rocher taillé à pic pour donner passage à une voie romaine, travail exécuté sous les empereurs Marc-Aurèle et Verus et que les inscriptions sont destinées à rappeler. La copie de M. Lehoux renferme des fautes dues à son inexpérience de l'épigraphie romaine ; mais, en somme, confirme complètement le texte du *Corpus*. Les renseignements géographiques donnés par le dessinateur de Champollion complètent ceux du *Corpus* et je crois utile de les reproduire : « *A une demi-journée de Damas en se dirigeant vers Beyruth,* « *et à une heure du village arabe de Senyé, on trouve dans les* « *montagnes (Anti-Liban), en suivant le cours du Barada, une* « *route antique, entièrement dégradée, taillée un peu au-dessus* « *du lit du fleuve et tout auprès du petit pont sur lequel on le* « *traverse aujourd'hui. — C'est sur les rochers qui bordent* « *cette route que j'ai trouvé, avec M. Montfort, les quatre ins-* « *criptions qui suivent* (29 *septembre* 1837). »

« Après les inscriptions dont je viens de vous entretenir, M. Lehoux en a copié une dernière que précèdent les indications suivantes : « *Trois sarcophages découverts auprès de* « *Beyruth dans le commencement de l'année* 1837 ; » suit un plan indiquant la situation respective des trois sarcophages, puis les mots : « *Inscription du second sarcophage.* » Voici cette inscription :

1. Vidua, *Inscriptiones antiquae*, p. 32, tab. 28.
2. C. I. L., III, 199-201.

IVLIA·C·FIL
MAMAIA
VIX·ANNXXX

Julia, G(aii) fil(ia), Mamaia vix(it) ann(is) triginta.

Le sarcophage aura sans doute, comme il arrive souvent, été enfoui de nouveau ou les pierres en auront été utilisées. Quoi qu'il en soit, le *Corpus* ne donne pas l'inscription et je la crois inédite. Elle demande quelques explications.

« Nous sommes en Syrie, c'est-à-dire dans une province de langue grecque. Or, transporté dans la langue latine, le nom Mamaia devient Mamaea, comme la transcription grecque de Caesar est Καῖσαρ. Cette jeune femme, morte près de Beyruth à l'âge de trente ans, portait donc exactement les mêmes noms qu'une femme illustre de famille impériale, Julia Mamaea, fille de Julia Maesa, nièce par conséquent de Julia Domna, la femme de Septime Sévère, cousine de l'empereur Caracalla et du César Géta, tante d'Hélagabal et enfin mère de l'empereur Sévère Alexandre. Ce qui donne à ce rapprochement un certain intérêt, c'est que nous savons que Julia Mamaea appartenait à une famille syrienne assez obscure à l'origine. Sa tante et sa mère étaient nées à Emesa[1], ville située sur l'Oronte, à une distance peu considérable de Beyruth ; Julia Domna ne quitta la Syrie qu'en épousant Septime Sévère, et si Julia Mamaea ne naquit pas dans sa patrie d'origine, au moins elle y vécut quelque temps. En effet, Julia Maesa avait suivi à Rome sa sœur Julia Domna[2], et avait vécu à la cour pendant le règne de Septime Sévère et Caracalla ; après la mort de ce dernier, Macrin l'avait exilée en Syrie avec ses deux filles Soemias et Mamaea. Toutes trois y vécurent paisiblement dans leurs biens jusqu'à ce que leurs intrigues eussent fait monter sur le trône Hélagabal qu'elles suivirent à Rome[3].

« Julia Mamaia appartenait à la même *gens* que la mère

1. Hérodien, V, 4.
2. Hérod., V, 4.
3. Id., V, 10.

de Sévère Alexandre, cela me semble incontestable ; mais à quel titre ? Etait-ce comme affranchie ? C'est possible ; il y a cependant quelques apparences contraires. La condition d'affranchie n'est pas mentionnée sur l'inscription, et nous savons que les affranchis des personnages considérables, des empereurs surtout et des membres des familles impériales, ne manquaient pas de faire connaître leurs illustres patrons ; la même observation est à faire pour le père qui porte le prénom Gaius ; enfin l'affranchi prenait le nom *gentilice* de son ancien maître ou de son ancienne maîtresse, mais non pas son *cognomen*. Des affranchis appartenant à des familles illustres portèrent, il est vrai, le *cognomen* de leurs patrons :

M·DRVSI·M·L·PHILODAMI[1]
SIBEI·ET·SVEIS
VEIVONT[2]

Mais alors le cognomen du patron devient le *gentilicium* de l'esclave qui conserve toujours comme *cognomen* son nom servile. Faut-il croire que Julia Mamaia était membre de la famille qui a donné à Rome une impératrice et plusieurs empereurs ? Cette opinion me paraît, je n'ose pas dire certaine, mais au moins probable.

« Quoi qu'il en soit de ces conjectures, l'inscription de Julia Mamaia n'est pas sans présenter un certain intérêt historique, et je me félicite qu'un heureux hasard m'ait permis de la sauver de l'oubli. »

M. Robert de Lasteyrie fait part à la Société des observations que lui a suggérées l'examen de plusieurs manuscrits de la *Psychomachie* de Prudence, dont les miniatures semblent indiquer une filiation suivie, depuis le plus ancien, appartenant à la période carolingienne, dans lequel on reconnaît encore la tradition antique, jusqu'à la fin du XII[e] siècle. Au

1. Mommsen, I. R. N., 5223, C. I. L., 1271.

2. Les frères M. Drusi Philodami étaient affranchis de M. Livius Drusus, consul de l'an 642 de Rome (112 avant notre ère), collègue de L. Calpurnius Piso Caesonius.

XIIIe siècle l'art est renouvelé. La composition et l'exécution des mêmes sujets sont dès lors entièrement différentes. Les combats des vertus et des vices sont représentés d'après des modèles qui n'ont rien de commun avec les monuments antiques ; mais on retrouverait peut-être dans ces anciens manuscrits de Prudence l'explication de certaines figures bizarres de chapiteaux et d'autres monuments des XIe et XIIe siècles. M. de Lasteyrie cite la crosse de Rainfroy, œuvre qui n'est pas postérieure au XIIIe siècle, sur laquelle on voit la victoire de l'humilité sur l'orgueil, et la luxure vaincue par la chasteté. Plusieurs des manuscrits dont a parlé M. de Lasteyrie sont mis sous les yeux de la Société.

M. le président invite M. de Lasteyrie à développer ses observations dans un mémoire qui pourrait être accompagné de dessins.

M. l'abbé Duchesne, revenant sur la communication qui vient d'être faite, estime que la conformité qu'on observe dans les plus anciens de ces manuscrits atteste plus qu'une tradition fidèlement suivie. Ils doivent être des copies d'un même modèle exécutées avec une habileté très inégale. On remarque, comme dans d'autres manuscrits des premiers siècles du moyen âge, trop de distance entre la composition et l'exécution des figures pour qu'on puisse y voir des œuvres originales.

M. Delisle rappelle la conformité semblable qu'on observe entre le psautier d'Utrecht et d'autres manuscrits plus imparfaits qui peuvent tous être considérés comme des reproductions d'un type ancien.

M. Cournault, associé correspondant à Nancy, fait passer un rasoir ou tranchet en bronze, d'un type que l'on rencontre souvent en Bourgogne ; il montre en même temps plusieurs rasoirs arabes et chinois.

M. Flouest, associé correspondant, rappelle que des rasoirs en bronze se trouvent fréquemment réunis à des armes dans les tombeaux de quelques parties de la Gaule et rapproche

de cette circonstance le texte de Diodore de Sicile (V, 28), où il est dit que les nobles en Gaule se rasaient les joues, en laissant pousser leurs moustaches.

Séance du 3 Février.

Présidence de M. Prost, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1879, in-8°.

Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa; exposicion de Grabados de autores españoles; catalogo, 1880, in-8°.

Atti della R. Academia dei Lincei, 3e série, t. IV, fasc. 1, in-4°.

Bulletin de la Société académique de Brest, t. VI, 1er fasc., in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 141, in-8°.

— *de la Société archéologique du midi de la France*, séances du 25 mars 1879 au 5 août 1879, in-4°.

— *de la Société scientifique et historique de la Corrèze*, t. II, 1re livr., in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 11, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 528, in-8°.

Journal des Savants, janvier 1880, in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XVI, 1re partie, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. III, n° 2, in-4°.

Memoria de los trabajos llevados a cabo por la Sociedad arqueologica Valenciana, 1877, in-4°.

Report of the operations of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia, for the years 1878 *and* 1879, in-8°.

Revue africaine, n° 137, in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims, LXIIe vol., nos 3 et 4, in-8°.

Beauvois (E.). *Peintures murales du XVe siècle dans l'église de Corberon (Côte-d'Or)*, in-8°.

Bertrand (Arthur). *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine*, in-8°.

Julien-Laferrière (l'abbé). *L'art en Saintonge et en Aunis*, t. I, in-4°.

Lefort (L.). *Peintures inédites de l'église Saint-Nicolas, à Saint-Victor, près de San-Germano Cassino (Italie)*, in-8°.

Magen (Adolphe). *Notice sur un exemplaire en vélin enluminé de l'*Oreloge de devotion, in-8°.

Marsy (le comte de). *L'archéologie religieuse au congrès de Vienne ; une excursion à Saint-Antonin de Viennois*, in-8°.

Maxe-Werly (L.). *Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié*, in-8°.

Piette (Edouard). *Nomenclature des temps anthropiques primitifs*, in-8°.

Poullain (A.). *Le territoire d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne), à l'époque celtique*, in-8°.

Rozensweig (L.). *Archives communales*, VIII : *La Roche-Bernard*, in-8°.

Schlumberger (G.). *Sceaux et bulles de l'Orient latin et du moyen âge*, in-8°.

Travaux.

M. Longnon, trésorier, présente le rapport annuel sur les dépenses et les recettes de l'exercice 1879 ; à la suite de cette communication des remerciements sont votés à M. Longnon.

MM. Courajod et Longnon lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Alf. Potiquet et R. Boulenger; les deux candidats ayant, au scrutin, réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Potiquet associé correspondant à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) et M. Boulenger à Rueil (Seine-et-Oise).

M. E.-G. Rey fait la communication suivante :

« La prise d'Edesse par les Musulmans amena, vers la fin

du XIIe siècle, le roi Baudouin IV à créer un fief considérable pour son oncle le comte Joscelin, qu'il revêtit en même temps de la charge de sénéchal du royaume.

« Ce fief, qui prit le nom de son possesseur, nom sous lequel nous le trouvons désigné dans les Assises de Jérusalem, fut constitué par une série de donations et d'acquisitions faites entre les années 1179 et 1196, comprenant :

« Le Toron, le Maron, Château-Neuf et Bélinas.

« Le fief de Saint-Georges.

« Le château dit du Roi, qui passa par la suite, ainsi que la plus grande partie du fief de Saint-Georges, à l'ordre teutonique.

« La terre de Philippe le Roux.

« La Chambrelaine.

« Enfin une partie du fief nommé « terre de Geoffroy le Tor. »

« Le Toron et les fiefs qui en dépendaient, ainsi que le Château du Roi, nous sont parfaitement connus, et ayant eu, il y a un an environ, à vous entretenir de celui de Saint-Georges, je bornerai donc ces notes aux fiefs dits de Philippe le Roux, de la Chambrelaine et de Geoffroy le Tor.

« D'après les Assises, la première de ces seigneuries devait au roi le service de deux chevaliers et se retrouve dans les casaux d'Arabia et de Zekkanin. La possession de ces deux casaux fut confirmée le 3 juillet 1174 à Philippe le Roux par le roi Baudouin.

« Nous savons que sa fille Isabelle les apporta par mariage dans la famille Barlais dont un des membres, marié à Agnès de Margat antérieurement à 1217, portait le titre de seigneur d'Arrabe.

« La Chambrelaine faisait partie des fiefs acquis par Joscelin III d'Edesse, devenu sénéchal du royaume de Jérusalem. C'est donc aux environs d'Acre qu'il faut rechercher ce fief dont le nom, tiré de la charge du premier possesseur, ne nous guide en rien pour retrouver la situation géographique. Heureusement une charte du roi Baudouin IV, datée du 2 avril 1179 [1], portant confirmation à Joscelin de cinq

1. Strehlke, Tab. Ord. Theuton., n° 10, p. 10.

casaux achetés de Jean le Chambellan et que le roi désigne en ces termes : « *que in Acconensi territorio de feodo camerarie mee possidebat* » vient, en énumérant ces villages, jeter une certaine lumière sur cette question.

« En outre le même acte stipule que, pour ce domaine, le comte Joscelin devra, à perpétuité, deux chevaliers au service du roi. Or, c'est justement le nombre que les Assises attribuent aux chevaliers dus par le fief de la Chambrelaine. Les cinq casaux dont il est question ici et paraissant avoir constitué le fief qui nous occupe étaient ceux de Casal Blanc (Kouekat), Ambelie (K^{et} Embelieh), Ancre (Akroueh), Clie (Kelil) et Lanahie ou Lanoue, casal qui me paraît être le même que celui de Noye (qui devait être peu éloigné de Busenen (Abou Senan) et dont le site paraît devoir se retrouver dans le village de Yanouhieh, au sud de Kasr-Hadji-Salem). C'est donc dans le groupe compacte formé par ces cinq casaux que je crois retrouver le fief dit de la Chambrelaine.

« La terre de Geoffroy le Tor, d'après les Assises, devait le service de IV chevaliers. Si nous recherchons les appartenances de ce domaine, nous trouvons d'abord le fief du Manuet.

« Le Manueth ou Manuet était placé au sud de Casal-Imbert, et le site de la bourgade qui donnait son nom à cette seigneurie paraît se retrouver dans les ruines nommées El Menaouat, visitées par M. Guérin, à l'ouest de Boubarieh.

« Le territoire de ce fief semble avoir compris sur le littoral l'espace qui s'étend du Ouady-Kreïn, au nord, jusqu'au Nahar el Mafchourrh, au sud. Ce territoire était limité au sud et à l'est par les casaux de Quiebre et du Fierge. Au nord par Casal Imbert. En 1217, le Manuet était passé à l'Hôpital.

« La terre de Geoffroy le Tor comprenait en outre la série des casaux cédés par lui, en 1183, au comte Joscelin et que nous trouvons énumérés au n° 16, p. 15, du cartulaire de l'ordre teutonique. Ce même acte mentionne que ces casaux devaient II chevaliers au service du roi ; d'où nous pouvons conclure que *la devise* du Manuet était de IV chevaliers. »

M. V. Guérin fait remarquer qu'il a visité plusieurs des localités énumérées par M. E.-G. Rey et qu'il y a constaté des ruines encore considérables.

M. Mowat communique deux estampages et une lettre qu'il a reçus de M. Germer-Durand, au sujet d'une découverte épigraphique récemment faite à Nîmes.

« Le service de la voirie urbaine vient de trouver dans le sol d'une rue voisine des Arènes et a fait transporter au musée deux nouvelles pierres dans lesquelles j'ai reconnu deux épitaphes de gladiateurs. Nous avons déjà deux *murmillons* et un *rétiaire*[1], sans compter les deux *essédaires* antérieurement connus et dont les pierres sont perdues. Cette fois, ce sont deux *thraces*. Voici comme je les lis :

TR
Q·VETTIO·GRACI
LI·COR·TRIVM
ANNORVM XXXV
NATIONE·HISPAN
DONAVIT·L·SESTIVS
LATINVS

Tr(eci), [pour *Thr(eci)*], *Q(uinto) Vettio Gracili*, *cor(onarum) trium*, *annorum XXXV*, *natione Hispan(o)*. *Donavit L(ucius) Sestius Latinus*.

TR
APTVS·NAT
ALEXSAND
(*sic*) NNVS XXXVII
OPTATA COIVX
DE SVO

Tr(ex), [pour *Th(rex)*], *Aptus*, *nat(ione) Alexsand(rinus)*, *(a)nnus*, [pour *(a)nnos XXXVII*. *Optata*, *co(n)jux*, *de suo*. »

M. Mowat fait remarquer que ces inscriptions, comme

1. Voir le *Bulletin* de 1879, p. 184.

les épitaphes de tous les gladiateurs, nous apprennent qu'ils rencontraient généralement une mort prématurée, indice certain de leur dangereux métier. Il est bien avéré, contrairement à l'assertion de quelques auteurs, que les arènes de Nîmes ont servi à des représentations sanglantes.

M. Quicherat expose, de la part de M. Frédéric Moreau père, associé correspondant, les principaux résultats de nouvelles fouilles auxquelles s'est livré, pendant l'été de 1879, cet infatigable et toujours heureux investigateur. Ses recherches, cette fois, ont porté sur un cimetière gaulois des premiers temps qui suivirent la conquête romaine, cimetière situé au bord de l'un des coteaux de la rivière d'Ourcq, au-dessus du hameau de Trugny, commune de Bruyères (Aisne), le long du chemin qui va de Trugny à Cramaille.

Une centaine de sépultures ont été retournées. Les morts avaient été inhumés en pleine terre, les pieds tournés au levant, à 60 centimètres de profondeur. Tous invariablement avaient à côté d'eux un ou plusieurs instruments de pierre, tels que pointes de flèche, couteaux, grattoirs, etc.; ces objets travaillés dans le genre dit de la *pierre éclatée,* et tous avec un aspect de fraîcheur et de nouveauté si frappant, qu'il est impossible de ne pas les considérer comme ayant été fabriqués au moment même où le dépôt en a été fait.

La plupart des fosses présentaient en outre des vases, toujours placés à la tête du défunt. Un assortiment céramique du plus haut intérêt résulte de la réparation de ces vases, qui avaient été écrasés par le poids des terres. On a pu les rétablir dans leur état primitif sans qu'il y manquât un morceau. Ils sont généralement de grande dimension, hauts de 40 et 60 centimètres, étroits du pied, larges d'orifice, la panse affectant la forme d'un cône surmonté d'un étranglement et décoré de dessins linéaires. La pâte est de même nature, mais plus fine que celle qui caractérise la poterie gauloise des tumulus; l'emploi du tour est manifeste.

Quant aux objets de métal, à part une charmante boucle

d'oreille en or, ils consistent en bijoux de bronze et en fers de lance.

Les bijoux sont des bracelets, des armilles, des torques, les uns de la forme la plus élémentaire, les autres façonnés en torsade ou en hélice et munis de fermoirs, qui indiquent des procédés de fabrication avancés et l'emploi d'un outillage qui n'est plus celui du barbare.

Il y a toute apparence que les sépultures accompagnées de fers de lance appartenaient à des guerriers, encore qu'on n'y ait point rencontré une seule épée. Dans telle de ces fosses il y avait deux fers de lance, dans telle autre, trois. Une fois le fer s'est montré uni à un couteau, de fer aussi ; ailleurs il accompagnait diverses pièces en fer d'un harnachement de cheval, savoir : un mors brisé et plusieurs rondelles surmontées d'un bouton de bronze. Or le mors gaulois n'était pas brisé, et les rondelles ou bossettes d'ornement se voient à tous les croisements de courroies dans le harnais des chevaux de la cavalerie romaine figurés au premier et au second siècle de notre ère. Cet indice suffirait à lui seul pour faire descendre le cimetière gaulois de Trugny à l'époque des premiers Césars. Une sépulture voisine de celle qui vient d'être décrite, où le bagage celtique s'est rencontré en compagnie d'un tesson de poterie rouge sigillée et d'un bronze de Trajan, autorise à conclure qu'on a enterré là jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère.

A une centaine de pas du cimetière gaulois, sur le même plateau, un sondage a fait découvrir la base d'une construction romaine formant un massif carré, puis une excavation circulaire totalement remplie d'ossements de bêtes de boucherie, et enfin plusieurs sépultures gallo-romaines dont deux seulement ont été vidées.

Toutes deux, pratiquées seulement à 30 centimètres de profondeur, contenaient, comme celles du premier cimetière, des objets en silex éclaté et des vases ; mais les vases, au lieu d'être à la tête des morts, étaient aux pieds. Ils appartiennent d'ailleurs aux espèces céramiques que fournissent d'ordinaire les sépultures romaines de nos pays : des bouteilles en terre grise, les unes tirant au blanc, les autres au

noir ; des vases ou fragments de vases en terre rouge lustrée, et de ce nombre, une coupelle avec l'estampille NOCCIVS, et une tasse marquée COSILIVS FE.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Monsieur Schmitter, receveur des douanes à Cherchell, veut bien me tenir au courant des découvertes archéologiques qui se font journellement dans cette localité. Il vient de m'adresser la copie de plusieurs inscriptions récemment exhumées ; elles présentent un véritable intérêt. Il est très nécessaire de publier ces textes. La *Revue africaine*, organe des travaux de la Société historique algérienne, enregistrait jadis avec un soin scrupuleux tout ce qui sortait du sol si fécond et si riche de l'antique Caesarea, mais elle semble aujourd'hui avoir complètement abandonné l'étude des antiquités africaines, au grand regret de ses lecteurs. Il n'y a pas à Alger une seule publication périodique pour signaler au monde savant les précieux documents historiques que la terre d'Afrique a conservés et qu'elle nous rend si fidèlement.

N° 1.

« Inscription découverte en 1879. Elle est gravée sur un beau piédestal de calcaire, brisé en haut et à gauche ; trouvé chez le colon Gros à quelque distance au sud de Cherchell :

. . . .
*c*AESARI. . . . .
*in*TROEVTIISFOEDAINDIGNA
*qu*ENITORECIVITATISSVAE
*f*ACIEEXCıPIEBAT·CoNSILIO·ET
*in*STANTıA·P·AEL·PEREGRINI
*p*ROC·EORVM·LAPIE·SDTRATAM
*di*GNAM·CoNGRVENTEMQVE
*s*PLENDORıPATRIAE·SVAE
REDDIDERVNT·INCoHANTEIL
*l*OAC·DEDICANTE

« Lettres liées : ligne 2, RO ; ligne 3, RE ; ligne 4, IE dans *excipiebat ;* ligne 6, RO dans *proc ;* AM ; ligne 7, AM.

« Les lettres *c*AESARI... de la première ligne doivent être les restes de *c*AESARI*ensis*, ou *c*AESARI*enses* désignant soit la ville, soit les habitants de Cherchell.

« ... *in* troeu(n)tiis ? (ou intrœuntis), faedo indigna[*qu*]e nitore civitatis suae [*f*]acie excipiebat, consilio et [*in*]stantia P(ublii) Ael(ii) Peregrini [*p*]roc(uratoris) eorum, lapide stratam [*di*]gnam congruentemque [*s*]plendori patriae suae reddiderunt, incohante[1] il[l]o ac dedicante.

« Comme on le voit, cette inscription a une certaine importance pour l'histoire de Cherchell ; elle se rapporte à des travaux d'utilité publique, exécutés dans cette ville pendant que Publius Aelius Peregrinus était gouverneur de la Mauritaine Césarienne. Or, ce personnage administra la province sous le règne simultané de Septime Sévère et de Caracalla : on en a la preuve dans une inscription trouvée à Aumale et qui est datée de l'année 201[2], ainsi que dans une autre inscription découverte près du village de Zeffoun[3], sur l'emplacement de l'ancien municipe de *Rusazis*[4], entre Dellys et Bougie. Les travaux mentionnés dans le texte que signale M. Schmitter ont donc eu lieu pendant les premières années du IIIe siècle. A Sétif[5] et à Cherchell[6] on a recueilli d'autres monuments relatifs à ce fonctionnaire impérial ; l'un d'eux contient l'énoncé complet de ses noms : il s'appelait *Publius Aelius*, *Publii filius, Peregrinus Rogatus*[7]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les noms et les titres de Septime Sévère et de Caracalla figuraient en tête de cette pierre dont la partie supérieure n'a pas été retrouvée.

1. Sur le sens du mot *inchoare* et sur les formes *inchoo*, et *incoho*, voir Marini, *Frat. Arv.*, p. 363.

2. Renier, *Inscript. de l'Algérie*, n° 3559.

3. *Revue Africaine*, t. X, p. 159.

4. *Itinerarium Antonini Aug.* 17, 2.

5. Renier, I. A. ; n° 3280.

6. Renier, I. A., nos 3886 à 3888.

7. Je profite de cette communication sur Cherchell pour rectifier le n° 3885 du recueil de M. L. Renier, qui précède immédiatement les inscriptions relatives à notre Peregrinus. A la ligne 10, la pierre porte CLASSIS ; à la ligne 12, MOESIATICAE ; à la ligne 13, C·CAESIVS. Je suis sûr de ces lectures, ayant examiné la pierre à plusieurs reprises ; elles s'accordent, du reste, avec celles de MM. de la Mare et Noël des Vergers.

N° 2.

« Inscription gravée sur un gros bloc de calcaire, et très rongée. Trouvée, avec la suivante, hors de la ville, non loin des remparts, près de la porte de Ténez :

IMP*ca*ES·L·SEPTIMI
SEV*erip*IIPERTINACIS
AVG*ara*BICI·ADIABE
N*icipart*HICIM*ax*FIL
D*ivi m* AN*to*NINIPII
*germ*ANICISAR*ma*TICI
N*epoti*DIVIANTONPII
P*ronep*OTIDIVIHADR·
A*bne*PDI*vitr*AI*a*NI·
PA*rthi*CI*etd*IVI
N*ervaead*NEPOTI
M*au*RELANTONINO
A*ugtr*IBPOTEST·PROCN (*sic*)
C·DO*m*ITALEXANDER
CA*e*SARIENSIS
DV*umv*IRALICIUS
EQVOP*ublico*EXORNATVS

« Les compléments appartiennent à M. Schmitter.

« Lettres liées : ligne 2, NA ; ligne 3, AVG ; ligne 13, AVG ; IB ; ROC ; ligne 14, DO ; ligne 16, IR.

« Imp(eratori) [*Cae*]s(ari), L(ucii) Septimi(i) Sev[*eri*] Pii Pertinacis Aug(usti) [*Ara*]bici Adiaben[*ici Part*]hici M[ax)imi)] fil(io), d[*ivi M*(*arci*)] An[*to*]nini Pii [*Germ*]anici, Sar[*ma*]tici n[*epoti*], divi Anton(ini) Pii p[*ronep*]oti, divi Hadr(iani) a[*bne*]p(oti), di]*vi Tr*]aj[a]ni Pa[*rthi*]ci [*et d*]ivi N[*ervae ad*]nepoti, M(arco) [*Au*]relio Antonino A[*ug*(*usto*), *tr*]ib(unicia) potest(ate), proc(o)n(sùli).

« C(aïus) Do[*m*]it(ius) Alexander, Ca[*e*]sariensis, du[*umv*]iralicius, equo p[*ublico*] exornatus.

« Cette inscription est de la même époque que la précédente. Elle a été gravée du vivant de Septime Sévère, puisque cet empereur n'y est pas qualifié de *divus*. Comme

elle est élevée en l'honneur de Caracalla, du vivant de son père, il est certain qu'elle était placée en regard d'une autre inscription dédiée à Septime Sévère. Le Musée de Cherchell possède un fragment de marbre qui provient d'un monument également consacré par cet ancien duumvir, Caïus Domitius Alexander[1].

N° 3.

« Inscription trouvée avec la précédente :

IVLIAE AVG
MATRI
CAESAR....
AVG...ET
CASTRORVM
C IVLIVS
TVRRANICvS
OB
HONOREM
AEDILITATIS
ANNO
PROV
CLXX

« Lettres liées : ligne 5, RO ; VM ; ligne 7, NI ; ligne 10, TI ; ligne 11, ANN.

« Juliae Aug(ustae) matri Caesar[*um*] Aug[*ustorum*] et castrorum, C(aïus) Julius Turranicus, ob honorem aedilitatis. Anno prov(inciae) centesimo septuagesimo.

« L'année 170 de l'ère mauritanienne correspond à l'année 210 de l'ère chrétienne. C'est donc du vivant de Géta que ce texte a été gravé. En effet, la troisième ligne se terminait par les lettres VM, complément du mot *Caesarum ;* et, à la 4e ligne, l'abréviation AVG était suivie d'un second G, indiquant l'existence des deux Augustes, fils de Julia Domna ; Géta avait été nommé Auguste en 208. Ces lettres ont été

1. Renier, I. A., n° 3906.

martelées en 212, après le meurtre de Géta ; à la 3e ligne on a même gravé un petit I au-dessus de R et peut-être un S qui a échappé au copiste. On a trouvé à Cherchell, en 1843, un piédestal portant une dédicace à Septime Sévère, posé par C. Julius Turranicus[1], également en souvenir de son élévation à l'édilité, mais l'inscription présente une particularité bizarre :

« Les éléments chronologiques qui suivent le nom de l'empereur appartiennent à l'année 205 ; tandis que la date de l'ère mauritanienne (année 170), qui est inscrite à la fin du texte, nous reporte à l'année 210. Il semble évident que les deux inscriptions de Julius Turranicus ont été gravées ensemble en 210 ; l'une au-dessous d'une statue de l'empereur, l'autre au-dessous d'une statue de l'impératrice destinées à décorer un endroit public. La mention des deux Augustes dans le texte nouvellement découvert suffirait à établir cette date de 210, puisque Géta n'a obtenu le titre d'Auguste qu'en 208. Dès lors comment expliquer la date de 205 qui accompagne le nom de Septime Sévère sur le premier piédestal ? Peut-être se rapporte-t-elle à l'époque où Turranicus avait promis ces statues, tandis que la date placée à la fin serait celle de l'accomplissement de sa promesse.

N° 4.

« Sur un bel ossuaire de marbre blanc, en très beaux caractères. Trouvé chez le sieur Boyer, à 2 kilomètres de la ville, sur la route de Ténez :

TI·CLAVDIVS
THALAMVS·PTOLEM
HIC·SITVS·EST

« Ti(berius) Claudius Thalamus, Ptolem(aeanus), hic situs est.

« Cet affranchi est un ancien esclave de Ptolémée ; son nom servile était Thalamus. Lorsque Claude eut pacifié la Mau-

1. Renier, I. A., n° 3881.

ritanie, les biens du roi, que son prédécesseur venait de faire assassiner, passèrent dans le domaine impérial : cet esclave fut affranchi par l'empereur dont il porte le prénom et le gentilicium. D'autres affranchis, Tiberius Claudius Zena et Tiberius Claudius Chresimus, dont les noms ont été retrouvés à Cherchell[1], paraissent avoir été dans le même cas.

« M. Schmitter m'annonce également la récente découverte de deux statues dont il a eu l'obligeance de m'envoyer les croquis. La première est celle d'une femme vêtue d'un peplum à plis réguliers, la jambe droite légèrement avancée ; malheureusement la tête et les bras manquent. C'est la répétition d'une grande caryatide qui existe au Musée de Cherchell. Elle a été découverte dans l'intérieur de la ville, non loin de la porte d'Alger. La seconde est en marbre blanc, de grandeur naturelle ; elle a été exhumée au même lieu que la précédente et dans le même temps ; la tête et les bras n'ont pas été retrouvés. Il reste le haut du bras gauche ; ce bras était levé, tandis que le bras droit s'abaissait. Elle porte une longue tunique finement plissée, sur laquelle est jeté un manteau plus court ; ce manteau passe sous le bras droit en laissant le sein à découvert, il couvre l'épaule gauche ; les manches de la tunique étaient agrafées extérieurement dans toute la longueur du bras. Trois longues boucles de cheveux couvrent le haut des seins de chaque côté. C'était probablement une statue d'Isis grecque, tenant le sistre de la main gauche élevée et soutenant son vêtement de l'autre main. M. Schmitter signale également la découverte d'un torse de Silvain tenant des fruits dans sa nébride ainsi que d'une jolie statue de Faune. »

M. Roman présente un disque en bronze trouvé il y a peu de mois à Autun, représentant d'un côté la tête de Commode recouverte de la peau de lion ; de l'autre côté il est creusé et étamé pour servir de miroir. Ce petit monument n'est que le noyau central d'un grand médaillon de Com-

1. Renier, I. A., n° 8879.

mode extrait de l'anneau circulaire qui l'entourait et qui portait gravée la légende. On sait en effet combien sont fréquents les exemples de médaillons composés de deux parties concentriques et de deux cuivres différents. Commode paraît souvent sur ses médailles la tête ornée d'une peau de lion ; il voulait s'égaler à Hercule et quelquefois ses monnaies portent comme revers, ou la représentation de l'un des travaux, ou l'image des armes de ce demi-dieu avec la légende : HERCVLI ROMANO. Cet objet appartient à M. Bulliot, associé correspondant à Autun.

M. Cournault, associé correspondant à Nancy, présente un petit flambeau en bronze figurant un animal fantastique sur lequel un enfant est monté ; la queue de l'animal, repliée au-dessus de lui, se termine par une bobèche. Cet objet paraît appartenir à l'art italien du commencement du xve s.

Séance du 11 Février.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Correspondance.

La Société des Antiquaires de Nassau demande l'échange de ses publications avec celles de la Compagnie.

Travaux.

Le président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs, j'ai éprouvé un véritable chagrin en me voyant forcé, par le mauvais état de ma santé, de renoncer à venir au milieu de vous pour inaugurer nos séances de l'année 1880. J'ai été contraint d'abandonner à mon excellent collègue, M. Prost, le soin de rendre un juste hommage au bureau qui a dirigé vos délibérations et conduit vos affaires pendant l'année 1879, et de vous demander de voter des remerciements au président sortant et à ses collaborateurs. Ce devoir a été accompli, et c'est là l'essentiel.

« Je viens aujourd'hui, un peu tard il est vrai, vous remer-

cier de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à la présidence ; cet honneur est et demeurera le couronnement de ma carrière archéologique. Mais je ne me fais aucune illusion vaniteuse ; en me choisissant parmi tant de confrères plus dignes que moi d'occuper le fauteuil, vous avez voulu récompenser, non point mon mérite, mais mon dévouement absolu aux intérêts de notre Compagnie et vous vous êtes souvenus du trésorier qui, pendant six années, a gouverné vos finances. A ce titre seulement il m'est permis d'accepter vos suffrages.

« Aujourd'hui aussi je viens réclamer votre affectueux concours ; il m'est nécessaire pour remplir les fonctions toujours délicates et souvent difficiles que vous m'avez confiées. J'ose y compter, comme vous pouvez compter sur tous mes efforts pour ne pas rester trop au-dessous de ma tâche nouvelle. »

M. Schlumberger communique à la Société le dessin d'une ancre antique en plomb, dessin qui lui a été communiqué par M. le professeur A. Papadopoulo, directeur du Musée évangélique de Smyrne. Cette ancre a été trouvée, il y a quelque temps déjà, par des pêcheurs d'éponges, sur la côte de Carie. Il s'agit d'un objet fort rare, dont aucun musée ne possède d'exemple. M. Papadopoulo pense que c'est là l'ancre la plus ancienne, l'ancre à une seule patte, ou ancre borgne de nos marins. Il n'existerait jusqu'ici aucune représen-

tation graphique de cette variété. C'est l'avis de M. Saglio (*Dictionnaire des antiquités*, au mot *ancre*, p. 267). L'ancre dont M. Schlumberger présente le dessin pèse environ 80 kilog. Sa longueur n'est que de 70 centimètres environ. L'inscription ΣΩΤΕΙΡΑ se lit sur une des faces du monument.

M. Quicherat appelle l'attention de la Société sur une tablette en jaspe du musée de Cluny, déjà signalée par M. Fillon dans un mémoire sur la sépulture d'une femme peintre, découverte à Saint-Médard (Vendée) ; il invite M. Gaidoz à examiner la pierre et l'inscription qu'elle porte afin de voir si celle-ci ne serait pas rédigée en langue celtique.

M. Quicherat lit ensuite la note suivante :

« Je crois devoir entretenir mes confrères d'une commémoration historique qui a eu lieu récemment au revers de nos Alpes de Savoie et dont l'objet intéresse directement notre pays. Il s'agissait de perpétuer la mémoire d'un travail de percement exécuté du temps de François Ier par la main d'un seul homme en vue de faire tomber d'une hauteur de 2,000 mètres sur la vallée d'Exilles une partie du cours de la Clarea, affluent de la Doire. Ce percement, connu sous le nom de *Trou de la Touille*, consiste en une galerie de 1m80 d'élévation sur 1 m. de large, pratiquée dans le roc sur une longueur de 500 m. Il a eu pour effet de transformer en un pacage fertile le territoire auparavant ingrat des deux villages de Cels et de Ramatz. L'auteur du travail fut un mineur-ingénieur nommé Colomban Roméan, natif de Ramatz, mais habitant de Saint-Gilles en Languedoc, de toute façon sujet français, car pendant tout le moyen âge et une partie des temps modernes les vallées d'Oulx et d'Exilles furent françaises. Le traité d'Utrecht nous enleva cette frontière.

« C'est la section italienne du Club alpin qui a eu l'idée de recommander à la reconnaissance de la postérité, par une inscription, le nom et l'ouvrage de Roméan. La pierre fut posée le 20 juillet 1879, et, à cette occasion, un membre de la même société, M. Chiapusso, fit imprimer à Suse ce qu'il

avait pu recueillir de documents dans les archives du pays sur le Trou de la Touille[1].

« De ces pièces, dont le texte est malheureusement très incorrect (elles ont été transcrites d'après des *vidimus* du XVIIe siècle), il résulte que l'idée du percement n'appartient pas à Roméan. Dès 1504, la commune d'Exilles avait autorisé les habitants de Ramatz à faire détourner sur leur territoire les eaux de la Clarea moyennant un cens annuel de 2 sols tournois. L'ouvrage, aussitôt commencé, ne tarda pas à être abandonné. On ne songea à le reprendre qu'en 1526. C'est alors que Roméan s'offrit à la fois comme entrepreneur et comme ouvrier, faisant ses conditions comme s'il devait travailler seul, ou tout au plus avec un compagnon de son choix.

« Il prit séparément, quoique dans les mêmes termes, ses engagements avec les notables du village de Cels et avec ceux du village de Ramatz. Les uns et les autres durent lui fournir, par mois, un setier de vin et une hémine de pur froment. Dans le cas où il s'adjoindrait un compagnon, la fourniture mensuelle serait de deux setiers de vin et de un de froment. De plus, chacune des communautés avait à fournir par an deux setiers de légumes, outre qu'elles devaient faire construire pour l'usage de Roméan, à l'embouchure du souterrain, une maisonnette meublée d'un vase à mettre le vin et d'un coffre pour serrer les vivres.

« D'ailleurs, Roméan serait fourni de tous les ferrements nécessaires à son travail, *videlicet*, dit le texte, *mathera*, *massas*, *pichos*, *cugnos et palferos ;* mais l'affûtage et la réparation des pointes étaient à sa charge, moyennant qu'il recevrait charbon, soufflet, enclume, marteau et enfin tous les accessoires d'une forge. Aussi bien il n'aura pas à s'occuper de l'enlèvement du déblai qui fera partie des dépenses supportées par les deux communautés, ainsi que la fourniture d'une lampe avec l'huile nécessaire pour éclairer l'ouvrage.

« Tous ces points réglés, on assigne à Roméan, comme

1. *Il traforo di Touilles e Colombano Romean,* documenti raccolti a cura di F. Chiapusso, socio del Club alpino italiano. In-4°, Susa, tip. Ramondetti.

salaire, 5 florins valant chacun 12 s. t., autrement dit 60 s. t. pour chaque toise creusée, et ces 60 s. seront payables par quart ou 15 deniers, mais seulement après chaque toise achevée.

« Enfin, le cas ayant été prévu que l'air nécessaire à la combustion de la lampe pourrait manquer et qu'il deviendrait nécessaire de percer un soupirail, on convint que ce supplément de travail serait payé à la toise sur le même pied que le percement du canal. La tradition du pays est que Roméan acheva son travail en huit ans. »

M. Guérin fait un rapide résumé d'un voyage dans l'île de Rhodes pendant lequel il a pu visiter, outre les restes des trois grands ports antiques de Lindos, de Camiros et de Jalysos, l'intérieur de l'île, resté à peu près inconnu des voyageurs qui l'ont précédé et où l'on ne compte pas moins de quarante-sept villages. A Rhodes, il a cherché l'emplacement du célèbre colosse du Soleil, qui ne pouvait pas être, comme on l'a cru, debout entre les deux môles du port, séparés par un intervalle de 250 coudées. Pour un pareil écartement il serait nécessaire que la statue eût au moins 600 coudées de haut. Il croit en avoir reconnu la vraie place à l'entrée d'un canal aujourd'hui comblé, qui avait jadis une largeur de huit mètres. On peut supposer que le colosse, dont les jambes s'appuyaient sur les deux bords, avait une hauteur de 80 coudées (environ 40 mètres), ce qui s'accorde avec ce que l'on sait du poids des débris laissés gisants par terre jusqu'à l'an 700 ap. J.-C., et emportés à cette époque par un Juif, qui en chargea 200 chameaux ; la charge d'un chameau étant évaluée à 300 kilogrammes, le colosse entier aurait pesé 300,000 kilogrammes.

M. Saglio fait passer sous les yeux de la Société deux couteaux légués au musée du Louvre par M. Philippe de Saint-Albin. Ces couteaux sont à trois lames, dont un poinçon et un tourne-vis, se repliant dans des manches d'écaille, à l'extrémité desquels se trouvent un second tourne-vis et un petit marteau. Les lames se fixent, quand elles sont ouvertes, à la manière des couteaux catalans, au moyen de crans d'arrêt

qui s'introduisent dans les trous d'un écusson placé au dos du manche. L'écusson d'un des couteaux est aux armes des Médicis, dont les six crans arrondis dessinent les besans; celui du second couteau, plus petit que le premier, est aux armes de France, et trois crans d'arrêt y figurent trois fleurs de lis. Au-dessus des deux écussons on voit la couronne de France formée par la réunion des ornements ciselés au talon des trois lames, qui viennent se juxtaposer quand on les tient ouvertes. L'écusson du plus petit couteau est entouré des colliers des ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel. Parmi les pendentifs qui y sont suspendus, on remarque la lettre L plusieurs fois répétée. Il est permis de conjecturer, et presque avec certitude, que le plus grand de ces couteaux a appartenu à la reine Marie de Médicis et le plus petit au roi Louis XIII, son fils. La ferrure des manches est couverte au dos d'ornements ciselés d'un style très élégant.

M. de Montaiglon présente une observation au sujet d'un travail de M. Gerspach, récemment publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, sur une mosaïque de Saint-Jean de Latran. C'est avec raison, selon lui, que l'auteur s'est refusé à chercher, dans l'examen des matériaux employés, la date de l'œuvre que ces matériaux ne peuvent indiquer avec une certitude suffisante; mais cette date on peut la trouver dans une inscription dont M. de Montaiglon restitue la forme et le sens.

M. Müntz fait remarquer que, s'il est vrai que pour la mosaïque de Saint-Jean de Latran, plus d'une fois restaurée, on ne puisse fixer de date d'après l'examen des matériaux, on ne doit pas cependant rejeter complètement ce moyen de connaître l'époque à laquelle ont été exécutées d'autres mosaïques, particulièrement les plus anciennes. Ainsi vers le IVe et le Ve siècle on ne se servait, pour les fonds, que de cubes de verre incolore sur lesquels on étendait une feuille d'or; à partir du VIIIe siècle les cubes employés sont en verre rouge, ce qui devait donner à l'or plus d'éclat. Du IXe au XIe s., il n'y a plus à Rome d'atelier de mosaïque; la tradition de cet art a été interrompue : ce sont là des moyens de contrôle

qui peuvent être employés avec succès, en tenant toujours compte des réparations qui ont pu altérer le caractère primitif des mosaïques.

M. Mowat présente une petite plaque en bronze patiné, envoyée en communication par M. l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez (Aveyron). Cette plaque, découverte pendant l'hiver dernier dans les travaux de nivellement de l'esplanade de Camonil, au nord-ouest de Rodez, a la forme d'un croissant percé d'un trou dans la partie centrale et porte, vers le milieu du bord convexe, un appendice qui, d'après la courbure, paraît être le reste d'une bélière de suspension. Sur l'une des faces on lit, en lettres pointillées, ROMANVS, avec ligature de M et de A, de N et de V. M. Mowat présentera ultérieurement quelques observations sur ce monument.

Séance du 18 Février.

Présidence de M. Prost, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei lincei, 3e série, 2 fasc. in-4°.
Duchesne (L.). *De codicibus mss. græcis Pii II, in Bibliot. Alexandrino-Vaticana*, in-8°.
Potiquet (Alf.). *Biographies des anciens seigneurs, artistes, hommes de lettres, savants du canton de Magny-en-Vexin*, in-8°.
— *L'Institut national de France, ses diverses organisations*, etc., in-8°.
— *Notice sur M. de Villeroy, secrétaire d'État, et Mme de Villeroy*, in-8°.
— *Par-ci par-là dans le canton de Magny-en-Vexin*, in-8°.
— *J.-B. Santerre, peintre.* 2e édition. In-8°.
— *Magny-en-Vexin en* 1787, in-8°.

Correspondance.

M. Romain Boulenger adresse ses remerciements au sujet

de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. de Barthélemy lit, au nom de la Commission des impressions, un rapport proposant l'insertion, dans le volume de Mémoires, d'un travail de M. Guiffrey sur la tapisserie des Quatre Preux. On passe au scrutin, et l'impression de ce mémoire est votée par la Société.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Terninck, associé correspondant à Boisbernard (Pas-de-Calais), relative à deux notes insérées dans le dernier Bulletin publié par la Société.

« Aux pages 151 et suivantes, M. Mazard donne un travail très curieux sur les glaçures céramiques plombifères, et prouve que ce procédé était connu depuis une très haute antiquité dans les contrées orientales, l'Égypte, la Grèce, etc., etc.

« Quant à la Gaule, il n'est pas aussi affirmatif, si ce n'est pour l'Allier, pays dont les potiers ont certainement pratiqué, dit-il, ce mode de glaçure. Enfin il croit que ce système fut abandonné après l'ère des Antonins.

« Les découvertes que j'ai faites dans l'Artois sont assez conformes à ces données et semblent indiquer qu'ici aussi ce mode de décoration des vases était, sinon pratiqué, ce que je n'oserais affirmer, du moins connu.

« En effet, en explorant une maison importante de l'antique *Nemetocenna*, ou *Atrebates*, détruite au commencement du IIIe siècle, j'ai rencontré dans ses appartements et dans son péristylium garni de colonnes, des tuiles, des vases, des tuyaux d'hypocaustes, des statuettes, des verres à vitres, des enduits colorés et même garnis de fresques, des médailles et bien d'autres objets antiques.

« Parmi eux étaient les débris d'un vase couvert d'une glaçure métallique jaune marbré de rouge, sur l'un d'eux était imprimé en relief le mot IOCRN·I°.

« Il n'est pas certain que ce vase ait été confectionné à Arras, qui possédait un atelier céramique assez riche ;

cependant ces débris étaient placés à côté d'un moule en pierre calcaire d'une coupe élégante, et ils prouvent que ce mode d'ornementation était connu dans cette ville au commencement du IIIe siècle. »

La seconde partie de la lettre de M. Terninck vise la note que M. Longnon a consacrée au *vicus Helena*[1] mentionné par Sidoine Apollinaire comme le lieu où Clodion fut battu par Aetius. Pas plus que M. Longnon, il n'admet l'identité de ce *vicus* avec le village d'Allaines (Somme) et il rappelle que plusieurs érudits ont voulu retrouver l'emplacement du *vicus* Helena à Lens ; c'est pour Lens aussi, ou plutôt pour le mont Eleu qui lui est contigu et qui, aujourd'hui, est englobé dans cette ville, que se prononce M. Terninck. Il plaide donc la cause du mont Eleu près duquel il retrouve les voies (*coeuntes vias*) et la rivière indiquée par le texte de Sidoine, et il énumère les vestiges romains de toute espèce que recèle cette colline.

Une autre lettre, adressée par M. l'abbé Decagny, correspondant à Amiens, relativement au même *vicus Helena*, est ensuite communiquée à la Société. M. Decagny n'est pas convaincu par les arguments de M. Longnon, et il résume les titres — incontestables selon lui — d'Allaines à la succession du *vicus Helena*, sous les quatre chefs suivants :

1° Aucune autre localité du nord de la France n'a un nom aussi visiblement dérivé de *Helena* que Allaines : *Alania* au Xe siècle, et plus tard *Hallaines ;* les mémoires de Puy-Ségur en 1652 donnent même la forme *Hélène*. En 1243, Allaines est appelé *Alania Morchiarum*[2], ce qui implique l'idée d'un grand massacre en ce lieu.

2° *Allaines* n'est pas, il est vrai, situé dans l'Artois, mais il est très rapproché des limites de cette province ; il n'est qu'à 28 kil. environ d'Arras, et d'ailleurs les limites de l'Atrébatie ont pu varier depuis quatorze siècles.

3° La grande voie de Soissons à Sangate que Majorien a

1. *Bulletin* de 1879, p. 165.
2. *Gallia christiana*, t. IX, col. 1108.

dû suivre passe aux abords d'Allaines où l'on retrouve d'ailleurs toutes les « circonstances topographiques » de la description de Sidoine Apollinaire.

4° Les rois francs, en vue sans doute de faire disparaître le souvenir du *vicus Helena*, si odieux pour leur nation, ont établi dans les environs de ce lieu, c'est-à-dire d'Allaines, deux de leur *villae* royales, l'une à Athies, l'autre sur le mont des Cygnes, qui fut le berceau de Péronne. De plus on a découvert dans ces derniers temps, près d'Allaines, vers Cléry et Emme, deux cimetières considérables du v[e] siècle, composés principalement de sépultures de guerriers.

« L'honorable M. Longnon, dit en terminant M. Decagny, en est réduit à conclure que le *vicus Helena* a été détruit ou qu'il a changé son nom contre celui d'un saint, et pourtant il n'est guère présumable qu'il ne soit resté dans le pays aucun vestige ni souvenir d'une localité aussi importante. Ne serait-il pas plus vraisemblable, jusqu'à preuve contraire, d'admettre au moins la vraisemblance de l'antique *vicus Helena* à Allaines, d'après les considérations plausibles qui précèdent? »

M. Longnon a la parole sur la question du *vicus Helena* pour répondre aux observations de MM. Terninck et Decagny. Il s'exprime en ces termes :

« Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de vous entretenir de nouveau du *vicus Helena*, je vous dirai tout d'abord que je ne puis pas plus admettre sur cette question l'opinion de M. Terninck que celle de M. l'abbé Decagny.

« Il ressort de la lettre de M. Terninck que le mont Eleu a été à l'époque romaine le siège d'un *vicus* ou plutôt d'un *castrum ;* mais on ne sait quel était le nom de ce *castrum*. Si le nom d'*Eleu* que porte cette colline est dérivé du vocable antique de cette localité, on peut assurer que ce dernier n'avait aucun rapport avec le nom *Helena*, pas plus au reste que le nom de *Lens* — en latin *Lenis* — où l'on a cependant voulu créer une altération de *Helena*. Les circonstances topographiques, — carrefour, pont, montagne,

voisines du *vicus*, — du texte de Sidoine sont choses par trop vagues pour suffire à retrouver l'emplacement du *vicus* antique.

« Quant aux arguments de M. l'abbé Decagny, je les passerai rapidement en revue. *Alania*, nom primitif d'Allaines, est, je le répète, une de ces localités assez nombreuses dont le nom indique une colonie de barbares [1] ; ce lieu doit certainement sa dénomination à un cantonnement d'Alains. La forme *Helene* qu'on trouve en 1652 n'a que faire dans le débat : ce n'est pas là une forme populaire dont on puisse constater la persistance à travers les siècles ; c'est seulement une fantaisie d'érudit, déjà partisan au XVIIe siècle de l'opinion que défend aujourd'hui un de vos correspondants. Pour ce qui est de la dénomination *Alania Morchiarum* qu'on trouve dans un acte de 1243, je ne sais ce qu'elle signifie, ni même si elle n'est pas — pour sa seconde partie — le produit d'une faute de lecture ; dans tous les cas, on ne saurait admettre le sens que lui attribue M. Decagny.

« Un examen, même superficiel, de la répartition du nord de la Gaule entre les cités de Tournai, de Cambrai, d'Arras, d'Amiens et de Vermand, ne permet pas de croire que le territoire d'Allaines ait pu faire partie du pays des Atrebates ; aucun document, d'autre part, ne donne corps à la conjecture de notre confrère sur la variation possible de la limite méridionale des Atrebates.

« En ce qui concerne Allaines, dont le titre primordial à la succession d'*Helena* est le rapport qui existerait entre ces deux noms, les circonstances topographiques ne peuvent être invoquées comme preuve subsidiaire, non plus que pour le mont Eleu dont M. Terninck nous a entretenus.

« M. Decagny prête aux Francs des sentiments bien modernes en supposant qu'ils ont détruit *Helena* pour effacer un souvenir odieux à leur nation ; mais je ne saisis pas le lien qui existe entre ce désir de faire disparaître le *vicus* témoin d'une défaite des leurs, et l'établissement de deux maisons royales. Enfin, les deux cimetières qu'il signale

1. Voyez *Bulletin* de 1879, p. 165, ce que j'ai dit du nom de lieu *Allaines*.

vers Cléry et Emme ne sont pas à Allaines même; d'ailleurs ces cimetières renferment des sépultures de guerriers francs domiciliés dans le pays, ainsi que de membres de leurs familles, et non pas les corps de guerriers ayant trouvé la mort sur un champ de bataille.

« Je donne, au reste, aux conjectures de nos deux correspondants autant d'attention que le comporte l'état de la question, aujourd'hui que je puis vous soumettre un texte du IXe siècle qui permet, à mon avis, de résoudre la question si controversée de l'emplacement du *vicus* artésien de *Helena*.

« Ce texte est un diplôme de Charles le Chauve en faveur des religieux du monastère de Saint-Amand (*monasterium Helnonense*), daté du 23 mars 847 ; on y lit la phrase suivante :

« Insuper largiti sumus eis in pago Ostrebandensi Scaldinium et Helenam, cum omni sua integritate et plenitudine [1]. »

« Il s'agit ici de l'attribution aux religieux de Saint-Amand de deux villages situés dans l'Ostrevant, c'est-à-dire dans le plus oriental des deux *pagi* ou comtés entre lesquels se répartissait à l'époque franque la *civitas Atrebatum*, et le premier de ces villages, *Scaldinium*, est aujourd'hui représenté par Escaudain (Nord, arr. de Valenciennes, canton de Bouchain), comme le second, *Helena*, l'est par *Helesmes*, chef-lieu d'une commune limitrophe de celle d'Escaudain. Helesmes, qui fut compris jusqu'à la Révolution dans le diocèse d'Arras, correspondant à la *civitas Atrebatum* des Romains, faisait partie de l'archidiaconé d'Ostrevant et du doyenné de Bouchain, et dépendit constamment de l'abbaye de Saint-Amand[2] à laquelle appartenait déjà au IXe siècle le village d'Helesmes.

« Ainsi donc, le nom d'*Helesmes* — prononcé *Helême* — représente le *Helena, in pago Ostrebantensi*, du diplôme de

1. *Recueil des historiens de France*, t. VIII, p. 489. — Un diplôme de Charles le Simple pour Saint-Amand, en date de 899, mentionne les deux mêmes lieux, le second sous la forme *Helemna* (*ibid.*, t. IX, p. 474).

2. *Statistique archéologique du départ. du Nord*, p. 404.

847, et le *vicus Helena* que Sidoine, au v[e] siècle, place chez les Atrebates. Cependant, *Helême* n'est pas une transcription romane fort pure du nom latin *Hĕlĕna*. J'ai dit l'an dernier qu'en français ce nom accentué sur l'antépénultième aurait donné *Eaune*, ou quelque chose d'approchant, il convient donc d'expliquer pourquoi ici il a produit *Helême*.

« *Helesmes*, ai-je dit, faisait partie de l'Ostrevant, c'est-à-dire d'une portion de l'Artois qui, à l'époque franque, son nom d'ailleurs l'indique assez[1], avait subi, bien plus fortement que d'autres régions de la Gaule franque, l'influence germanique. Le langage roman n'y dominait certainement pas alors : le nom de *Helena* s'altéra donc autrement qu'il ne l'aurait fait en un pays roman. Ici, comme dans bien d'autres mots latins ou gaulois, le germanique déplaça l'accent tonique[2] ; on prononça *Heléna* et non plus *Hélena*, et c'est ainsi que s'explique la forme actuelle du nom *Helesmes*, car le changement en *m* du *n* suivi d'une syllabe est un phénomène assez fréquent dans le français pour qu'il n'y ait point lieu de s'y arrêter longtemps[3].

« Il me reste à examiner si le site de l'*Helena*, du diplôme de 847, répond aux exigences du texte de Sidoine. Ce lieu de la *civitas Atrebatum* est placé à l'entrée du plat pays artésien (*patentes Atrebatum terrae*)[4], entre la Scarpe et

1. Ce nom, primitivement *Ostre-bant*, se traduirait en latin par *orientalis regio*.

2. Est-il besoin de citer les noms gaulois se terminant en *magus*, où les Germains portèrent sur *a* l'accent tonique qui, pour les Gaulois et les Romains, était sur l'*o*; etc.

3. La géographie de la Gaule franque fournit les noms de lieu *Balatedinem* et *Vindocinum* qui ont donné en français *Balesmes* et *Vendosme*, au lieu de *Balesne* et *Vendosne;* de même les mots *amertume, coutume, enclume* dérivent du latin *amaritudinem*, *consuetudinem* et du bas-latin *incudinem*.

4. Il n'est pas inutile de reproduire une fois de plus, pour l'intelligence de ce qui suit, le texte de Sidoine relatif à *Helena*.

Post tempore parvo
Pugnastis pariter, Francus qua Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat. Hic coeuntes
Claudebant angusta vias, arcuque subactum
Vicum Helenam, flumenque simul sub tramite longo
Artus suppositis trabibus transmiserat agger.

l'Escaut, non loin par conséquent des territoires de Tournai ou de Cambrai, où les Francs s'établirent tout d'abord ; le passage étroit (*angusta*) où aboutissaient plusieurs chemins [1], ne serait pas, dans l'hypothèse de Helesmes, un défilé, mais bien le passage des marais de l'Escaut, au point où s'élève aujourd'hui le village de Denain, à cinq kilomètres sud-sud-est de Helesmes ; enfin l'Escaut, à Denain, serait cette rivière (*flumen*) qu'à une certaine distance de *Helena* (*sub tramite longo*) la chaussée resserrée (*artus agger*) traversait sur un pont de bois (*suppositis trabibus*) ; on n'exigera pas de moi que j'indique parmi les hauteurs qui bordent la vallée de l'Escaut celle des collines où les Francs célébraient l'hymen d'un des leurs. Ainsi le lieu de la victoire remportée par Majorien sur les Francs de Clodion serait à peu près la même que celui où Villars défit en 1712 l'armée du prince Eugène, c'est-à-dire du champ de bataille de Denain [2]. »

M. P. Nicard communique, de la part de M. F. Keller, associé correspondant étranger à Zurich, les dessins de grandeur naturelle de plusieurs objets en fer trouvés récemment dans les tourbières de Hedingen, canton de Zurich. M. Keller pense que, parmi ces objets, ceux qui affectent la forme de lingots réguliers sont des masses de métal qui avaient cours comme des monnaies chez les Celtes et dont César nous a conservé le nom, *talea ;* dans d'autres lingots allongés se terminant par une tige plus ou moins aiguë, il

Illic te posito, pugnabat ponte sub ipso
Majorianus eques. Fors ripae colle propinquo,
Barbaricus resonabat hymen. . . . .
(*Panegyricus Majoriani*, vers 210-218.)

1. Il ne s'agit pas évidemment ici de voies militaires, mais de simples chemins qui, à l'époque romaine comme aujourd'hui, sillonnaient le pays d'entre Scarpe et Escaut ; la carte de l'État-Major nous montre une demi-douzaine de ces chemins qui, venant d'Helesmes et des lieux voisins, se réunissent vers Denain, à l'entrée des marais de la rive gauche de l'Escaut, à une centaine de mètres du pont de Denain.

2. Il est curieux de rapprocher du fait de guerre qui nous occupe un épisode de la bataille de Denain, le passage de l'Escaut par l'armée française sur l'étroite chaussée qui traverse les marais (voyez en le récit dans les diverses relations de cette bataille, notamment les *Mémoires du maréchal de Villars*, dans la collection Michaud et Poujoulat, 3e partie, t. X, p. 210-211).

retrouve les pointes appelées *stimuli* dont on se servait comme moyen de défense, particulièrement pour arrêter la marche de la cavalerie ; enfin les barres de fer terminées en pointe seraient des manches d'épée et d'autres instruments encore inachevés, tels qu'ils devaient être sans doute vendus par les premiers fabricants aux forgerons et aux armuriers qui devaient leur donner une forme définitive. M. Nicard n'admet pas sans réserve l'interprétation donnée par M. Keller pour ceux de ces objets dans lesquels il voit les engins de guerre appelés *stimuli*.

M. Saglio fait observer que les objets dessinés par M. Keller sont beaucoup plus semblables à des saumons de métal, tels que l'industrie les livre au commerce à l'état brut et les livrait déjà dans l'antiquité, qu'aux branches aiguës des chausse-trapes appelées *stimuli*, dont la forme est connue par quelques spécimens antiques.

M. Gaidoz, suivant l'invitation qui lui avait été adressée par M. Quicherat à la précédente séance, a examiné la palette de jaspe du musée de Cluny sur laquelle on voit des caractères assemblés qui ont échappé jusqu'à présent à tout essai d'explication. On a pensé qu'ils pouvaient constituer une inscription en langue celtique ; il ne peut se ranger à cette opinion. Dans aucun texte épigraphique gaulois on ne trouve, comme ici, de mots abrégés. Une lettre, l'H, ici employée, n'appartient pas à l'alphabet gaulois. Y a-t-il même sur ce petit monument un véritable texte épigraphique ? M. Gaidoz ne le pense pas, et c'est aussi l'opinion de M. Léon Renier qui l'a eu entre ses mains.

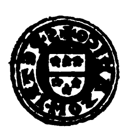
M. Schlumberger présente successivement trois objets appartenant à M. Charles Stein qui les lui a fort obligeamment confiés.

C'est d'abord une boîte à sceau en cuivre doré, de près de treize centimètres de diamètre sur trois et demi de hauteur, portant l'inscription : *Sigillum Ludovici. XII. Francor. Sicilie. Hier . regis . ducis . Mediolani dni . Astan*, ces derniers mots pour *domini Astensis*. Dans le champ semé de fleurs de lys gravées en creux, figure le roi sur un che-

val au galop ; il porte l'épée et l'écu aux armes de France et de Milan. Sur la housse du cheval sont gravées des guivres milanaises. Au revers de la boîte, un ange porte l'écu aux armes de France et de Milan. L'inscription indique que cette boîte devait contenir le sceau royal certainement appendu à quelque pièce fort importante. Sur le côté de la boîte, un orifice rectangulaire était destiné à livrer passage aux lacs.

MM. A. de Montaiglon et Müntz sont d'avis que les sujets gravés sur les deux faces de la boîte sont d'un travail (probablement allemand) d'époque postérieure au règne de Louis XII. Ce qui le prouve d'une manière certaine, c'est la présence sur la face inférieure de trois cercles concentriques gravés en creux et qui sont plus anciens que le sujet principal ; en effet, tous trois traversent la figure de l'ange supportant l'écu, ce qui n'eût certainement pas été le cas s'ils n'avaient existé préalablement à l'exécution de cette figure nouvelle.

Le second objet communiqué par M. Schlumberger consiste en une bague d'or finement niellée, portant l'inscription : *Sigillum Petri Mozanico*. L'écusson coupé porte en chef trois roses posées en fasce, en pointe trois roses, deux et une. Ce ne sont pas tout à fait là les armes de la grande



famille vénitienne des Mocenigo, qui, d'après Riestap, porte coupé d'azur sur argent, à deux roses de quatre feuilles de l'une en l'autre, boutonnées d'or.

En 1474, un Pierre Mocenigo fut doge, mais la bague de M. Stein est d'une époque bien plus ancienne et peut au plus tard appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle. Elle a donc dû être la propriété d'un autre personnage de ce nom.

M. Schlumberger présente encore un de ces gros et lourds anneaux cardinalices, en bronze doré, dont il existe des échantillons dans divers cabinets, principalement à Rennes, entre autres chez M. Castellani.



Celui-ci porte le nom de Paul II Barbo, P. P. PAVLS, et les armes de ce pape qui régna de 1464 à 1471.



Un morceau de cristal de roche enchâssé dans l'anneau remplace la pierre précieuse disparue. Sur les côtés se voient les symboles des quatre évangélistes, et deux écussons portant l'un les armes de la famille Barbo, l'autre les clefs et la tiare. Le nom du pontife est inscrit en relief entre les deux écussons.

M. Müntz communique à la Société quelques renseignements sur la destination de ces anneaux, renseignements

déjà consignés par lui dans le travail intitulé : « Les arts à la cour des papes », t. I, p. 54, et t. II, p. 158. C'était à l'occasion de leur promotion que le souverain pontife offrait ces lourds anneaux de bronze aux cardinaux nouvellement élus. Plusieurs amateurs en possèdent de riches collections. Pour le règne d'Eugène IV, M. Müntz a heureusement retrouvé les comptes relatifs à ceux de ces bijoux qui avaient été offerts aux cardinaux de la promotion de 1489. Nous y voyons qu'un saphir formait l'ornement, en quelque sorte obligé, de chaque anneau. La valeur de la pierre précieuse variait beaucoup. Le pape tenait sans doute compte, dans ces acquisitions, du mérite ou de la situation des nouveaux membres du sacré collège. C'est ainsi que le saphir destiné au cardinal Albert de Albertis ne coûta que 12 florins, tandis que celui de Jean Tagliacozzi, archevêque de Tarente, en avait coûté 14, celui d'un autre cardinal 18, celui d'un autre 20, etc.

Un de ces anneaux figure dans les collections du musée Correr de Venise. Voici la description qu'en donne Lazari, sous le n° 1002 de sa *Notizia delle opere d'arte e d'antichità della raccolta Correr di Venezia :* « Anello dorato, di maggior dimensione e peso del precedente, che interno al castone ha in basso rilievo i simboli degli Evangelisti. Longo la ghiera la epigrafa PAVLVS PP' SS, *Paulus papa secundus*, fiancheggiata dalle chiavi decussate e dal triregno. » — Cet anneau est gravé dans les *Famiglie celebri d'Italia* de Litta (famille Barbo).

M. l'abbé Lucot, associé correspondant à Châlons-sur-Marne, lit un travail intitulé : *Jeanne d'Arc, note inédite d'un contemporain de la Pucelle sur la campagne dite du sacre* (1429), *avec des éclaircissements sur cette note.*

La note est écrite en latin ; tout porte à croire qu'elle est l'œuvre d'un chanoine de Châlons[1] ; il l'a placée sur un des feuillets de garde d'un *Ordo* châlonnais du XIII[e] siècle, qui

1. Cette note a été publiée, dès 1874, par M. Léop. Delisle, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Histoire de Paris*, t. I, p. 43 (*N. de la Comm. des impressions*).

fait aujourd'hui partie du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Cette page est bien d'un contemporain de Jeanne : M. le chanoine Lucot en a fourni les preuves. Elle est intéressante, surtout en ce qu'elle met en évidence, dès le temps même de la Pucelle, le caractère surnaturel de sa mission.

M. Lucot a complété cette note par le récit des circonstances de l'entrée de Charles VII et de la Pucelle à Châlons, et par des éclaircissements puisés aux meilleures sources sur les hauts personnages ecclésiastiques qui prirent part au sacre du roi, le 17 juillet 1429, à Reims.

Séance du 3 Mars.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, édition française publiée par le chanoine Martigny, 3e série, 4e année, n° 3, in-8°.
— *de la Société archéologique du Vendômois*, t. XVIII, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, n° 112, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trim. de 1879, in-8°.
— *de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure*, 1er vol., in-8°.
Een-en-vijftigste verslag der handelingen van het Friesch genootschap van geschied, oudheid en taalkunde te Leeuwarden, 1878, 1879, in-8°.
Gesta abbatum Orti Sancte Marie (*Gedenkschriften van de Abdij Mariengaarde in Friesland*), in-8°.
Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 5e série, t. III, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires du centre*, t. VIII, in-8°.
Proceedings of the Society of Antiquaries of London, *january* 9 *to march* 20 1879, 2e série, in-8°.
Revue savoisienne, 20e année, in-4°.
Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztva (*Esclavonie*), t. I, 2e livr., in-8°.

CHARMASSE (A. DE). *Note sur l'origine éduenne d'un sacramentaire manuscrit de la bibliothèque du Vatican*, in-8°.
JANVIER. *Le bâtard de Saint-Pol*, in-8°.

Travaux.

M. Bertrand annonce que M. Kerviler, associé correspondant à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), vient de faire de nouvelles découvertes. A deux mètres au-dessous de l'endroit où il avait précédemment trouvé des haches en pierre polie et des épées en bronze, il a rencontré une hache à peu près semblable, emmanchée de même manière ; à un mètre plus bas encore, une autre hache, de même caractère, ainsi qu'un fragment de bronze. — M. Bertrand signale ensuite, d'après M. Piette, associé correspondant à Eauze (Gers), la découverte d'objets intéressants dans cette localité ; enfin il fait part d'une lettre par laquelle M. de Saint-Laumer affirme que Grignon n'a fouillé, en 1772, que la moitié de l'emplacement des ruines du Châtelet (Haute-Marne) ; il reste encore à explorer la moitié du terrain et les propriétaires paraissent disposés à seconder les archéologues qui auraient à faire de nouvelles fouilles.

M. Quicherat annonce à la Société une nouvelle découverte d'antiquités que le P. de la Croix vient de faire à Poitiers. Cet infatigable investigateur, en faisant fouiller hors de la ville, de l'autre côté de la rivière de Boivre, un ensemble de substructions étendues qu'il pense avoir été celles d'un temple, a rencontré un puits comblé qu'il ordonna de vider entièrement. Il ne fallut pas descendre à moins de 38 mètres pour atteindre le fond. Le déblai a fourni des gravois provenant de constructions romaines, et tous les accessoires d'un puits qui gisaient dans les dernières couches, savoir : plusieurs pierres d'une margelle décorée au ciseau d'une imbrication de feuillage ; les débris de deux colonnes doriques ayant servi, selon toute apparence, à soutenir une traverse en bois de chêne dont les résidus furent également retrouvés ; un bout de chaîne en fer ; des douves et cercles de seaux ; six grappins de fer à prendre l'anse des seaux ;

en outre, des monnaies de bronze de Tibère, de Claude, de Néron et de Domitien ; de nombreux tessons de poterie ; enfin une urne de bronze à deux anses sur l'orifice de laquelle est gravée au pointillé une dédicace à Mercure qualifié d'un surnom qui ne s'était pas encore rencontré. Voici la lecture de cette inscription, qui ne peut donner lieu à aucune incertitude, tant les caractères sont nettement formés. Bien entendu, elle est disposée en cercle, puisqu'elle occupe la totalité de l'orifice du vase :

DEO·MECVRIO (*sic*)· ADSMERIO·I·VENIXXAMVSLM.

L'appropriation du lieu à Mercure est confirmée par le graffite DEO MIIRCVRIO que le P. de la Croix a relevé sur l'un des fragments de colonne retirés du puits.

Au sujet de l'épithète ADSMERIO, M. Gaidoz fait remarquer qu'elle répondrait au radical celtique qui existe dans le nom de la déesse *Rosmerta*, si l'on pouvait lire *Adsmerto* au lieu de *Adsmerio*.

Quant à VENIXXAM, M. Héron de Villefosse, après une recherche par lui faite dans le *Corpus Inscriptionum* (t. III), signale trois exemples de ce nom fournis par des inscriptions de la Pannonie supérieure. Dans deux de ces textes (n°s 3825 et 3797), il est orthographié *Venixama* et *Venixiema*, tandis que dans le troisième (n° 3820) il se présente, de même que celui de Poitiers, sans la désinence latine, mais avec la mutation de l'*a* en *e*, *Venixem* au lieu de *Venixxam*. Selon toute probabilité, c'était un nom de femme. Le sigle I de l'inscription de Poitiers doit donc être lu *Julia*.

M. Quicherat donne ensuite lecture, au nom de M. Chazaud, correspondant à Moulins, d'une note relative aux observations présentées par M. Longnon, dans la séance du 8 juin 1879, au sujet de l'emplacement présumé de *Vosagus* et de *Lipidiacus*.

M. Longnon répond dans les termes suivants :

« La lecture qui vient de vous être faite au nom de mon

confrère et ami M. Chazaud me force à revenir une fois encore sur la question de *Vosagus* et de *Lipidiacus*, localités mentionnées par Grégoire de Tours, et je commencerai en me justifiant d'un reproche de doctrine qui me semble avoir manqué son but.

« La philologie, dit M. Chazaud, n'est pas un moyen de « recherches, surtout si elle est employée seule », et, selon l'auteur de la note dont vous venez d'entendre la lecture, j'aurais le tort de ne pas tenir compte des indications qui, à son avis, résultent du texte de Grégoire de Tours quant à la situation de *Vosagus* et de *Lipidiacus*. « Toute l'argu- « mentation de M. Longnon, conclut-il, est uniquement « fondée sur la philologie. »

« Peut-on sérieusement me reprocher de ne pas tenir compte de toutes les indications que fournissent les textes que je veux interpréter géographiquement ? Tout au contraire ; mais, une fois ces indications utilisées, si elles ne suffisent pas à donner la solution du problème, j'emploie la phonétique, et je ne pense point que personne, ici, songe à m'en faire un reproche. Bien plus, je ne cesse d'appeler à mon aide, s'il s'agit de textes comme ceux de Grégoire de Tours, la tradition ecclésiastique qui, par suite de la persistance locale du culte des saints, permet souvent d'arriver à une identification certaine. En outre, je ne néglige jamais, lorsque cela est en mon pouvoir, d'interroger et de faire entrer en ligne les textes intermédiaires entre mon point de départ et l'époque moderne.

« J'entre au cœur de la question en ce qui concerne *Vosagus*.

« M. Chazaud ne veut pas reconnaître avec moi dans cette localité du Berry un homonyme de la grande forêt rhénane qui a donné son nom à l'un de nos départements de l'est. Il objecte que les Vosges sont appelées par les auteurs de l'époque romaine *Vogesus*, ce qui à son avis n'est pas le même nom que *Vosagus*.

« Mais *Vogesus* qu'on lit en certaines éditions de Pline et de Lucain est-il une forme correcte du nom des Vosges ? On peut en douter en présence d'une inscription latine,

une dédicace aux Vosges divinisées, qu'on a trouvée sur un de leurs sommets[1] :

VOSEGVS
MAXSII
MINVS
V. S. L. L.

« Au reste, pour établir la communauté de noms entre le *pagus Vosagensis* du Berry et la forêt, je pars d'un principe que nul ne contestera ; c'est l'homonymie des deux noms dans le seul auteur qui mentionne le *pagus* dont l'emplacement est l'un des points qui font l'objet de mon différend avec M. Chazaud. En effet, Grégoire de Tours appelle les Vosges *Vosagus*.

« Que ce soit là une forme secondaire où le *e* primitif a fait place à un *a*, peu importe, je suis autorisé par Grégoire de Tours à dire qu'une localité du Berry portait le même nom que la forêt des Vosges.

« Mais je ne crois pas, dans le cas particulier du *Vosagus* berrichon, que le *a* ait été long et par conséquent accentué, — ce qu'il faut admettre si l'on assimile *Vosagus* à Voussac ; en effet, le *a* gaulois devant *g* étant généralement bref, témoin *Noviomăgus, Rotomăgus* et tous les noms à terminaison identique.

« Examinons maintenant la partie phonétique de la réponse de M. Chazaud en ce qui concerne *Vosagus*.

« Je ferai remarquer que mon contradicteur ne fait aucune allusion, cette fois, à la traduction proposée par moi de *Vosagus* par Bouges. Il ne répète pas — j'espère donc l'avoir convaincu sur ce point — que Bouges est le chef-lieu de la *vicaria Bolgacensis* des textes carolingiens.

« Aujourd'hui M. Chazaud déclare inadmissible le changement du *g* de Vosagus en *c*. Néanmoins j'ai eu tort, selon lui, de contester la traduction de *Vosagus* par Voussac ; en supposant que, dans l'hypothèse de mon contradicteur, le *c*

1. Cette inscription a été reproduite, en dernier lieu, par M. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 101, note 5.

du nom français représente le *g* du nom latin, je me suis laissé, paraît-il, induire en erreur par une orthographe fantaisiste. — Malgré cette explication de M. Chazaud, je persiste dans mon opinion première. En effet, que Voussac se prononce *Voussa* et que cette prononciation remonte à la fin du moyen âge, c'est là un fait qui ne prouve rien, puisque dans le haut Bourbonnais, l'Auvergne et la Marche, on prononce *a* — noté ordinairement *ac* ou *at* — la terminaison dont la forme latine primitive est *iacus* ou *acus*. Au reste, si M. Chazaud montre que la terminaison du nom de Voussac se notait *at* dans les derniers siècles du moyen âge, il donne aussi dans son premier travail sur la question la forme latine *Vociacus*, la seule, je crois, qu'il ait rencontrée, et qui prouve bien que nous sommes là en face d'un nom latin en *iacus*.

« Voici pour *Vosagus*. Quant à ce qui est de *Lipidiacus*, je ne puis me rendre non plus au sentiment de M. Chazaud. Je maintiens que cette autre localité ne peut être le Lubié moderne.

« Mon contradicteur et ami nie le changement en *z* du *d* latin devant *i* palatal, et il cite les mots *gladiolus*, *badius*, *hodie*, *podium*, etc., en français *glaïeul*, *bai*, *hui* et *puy*; mais, ici, le *d* latin est entre deux voyelles persistantes et il est tombé, tandis que dans *Lipidiacus*, par la chute rapide de *i* bref qui suit le *p*, il sera protégé par ce *p* et échappera ainsi à la syncope.

« A ma formule : « le changement de *d* latin en *z*, devant « *i* palatal », M. Chazaud objecte que les exemples provençaux et français manquent. « Les exemples donnés par Diez « appartiennent, dit-il, à l'italien, à l'espagnol et au rou- « main. » Mais la grammaire de Diez n'est pas un répertoire complet de tous les exemples d'un phénomène phonétique !

« En français, *d* devant *i* palatal deviendrait *j*, et l'on m'objecte *jour* et *Jublains*, du latin *diurnus* et *Diablintes*. Je laisse de côté ces exemples qui ont trait au *d* initial, pour ne tenir compte que de *Angeac* et *Antege* dérivés du latin *Andiacus* et *Antidius*, noms de la France méridionale, aux-

quels je puis opposer *Remèze*[1], venant de *Remedius*, et *juzieu*[2], forme provençale bien connue du latin *judaeus*.

« Mais j'ai hâte de quitter cette forme trop abstraite de discussion pour procéder à une comparaison — qui sera plus fructueuse — des noms offrant quelque analogie avec celui de *Lipidiacus*.

« Qu'est-ce, tout d'abord, que le nom *Lipidiacus ?*

« Une notation barbare ou mérovingienne de *Lepidiacus* qui se traduirait en français moderne par *la Lépidière* ou *la Lépiderie*, c'est-à-dire le « domaine de *Lepidus* ».

« Or, *Lepidus*, nom d'homme bien connu, a l'*ĭ* bref : le second *i* de *Lipidiacus* est donc bref. C'est pourquoi j'ai dit que ce nom se prononçait *Lip'diacus*, et qu'alors le *d* est resté, protégé qu'il était par une consonne immédiatement précédente.

« M. Chazaud ne rappelle pas, dans la note que vous venez d'entendre, ce raisonnement que tous les romanistes trouveront fondé, car la chute de *i* alors placé entre *p* antérieur et *d* postérieur est attestée par un certain nombre de mots français : notamment par *tiède* (tepĭdus) ; *hideux*, jadis *hisdeux* (hispĭdosus) ; *sade*, vieux mot français qui subsiste en construction dans « maus *sade* » (sapĭdus) ; *fade* (vapĭdus), etc. Et si l'on porte son attention sur les mots de structure analogue où la dentale forte, *t*, occupe la même place que la dentale douce, *d*, dans les noms précités, on trouve : *hostel*, en provençal *oustal* (hospĭtale) ; *cheptel*, *chaptal* (capĭtale) ; *douter* (dubĭtare), etc.

« J'emprunte encore à la toponomastique le nom d'origine gauloise *Arbidogilum*, qui, chez Flodoard[3], désigne un lieu de l'ancien diocèse de Reims. Eh bien ! dans ce nom le *d* placé entre deux voyelles a persisté, soutenu — en raison de la chute précoce de *i* atone — par un groupe de consonnes dont le dernier membre est la labiale *b*. *Arbidogilum* est aujourd'hui Ardeuil (Ardennes), forme adoucie de *Arbdeuil*.

1. Dans le nom de Saint-Remèze (Ardèche). A Clermont-Ferrand, on dit Remège.

2. Ce mot s'est perpétué jusqu'à nous, avec une altération du premier *u*, dans le nom de Mont*jézieu* (Lozère).

3. *Historia Remensis ecclesiae*, l. II, c. 4.

« J'estime qu'il n'y a plus à revenir sur le sort probable du second *i* de *Lipidiacus*, je passe donc à l'examen de la destinée du *d* précédant *i* palatal, en prenant pour points de comparaison des noms de lieux gallo-romains où l'on observe également cette terminaison *diacus* protégée par une consonne antérieure ; ces noms de lieux seront :

Jucundiacus = le domaine de Jucundus
Secundiacus = le domaine de Secundus
Blandiacus = le domaine de Blandus.

« Le premier de ces noms qu'on rencontre dans plusieurs documents de l'époque franque, sous les formes *Jocundiacus* et *Jogundiacus* pour désigner soit une localité de Touraine[1], soit un palais du Limousin[2], a donné en français, suivant les diverses régions :

Jonzy (Saône-et-Loire)
Jonzieux (Loire)
Jonzac (Charente-Inférieure).

« Le second de ces noms, *Secundiacus*, est écrit *Segunciacus*[3] au IXe siècle ; il désigne alors un lieu de Touraine appelé aujourd'hui *Sonzay*. Ailleurs, dans le pays de langue d'oc, il est devenu *Segonzac* (Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Puy-de-Dôme).

« Quant à *Blandiacus*, ce nom a pu produire *Blandy* (Seine-et-Marne) qui est peut-être une corruption de *Blanzy* — comme *Bondy* (Seine-et-Marne) est une altération bien constatée de *Bonzy* qui a été aussi écrit et prononcé *Bongy* — et, ailleurs, *Blangy* (Picardie et Normandie) ou *Blangey* (Côte-d'Or); mais le plus souvent le *d* de *Blandiacus* a été remplacé par un *z* comme dans :

Blanzac (Charente, Charente-Inférieure, Haute-Vienne)
Blanzat (Puy-de-Dôme)
Blanzay (Charente-Inférieure, Vienne)
Blanzy (Aisne, Ardennes, Saône-et-Loire)

1. Gregorius Turon., *Historia Francorum*, l. V, c. 14.
2. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 453.
3. *Ibid.*, t. VIII, p. 576. Cf. Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*.

Blauzac (Gard) dont les anciennes formes latines sont *Blandiacus* et *Blaudiacus*.

« Je puis joindre à ces exemples plusieurs noms de lieux en *iacus* formés à l'époque gallo-franque sur des noms d'homme terminés en *dus* ou plutôt par un *d*. Ainsi, du nom d'homme *Theodoald* on a formé le nom de *Theodoaldiacus* qui figure au IXe siècle dans l'expression *finis Theodalciaga*, nom qui désigne alors le territoire de Thiaucourt (Meurthe) — *Theodoaldi Curtis* — et qui montre à travers une notation barbare le *d* du thème primitif remplacé par une sifflante. C'est ainsi que les noms de lieu : Faucouzis et Landouzis (Aisne), Warmonzey (Vosges), dérivent de *Fulcodiacus, Landoldiacus* et *Weremundiacus*.

« Mes confrères ne s'étonneront pas, en face de tels exemples, que je maintienne ma conclusion précédente, sauf à y apporter un léger tempérament en reconnaissant que le *d* a pu se changer en *g* doux ou *j* ; néanmoins le changement du *z* est de beaucoup le plus probable. »

— P.-S. — Une récente publication de notre confrère M. de Charmasse présente sur la question de *Lipidiacus* une hypothèse nouvelle que nous croyons devoir mentionner et étudier ici même.

Lipidiacus qui avait d'abord, au témoignage de Grégoire de Tours, porté le nom de *Berberis*, c'est-à-dire le nom même de la rivière qui l'arrosait, la Bèbre, affluent de droite de la Loire, *Lipidiacus*, dis-je, aurait repris postérieurement au VIe siècle son nom primitif, et ce serait le *Lipidiacus* de Grégoire de Tours qu'un fragment de pouillé d'Autun du XIe siècle appellerait *Berbera*, forme barbare de *Berberis*. *Berbera* est en effet, dans le précieux fragment, le nom d'une paroisse de l'archiprêtré de Pierrefitte au diocèse d'Autun [1] ; comme son nom l'indique, elle était située dans la vallée de la Bèbre, où il n'est pas plus possible de retrouver un village du nom de *Bèbre* que de rencontrer un lieu dont l'appellation moderne rappelle le nom de *Lipidiacus*.

1. *Cartulaire de l'évêché d'Autun* (publication de la Société Éduenne, in-4°, 1880), p. 366.

Que faut-il en conclure? La disparition de l'antique village ou la substitution d'un nom de saint au nom de *Berbera*.

M. de Charmasse aurait pensé à reconnaître *Berbera* dans Saint-Pourçain-sur-Bèbre, le chef-lieu d'une des paroisses de la partie du cours de la Bèbre comprise dans le diocèse d'Autun, si Saint-Pourçain-sur-Bèbre avait fait partie non de l'archiprêtré de Pierrefitte, mais de celui de Moulins; or, précisément, le fragment de l'antique pouillé d'Autun compte Saint-Pourçain au nombre des paroisses formant le *ministerium* qui devint plus tard l'archiprêtré de Moulins[1]. Cette circonstance restreint donc la portion du cours de la Bèbre où il faut chercher *Berbera* à l'espace compris entre la limite nord du territoire de Saint-Pourçain[2] et le lieu où la Bèbre se jette dans l'Allier sur le territoire de Diou, à 8 kilomètres du premier point. C'est dans cet espace, pense M. de Charmasse, que s'élevait *Lipidiacus*, le lieu de la retraite de saint Lupicin[3]; à vrai dire, je crois qu'il a raison. J'estime même qu'on peut tenter de préciser plus que ne l'a fait M. de Charmasse, en proposant de reconnaître *Berbera* dans la seule paroisse ou commune située sur les bords de la Bèbre, c'est-à-dire dans Dompierre-sur-Bèbre, aujourd'hui chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Moulins; le nom de Dompierre (*Domnus Petrus*)[4], synonyme de Saint-Pierre, dû au vocable de l'église du lieu, aurait remplacé vers le XIe siècle le nom de Bèbre (*Berberis, Berbera*) qui servait encore à désigner ce lieu lors de la rédaction de l'antique pouillé dont nous ne possédons plus qu'un fragment. L'attention des archéologues du Bourbonnais et de l'Autunois doit donc maintenant se porter vers ce point pour voir si d'autres circons-

1. *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, p. 367.

2. Je dis limite nord du territoire de Saint-Pourçain parce que, contrairement à ce que pourrait faire croire la carte du diocèse d'Autun jointe à la publication de M. de Charmasse, le finage de Saint-Pourçain (et conséquemment l'archiprêtré de Moulins) s'étend sur les deux rives de la Bèbre.

3. *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, introd., p. xlviij.

4. Remarquons, en passant, que M. de Charmasse a cru reconnaître Dompierre dans *S. Petr.*, l'une des paroisses composant, selon le pouillé du XIe siècle, l'archiprêtré de Pierrefitte.

tances peuvent fortifier et confirmer cette hypothèse. Dans tous les cas, l'introduction dans le débat du pouillé d'Autun, du XI[e] siècle, fait faire, à mon avis, un pas considérable à la question de *Lipidiacus* en mettant Lubié hors de cause par une considération tout à fait différente de celle que nous invoquions jadis.

M. Schlumberger communique à la Société l'empreinte d'un sceau de bronze d'un *catholicos* ou patriarche d'Arménie du XIII[e] siècle. Aucun sceau des souverains, princes, prélats ou fonctionnaires du royaume médiéval de Petite-Arménie n'est, à sa connaissance, parvenu jusqu'à nous. On sait seulement qu'à l'exemple des empereurs d'Orient les rois roupéniens scellaient leurs actes de bulles d'or ou de plomb à leur effigie, qu'ils usaient également d'un grand sceau royal dont la description nous est connue par quelques actes parvenus jusqu'à nous et par une empreinte sur cire rouge de celui de Léon VI, empreinte conservée aux archives espagnoles.

« La curieuse matrice de sceau que je signale ici est le premier monument sigillographique arménien du moyen âge dont j'ai eu connaissance. Ce n'est pas un sceau royal, mais bien celui d'un des principaux personnages du royaume, d'un patriarche d'Arménie, du nom de Constantin. Il a été découvert dans les fondations du transept de gauche de la cathédrale de Séez, édifice où on se serait difficilement attendu à retrouver un objet du moyen âge arménien. C'est du reste, la légende en caractères arméniens exceptée, un monument en tous points semblable aux sceaux d'Occident, exécutés vers le milieu du XIII[e] siècle. La légende, en beaux caractères fort nets, est ainsi conçue : *Gosdantin Haïotz Gathoghigos ;* c'est-à-dire « Constantin, catholicos des Arméniens ».

« Dans le champ figure le *catholicos* debout de face, la tête coiffée d'une mitre basse triangulaire, la barbe longue, tenant la croix, vêtu d'une robe et d'un long manteau agrafé sur la poitrine.

« On connaît, pour la durée du royaume médiéval de la

Petite-Arménie, quatre patriarches du nom de Constantin. Le plus ancien, Constantin Ier de Pazerpert, a siégé de 1220 jusque vers 1267 ou 1269. Le second Constantin, élu en 1287, déposé en 1290 à cause de ses sympathies pour l'église latine, fut réintégré vers 1306 et mourut en 1322. Il eut pour successeur immédiat Constantin III, qui ne régna que 4 ans. Constantin IV fut élu en 1372 et mourut dès 1374.

« Il est impossible de déterminer avec une certitude absolue auquel des patriarches du nom de Constantin doit être attribué le sceau si bizarrement retrouvé à Séez. Aucun de ces prélats ne figure dans les nombreuses ambassades envoyées par les rois d'Arménie auprès des princes d'Occident.

« Cependant, par tous ses caractères, cette matrice de sceau appartient au XIIIe siècle et pas même à ses dernières années. MM. de Longpérier et Demay sont d'avis que les années 1260 à 1270 sont les limites extrêmes qu'on puisse assigner à l'exécution de ce monument sigillographique. J'ajoute que les caractères sont identiques à ceux des monnaies arméniennes du milieu du XIIIe siècle. Nous pouvons donc, avec chance de ne pas nous tromper, écarter Constantin IV, Constantin III et même Constantin II, élu pour la première fois en 1287, et nous sommes amené à attribuer ce sceau à Constantin Ier, mort au plus tard en 1269. Maintenant comment ce sceau est-il venu à Séez ? C'est ce qu'il est impossible aujourd'hui encore d'expliquer. Ce sceau, fabriqué pour Constantin Ier qui certainement n'est pas venu en Occident, et ne portant que le nom de ce prélat sans désignation de numéro d'ordre, aurait-il servi également à un de ses successeurs homonymes? Les exemples sont nombreux d'un même sceau passant ainsi d'un titulaire à son successeur. Mais, je le répète, nous n'avons pas la moindre indication du voyage d'un patriarche d'Arménie en Europe, et le fait même de ce déplacement si lointain d'un patriarche d'une église dissidente paraît fort impossible. Je compte publier un travail plus complet sur ce sceau ainsi que sur quelques autres monuments du moyen âge chrétien en Orient dans l'*Annuaire des archives de l'Orient latin* que notre confrère

M. le comte Riant doit faire paraître cette année. J'ai simplement voulu en faire aujourd'hui l'objet d'une communication. »

M. Héron de Villefosse présente, de la part de M. le baron Boyer de Sainte-Suzanne, gouverneur de la principauté de Monaco, 21 monnaies en bronze découvertes récemment à Monaco, dans une carrière, au lieu nommé le Carnier. Cette trouvaille se compose de deux pièces de Neapolis (de Campanie) et de 19 pièces de Carthage.

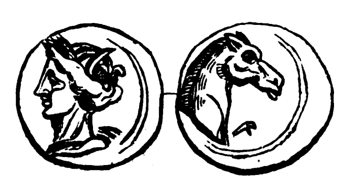
1. Tête laurée d'Apollon à g. avec la légende ΝΕΟΠΟΛΙΤΩΝ; derrière la tête, la lettre Ξ. — R/. Taureau à tête humaine marchant à dr. et couronnée par une victoire qui vole au-dessus de lui; entre les jambes du taureau ΙΣ.

2. Même tête; légende illisible; derrière la tête Σ. — R/. Semblable au précédent; on ne distingue plus les lettres.

3 à 8. Six pièces carthaginoises. « Tête de Cérès à g. — R/. Buste de cheval devant lequel se trouve un palmier. — Deux de ces pièces portent un globule placé sous le buste du cheval (L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. II, p. 103, nos 303 et 305).

9 à 11. Tête de Cérès à g. — R/. Buste de cheval; devant, un globe (Müller, n° 276).

12. Tête de Cérès à g. — R/. Buste de cheval; devant, une lettre phénicienne qui paraît être un *jod*, mais cette lettre semble avoir une forme différente sur les exemplaires cités par Müller (nos 267 et 282). Ici le point central est remplacé par un trait.



13. Tête de Cérès à g.; derrière la tête, trois points. — R/. Buste de cheval, on ne distingue plus le symbole placé dessous (cf. Müller, n° 288).

14, 15. Tête de Cérès à g. — R/. Buste de cheval ; devant, trois points (Müller, n° 271). Deux exemplaires de coins différents ; l'un d'eux est bien conservé.

16 à 21. Tête de Cérès à g. — R/. Buste de cheval ; on ne peut distinguer les symboles qui accompagnent le buste, soit que la pièce ait été mal frappée, soit que le frottement les ait effacés.

Cette trouvaille est très intéressante pour l'histoire de Monaco puisqu'elle fournit une nouvelle preuve du séjour des Phéniciens sur cette côte et démontre l'établissement d'un comptoir commercial au *portus Herculis Monœci.*

A l'envoi de ces monnaies est joint le moulage en plâtre d'une marque de briquetier romain :

C AEMILI EVTYCHI

C(aii) Aemili(i) Eutychi.

La légende est circulaire autour d'une palme en relief qui occupe le centre de l'empreinte ; les lettres sont en relief. La brique portant cette estampille a été découverte à Monaco.

Le R. P. Thédenat, associé correspondant à Juilly (Seine-et-Marne), communique, d'après un estampage et un dessin, un fragment d'inscription trouvé par M. de Brégny dans sa propriété de Bellevue, située dans la commune du même nom, près Genève. Les caractères semblent appartenir à la fin du IIe siècle.

D M
//////QVIETI·AETERNAE
.. .PROCI

D(iis) M(anibus) [et] quieti aeternae ......Proci...

Séance du 10 Mars.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, février 1880, in-4°.

HOMOLLE (Th.). *Les fouilles de Délos*, in-4°.
JOSSELIN (John). *Historiola collegii Corporis Christi*, in-8°.
LASTEYRIE (Robert DE). *Vicomtes de Ségur et vicomtes de Limoges; réponse à M. René Fage*, in-8°.
— *Voyage à Paris de Thomas Coryate, en 1608*, in-8°.
MORSE (Edward). *Dolmens in Japan*, in-8°.
QUICHERAT (Jules). *Rapports sur diverses communications faites au Comité des travaux historiques*, in-8°.
POTIQUET (Alfred). *Notice sur l'église de Magny-en-Vexin*, 2e éd., in-8°.
MONTILLE (L. DE). *Gérard de Roussillon*, in-8°.
VALLENTIN (Florian). *Découvertes archéologiques faites en Dauphiné*, in-8°.

Correspondance.

M. de Montille, secrétaire de la Société d'archéologie de Beaune, présenté par MM. de Barthélemy et Mowat, sollicite son admission au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Longnon, Courajod et Müntz pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Roman, associé correspondant à Picomtal (Hautes-Alpes), présente un objet en bronze ayant l'apparence d'un poids de forme lenticulaire, aplati à sa face supérieure comme à sa face inférieure ; des deux côtés on voit, gravée en creux, la figure d'un cavalier armé, dont le dessin se répète trait pour trait. La gravure fait penser à un sceau, mais M. Quicherat fait observer qu'un sceau, gravé des deux côtés, n'aurait pu être frappé sans que l'empreinte en fût altérée. M. Guiffrey objecte que l'on ne s'expliquerait pas le soin avec lequel les deux faces ont été gravées en creux si l'on n'avait pas eu l'intention d'en tirer des empreintes.

A propos de la dédicace MERCVRIO ADSMERIO, M. Mowat rappelle qu'à Meaux on a découvert, en 1868, un socle formé

de deux parties et supportant un groupe de deux personnages dont il ne reste plus que les pieds ; l'un d'eux est muni d'une talonnière à ailerons. Le socle porte une inscription votive commençant par les mots D(eo) ATESMERIO, savamment commentée par M. de Longpérier. Il semble qu'il y a identité entre les deux dieux *Atesmerius* et *Adsmerius*, assimilés de part et d'autre à Mercure. On peut donc se demander si la forme *Adsmerius* est bien correcte, auquel cas il faudrait l'admettre à titre de variété de l'épithète *Atismerius*.

M. L. Lefort, associé correspondant à Nohant (Cher), présente un fragment de poterie qui porte la marque *Cobnert*(*us*) *f*(*ecit*) ; comme cette marque est bien connue, la communication a pour objet essentiel d'indiquer le lieu où le fragment a été recueilli : c'est le cimetière gallo-romain de Valon (Cher), situé sur le parcours de la voie romaine de Néris à Bourges. Un grand bronze à l'effigie de Faustine la jeune, de parfaite conservation, a été trouvé dans le voisinage de la poterie dont il s'agit.

M. Mazard, associé correspondant à Neuilly (Seine), demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Dans une première communication, faite sur une lettre de M. E. Piette, associé correspondant, j'ai déjà porté à la connaissance de la Société le résultat des fouilles pratiquées par lui et M. G. Sacaze dans les tumulus d'Avezac-Prat, sur le plateau de Lannemezan (Hautes-Pyrénées).

« Les explorateurs viennent de publier, dans le dernier numéro de 1879 de la Revue « *Les matériaux pour l'histoire de l'homme* », un compte-rendu complet de leurs fouilles si intéressantes pour l'archéologie celtique. Ce travail est accompagné de planches que je me contenterai de mettre sous les yeux de la Société, ne voulant appeler son attention que sur les armes figurées sur la planche XI, armes qui peuvent donner lieu à des rapprochements toujours précieux avec les textes historiques.

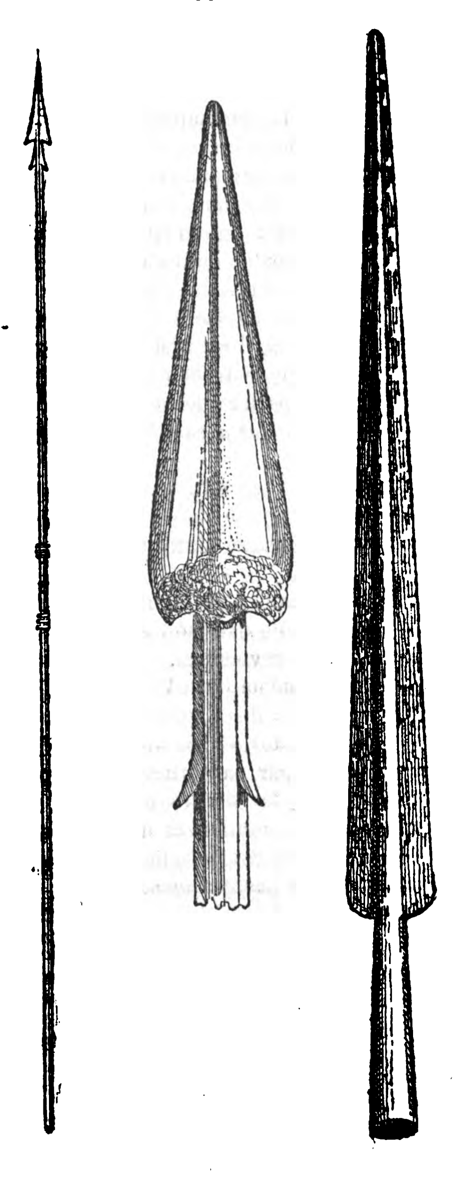
« Sur cette planche, les armes en fer sont rétablies dans leur état normal, mais nous voyons par la planche X précé-

dente, qu'après avoir passé par le feu du bûcher funéraire qui les avait rendues malléables, elles avaient été non seulement tordues, ce qui n'est pas sans exemples, mais encore enroulées autour de l'urne cinéraire, fait curieux et tout particulier.

« Ces armes se composent : d'une épée à poignée à antennes d'un type qui, par sa rudesse, semblerait le type originaire, surtout si on tient compte du petit développement de cette poignée, 0m06 seulement pour loger la main ; longueur de lame environ 0m50. Pl. XI, fig. 9, 10 ; d'une pointe de lance ou de javelot qui ne se distingue que par des anneaux en bronze incrustés dans le fer comme ornementation, fig. I ; d'une tige de fer à six pans, longue de 0m029, creuse en partie, qui paraît être un talon de lance, fig. III ; d'une longue lame effilée de 0m50, large à la base de 0m03, et terminée par une douille de 0m10, dont l'ouverture a 0m02 1/2 de diamètre. Cette lame, coupée à la base à angle droit, est renforcée dans toute sa longueur par une arête médiane très accentuée, fig. 11 ; enfin d'une longue lance barbelée, 1m82, garnie d'une sorte de poignée, le tout entièrement en fer, pointe et hampe, fig. 4, 5. Ces deux dernières armes sont, à ma connaissance, inédites comme documents archéologiques ; le sont-elles comme documents historiques, autrement dit les auteurs en ont-ils fait mention ? C'est ce que je vais rechercher.

« Le *saunion* et le *gaisos*, que les textes nous donnent, surtout le dernier, comme les armes nationales des Gaulois, ont été l'objet d'appréciations diverses ; je ne discuterai pas ces appréciations qui me mèneraient trop loin, je n'aurai en vue que le texte de Diodore de Sicile.

« Dans le livre V, si connu par ses détails sur les usages des Gaulois, l'auteur dit, paragraphe 29 : Qu'ils se servent à la guerre de biges montés par un aurige et un combattant, lequel, dans les chocs contre la cavalerie, attaquait l'ennemi avec le *saunion*, σαυνιάζουσι, puis, descendant de son char, mettait l'épée à la main. On a généralement traduit le mot σαυνιάζουσι par : lancent le javelot : *barbaricum teli genus*, met entre parenthèse le traducteur latin de l'édition Didot. Eh



bien, dans ce passage, le *saunion* était-il une arme de jet et l'archéologie ne peut-elle ici nous prêter son secours pour la déterminer?

« Diodore applique la dénomination *saunion* à diverses armes de main. L. I, 86, à propos des représentations que faisaient les Égyptiens des animaux qu'ils adoraient : les chefs, dit-il, portaient ces images suspendues à leurs *saunions ;* et je lis dans la traduction latine : *id hastæ genus est.* Il est en effet très probable qu'il s'agit ici de piques, puisqu'elles servaient de guidons aux soldats.

« L. XIII, 57. Lors du massacre de Sélinonte par les Carthaginois, parmi lesquels, il est bon de le noter, figuraient des Ibères, qui les premiers franchirent les murs de la ville : Les barbares faisaient parade des têtes plantées sur leurs *gaisos* et leurs *saunions. Hastæ sunt barbaricæ,* ajoute encore la version latine.

« L. XVII, 20. Dans l'expédition d'Alexandre contre les Perses, Spithrobate frappe le roi de son *saunion*, δόρυ, qui, d'après les lexiques, entraîne plutôt le sens de lance que de javelot.

« Je trouve enfin dans le L. V, 34, l'emploi du mot σαυνίοις qui ne laisse pas de doute dans son acception comme arme de main des Ibères. J'y reviendrai.

« Du reste, dans ce même livre V, Diodore, qui vient de faire mention du *saunion* des Gaulois, dit qu'ils présentent aussi à l'ennemi des piques, λόγχας, auxquelles ils donnent le nom de λαγκίας, ce qui, par parenthèse, affirme l'étymologie celtique de *lancea*. Le fer de ces lances a une coudée de long, sans doute avec la douille, et deux palmes de large. Les collections gauloises renferment de ces larges fers de lances qui ne sont donc pas des *saunions*.

« Quelle était alors la forme de cette arme? Diodore ne nous l'apprend-il pas lorsqu'il ajoute que les épées des Gaulois ne sont pas plus courtes que les *saunions* des autres, sous-entendu, je pense, des autres barbares. Le fer des saunions était donc aussi long qu'une épée, ce qui ne peut être la condition d'un javelot, arme de jet nécessairement légère. Mais le tranchant des *saunions*, dit ensuite Diodore, est plus

fort que celui des épées, une partie d'entre eux étant façonnée en lames droites, une autre en lames recourbées, de sorte qu'ils ne coupent pas simplement les chairs, mais qu'ils les déchirent lorsqu'on ramène la lance, κατὰ τὴν ἀνακομιδὴν τοῦ δόρατος. Le *saunion* que le Gaulois manœuvrait du haut de son char est donc une arme emmanchée comme une lance, mais coupant comme un glaive ou un yatagan, en un mot, une arme ayant quelque analogie avec la pertuisane ou le fauchard du moyen âge.

« La lame à douille, figurée sur la planche XI, 2, des antiquités d'Avezac, lame à double tranchant, longue, avec la douille, de 0m60, longueur moyenne de beaucoup d'épées gauloises, me paraît devoir répondre aux conditions qu'on peut déduire du texte de Diodore pour le *saunion*.

« La forme exacte du *gæsum* a été encore moins fixée. Diodore, dans le livre XIII, 57, que j'ai cité, le nomme avec l'arme précédente. D'autres auteurs en font mention également, sans la définir, comme d'une arme essentiellement gauloise, mais les lexiques s'accordent à donner cette définition au mot γαισὸς, lance à hampe de fer ; ὁλοσίδηρος (*Thesaurus Græcæ linguæ*). Diodore, l. V, 34, après avoir dit que les Celtes envahirent le pays des Ibères et formèrent, par leur fusion avec les vaincus, les Celtibériens, ajoute que les Lusitaniens, les plus belliqueux des Ibères, étaient armés de *saunions* tout en fer en forme d'hameçons, c'est-à-dire barbelés, σαυνίοις ὁλοσιδήροις ἀγκιστρώδεσι. Nous savons que l'auteur applique le nom de *saunions* à différentes armes de main et que le *gaisos* était une lance, pointe et hampe en fer. Les nos 4 et 5 de la planche XI me semblent donc représenter un spécimen aussi curieux qu'inédit du *gaisos*. On remarquera l'épaisseur et la forme de la pointe destinée à percer un corps résistant comme un bouclier de bois et à y pratiquer une ouverture dans laquelle pénétraient les deux barbelures qui font saillie au-dessous de la pointe. La hampe en fer est garnie d'une poignée qui empêchait cette hampe de glisser dans la main dans l'effort qu'on faisait pour attirer ou abaisser le bouclier de l'adversaire et le découvrir.

« Par tout ce qui précède, je crois donc pouvoir, sans

témérité, proposer à la Société de voir dans les deux armes des tumulus d'Avezac, non pas le type unique du *saunion* et du *gaisos* des Gaulois, mais des exemplaires originaux d'une des formes de ces deux armes. »

M. Mowat présente les moulages de tablettes en pierre ardoisière, de la fin du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e], découvertes à Rennes et conservées au musée de cette ville ; ces tablettes sont sculptées sur les deux faces comme pour servir de moule. D'un côté on voit un personnage, aux formes amaigries, vêtu d'une simple draperie et que des mains armées de griffes saisissent par la tête et par le milieu du corps. Sur l'autre face, on voit la représentation des instruments de la Passion.

M. Mowat demande ensuite la parole pour faire connaître son opinion sur la petite plaque à la légende ROMANVS dont il a été question dans les séances des 11 et 18 février derniers, ainsi que sur une nouvelle interprétation de l'inscription CAMBOCLVANIDVCI (*Bull.* de 1877, p. 75 à 81) :

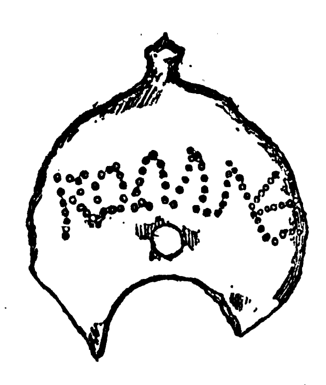
« Dans l'objet soumis à l'examen de la Société, je reconnais une de ces pendeloques que les anciens désignaient sous le nom de *phalerae* et qui servaient à orner les harnais des chevaux. Ces pendeloques, découpées dans des feuilles minces de bronze, quelquefois d'argent[1], affectaient diverses formes, généralement celles de trèfles, de disques pleins ou ajourés, alternant avec des lunules renversées, d'où le nom de *monile lunatum* donné au colleron ainsi enjolivé. Toutes les formes se distinguent nettement sur les bas-reliefs de la colonne de Marc-Aurèle et de l'arc de Septime Sévère où l'on voit des chevaux dont la croupière (*postilena*) et le poitrail (*antilena*) sont garnis de phalères. D'autres fois ces ornements sont suspendus à la sous-gorge de la bride[2]. Le

1. Argenti plurimum in phaleris equorum erat (Tite-Live, *Hist.*, l. XXXII, c. 52).

2. Bellori, *Columna Cochlis M. Aurelio Antonino dicata*, pl. 16, 38, 43, 57, 58, 59, 60, 68 ; *Veteres arcus Augustorum*, pl. 4. Anthony Rich, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, aux mots *Eques*, *Monile*, *Phaleratus*, *Postilena*.

trou central de la plaque de Rodez paraît avoir servi à livrer passage à un clou ou à un rivet qui la fixait sur une courroie du harnais, mode d'attache qui ne pouvait pas, à la vérité, coexister avec celui de la bélière, mais qui s'explique cependant, si l'on suppose qu'il l'a remplacée dans un cas de rupture accidentelle.

« Quant au mot *Romanus* qui se lit sur cette plaque, ce n'est pas le nom du propriétaire du cheval, car il aurait été mis au génitif ; ce n'est donc autre chose que le nom même du cheval à la bride ou au poitrail duquel elle était attachée en guise d'étiquette.



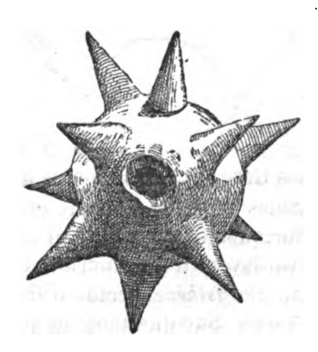
« On sait que les Grecs et les Romains donnaient à leurs chevaux de véritables noms personnels dont quelques-uns sont devenus historiquement fameux ; il suffit de rappeler *Bucéphale*, le cheval favori d'Alexandre le Grand, *Incitatus*, celui de Caligula, *Borysthène*, celui d'Hadrien, *Volucer*, celui de Lucius Verus. Sur une table de marbre trouvée à Rome et publiée à la page 341 du recueil épigraphique de Gruter, on lit une longue liste de chevaux vainqueurs dans les jeux du cirque, avec l'indication de leur robe et celle de leur cavalier en regard. Parmi ces noms figure précisément celui de Romanus,

ROMANO·R·SENIORIS·I

lecture : *Romano*, *r(ufo)*, *Senioris*, *una*, sous-entendu *palma*; traduction : un prix remporté par Romanus, alezan, monté par Senior.

« Il n'est pas rare qu'un même nom soit porté par des chevaux différents ; dans l'inscription que je viens de citer, on rencontre deux *Adsertor*, l'un *rufus*, l'autre *niger*; deux *Nitidus*, l'un *albus*, l'autre *maurus rufus*; deux *Callinicus*, l'un *badius*, l'autre *kaesius*. *Hilarus* a pour homonyme Ἵλαρος, inscrit sur un marbre grec (*Corp. Insc. Graec.* 7284). La plaque de Rodez prouverait que, dans la nomenclature équestre, le nom *Romanus* avait aussi une sorte de vogue.

« Auprès de cet objet s'en trouvait un autre non moins intéressant[1]. C'est une petite balle de bronze, hérissée de dix pointes, et traversée d'outre en outre par un trou servant au passage d'un fil métallique ou d'une ficelle. L'usage de cette balle se devine quand on se reporte à certains monuments où sont figurés des sujets relatifs aux jeux du cirque. Sur des médaillons contorniates, sur deux phalères hippiques de Nîmes, sur un marbre épigraphique du cime-



1. Les fouilles de l'esplanade du Camonil, dirigées par M. l'abbé Cérès, ont été très fructueuses. A l'intérieur d'une fosse creusée dans le grès et remplie d'une terre noirâtre, on a recueilli environ 130 vases de formes variées, des plats avec estampilles de potiers, des coupes à reliefs, des lampes, dont l'une représente un coq, un vase offrant le buste d'une femme coiffée en cheveux, une anse en bronze, un magnifique mascaron de bronze patiné, figurant une tête de Méduse (diamètre 7 centimètres).

tière de Calixte à Rome, on voit le cheval de course équipé de deux ou trois aiguillons suspendus par des ficelles à la queue dont les crins sont tressés. La balle à pointes découverte près de la phalère du cheval Romanus paraît donc avoir été l'aiguillon faisant partie de son équipement de course.

« Poids, 64 grammes; diamètre du noyau sphérique, 23 millimètres; saillie des pointes, de 10 à 11 millimètres; diamètre du trou, 5 millimètres.

« Sans sortir de mon sujet, je puis ajouter que d'autres phalères ont été découvertes à diverses reprises sur quelques points de notre territoire; mais je n'en connais aucune qui porte une inscription composée simplement d'un nom au nominatif. On en peut voir d'anépigraphes au Musée de Saint-Germain. Je cite encore celles qui proviennent des fouilles de Manson, près de Clermont-Ferrand[1], les unes en forme de croissant, les autres découpées en rondelles. On ne saurait conserver le moindre doute sur leur destination; en effet, par une circonstance très significative, des fragments de mors de bride très reconnaissables faisaient partie de la même trouvaille. A cette catégorie appartiennent également les plaques lunaires et circulaires conservées au Musée de Rennes[2]. Je signale aussi plus spécialement trois phalères circulaires en bronze exhumées des arènes de Nîmes et ornées de sujets empruntés aux scènes du cirque; sur l'une un quadrige vu de face dirigé par un auriga vainqueur; sur une autre, un cheval de course tenu en main par son *celizo ;* sur la troisième un cheval lancé à fond de train par son cavalier[3].

« Je termine cette énumération sommaire en rappelant la trouvaille de Lauerspfort (Prusse rhénane)[4], composée de

1. Article de M. Bouillet dans les *Mémoires de l'académie de Clermont*, t. XV, 1873, avec des fac-similés.

2. André, *Catalogue raisonné du Musée d'archéologie de Rennes*, 1876, p. 99, nos 418, 419, 420, 421 et 422.

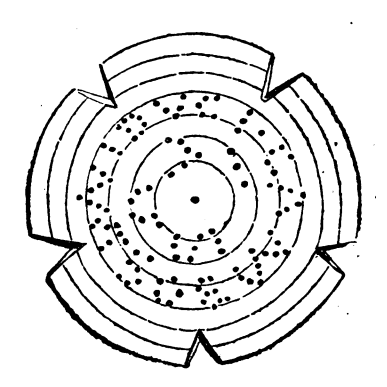
3. Article de M. Henry Revoil dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1872, p. 205-212, avec des fac-similés.

4. O. Iahn, *Die Lauerspforter phalerae*, pl. I (extrait des publications de la Société des antiquaires du Rhin. Bonn, 1860).

dix phalères d'argent à sujets mythologiques. L'une d'elles est en forme de croissant et de mêmes dimensions que la plaque de Rodez; on y voit un sphinx femelle à deux croupes, assis et de face; les autres pièces sont circulaires; sur l'une on lit en lettres pointillées l'inscription T. FLAVI · FESTI qui nous fait connaître le personnage auquel ces objets ont appartenu, sans doute quelque officier de légion.

« La Société des Antiquaires n'a certainement pas perdu le souvenir de deux petites plaques épigraphiques en bronze qui lui ont été présentées naguères [1] et auxquelles une destination hippique a été attribuée. Si cette conjecture est fondée, on doit s'attendre à trouver dans leurs inscriptions quelque indice en rapport avec une telle attribution. Je me permets donc de revenir sur cette question, parce qu'elle me paraît comporter une solution différente de celles qui ont été proposées. Examinant d'abord l'inscription de Jouy-devant-Dombasle, dont le registre extérieur est occupé par la légende circulaire

CAMBOCLVANIDVCI·



« Je remarque que ce groupe admet une lecture coupée de

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1876, p. 144, et 1877, p. 75 et 80.

manière à isoler l'un de l'autre les deux mots dont il se compose, à savoir un nom propre au nominatif, suivi d'un autre nom propre au génitif, *Cambo Cluaniduci*. Cette lecture se justifie d'autant mieux qu'elle donne lieu à une apposition exactement comparable à celle de *Cambo Iusti* qui se lit sur une inscription d'Impflingen [1]

DEO·MERCVRIO·CAM[2]
BO·IVSTI·V·S·L·M

« Nous sommes ainsi mis en possession de deux noms d'hommes, dont l'un, *Cambo*, déjà connu par un autre exemple, entre dans la composition des noms *Cambodunum*, *Cambolectri*, et dont l'autre, *Cluaniducus*, est nouveau dans la nomenclature ; la terminaison est comparable à celle du latin *caducus*, et à celle des ethniques gaulois *Aduatucus*, *Sunucus*.

« Quant aux quatre lettres inscrites dans le registre intérieur, elles sont orientées de manière à être lues, non pas circulairement comme celles du registre extérieur, mais en croix et de deux en deux [3]. A cette particularité très remarquable s'en joint une autre ; le centre est occupé par un point unique qui semble remplir le rôle de signe séparatif aussi bien pour l'un des couples de lettres que pour l'autre ; il leur assigne donc la valeur de sigles, soit qu'on lise A·S·G·I, ou G·I·A·S, ou bien S·V·G·I, ou enfin G·I·S·V. De ces diverses combinaisons, laquelle choisir ? C'est évidemment G·I·S·V, parce que c'est celle qui sollicite l'attention du lecteur lorsqu'après avoir achevé d'épeler la légende extérieure en faisant faire un tour complet à la plaque, il a ramené devant lui le point de départ de la lecture.

« En effet, d'après la condition de continuité qui lie la légende intérieure à la légende extérieure, on doit présumer que l'auteur du poinçonnage, au moment où il venait

1. Brambach, *Corpus inscriptionum Rhenanarum*, n° 1813.
2. Les deux dernières lettres de cette ligne sont liées.
3. C'est le même dispositif adopté sur un denier de Jules César frappé par le monétaire C. Cossutius Maridianus (Cohen, *Descr. génér. des monn. de la répub. rom.*, atlas, pl. XVI, n° 2).

de marquer les dernières lettres VCI de la légende extérieure, a maintenu la plaque dans la même position pour marquer le premier couple de sigles centrales G·I aux extrémités du diamètre horizontal ; faisant ensuite exécuter un quart de tour à la plaque, il a achevé son travail en poinçonnant le deuxième couple S·V aux extrémités du diamètre perpendiculaire au précédent.

« Ceci établi, on se demande ce que signifie ce groupe de sigles centrales. A cette question, la réponse est bien simple ; il est naturel de supposer qu'elles servent à compléter la désignation du personnage au nom duquel elles font suite, et dont on connaît déjà la filiation, ou plutôt l'appartenance. En d'autres termes, elles expriment sa qualité ou sa profession. Or on sait que les sigles S·V signifient (*spectatus*) (*victor*) [1], locution à l'usage des gladiateurs vainqueurs dans l'amphithéâtre. De là on déduit que les sigles précédentes, G·I, signifient *G(ladiator) primus*. L'expression *gladiatores primi* se rencontre en épigraphie [2].

« Pour conclure, voici, dans son ensemble, la lecture que je propose pour l'inscription de Jouy-devant-Dombasle : *Cambo*, *Cluaniduci*, *g(ladiator) primus*, *s(pectatus) v(ictor)*, c'est-à-dire, Cambo, de la troupe de Cluaniducus, gladiateur de 1re classe, vainqueur dans l'amphithéâtre.

« Comme on le voit, cette légende, qui n'a rien d'équestre, aurait pour effet d'assigner à la plaque de Jouy-devant-Dombasle le caractère d'une tessère gladiatoriale [3]. Les cinq

1. Wilmanns, *Exempla inscr. latin.* n° 2610 ; Orelli-Henzen, n° 6171.

2. Wilmanns, *Exempla inscr. latin.* n° 2040.

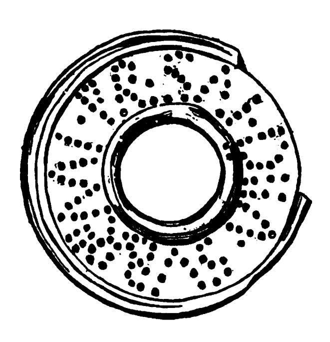
3. Pour cette série de petits monuments archéologiques, on consultera utilement le *Corpus Inscr. latinarum*, t. I, n°s 717-776 *b* et 1537. Voir aussi un article de M. Hubner, traduit par M. Gaidoz, sur de nouvelles tessères de gladiateurs, dans la *Revue. arch.* t. XVII, 1868, p. 408. La forme des tessères n'est pas toujours la même ; en général, ce sont de petites réglettes parallélipipédiques ; d'autres sont découpées en plaques rectangulaires de dimensions variables comme celle du rétiaire Cursor (*Bull. des ant. de France*, 1878, p. 240), ou celle du gladiateur Borea (*Corp. inscr. lat.* II, n° 4963-1) ; d'autres enfin sont rondes (*ibid.* n°s 4963, 4, 5, 6, 8, 9, 10). La désignation de *tessères gladiatoriales* ne saurait leur convenir à toutes ; on pourra plus tard les différencier par des dénominations appropriées, quand on les aura classées en séries à l'aide des découvertes qui renouvellent sans cesse nos connaissances sur les usages de l'antiquité.

entailles équidistantes pratiquées sur le pourtour servaient sans doute à retenir des griffes qui y étaient engagées pour la fixer sur la cuirasse ou sur le ceinturon du propriétaire.

« Je passe maintenant à l'inscription de Neuvy-sur-Barangeon, et je remarque que, comme dans la légende *Cambo Cluaniduci*, le génitif *Subremi* paraît régi par le nominatif *Dea* qui le précède ; c'est donc par ce mot *Dea* que je commence la lecture, en la développant ainsi :

DIIA·SVBRIIMI·PR·SAL·





« *Dea* (en composition, *Deo-briga*) est un mot gaulois connu comme nom d'une ville des Voconces, aujourd'hui Die ; qu'un pareil appellatif ait été en outre employé comme nom de personne, homme ou femme, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, puisqu'on a des exemples analogues ; ainsi le nom d'une autre ville gauloise, *Nemausus*, est devenu deux fois un cognomen personnel, témoin C. Cominius Nemausus[1] et Maternius Nemausus[2] ; de même *Iluro*, nom de trois villes différentes[3], et aussi nom d'un potier[4]. On ignore le sens que le mot *dea* avait en gaulois, car il n'est point prouvé qu'il fût identique au *dea* latin. Rien n'empêche

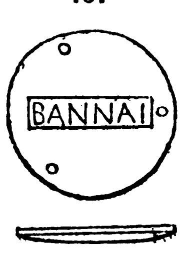
1. Mommsen, *Inscr. confoed. Helv.* n° 256.
2. Brambach, *Corp. inscr. Rhenan.* n° 1089.
3. Oloron (ou Oleron) en Aquitaine, *Mataro* en Tarraconaise, *Alora* en Bétique.
4. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 3101 : ILVRO·F, collect. Merlo.

donc d'en faire le nom de la personne titulaire de la plaque de Neuvy-sur-Barangeon, et mise dans un rapport de dépendance vis-à-vis d'un personnage du nom de *Subremus*, nouveau dans la nomenclature. Quant aux abréviations, elles ne peuvent représenter la formule *pro salute* du moment qu'on ne reconnait à la plaque aucun caractère d'ex-voto ; il ne reste qu'une alternative, c'est de les regarder comme servant à indiquer la qualité ou la profession de *Dea*, soit, par exemple, *pr(ima) sal(tatrix)*, ou *pr(imus) sal(tator)*, chef d'emploi comparable au *primus Comicus* ou à l'*archimimus* d'une troupe scénique. L'inscription se traduirait alors ainsi : « Dea, de la troupe de Subremus, premier sujet de danse », en sorte que nous aurions affaire à une tessère théâtrale.

« Une autre explication consisterait à interpréter l'abréviation SAL par *sal(tuarius)*, et à regarder *Dea* comme un nom de cheval ou de jument ; l'inscription devrait alors se lire ainsi : *Dea, Subremi, pr(imi) sal(tuarii)*, « Dea, jument de Subremus, premier garde-chasse ou forestier-chef », la plaque serait alors la phalère du cheval d'un certain Subremus occupant dans une *familia venatoria* un emploi hiérarchiquement comparable à celui de *primus conditor* dans une *familia quadrigaria*. Cette plaque, soit qu'on la qualifie de tessère ou de phalère, était portée par suspension au moyen d'une chaîne à deux anneaux en fer, dont l'un est passé dans l'évidement de la plaque, et dont l'autre est muni d'un trou destiné au passage d'un touret.

« Il ne me reste plus qu'un mot à dire sur un petit monument qui paraît se rattacher à la catégorie des ornements hippiques, sans toutefois se confondre avec les phalères. Cet objet, exposé dans une des vitrines du cabinet des médailles sous le n° 3836, sans provenance connue, consiste en une espèce de bouton de bronze, circulaire et légèrement concave ; trois petits trous régulièrement espacés et percés près du bord peuvent avoir servi à l'attacher à quelque partie d'un harnais de cheval, en manière de bossette.

« Au fond de la concavité et à l'intérieur d'un cartouche, on voit une estampille composée de lettres en relief, BAN-



NAI; la dernière est un peu incertaine, un I ou peut-être un F. Dans le premier cas, *Bannai* serait le génitif d'un nom propre *Banna*, connu par une inscription de Grande-Bretagne ; si la dernière lettre est un F, il faudrait lire *Banna f(ecit)*. Mais quelle que soit la lecture, l'inscription doit être prise pour l'estampille du fabricant. »

M. Héron de Villefosse fait remarquer au sujet de la plaque trouvée à Jouy-devant-Dombasle qu'il n'a donné sa transcription que sous toutes réserves (*Bulletin* de 1877, p. 78). Il ajoute que la lecture en croix des quatre dernières lignes n'est pas nouvelle puisqu'elle avait été déjà proposée par lui-même (1877, p. 79). Il ne peut admettre l'opinion de M. Mowat qui veut voir dans cette plaque une tessère de gladiateur. Les interprétations des lettres SV par *s(pectatus) v(ictor)*, et des lettres GI par *g(ladiator) primus*, lui paraissent très discutables. Le seul texte sur lequel M. Mowat s'appuie pour justifier la lecture *s(pectatus) v(ictor)* est un texte de Bergame, publié par MM. Henzen et Wilmanns, mais dont M. Mommsen a donné plus récemment une transcription (C· I· L·, t. V, n° 5124) qui ne s'accorde pas avec celle des précédents éditeurs. Mais, même en admettant la lecture *s(pectatus)*, il faudrait que ce mot fût accompagné, comme sur les autres tessères, d'une date indiquant au moins l'année de la victoire. Quant à la lettre I, elle ne peut signifier *primus* qu'à la condition d'être surmontée d'une petite barre horizontale qui lui attribue une valeur numérale. Du reste, les tessères de gladiateurs n'affectent jamais la forme arrondie. Elles ont ordinairement l'apparence de petites

réglettes quadrangulaires, en os ou en ivoire, munies d'une anse et inscrites sur leurs quatre côtés. Une seule, trouvée en Espagne, fait exception : c'est une plaque d'airain, inscrite d'un seul côté, mais elle est munie d'une anse et sa forme extérieure ne s'éloigne pas sensiblement de celle des autres tessères de gladiateurs. Au sujet de ces petits monuments, on peut consulter l'excellente dissertation de Fr. Ritschl, *die Tesserae gladiatoriae der Roemer*. — Quant aux deux hypothèses proposées pour expliquer l'inscription de Neuvy-sur-Barangeon, qui consistent la première à y voir la mention d'un premier sujet de la danse et la seconde le nom d'un cheval de garde forestier, elles lui paraissent aussi contestables l'une que l'autre, et les hésitations mêmes de notre confrère entre deux explications aussi différentes en démontrent toute l'incertitude.

Séance du 17 Mars.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de correspondance hellénique, 2e, 3e et 4e années, in-8°.

Bulletin de l'Académie du Var, nouv. série, t. IX, in-8°.

— *de la Société archéologique de Béziers*, 2e série, t. X, 1re livr., in-8°.

Catalogue de la collection Possenti, *de Fabriano*, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, *belles-lettres et arts de Lyon*, classe des lettres, t. XVIII, in-8°.

— *de l'Académie des sciences*, *inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 8e série, t. Ier, in-8°.

Revue africaine, n° 138, in-8°.

Aymard. *Monuments et indices préhistoriques dans la région supérieure du plateau central de la France*, in-8°.

Bretagne. *Inscriptions métalliques sur les édifices publics des Leuci, à l'époque gallo-romaine*, in-8°.

Montille (Léonce de). *Les armes de Bourgogne et du chancelier Rolin à l'Hôtel-Dieu de Beaune,* in-8°.

— *Les murailles beaunoises pendant la guerre*, 1870-1871, in-16.

— *Les ânes de B..., historiettes très plaisantes avec leur explication*, in-12.

— *Les trois frères Lasne, anciens commerçants de Beaune, par Chevignard de la Pallue*, in-12.

Vallentin (Florian). *Le culte des Matræ dans la cité des Voconces*, in-8°.

Travaux.

M. Heuzey expose qu'il a fait la vérification des comptes et de la caisse de la Société : il les a trouvés dans un ordre parfait.

M. Bertrand annonce que dans les fouilles faites à Eauze pour la construction d'une gare de chemin de fer, M. Piette, associé correspondant dans cette ville, a sauvé de la destruction une inscription curieuse qu'il a offerte au ministre de l'instruction publique. Cette inscription est malheureusement mutilée. Elle contient le nom d'un *curator civitates* (sic) *Elusatium* et la mention d'un vœu. Entre les deux premiers mots, on voit un chrisme accosté d'un *alpha* et d'un *oméga.*

M. Saglio a la parole pour lire le rapport suivant :

« M. de Barthélemy a bien voulu me confier la relation manuscrite, appartenant aux archives du département de la Meuse, de fouilles faites en 1833 et 1834 sur le sol de l'antique Nasium (aujourd'hui Naix), par M. Denis, alors maire de Commercy, et il m'a demandé de l'examiner afin de signaler à la Société les faits sans doute peu connus qui pourraient s'y trouver à relever.

« C'est à un de nos correspondants, que nous avons souvent le plaisir de voir assister à nos séances, M. Maxe Werly, qui a cherché avec le plus grand zèle, et plus d'une fois avec bonheur, à réunir tout ce qui se rapporte aux antiquités de

cette contrée, qu'il eût appartenu, mieux qu'à moi, d'analyser la relation des fouilles de 1833 et 1834. Ce rapport lui était connu : il sait quelle a été, depuis qu'elles ont été opérées, la destinée des ruines et des objets trouvés, ce que des fouilles ou des trouvailles fortuites ont ajouté aux anciennes découvertes. Je fais appel à ses connaissances et je le prie de vouloir bien ajouter aux faits que je trouve consignés dans la pièce qui m'a été communiquée tous ceux qui peuvent compléter et éclairer le sujet.

« Les fouilles ont été exécutées en trois campagnes, ou en trois voyages, pour me servir du nom que M. Denis a donné à chacune des divisions du rapport.

« Le fait le plus intéressant à signaler dans la première est la trouvaille d'un paysan qui apporta à M. Denis une grande lettre en bronze, un R, que celui-ci présuma appartenir à l'inscription d'un temple dont les restes avaient été retrouvés en 1818. Il voulut l'acquérir, mais il recula devant le prix exorbitant demandé par le possesseur, qui avait vu l'enthousiasme produit au premier moment par sa découverte, et qui, bientôt après, se défit à vil prix de l'objet en l'abandonnant comme vieux cuivre à un chaudronnier. Cependant cet unique débris de l'inscription du temple antique de Nasium ne fut pas perdu. Il fut acheté par M. Dumont, vice-président du tribunal de Saint-Mihiel, et ses héritiers en ont fait don au musée lorrain de Nancy. C'est cette lettre R dont une brochure de M. Bretagne, adressée à la Société des Antiquaires dans une de ses dernières séances, contient le dessin et la description en même temps que ceux de trois autres lettres de bronze, un I, aussi trouvé à Naix ; un V et un I, ou peut-être un simple jambage, provenant de Grand, localité voisine où de nombreuses antiquités romaines ont été, comme on sait, retrouvées. La lettre R, vue en 1833 par M. Denis, est de beaucoup la plus considérable. Elle n'a pas moins de 33 centimètres de hauteur et pèse huit kilogrammes et demi ; des appendices, fondus avec la pièce et qui ont été brisés, servaient à fixer la lettre qui, en outre, est creuse, ce qui permettait de

l'incruster et de donner plus de solidité au scellement. Ces débris, découverts à Naix et à Grand, sont précieux ; car partout ailleurs les caractères en métal dont se composaient les inscriptions monumentales ont disparu et on ne les lit plus qu'en suivant la trace de leurs scellements.

« On montra aussi à M. Denis un fragment de plaque de bronze sur lequel on voyait les restes d'une inscription :

ALIABSI
EX - D - O - P

Ce débris, dit le rapport, fut recueilli par M. Dumont, de Saint-Mihiel. C'est le même amateur sans doute qui avait acheté la lettre R de l'inscription du temple, et vraisemblablement les deux objets auront été donnés ensemble au musée lorrain de Nancy. Je ne sais si l'inscription a été relevée et si on a donné une explication des lettres de la première ligne. Pour la seconde, M. Denis proposait de lire *ex dono optimi principis*.

« Dans son second et son troisième voyage à Naix, M. Denis a mis au jour de beaux pavés de mosaïque qui, par une singulière fatalité ou par l'effet de la plus étrange malveillance, ont été détruits aussitôt après leur découverte, malgré les précautions prises pour les sauver. Il n'en reste plus que trois dessins annexés au rapport des fouilles. Ces dessins, bien qu'imparfaits, ont donc aujourd'hui leur prix. Les deux premiers ne présentent que des combinaisons d'ornements disposés avec goût et d'un heureux effet. Le troisième a plus d'importance, à cause des figures qui en occupent le centre. On y voit un compartiment en forme de parallélogramme dans lequel est inscrit un cercle ou médaillon où est figuré *l'enlèvement d'Europe :* la jeune fille nue, ou seulement couverte d'une légère draperie flottante qui entoure ses reins, est assise sur le dos du taureau qui galope. Elle tient de la main droite un bouquet de fleurs qu'elle cueillait avec ses compagnes, quand elle fut arrachée à leurs jeux. Un ornement natté forme une bordure autour du tableau. Aux quatre angles du parallélogramme sont placés quatre bustes, on pourrait dire plus exactement deux bustes se

répétant en haut et en bas. D'après le rapport, ces bustes seraient ceux d'un homme et d'une femme : je n'y vois que des têtes de femme et, malgré la ressemblance de ces figures qui s'assemblent par paire de chaque côté, je pense, à cause de l'analogie de têtes disposées de la même manière que l'on observe dans les pavés de mosaïque trouvés en beaucoup d'endroits, dans la Gaule même et dans toutes les parties du monde romain, que ces figures personnifient les *quatre Saisons*. Il est difficile de juger du style et de l'âge du monument par le dessin que l'on a sous les yeux, il n'y a même pas accord entre celui des quatre bustes et celui du médaillon central. Cependant, s'il fallait s'en rapporter à quelques indices, c'est au IIIe siècle qu'on serait tenté d'attribuer le travail de cette mosaïque.

« Les fouilles ont mis à découvert de nombreux restes de constructions, quelques-unes devaient appartenir à des édifices considérables. Je noterai des parties d'un aqueduc amenant les eaux de Nantois sur le plateau où Nasium avait ses principaux monuments ; une base de colonne mesurant deux pieds six pouces de diamètre ; une cariatide ; des fûts et des chapiteaux. Sur un bloc de pierre, dont deux faces portaient des figures d'hommes et de chevaux mutilées, on lisait l'inscription :

ANTONINI F
EX VOTO

Sur un second bloc, dont les bas-reliefs avaient été encore plus défigurés, ces deux mots seuls :

EX VOTO

Enfin sur sept morceaux de pierre trouvés au même endroit des caractères qui, ainsi rompus, ne se prêtent à aucune restitution : 1° N 2° VOTO 3° IN 4° XIIP 5° NIN 6° S.N 7° P. L N .

« Sur le penchant de la côte au-dessus de laquelle passe l'ancienne route romaine, M. Denis a retrouvé l'emplacement et des restes assez étendus d'un cirque ou amphithéâtre n'ayant des gradins que d'un seul côté. Il semble

que le nom d'amphithéâtre convienne mal à un édifice offrant cette disposition, et que l'on doive plutôt chercher dans ces ruines les vestiges d'un théâtre ; mais ce n'est pas la première fois que l'on rencontre dans notre pays une construction de ce type [1]. Je citerai l'amphithéâtre de Chennevières, où l'on voit de même les places des spectateurs s'élevant en gradins d'un seul côté et devant elles une arène elliptique fermée par un *podium*. Cette arène avec son enceinte, c'est ce qui caractérise le genre de spectacle que l'on donnait en cet endroit. Un pareil plan, qui n'exigeait de construction que d'un seul côté et que la pente du sol rendait encore plus économique, a dû être adopté en plus d'une localité où la population n'était pas assez nombreuse pour remplir les vastes amphithéâtres qui existaient dans la plupart des grandes villes romaines. A Nasium l'arène enclose par le *podium* avait, d'après les mesures indiquées par M. Denis, de 80 à 90 mètres de large sur 100 à 110 mètres de long. Les gradins étaient au sud ; du côté opposé, M. Denis pensa avoir retrouvé des vestiges d'une porte par où l'on pénétrait dans l'arène. Toutefois il est nécessaire de dire qu'au moment où il fit ses fouilles, il ne restait déjà presque plus rien de la construction antique. Les propriétaires du terrain assurèrent avoir trouvé dans les années précédentes des pierres taillées en escalier sur le revers de la côte, vu des voûtes encore subsistantes. A une pierre était scellé un anneau de fer fort gros et de deux pouces de diamètre ; à d'autres des tenons en fer scellés en plomb. Enfin sur une pierre on lisait en caractères de 4 à 5 pouces de haut quelques lettres d'une inscription, CIRC, la cassure de la pierre rendant la dernière lettre incomplète. Il paraît aussi qu'on avait rencontré anciennement dans le voisinage des pierres sépulcrales et des urnes cinéraires.

« Dans un autre endroit appelé le Gros-Therme, on avait trouvé, en 1825, des creusets de fer et une maquette d'environ 75 kilogrammes de fonte.

1. Voir le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1863. Un autre semblable existait au siècle dernier près de Châtillon-sur-Loing. Caylus, *Rec. d'antiquités*, t. III, pl. CXIII.

« Parmi les objets rencontrés en faisant les fouilles, j'en trouve peu qui, d'après la description succincte qui en est faite, méritent d'être signalés. Ce sont des pierres gravées, l'une d'elles représentant un sculpteur travaillant ; une autre, que M. Denis avait conservée et dont il vante la beauté, Minerve tenant une figure de Victoire ; des fibules dont la forme précise n'est pas indiquée : sur l'une d'elles était figuré un homme sur un cheval attelé ; un fer de cheval de petite taille, avec six clous à tête arrondie ; un fragment de bronze muni d'une charnière et représentant la semelle d'une chaussure ; enfin des médailles dont la plus ancienne à l'effigie de Claude, la plus récente à celles de Constans et de Magnence. »

M. Aubert fait la seconde lecture de son mémoire sur l'évangéliaire d'Épernay : la Société en vote le renvoi à la Commission des impressions.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1880.

Séance du 7 Avril.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire, t. XXIII, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e fasc., février 1880, in-4°.

Bulletin de correspondance hellénique, 4e année, février 1880, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de Langres*, t. I, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. VII, 1re livr., in-8°.

— *de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure*, IVe année, t. III, 1er trim., in-8°.

Congrès archéologique de France, XLVe session (le Mans et Laval), in-8°.

Journal des Savants, mars 1880, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, VIIe série, t. X, in-8°.

— *de la Société académique du département de l'Oise*, t. X, 3e partie, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVII, in-8°.

— *et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. X, 2e fasc., in-8°.

Memoria de los trabajos llevados a cabo por la Sociedad arqueologica Valenciana en el anno 1878, in-4°.

Proceedings of the society of antiquaries of London, mars 1879 à janvier 1880, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 2e série, t. XII, 1re livr., in-8°.

— *historique et archéologique du Maine*, t. VI, livr. 1 à 3, in-8°.

Babeau (Albert). *Henri IV à Troyes*, in-8°.

Boucher de Molandon. *Les comptes de ville d'Orléans*, in-8°.

Giraud (J.-B.). *Recueil des principaux objets d'art ayant figuré à l'Exposition rétrospective de Lyon en* 1877, in-f°.

Julien-Laferrière (l'abbé). *L'art en Saintonge et en Aunis, arrond. de Saintes*, in-f°.

La Curne de Sainte-Palaye. *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, t. VII, in-8°.

Schmalhausen (Johannes). *Beitraege zur Jura-Flora Russlands*, in-4°.

Valerian von Müller. *Die Foraminiferen des Russischen Kohlenkalks*, in-4°.

Correspondance.

M. Victor Gay, présenté par MM. de Barthélemy et Saglio,

écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Schlumberger, Courajod et Müntz pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Le président fait part à la Compagnie de la perte qu'elle a faite de deux de ses associés correspondants nationaux : M. Henri Baudot, à Dijon, et M. Boulianger, à Arras. — Il annonce ensuite qu'à la suite du dernier congrès de la Sorbonne, trois correspondants de la Société, MM. Benjamin Fillon, Blancard et Edm. Michel, ont été nommés membres de la Légion d'honneur.

MM. de Barthélemy et Longnon lisent chacun, au nom des commissions désignées à cet effet, un rapport sur les candidatures de MM. Homolle et Giraud. On passe au scrutin, et l'un et l'autre candidat ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président proclame M. Homolle associé correspondant national à Nancy, et M. Giraud à Lyon.

M. de Barthélemy lit au nom de la Commission des impressions un rapport concluant à l'impression du mémoire de M. Ed. Aubert sur le manuscrit d'Épernay connu sous le nom d'Évangéliaire d'Ebon ; on passe au vote et ces conclusions sont adoptées par la Société.

M. Riant lit une note sur trois inscriptions relatives à des reliques rapportées de Constantinople par des croisés allemands. La Société décide qu'il en sera fait une seconde lecture.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Florian Vallentin, associé correspondant à Grenoble, relative à un bas-relief, en marbre, provenant d'Athènes, représentant un sujet funèbre et portant la signature du sculpteur Aristoclès, fils de Nicomaque, rhodien ; il est décidé que l'on demandera à M. Vallentin un estampage de cette inscription. Le monu-

ment a été donné au musée de Grenoble, en 1789, par le comte d'Albert de Rions, officier de marine.

M. Mowat annonce qu'il a eu récemment l'occasion d'étudier sur l'original l'inscription circulaire du vase votif de Poitiers :

DEO·ME(*sic*)CVRIO·ADSMERIO·I·VENIXXΛMVSLM

« Suivant un usage fréquent dans les inscriptions négligemment exécutées, le deuxième A n'a point de traverse ; on doit donc croire qu'en principe il en était de même du premier A, et que le petit T, qu'on voit inscrit dans son intérieur, n'a été ajouté qu'après coup pour marquer une correction facile à deviner, quand on songe au nom ATESMERIVS du Mercure de Meaux. L'auteur de l'inscription, s'étant aperçu qu'il avait marqué AD au lieu de ATE, a cherché à réparer sa faute en insérant un T dans le A ; mais ne pouvant effacer les points indélébiles qui constituent la partie curviligne du D, et ne voulant point, en le surchargeant d'un E, s'exposer à faire de son pointillé un bousillage incompréhensible, il a dû renoncer à compléter la correction. Dans le groupe des dernières lettres, VSLM, dont la dimension a été visiblement réduite, à cause du manque de place, le V et le S appartiennent à la désinence du nom *Venixxamus*, et peuvent, à la rigueur, faire double emploi, en signifiant aussi *v*(*otum*) *s*(*olvit*). Mais cette dernière hypothèse n'est pas indispensable ; on sait que la formule votive peut être réduite aux seules sigles L·M, *l*(*ibens*) *m*(*erito*) ; les exemples en sont tellement nombreux que l'index d'Orelli-Henzen, p. 211, se contente de leur accorder un *passim*, sans spécification de renvoi. L'inscription de Poitiers fait donc connaître la forme masculine d'un nom gaulois qui se présente ailleurs, et en toutes lettres, sous la forme du génitif féminin VENIXAMAE (*Corp. inscr. lat.* III, 3825). M. Mowat soupçonne que le même nom de personne entre dans la composition d'un nom de lieu de Rhétie, fautivement orthographié *Venaxomodurum* par les copistes de la *Notitia Dignitatum ;* il n'hésite pas à proposer la rectifi-

cation *Venixamodurum*, avec le sens de « Fort de Venixamus ». Quant à l'inscription de Poitiers, il la lit ainsi : *Deo Me(r)curio Adsmerio* (pour *Atesmerio*), *J(ulius) Venixxamus, l(ibens) m(erito)*.

« Cet ex-voto a été retiré du fond d'un puits, dans les dépendances d'une enceinte renfermant deux petits *sacellum* ou chapelles, symétriquement disposés ; l'un d'eux paraît donc devoir être assigné à ce Mercure gaulois ; il est naturel de conjecturer que l'autre *sacellum* était consacré à sa parhèdre habituelle, *Rosmerta* ou *Visucia*, si l'on en juge par la gémination architectonique de l'édifice. L'inscription dédicatoire ne mentionne que la divinité principale ; ainsi en est-il de l'ex-voto de Meaux, *D(eo) Atesmerio Heusta v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, gravée sur un double socle qui servait de support à un groupe composé de deux divinités, dont l'une à pieds ailés. Le *Corpus* (t. III, 4743) donne un exemple d'*Atismerius*, comme nom d'homme ; de son côté, M. de la Saussaye a signalé l'exemple non moins certain de *Atesmertus*, qui est étymologiquement apparenté de plus près encore avec *Rosmerta*, et M. de Longpérier a relevé sur une inscription de Nîmes le nom gentilice *Smerius*. Le radical commun à toutes ces formes est, non pas *smert*, mais *smer*, avec adjonction des préfixes *ro*, *ate* ou *ati*, et des suffixes *to*, *io*. »

M. Quicherat conteste l'exactitude de cette lecture qui ne tient pas suffisamment compte du dernier groupe des lettres VSLM, écrites en caractères plus petits que le reste de l'inscription ; il lui semble qu'il est impossible de ne pas y reconnaître la formule *votum solvit libens merito*. Le nom propre, réduit aux lettres qui précèdent VENIXXAM, est un nom de femme semblable à ceux que M. Héron de Villefosse a relevés dans le *Corpus*.

Séance du 14 Avril.

Présidence de M. Prost, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 142, in-8°.

Revue savoisienne, février 1880, in-4°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Drüztva ; Godina II, *Broj.* 2, *u Zagrebu* 1, in-8°.

Heuzey (Léon). *Les terres cuites babyloniennes*, in-8°.

— *sur quelques représentations du dieu grotesque appelé Bes par les Égyptiens*, in-8°.

Marsy (le comte de). *Le compte de l'exécution d'un arrêt du Parlement au XVe siècle*, in-8°.

Correspondance.

MM. Giraud et de Montille adressent leurs remerciements à l'occasion de leur admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. Bertrand présente la photographie d'un bas-relief, conservé à Châteauroux, représentant un personnage tenant d'une main une bourse, de l'autre un serpent à tête de bélier ; à ses côtés est un enfant.

M. de Witte, associé étranger, fait la communication suivante :

« Dans l'église de Beaulieu, petite ville du département de la Corrèze, on conserve une statue de la Vierge en bois, recouverte de lames d'argent et enrichie de pierres gravées antiques ; cette statue est un ouvrage du xiie siècle.

« Déjà, au mois de décembre dernier, M. le comte Robert de Lasteyrie a communiqué à la Société des Antiquaires des photographies de cette curieuse statue de la Vierge [1].

1. Voir *Bull.* 1879, p. 282. Cette statue a fait l'objet d'une excellente notice de

« Grâce à l'obligeance de notre confrère M. de Lasteyrie, il m'est permis de mettre sous les yeux de la Société les empreintes des pierres gravées qui ornent cette statue[1]. J'y joins ici la description :

« 1° Fragment d'un camée, sardoine à deux couches. On y voit un buste de femme, mutilé, dont la coiffure rappelle celle de Plautille, la femme de Caracalla. Les traits sont méconnaissables, car le nez et le menton manquent.

Intailles.

« 2° Une palme ou une petite branche d'arbre.

« 3° Une corne d'abondance, accompagnée d'un fer de lance et d'un globe.

« Ces deux pierres servent d'ornement au manteau de la Vierge.

« A sa couronne on voit les quatre pierres suivantes :

« 4° Personnage debout tenant un objet indéterminé. Cette pierre est fragmentée.

« 5° Jupiter assis sur un trône tenant le sceptre et le globe. A ses pieds un aigle.

« 6° Mars casqué portant un trophée sur ses épaules.

« 7° Guerrier tenant un casque et une lance ; à ses pieds une cuirasse.

Couronne de l'enfant Jésus.

« 8° Victoire ailée tenant une palme et une couronne.

« 9° Jupiter, debout et nu, tenant, à ce qu'il paraît, une Victoire et le foudre ; dans le champ un astre et le croissant de la lune.

« 10° Amour monté sur le dos d'un Centaure qui tient une lyre. »

M. Riant communique un manuscrit ayant pour titre : *Registre des contrats, promesses et obligations faites et passées au nom du Roy, tant par les seigneurs de Hautefort et de Sancy, ci devant ambassadeurs pour S. M. aux Ligues de Suisse, que par les seigneurs de Mandelot, de Hautefort, de*

M. Rupin dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique de la Corrèze, t. II, p. 231 et suiv.

1. M. Rupin n'a pas donné la description des pierres.

Fleury et depuis par ledit seigneur de Fleury seul. Ce recueil de lettres diplomatiques a été commencé en 1582, mais il s'arrête après la 80e feuille et les faits auxquels il se rapporte ne dépassent pas l'année 1572.

M. Quicherat communique de la part de M. Chazaud, archiviste de l'Allier et associé correspondant, la photographie d'une borne milliaire récemment découverte dans le cimetière de Vichy. Cette borne, qui a été creusée pour servir de cercueil, est en calcaire compacte, de 2 m. de haut, de forme cylindrique avec un bandeau plat épargné dans la taille pour recevoir l'inscription. La lecture n'offre aucune difficulté, n'y ayant d'effacé que trois lettres qui se restituent d'elles-mêmes :

IMP D N
M IVL·PHILIPPO·.VG
ET M IVL PHILIPPO
NOBILISSIMO
C..ESARI CIVI
..AS · ARVERN
L·XXI

La première ligne IMP D N a été gravée hors du bandeau qui fut trouvé trop exigu pour recevoir la totalité du texte à inscrire.

A cause de l'association du nom des deux Philippe, l'érection de cette borne ne peut se placer qu'à l'une des trois années 247, 248 ou 249 de notre ère.

Dans sa lettre d'envoi à M. Quicherat, M. Chazaud mentionne, d'après l'*Avenir de Vichy* du 14 mars 1880, d'autres objets fournis par la même fouille d'où est sortie la borne, savoir : 1° une épitaphe mérovingienne dont le nom propre a été mal lu, car voici comment elle est rendue par le journal : *In hoc tomolo memorie bone requiscit* E·Roimodus *vix· annus XXX minsis V;* 2° une croix pectorale en cuivre massif, surmontée d'une rosace avec rubis (ou verre rouge) enchâssés dans chaque rayon, plus un fragment d'agrafe

qui devait suspendre le tout à un collier en forme de chaîne ; 3° une tête de Mercure sur un fragment de poterie sigillée ; 4° une épingle à cheveux en or ; 5° plusieurs deniers de Henri III ; 6° une monnaie de cuivre d'un empereur romain.

M. Guérin donne des détails sur son voyage dans l'île de Rhodes et principalement sur plusieurs localités inconnues aux explorateurs qui l'ont précédé ; il y signale des ruines importantes et des noms de lieux indiquant une origine phénicienne ou grecque.

Séance du 21 Avril.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. accademia dei Lincei, 8e série, t. IV, 4e fasc., in-4°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. VIII, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XIII, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. II, 2e livr., in-8°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XI, 7e et 8e livr., in-4°.

— *de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, t. IX, in-4°.

Revue belge de numismatique, XXXVIe année, 2e livr., in-8°.

Revue épigraphique du midi de la France, n° 8, in-8°.

Barthélemy (le Dr J.-L.). *Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux*, in-8°.

— *Inventaire des reliques, joyaux et ornements de l'église cathédrale la Major, de Marseille*, in-8°.

— *Traité d'approvisionnement passé à Aubagne*, en 1550, *par le comte de Tende*, in-8°.

— *Notice historique sur le fief de Jullans*, in-8°.

— *Origine historique du dicton populaire « montrer son c... »*, in-8°.



Imp. Dumas Vorzet. Héliogr. Dujardin

VUE DE ROME EN 1465

FRESQUE DE BENOZZO GOZZOLI

dans l'eglise S. Augustin, à S. Gemignano.

GALY (le Dr E.). *Monnaie des évêques d'Agen dite Arnaldèse*, in-8°.

VAN HENDE (Ed.). *Jacques Louchart, bienfaiteur des pauvres*, in-8°.

Correspondance.

M. le Dr Barthélemy, de Marseille, présenté par MM. Quicherat et Héron de Villefosse, pose sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Barthélemy, Courajod et Quicherat pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, communique à la Société le dessin d'une statuette de bronze représentant Apollon. Ce dessin est accompagné d'une note de M. Constantin Carapanos, actuellement à Naples. En voici un extrait :

« La statuette est haute de 0m14, sans les pieds qui sont brisés. Elle a été trouvée à Tarente, d'après ce qu'a dit le marchand qui l'a vendue à M. Carapanos. On y reconnaît *Apollon*, dont on possède d'autres statuettes d'un travail fort ancien, entre autres celle du musée Novi à Venise, actuellement au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg [1]. M. Carapanos est porté à croire que cette statuette n'a pas été fondue, mais taillée dans un bloc de bronze. Il la compare, pour le style, à une des pièces les plus anciennes trouvées dans ses importantes fouilles de Dodone [2]. »

M. Müntz demande la parole pour faire la communication suivante :

« J'ai l'honneur de communiquer à la Société la photographie d'un plan de Rome qui paraît avoir jusqu'ici passé inaperçu et qui a notamment échappé aux recherches de l'illustre auteur des *Piante iconografiche e prospettiche di Roma*

1. Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XIII.
2. *Dodone et ses ruines*, pl. XI, nos 2 et 2 *bis*.

anteriori al secolo XVI[1], M. de Rossi. L'ouvrage dont ce plan fait partie n'est cependant pas inconnu : il y a longtemps que la photographie a répandu partout les belles fresques exécutées par Benozzo Gozzoli dans l'église Saint-Augustin, à San Gimignano. Mais comme Gozzoli s'est souvent plu, entre autres dans le Campo Santo de Pise, à accumuler dans le fond de ses compositions des édifices de fantaisie, personne n'aura songé à lui demander des renseignements d'un ordre plus positif. Ici cependant le doute n'est pas possible : l'artiste a voulu représenter la partie de la Ville éternelle qui est comprise entre le forum de Trajan et le Vatican, et il s'est acquitté de cette tâche avec toute la précision d'un géomètre. L'espace restreint dont il disposait l'a seul forcé à condenser son plan et à n'y laisser subsister que les monuments principaux, ceux qui donnent à Rome sa physionomie particulière et qui font, aujourd'hui encore, sa gloire.

« Le plan, la vue, dont nous nous occupons, se trouve dans celle des fresques qui représente *Saint Augustin quittant Rome :* il forme le fond de la partie gauche de la composition. Nous y remarquons d'abord, en commençant par la gauche, une colonne dans laquelle il est facile de reconnaître la colonne Trajane ; puis vient, sur le premier plan, le Panthéon, plus loin l'Aracœli, et à côté de lui le Capitole. Le centre du plan est occupé par le château Saint-Ange, au sommet duquel figure déjà l'ange de marbre aux ailes de bronze, restauré ou peut-être renouvelé par les soins de Nicolas V[2]. A droite se trouvent la basilique de Saint-Pierre, le palais pontifical, une pyramide sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, enfin les fortifications du mons Vaticanus.

« La construction la plus intéressante de cette région est sans contredit la pyramide appelée tour à tour *Meta Romuli* ou *Sepulchrum Scipionum*. Lucio Fauno a eu raison de la rapprocher de celle de Cestius : la fresque de Benozzo Goz-

1. Rome, 1879. Cf. mon compte-rendu dans la *Revue critique* du 15 mars 1880.

2. Voir les *Notizie artistiche tratte dall' Archivio segreto Vaticano*, de M. de Zahn. Florence, 1867, p. 10, et mon travail sur *Les arts à la cour des papes*, t. I, p. 153.

zoli permet de saisir, mieux que le plan de Mantoue publié par M. de Rossi, la ressemblance des deux monuments. Voici d'ailleurs la description que l'archéologue romain donne de cette pyramide dans son *De antiquitatibus urbis Romæ ab antiquis novisque auctoribus exceptis et summa brevitate ordineque dispositis*, Venise, 1549, in-12, fol. 127 v°, 128 :

« Inter D. Petri templum, ac sancti Angeli arcem in media fere via ingens fuit ædificium pyramidis instar aut metæ habens, quam Alexander VI Pontifex disjecit, atque omnino sustulit vel ad viam, quæ a palatio ad arcem duceret, ornandam, vel ut ab arcis conspectu obstaculum illud amoveret, nam post illud ædificium militum cohors tuto se continere poterat. Marmora hujus a Dono I Pontifice ad D. Petri atrium sternendum adhibita sunt. Sepulchrum Scipionis Africani nonnulli fuisse volunt, Acronis verbis adducti, is nam tradit a Scipione Carthagine superata, rursusque illis deficientibus, Romanos oraculo monitos ut Scipioni sepulcrum constituerent, quod Carthaginem spectaret. Quare subdit ejus cineres e pyramide, quæ in Vaticano erat, eductas, atque in ipsum sepulcrum, quod erexissent versus Carthaginem fuisse positas. Verum ut in primo dictum est in via Appia Scipionum fuit sepulcrum. Ejus metæ effigies, seu forma, atque una arcis Sancti Angeli, in æreis foribus templi D. Petri incisam videmus[1]. »

« Ce monument si intéressant fut détruit en 1499 par Alexandre VI. L'historien florentin Bernard Ruccellai, beau-frère de Laurent le Magnifique, qui l'avait encore vu debout, nous fournit à cet égard quelques renseignements qui ne feront pas double emploi avec ceux de Lucio Fauno :

1. Les portes de bronze de Filarete contiennent en effet, dans le compartiment qui représente la *Crucifixion de Saint Pierre,* une vue, assez informe, de la pyramide du Vatican.

Voir en outre sur la « Meta » les *Antiquarie prospettiche romane* récemment rééditées par M. G. Govi (*Intorno a un opuscolo rarissimo della fine del secolo XV intitolato* ANTIQUARIE PROSPETTICHE ROMANE COMPOSTE PER PROSPETTIVO MILANESE DIPINTORE ; Rome, 1876, p. 15, 24); les *Antiquitates urbis Romæ*, d'A. Fulvio (Rome, 1527), fol. 72 v° ; l'*Urbis Romæ topographia* de Marliano, éd. de 1544, fol. 113 ; les *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, de Severano, Rome, 1630, t. I, p. 9 ; etc., etc.

« Diruta tamen moles in obelisci formam hoc temporis in Vaticano est, qua vulgo Meta dicta, prope sepulcrum Hadriani exstabat, opus solidum, ac mirabili structura coagmentatum. Nam præter lapides marmoreos ad regulam constructos cæmentitium quoque opus, adeo conglutinatum prædicant, ut ob duritiem lapidis speciem præ se ferat. Certe in varios usus fragmenta ipsa loco lapidum adhibita sunt. Verumtamen nullum elogium, nullæ ibi repertæ litteræ merito longi ævi omnium mortalium curas superantis, quod si in aliquo ex priscis illis optime de Republica meritis, procul dubio in Scipione desideratum fuit, quum ipse nullum monumentum ingenii reliquerit[1]. »

« Tout vestige de la « Meta » ne disparut cependant pas. Albertini, qui écrivait en 1509, nous dit formellement que l'on en voyait encore des restes assez considérables : « Non longe a mole Hadriana erat Metha, quam Alexander sextus Pont. destruxit, ut viam aperiret : vestigia cujus adhuc extant apud ecclesiam S. Mariæ transpontinæ, quam (ut Plutarcus ait) Scipionis fuisse sepulchrum in pyramide sub Vaticano, quamvis nonnulli sepulchrum Aepulonum fuisse comprobent, ab vulgo Romuli Metha dicitur[2]. »

« La pyramide Vaticane disparut définitivement sous Jules II, ainsi que le prouve un bref, encore inédit, donné au mois de juillet 1512.

« Julius Papa II.

« Motu proprio. Cum sicut notum est fe : re : Alexander papa VI predecessor noster, Palatii nostri apostolici decori ac commoditati Romane curie consulens, molem que Meta vocabatur in Burgo nuncupato S. Petri constitutam demoliri fecerit, cæmentaque et illius maceriem, tamquam rem ad se et fiscum apostolicum spectantam, quoniam ex publico edificio erant, pro voluntate (ut par erat) donaverit parsque ... (*sic*) sive soli vie strate per dictum predecessorem facte superfuerit, eamque nonnulli, etiam capitulum Sancti Petri de Urbe et quidam Paulus Pinus Romanus, ac forte

1. *Liber de Urbe Roma*, éd. Becucci, Florence, 1770, p. 42.
2. *Opusculum de mirabilibus nove et veteris Urbis Rome*, éd. de 1515, fol. 68.

nonnulli alii occupare conentur et ad se illa respective spectare asserant, et probare etiam in judicio conentur, in non modicum fisci nostri apostolici detrimentum et jacturam:

« Nos igitur, ex debito pastorali officio, ut tenemur, solum et aream ex dicta mole et meta remanentem, et que dicte vie superfuit, fuisse et esse prefati fisci apostolici et ad illum tanquam rem publicam spectare et pertinere, nec capitulum [nec] Paulus predictus, vel predecessores sui, aut aliquis alius potuisset in vel ad illam jus aliquod acquirere, etiam si metam predictam possessione, cujus memoria non esset, in contrarium ipsi vel ipsorum aliquis in totum vel in partem etiam quocumque titulo, tenuerint, nonn. (?) tam publicum edificium potuit a quoquam privato nisi de facto et temere occupari et negligentia publici et communis detrimenti, quecumque instrumenta ac scriptores et contractus quoscumque super dicta meta, vel ipsius parte quomodocumque et per quoscumque celebratos et per scriptionem aliquam volumus et decernimus, motu, scientia et [potestatis] plenitudine predictis, ipsi fisco non obstare quo possit et valeat, et ne hujusmodi nostri decreti declarationis et voluntatis differatur vel evanescat effectus harum serie et similibus motu, scientia et potestatis plenitudine, aream predictam fabrice Basilice Principis apostolorum de Urbe applicamus et addicimus, mandantes sub indignationis nostre pena dilecto filio Bartholomeo Faraterio de Ameria, dicte Basilice canonico et commissario nostro generali, ut hiis visis effectualem et corporalem possessionem dicte aree et soli pro dicta fabrica capiat et retineat, in eaque domos ad decorem dicte Urbis et vie et in usum et utilitatem capelle nostre in dicta Basilica erecte, ac pro substentatione cantorum in ea ad honorem Dei deputandorum, suo arbitrio decentes et utiles construi faciat, ac scientia, auctoritate et potestate similibus domos ibidem edificandi solo aree non debere, sed solum ipsum eisdem domibus cedere.

« Et si unquam aliqua persona secularis vel ecclesiastica quocumque, etiam cardinalatus, honore predita, aut capitulum, seu Universitas aliquod jus in dicta meta habuissent ab aliquo Romano Pontifice..., facta de hoc legitima fide,

pretium per eos fisco vel alteri solutum per prefatum Bartholomeum sindicum dicte nostre capelle restitui debeat et per proclama omnibus intimari debeat ut infra certum terminum per dictum Bartholomeum in banno, seu proclamate prefigendum comparere debeant ad docendum de dicto jure, quo termino elapso eos penitus exclusos fore ac omni jure si quod eis competebat ob negligentiam et contumaciam non comparentium fore decernimus, sibique per quoscumque judices, etiam Sancte Romane [Ecclesie] cardinales et auditores Rote judicari debere, adempta eis aliter interpretandi et judicandi facultate, ac irritum et inane si secus super his a quoque quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attemptari. Contradictores et rebelles, quoscumque, cujuscumque qualitatis fuerint, per censuras ecclesiasticas et alia juris remedia simpliciter, summarie et de facto compescendo, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis, non obstantibus instrumentis, possessione, prescriptione, litibus quibuscumque, quarum statum, etc., ac aliis quibuscumque in contrarium facientibus.

« Placet et ita motu proprio mandamus[1]. »

« Benozzo Gozzoli a résidé à Rome à différentes reprises, sous Eugène IV, sous Nicolas V, pendant le règne desquels il travailla, en collaboration avec Fra Angelico, à la décoration du palais pontifical, enfin en 1458, où il exécuta différents ouvrages destinés au couronnement de Pie II; il est donc assez difficile de déterminer l'époque à laquelle il a fait le croquis qui sert de base au plan de San Gimignano. Tout ce que l'on peut dire c'est que la fresque en question porte la date de 1465, et qu'elle nous offre par conséquent une vue de Rome prise vers le milieu du xv[e] siècle.

« Dans une autre fresque de la même suite, *S. Augustin enseignant dans la Scuola greca de Rome*, Benozzo Gozzoli revient sur le thème qu'il avait déjà traité dans son *Départ de S. Augustin*, et nous montre quelle place les études topographiques tenaient dans son esprit. Ici l'artiste représente

1. Archives secrètes du Vatican. Un autre bref, également relatif à la Meta, a été publié dans le *Bullarium Vaticanum*.

d'un côté la pente de l'Aventin, avec le Tibre au pied, de l'autre la porte de Saint-Paul avec la pyramide de Cestius. Il a ainsi rapproché de la charmante église de la *Scuola greca*, aujourd'hui connue sous le nom de S. Maria in Cosmedin ou de Bocca della Verità, les monuments qui ornent cette partie de la ville.

« En thèse générale, les vues peintes de Rome étaient plus fréquentes au xv[e] siècle qu'on ne l'admet d'ordinaire. En examinant les fresques monumentales de cette époque on découvrirait à coup sûr plus d'un document topographique curieux. C'est ainsi que Vasari, dans un passage qui ne paraît pas avoir été relevé jusqu'ici, nous parle d'une composition de Jean Bellin représentant au fond la Ville Éternelle : « Qui ritrasse Giovanni Roma in prospettiva alquanto lontana, gran numero di cavalli, infiniti pedoni, molte bandiere, ed altri segni d'allegrezza sopra Castel Sant' Agnolo. » (Édit. Milanesi, t. III, p. 161.) Cette vue qui faisait partie de l'*Entrée à Rome du pape Alexandre*, *de l'Empereur et du Doge*, se trouvait autrefois au Palais ducal de Venise; elle a péri dans un incendie, en 1577.

« Dans un autre passage (t. III, p. 498) le biographe nous entretient des vues exécutées par Pinturicchio dans le palais du Vatican, sous Innocent VIII, vues qui malheureusement sont aujourd'hui également détruites : « E non molto dopo, cioè l'anno 1484, Innocenzio VIII, genovese, gli fece alcune sale e loggie nel palazzo di Belvedere; dove fra l'altre cose, siccome volle esso papa, dipinse una loggia tutti di paesi; e vi ritrasse Roma, Milano, Genova, Fiorenza, Vinezia, Napoli, alla maniera de' Fiamminghi; che, come cosa insino allora non più usata piacquero assai. »

M. Héron de Villefosse, après avoir rappelé que la Compagnie s'était occupée à diverses reprises des antiquités découvertes à Naix, l'antique Nasium, signale un monument provenant des environs de cette localité. Ce monument est conservé dans le cabinet de M. le vicomte Elzéar de Quélen, à Paris[1]. C'est une urne funéraire en verre contenant quel-

1. Depuis que cette communication a été faite, l'urne de Julia Mellis a passé dans

ques débris d'ossements. Sur l'orifice de cette urne est appliquée une feuille de plomb qui lui sert de couvercle et la ferme hermétiquement. Cette feuille de plomb porte l'inscription suivante tracée à l'aide d'une pointe légère :

IVLIAE·MELLI
DIS·ET·NAIDIS
MATRIS EIVS
OSS/// COMMIXTA

Juliae Mellidis et Naidis matris ejus oss[a] commixta.

Dans les petites inscriptions des columbaria romains on trouve souvent les expressions : *ossa* ou *ossa hic sita sunt*. Sur le couvercle d'une urne funéraire en plomb trouvée à Pompeï on lit : OSSVA CONIECTA[1].

Ainsi cette urne renfermait les cendres mélangées de Julia Mellis et de sa mère Naïs. Suétone raconte qu'après la mort de Domitien, sa nourrice Phyllis fit porter le cadavre de l'empereur dans une maison de campagne qu'elle possédait près de la voie latine, puis déposa secrètement ses cendres dans le temple de la gens Flavia et les plaça dans

le cabinet de M. Julien Gréau ; elle est actuellement exposée au palais de l'Industrie avec la remarquable collection de cet amateur. Dans une brochure intitulée *Sermaize, ville d'eaux, recherches historiques*, par Ch. Remy, ancien notaire, Châlons, 1873, on lit la phrase suivante qui se rapporte aux découvertes faites autour de la fontaine de Sermaize : « Nous avons vu, entre autres, un de ces vases funé« raires en verre, de forme cubique, d'environ quinze centimètres ; *le vase était « couvert d'une plaque de plomb détérioré sur laquelle on pouvait lire le prénom « Julia... qui paraissait tracé au style*, le tout placé dans une pierre également « cubique et recouverte d'une tablette. » Cette phrase a été extraite par M. Remy d'un mémoire fort rare de M. Bénard, ancien maire de Sermaize, lequel mémoire a paru à Vitry-le-François, en 1851, sous le titre : *Note sur quelques objets antiques trouvés autour de la fontaine de Sermaize*. Il me paraît évident qu'il s'agit ici du monument dont j'ai communiqué la copie à la Société. M. Bénard n'a pu déchiffrer que le premier mot du texte, et les points qui suivent le mot *Julia* dans son mémoire indiquent bien que l'inscription se continuait après ce mot. Je dois la connaissance de ces brochures à notre confrère M. Maxe-Verly, si au courant de tout ce qui concerne les antiquités de l'est de la France. Ainsi, l'inscription en question provient de la *fontaine de Sermaize* (Marne), située à 8 ou 9 lieues de Nasium. [A. H. de V.]

1. R. Garrucci, *Sylloge inscriptionum latinarum*, n° 1109.

l'urne même qui contenait déjà celles de Julia, fille de Titus. L'historien latin se sert pour exprimer cette idée du verbe *commiscere*, comme le rédacteur de l'inscription ci-dessus : « ... cineribusque Juliae, Titi filiae, quam et ipsa educarat, *commiscuit*[1] ». Évidemment cette urne était placée dans un columbarium ; le gardien ou un des membres de la famille avait inscrit cette mention sur la plaque de plomb afin de reconnaître les restes qui y étaient déposés. Les lettres affectent le caractère maigre, allongé et un peu libre des *graffiti* ordinaires. Une cassure du plomb a enlevé la lettre A dans OSSA à la dernière ligne.

M. Héron de Villefosse signale ensuite une petite pierre gravée qui a été récemment découverte à Tébessa (Algérie) et dont l'empreinte lui a été adressée par un lieutenant des affaires arabes, M. Abel Farges. L'original est en agate onyx ; il représente un buste barbu tourné à droite. D'un



côté de la tête on distingue les lettres CAE, de l'autre on lit VRF ; toutefois la dernière lettre du second groupe n'est pas très nette sur l'empreinte et il est possible qu'au lieu de F il y ait un B ou un R? Ces lettres indiquent probablement en abrégé les noms du personnage représenté?

M. A. Farges a également adressé à notre confrère le dessin d'un anneau en bronze trouvé près de Tébessa. Sur le chaton ovale est gravé le buste d'un personnage tourné à gauche ; devant le buste se dresse une palme, et à gauche de la palme une Victoire debout qui couronne la tête. Le travail est d'une basse époque.

M. de Barthélemy dépose sur le bureau le moulage de l'inscription grecque du Musée de Grenoble dont il a été

1. Suétone, *Vie de Domitien*, XVII.

question dans la séance précédente. M. Rayet fait observer que les caractères sont négligés, mais que l'on n'y remarque rien qui puisse permettre d'y soupçonner l'œuvre d'un faussaire; malgré la rareté d'inscriptions semblables sur des stèles, il ne repousse pas l'idée que ce texte soit antique.

M. Mowat lit la première partie du rapport qu'il a été chargé de faire sur les monnaies antiques du trésor de Monaco.

Séance du 5 Mai.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, in-8°.
Journal des Savants, avril 1880. In-4°.
Mémoires de l'académie d'Amiens, 3e série, t. VI, in-8°.
Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 38. in-4°.
Mallet (l'abbé Joseph). *Études sur les puits d'églises*, in-8°.

Correspondance.

M. Maxe-Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc (Meuse), écrit que le Musée de cette ville vient de recevoir un cercueil en pierre, trouvé avec plusieurs autres sur le territoire de Saudrupt; sur l'extrémité inférieure de ce monument, qui paraît appartenir à l'époque mérovingienne, on voit le dessin grossier mais distinct d'un personnage debout auprès d'un quadrupède dont il semble presser la marche.

Travaux.

Le Président annonce à la Société la mort du comte de Widranges, ancien associé correspondant national dans la

Meuse; il s'était retiré au mois de janvier dernier à cause de son grand âge.

MM. Schlumberger et de Barthélemy donnent lecture, chacun au nom des commissions désignées à cet effet, de rapports concluant à l'admission de MM. Victor Gay et le Dr Barthélemy; on passe au scrutin et chacun des candidats ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le Président proclame M. V. Gay associé correspondant national à la Barde (Dordogne) et M. le Dr Barthélemy à Marseille.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. Julien Sacaze, avocat à Saint-Gaudens :

« J'ai déjà communiqué à la Société quelques inscriptions inédites des Pyrénées; elle voudra bien me permettre de lui en adresser une deuxième série.

« I. Inscription gallo-romaine gravée sur une plaque de marbre blanc, trouvée en juin ou juillet dernier dans le mur méridional de l'église de Gourdan, près de Saint-Gaudens :

SERRANCONI
BELHEIORIGIS·F
ET·BAESELLAE·VXORI
HERED·FECER·EX TEST

« *Serranconi*, *Belheiorigis f(ilio)*, *et Baesellae uxori*, *hered(es) fecer(unt) ex test(amento)*. — « A Serrancon, fils de Belheiorix, et à Baesella, son épouse, leurs héritiers ont élevé (ce monument) en exécution du testament. »

« Cette dalle funéraire, brisée en deux fragments, a 60 cent. de largeur, 28 cent. de hauteur et 55 mill. d'épaisseur. M. Henri Martin, lors de son passage chez moi, m'a fait remarquer la physionomie toute celtique de Belheiorix. Le nom de la défunte, Baesella, peut être rapproché de celui d'une divinité dont le sanctuaire était dans le territoire même de Gourdan, Baesert (*Baeserte deo*).

« II. Fragment inférieur d'autel votif, haut de 20 cent.,

ayant la même provenance que l'inscription précédente et ne portant plus que les deux dernières lignes gravées sur le champ :

ANDOSI
NIS

« *Andosinis* peut être le nom du père du consécrateur. Observons toutefois que le mot *andos*, épithète de louange, suit souvent le nom d'une divinité : Baicorrix, Erge, Bascei, Hercule.

« III. Fragment de sarcophage (?) en marbre blanc, haut de 81 cent. sur 205 mill. d'épaisseur, également retiré, en juin ou juillet 1879, du mur méridional de l'église de Gourdan. L'inscription, sauf la première lettre qui se trouve bien au-dessus des six lignes, est ornée d'un encadrement; il ne reste plus que le commencement de chaque ligne :

D

/AVAI......
//·IICL......
AVAL......
/IACO......
II·INC......
PARAI......

« La première lettre, D, était probablement suivie de la lettre M, *Dîs Manibus*. La restitution de la légende me paraît trop incertaine pour la tenter ici.

« IV. Autel découvert, en 1878, dans le cimetière de Gourdan, sous le sol, au pied du mur de l'église en reconstruction. Il a 23 cent. de hauteur, 94 mill. de largeur et 5 cent. d'épaisseur. Point de moulures à la corniche ni à la base. Le marbre se délite; il est brisé en deux morceaux. Cependant la légende n'offre aucune incertitude à la lecture; elle a été publiée par M. Allmer[1], et si je la reproduis ici,

1. *Revue épigraphique du Midi de la France*, année 1878, n° 3.

c'est pour en rétablir exactement le texte et en donner une traduction fidèle.

MARTI
DAHO
FANNAC
V·S·L·M

« A Mars Daho ; Fannac, juste accomplissement d'un vœu spontané. »

M. Allmer considère la deuxième ligne comme incomplète et voit dans la troisième trois noms latins, au lieu d'un seul nom national; il traduit ainsi l'inscription : « A Mars Daho... T(itus) Ann(ius) Ac(ceptus). » Contrairement à ce qu'on a pu lui dire, l'H de Daho et le F de Fannac ne sont point des lettres incertaines, elles se voient très nettement.

« V. Autel trouvé, en 1878, dans le mur du chevet de la même église ; il est sans moulures. Hauteur, 205 mill.; largeur, 7 cent.; épaisseur, 43 mill. L'inscription, encore mieux conservée que la précédente, se lit sans difficulté :

BAIOSII
DEO CE
NIVRIA
VSLM

« Au dieu Baios, Ceniuria... » M. Allmer premier éditeur de ce monument[1] écrit CENIVNA et propose de lire *Genuina;* mais le nom doit rester tel qu'il est gravé sur le marbre. Inexactement renseigné (je le prie de ne voir ici que des rectifications faites dans l'intérêt d'une science qui lui est chère et qu'il a si bien servie), M. Allmer constate encore que l'S du mot BAIOSI est peu certaine; elle est au contraire très lisible, quoique légèrement effacée. Toutes ces données fausses ont porté le savant épigraphiste de Lyon à voir entre les mots Daho et Baiosis une ressemblance

1. *Loc. cit.*

assez grande pour penser que « le dieu Baiosis ou Baioses et Mars Daho n'étaient peut-être qu'un même dieu ».

« On voit que le lieu de Gourdan (Gordianus?) avait une certaine importance à l'époque gallo-romaine. Situé au confluent de la Garonne et de la Neste, il est dominé par une montagne de forme remarquablement conique, le Picon, sur lequel on a retrouvé quelques monuments anciens, entre autres un petit autel votif en marbre blanc, haut de 22 cent. et complètement fruste. J'ai noté les noms de certains *lieux-dits* du voisinage : *Bigos*, près du territoire d'*Huos; Biclozy*, près du Bazert, au pied du Picon; *Baïan*, sur les dernières pentes de cette montagne, près d'une grotte de l'âge du renne qui a été fouillée et décrite par mon savant collaborateur, M. Piette.

« Les cinq marbres inscrits dont je viens de parler sont devenus ma propriété, grâce à la bienveillance de M. le baron de Lassus auquel ils étaient offerts.

« VI. Plaque en marbre haute de 44 cent., trouvée il y a quelques années à Valentine, près de Saint-Gaudens, et déposée dans ma collection par le plus désintéressé des archéologues et l'un des plus méritants, M. Morel, de Saint-Gaudens. Elle porte cette simple légende, encadrée avec soin :

D · M
LITANO

« Aux dieux mânes, à Litanus. » La barre du T est presque complètement effacée. M. le comte Begouën et M. Chappuis, recteur de l'académie de Toulouse, qui ont vu ce marbre chez moi, n'ont pas hésité à adopter ma lecture.

« VII. Plaque de marbre encastrée dans un mur de l'église d'Anéran-Camors, au milieu de la vallée de Louron, dans le département des Hautes-Pyrénées :

ANTVLLvS
IVLLINIF
SILVANAE
SABINIF
VXORI

« Antullus, fils de Jullinus, à son épouse Silvana, fille de Sabinus. » Le marbre, orné de beaux encadrements, a 72 cent. de hauteur sur 66 cent. de largeur.

« Dans mon *Épigraphie de Luchon* (p. 67) je mentionne un autel consacré au dieu Iluron (*deo Ilurони*) par Maxuma, fille de Florus. D'où provient ce monument ? De la vallée de Louron, où j'ai déjà signalé des autels dédiés au dieu Arix ? ou d'*Iluro*, l'ancienne cité des *Ilurones* ou *Olorones*, dans le Béarn ? ou d'*Iluro*, en Bétique ? ou d'*Iluro*, en Tarraconnaise ? Tout ce que je puis dire, comme le tenant de M. Chambert, c'est que cet autel fut trouvé dans un champ, près d'Aurignac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens.

« VIII. Petit autel provenant de l'église de Cierp et donné par le curé de ce village à M. Bernard, de Luchon. Il a 21 cent. de hauteur. Trois sigles sont gravés sur le champ :

IOM

« L'autel est donc consacré à Jupiter par un inconnu.

« IX. Autel en marbre de Saint-Béat trouvé en 1875, par M. Bouigue, dans l'ancien cimetière de Bagiry (Haute-Garonne). Hauteur, 65 cent.; largeur, 21 cent.; épaisseur, 155 mill.

IOM
PROSALVTE
DOMINORVM
SVORVMETSVO
RVMFELICISSI
MVSSIRAGI
VSLM

« J(ovi) o(ptimo) m(aximo), pro salute dominorum suorum et suorum, Felicissimus Siradi votum solvit libens merito. — A Jupiter très bon et très grand, pour la santé de ses maîtres et des siens, Felicissimus (esclave ou fils ?) de Siradus : juste accomplissement d'un vœu spontané. »

« Les lettres V et M des troisième, quatrième et cinquième lignes sont conjuguées ; le D de SIRADI est retourné.



« Ce bel autel m'a été donné par M. Bouigue, instituteur public à Sauveterre, près de Saint-Gaudens, qui s'occupe avec un zèle louable de la recherche des anciens monuments de la contrée.

« X. Inscription chrétienne de Cazarilh-Laspenes, près de Luchon (voir le *Bulletin de la Société des antiquaires*, année 1879, p. 54). N'ayant pu déchiffrer que les trois dernières lignes, j'avais reproduit la lecture de M. Mérimée qui s'était livré à une étude spéciale de ce monument et qui l'a ainsi publié : « *Lòbo. Sesmon. ominu(m). optimus. mond(o). oc. obis. beatus. es. et. bene. tibi. erit.* » Depuis lors, et sur une observation de M. Ant. Héron de Villefosse, j'ai fait photographier ce marbre, j'en ai pris plusieurs estampages et je suis parvenu à rétablir sûrement le texte :

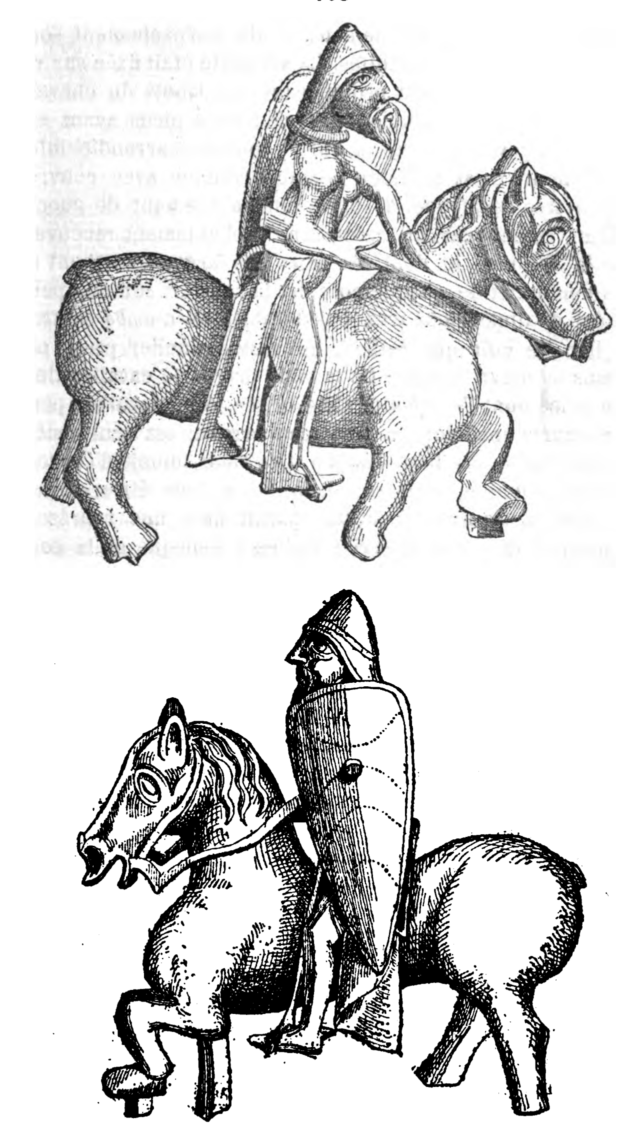
LABO
RESMAN
UMTUA
RUMQ//M
ANDUCAB
ISBEATUS
ESETBEN
ETIBIERIT

« C'est donc la reproduction intégrale du deuxième verset du psaume 127 : *Labores manuum tuarum quia manducabis, beatus es et bene tibi erit.* »

On lit ensuite une note de M. Fourdrignier, associé correspondant à Suippes (Marne), relative à deux casques, de forme conique, découverts dans des sépultures gauloises à Cuperly et à Thuizy.

M. Schlumberger demande la parole et s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société une petite statue équestre de bronze, appartenant à M. le baron Davillier qui l'a rapportée d'Italie. Elle représente un guerrier du XIIe siècle. Bien que l'exécution en soit fort barbare, les



diverses pièces de l'armement et du harnachement sont assez exactement reproduites. La statuette était fixée sur un support par des tenons prolongeant les sabots du cheval; un seul est encore visible, les trois autres pieds ayant été brisés. Le cavalier porte sa barbe courte et arrondie inférieurement. Il est coiffé du heaume conique avec couvre-nuque très developpé. Il porte un habillement de guerre collant retenu par un ceinturon, probablement recouvert par le haubert, et dont les pans très larges retombent en plis nombreux de chaque côté de la selle. A son cou pend un écu de dimensions très considérables, avec *umbo* central. Le lien de cuir qui retient ce vaste bouclier passe par dessus le couvre-nuque. De la main droite, le cavalier tient une lance dont l'extrémité a été brisée. Au ceinturon, pend une courte épée dont le pommeau arrondi est seul visible sous l'aisselle du bras gauche. Les pieds, munis d'éperons à pointe conique, reposent dans de grands étriers triangulaires. Cette figure équestre paraît être une représentation fort rare d'un guerrier italien à l'époque de la conquête normande. Sur les belles monnaies de bronze frappées par Roger de Sicile, avant son élévation au titre royal, et qui portent au revers la Vierge assise tenant le Christ dans ses bras, le champ du droit est occupé par l'effigie équestre du chef normand. Celle-ci rappelle d'une manière frappante la statuette du baron Davillier; même heaume conique, même bouclier de dimensions très considérables, même long habit de guerre retombant sur la selle en plis nombreux, même lance terminée, cette fois, par un pennon quadrangulaire, et que le cavalier porte sur l'épaule.

« La hauteur totale de la statuette est de 13 centimètres environ; si les sabots du cheval n'avaient pas été brisés, elle compterait un centimètre de plus. Le cavalier mesure 11 cent. du sommet du heaume aux talons. Le cheval mesure 11 cent. 1/2 de l'extrémité des naseaux à la naissance de la queue qui a été brisée, et 10 cent. 1/2 du sommet de la tête à l'extrémité des pieds de devant. La targe mesure 7 cent. 1/2 en hauteur.

« Le harnachement du cheval est fort primitif. Le mors

est retenu par deux montants allant joindre la têtière; le cavalier dirige sa monture à l'aide d'une bride unique; la crinière est divisée en grosses mèches retombant alternativement à droite et à gauche du cou; deux sont dispersées sur le front. La selle est vaste et haute.

« M. le baron Davillier, qui a bien voulu m'autoriser à faire exécuter pour le *Bulletin* une reproduction de ce curieux monument, a été très frappé de la ressemblance qu'il offre avec les cavaliers de la tapisserie de Bayeux. »

M. Schlumberger présente également deux anneaux ou bagues d'or de l'époque byzantine qui lui ont été envoyés de Syrie et qui auraient été trouvés dans des tombeaux à Antioche.

Le premier anneau, fort massif, porte le monogramme de *Romain* surmonté d'une croix et placé entre deux colombes. Il est d'époque assez ancienne et remonte au VIIe ou VIIIe siècle.

La seconde bague, beaucoup plus intéressante, est gravée ci-dessous. Elle est également d'or massif et constitue une véritable œuvre d'art de l'orfèvrerie byzantine. Elle a malheureusement été brisée à coups de tenailles, mais le chaton et la moitié antérieure de l'anneau sont conservés. Le champ est occupé par le buste du Christ crucigère gravé en creux, en tous points semblable à celui qui figure sur les monnaies



des empereurs du xe siècle, de Nicéphore Phocas, de Jean Tsimiscès, de Basile II et Constantin XI. La légende, également gravée en creux et exécutée avec le plus grand soin, présente encore de nombreuses traces d'une nielle qui devait faire ressortir vivement les caractères de l'inscription sur le métal du champ. Cette légende se lit : + KЄ B' AЄTIω B' A' CПAΘ' S ΔPOΓΓAP' T' BIΓ' pour + KYPIЄ BOHΘЄI AЄTIω BACIΛIKω ΠPωTOCΠAΘAPIω KAI ΔPOΓΓAPIω (ou ΔPOYNΓAPIω) THC BIΓΛHC : *Seigneur, assistez Aétius, protospathaire impérial et drongaire de la Veille* (ou *des Vigiles*). Sur les côtés de l'anneau, se distinguent encore les extrémités supérieures de deux figures également niellées dont les pieds devaient à peu près se joindre au sommet de l'arc aujourd'hui disparu. L'une de ces figures représente la Vierge, les mains levées, dans l'attitude de l'oraison, entre les sigles accoutumées $\overline{\text{MHP}}$ et $\overline{\Theta\text{Y}}$: *Mère de Dieu;* la seconde est saint Jean Théologue, à la gauche duquel on distingue encore les caractères : O AΓ Iω qui, avec les caractères ANNI du côté droit, forment le nom du saint: O AΓIOC IωANNI' pour O AΓIOC IωANNHC.

On sait que le drongaire de la Veille ou des Vigiles, δρουγγάριος τῆς βίγλης, était un fonctionnaire de haut rang, chef des gardes spécialement chargés de veiller à la sûreté de la personne de l'empereur. Le drongaire des Vigiles accompagnait le prince dans toutes les expéditions, et c'était à lui qu'était confiée la garde de la tente impériale.

Cet anneau date certainement du xe siècle, et bien que les chroniqueurs ne citent à cette époque aucun haut fonctionnaire du nom d'Aétius ou Aétios, on peut conjecturer que ce bijou a appartenu à un drongaire, venu en Syrie à la suite de Nicéphore Phocas ou de Jean Tsimiscès et qui aurait trouvé la mort dans une des brillantes campagnes asiatiques d'un de ces deux empereurs.

M. Lefort, associé correspondant à Nohant (Cher), fait observer que le cavalier présenté par M. Schlumberger est tout-à-fait semblable, par sa fonte, à celle de certains

candélabres du XIIe siècle qu'il a pu voir récemment dans l'Italie méridionale.

M. Héron de Villefosse, après avoir fait remarquer que les signatures des verriers romains sont ordinairement placées sous le pied même de leurs produits, dépose sur le bureau un petit monument qui présente une exception à cette règle. C'est le fragment d'un goulot de vase en verre, provenant de la collection Campana, et portant en creux l'inscription circulaire :

.. *lu*]CRETI FESTIV[*i*

Dans la *Nomenclature des verriers grecs et romains* dressée par M. Frœhner, il est publié sous le n° 37. — M. de Villefosse signale un second exemple du même fait. Une marque de verrier, également imprimée circulairement sur le goulot d'un vase en verre, mais en relief, se trouve dans la collection du vicomte Elzéar de Quélen ; elle est ainsi conçue :

IMPERATOꓤ

La dernière lettre R est retournée à l'envers, caprice ou fantaisie du fabricant qui voulait distinguer ainsi ses produits. Entre la première lettre et la dernière (la légende étant circulaire les deux lettres extrêmes sont rapprochées), prend naissance une palme qui s'arrondit en suivant le sens de l'inscription. Le vase qui porte cette marque est un petit flacon à panse piriforme et à goulot allongé ; il provient d'Abbeville. Sur un vase découvert en Espagne on lit la marque IMP qui est l'abréviation du même surnom IMP(*erator*) (*C. I. L.*, t. II, n° 4970, 239). Plusieurs saumons de plomb également trouvés en Espagne portent le cognomen REX (*C. I. L.*, t. II, n° 4964, 1), dont on possède d'autres exemples assez nombreux. On connaît aussi le cognomen INTERREX.

M. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part de M. Versepuy, conservateur du Musée de Clermont-Ferrand, le dessin d'un landier en terre cuite terminé par une tête de bélier. Il fait observer que des objets semblables ont été découverts à Tours, à Blain, à Rezé et qu'on en conserve au

Musée de Nantes provenant des Cranières, près Bressuire. Cependant le landier de Clermont-Ferrand présente une particularité : il porte un graffito de deux lignes que notre confrère croit pouvoir lire ainsi :

Gavidus
.. ust...

Malheureusement la seconde ligne est brisée à droite et à gauche. A cet envoi sont jointes les empreintes de trois marques relevées sur des fragments de poteries rouges provenant du Puy-de-Dôme :

SACEROM
MARCELLVSF·
OF·RVF

M. l'abbé Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, a envoyé aussi à M. Héron de Villefosse la copie d'un fragment d'inscription récemment découvert à Carthage, dans la salle centrale d'un temple déjà fouillé par M. Beulé, sur la colline de Byrsa.

I·AV	hauteur des lettres, 0,19.
H·S·CCC	— — 0,15.
TIAEDID	— — 0,10.

Les caractères de ce fragment sont très beaux et appartiennent à une bonne époque.

M. le comte Riant fait une seconde lecture de son mémoire sur des reliques rapportées, par des croisés allemands, de Constantinople ; ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 12 Mai.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa, 1880, in-8°.
Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, n° 113, in-8°.

L'Investigateur, sept. et déc. 1879, in-8°.
Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXIII et LXIV, in-8°.
Jambois (C.). *Les armoiries de la ville de Nancy*, 3e éd., in-18.
Nadaud (l'abbé Joseph). *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, t. IV, in-8°.
Perrot (Georges). *De l'art égyptien et de l'art assyrien*, in-8°.
Quicherat (J.). *Jean de Meung et sa maison à Paris*, in-8°.
Rayet (Olivier) et Thomas (Albert). *Milet et le golfe Latmique*, t. I, 2e et 3e livr., in-4°.
Vallentin (Florian). *Ancienneté de l'homme en Dauphiné*, in-8°.

Correspondance.

M. Rivett Carnac, de la Société des antiquaires de Londres, en ce moment à Ghazepou (Indes orientales), adresse plusieurs brochures en signalant à la Société les analogies remarquées par lui entre les antiquités préhistoriques de l'Inde et celles de la France ; il annonce des communications ultérieures.

M. le Dr Barthélemy, de Marseille, adresse des remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

M. Rayet, en offrant les 2e et 3e livraisons de son ouvrage sur Milet et le golfe Latmique, donne quelques explications au sujet des chapiteaux coloriés du temple ionique de Priène ; il fait remarquer que le choix des couleurs n'est pas hypothétique et que celles-ci ont été retrouvées en réalité dans les creux des moulures des chapiteaux, aussi bien que de l'entablement. Les couleurs sont le rouge de cinabre et le bleu fourni par un silicate de cuivre que Vitruve appelle bleu d'Alexandrie et dont il donne la composition ; ce bleu, qui n'est plus employé aujourd'hui, s'est retrouvé à Pompéi, à Camiros (dans l'île de Rhodes) ; c'est

aussi celui qui a servi à colorier les statuettes découvertes à Tanagra. Le temple de Priène n'est pas le seul où l'on observe ces colorations ; on les a reconnues aussi dans les restes de ceux d'Halicarnasse, de Didyme et d'Ephèse, qui appartiennent, comme le premier, au IVe siècle et sont comme lui des types du style ionique d'Asie. M. Rayet ajoute qu'il en devait être de même dans les édifices de style ionique à Athènes : c'est ce que prouve une inscription de l'Erechteion attestant le paiement de peintures à la cire, exécutées pour la décoration de moulures au-dessus de l'architrave. Notre confrère croit que les monuments doriques d'Athènes, au temps de Périclès, devaient être décorés d'après le même système. Il a lui-même, au moment où la démolition de la tour du moyen âge, qui dominait l'acropole, a fait retrouver des fragments d'architecture de cette époque, remarqué, dans le fond des moulures, des couleurs, qui depuis se sont effacées par l'action de l'air et de la pluie, et il a pu en recueillir des écailles. Là, comme dans les temples ioniques d'Asie, les fonds des moulures étaient seuls colorés.

Il est donné lecture de la communication suivante, de M. Tholin, associé correspondant à Agen :

« M. le comte L. de Bonal a exploré, il y a quelques années, un cimetière antique situé dans la commune de Montayral, canton de Tournon (Lot-et-Garonne). Il a bien voulu me donner des renseignements précis sur cette découverte et faire exécuter une photographie de l'un des objets les plus intéressants recueillis par lui dans les fouilles. Ces renseignements et cette reproduction m'ont paru dignes de fixer l'attention de la Société des antiquaires de France.

« Le cimetière de Montayral appartient à plusieurs époques, ou tout au moins à un âge de transition. Quelques corps ont été incinérés ; mais la pratique de l'inhumation a été plus généralement usitée. Les fosses, creusées dans un tuf friable et recouvertes par des tuiles à rebords, sont orientées les unes de l'est à l'ouest, les autres, en plus grand nombre, du nord au midi. Dans ce cas, la tête du mort est au sud.

« Quelques disques en terre cuite grossière, forés au centre, ont été trouvés parmi les ossements. Une tombe offrait un intérêt particulier, en raison des objets qu'elle contenait.

« Un vase de verre était déposé plus haut que la tête du mort. Sa contenance est d'un litre environ. Il rappelle par sa forme les ballons employés aux préparations chimiques, mais il n'est pas exactement rond ; la panse est légèrement écrasée. Le goulot, largement évasé, a la forme d'un entonnoir. Le verre est très mince et de couleur verte.

« Un peu plus bas que la tête, sur le côté droit, on a trouvé trois médaillons d'argent de forme circulaire, dont deux seulement ont été conservés dans la collection de M. de Bonal. Ces plaques, dont la dimension a été un peu réduite par la photographie, ont 40 millimètres de diamètre.



« Le métal est très mince et travaillé, à ce qu'il semble, par le procédé de l'estampage. Les bords sont rabattus sur le revers sur tout le pourtour. Trois clous de cuivre servaient à fixer ces médaillons sur des rondelles, sans doute en bois. Ces deux sujets formaient-ils une seule pièce comme le droit et le revers d'une monnaie ? On peut en douter. Les trous sont assez exactement opposés les uns aux autres ; mais on remarque que les pointes des deux seuls clous qui subsistent n'ont pas été

rivées. De plus, les deux médaillons n'ont pas été trouvés assemblés. Peut-être y avait-il quatre plaques? M. de Bonal, consulté par moi à ce sujet, me répond que la troisième plaque est perdue et qu'une quatrième aurait pu rester dans la tombe insuffisamment explorée.

« Au point de vue de l'imagerie, il est certain que ces deux pièces se complètent l'une par l'autre pour former la représentation d'un même sujet, une chasse. D'une part, c'est un cavalier, vêtu d'une tunique déceinte dont l'encolure semble garnie d'une courte pélerine. Il est armé d'un fouet, et anime son cheval lancé au galop. L'autre pièce représente un lièvre saisi par deux chiens. Comme ornement de fond, des pampres chargés de raisin et projetant leurs vrilles tordues en volutes. Chacun de ces sujets est encadré par un cercle et par un rang de grènetis.

« La représentation du personnage est loin d'être irréprochable. La figure, vue de face, est un masque circulaire aux gros yeux. Les proportions du corps, les détails du costume à grands plis sont assez bien observés. La représentation des animaux est plus fidèle encore. L'allure du cheval est naturelle. Le garrot, les muscles des jambes sont bien modelés; les accessoires de la selle, qui comporte des pièces d'attache à l'avant et à l'arrière, exactement figurés. Le lièvre est reconnaissable à ses longues oreilles, mais ses membres sont un peu lourds et son poil est représenté assez naïvement par des hachures. Les chiens sont superbes. On peut définir leur type qui paraît être celui des lévriers gaulois ou *viautres*. Cette race devait avoir en partage à la fois la force et l'agilité. Elle se distingue des chiens courants gaulois à poil long et de forme trapue.

« Ces deux chiens de chasse portent des colliers.

« L'artiste a cherché des effets d'une exécution difficile : l'un des chiens se jette sur le lièvre de haut en bas ; l'autre relève la tête pour saisir sa proie. Dans les deux cas le mouvement est rendu avec bonheur et les raccourcis sont corrects.

« Quant à la date qu'il convient d'assigner à la sépulture de Montayral, j'hésite entre le IIIe et le IVe siècle. En me limitant au rôle de rapporteur, je laisse aux érudits le soin de discuter et de conclure. »

M. Mowat lit la note suivante, relative à des corrections des noms de lieux *Scingomagus* et *Venaxomodorum* :

« Pline le naturaliste appelle *Scingomagus* [1] un vicus situé au pied des Alpes, sur l'emplacement présumé de Sezanne, près du mont Genèvre. Ce nom est transcrit Σκιγγόμαγος dans le texte d'Agathémère [2] et dans les manuscrits de Strabon [3] généralement adoptés par les éditeurs du géographe grec. D'autres manuscrits du même Strabon présentent les variantes Ἑσκιγγόμαγος, Ἐξσκιγγόμαγος qui ont été arbitrairement considérées comme défectueuses; les notions de critique onomastique, que l'on possède aujourd'hui, font reconnaître que ces variantes donnent la véritable forme du nom de lieu. En effet, il est facile de voir que le mot est composé de deux éléments gaulois, l'un μαγος, *magus,* qui signifie champ, domaine, et qu'on retrouve dans une foule d'autres toponymes, *Argentomagus*, *Senomagus*, *Ratumagus*, l'autre, εξσκιγγο, εσκιγγο, qui est certainement le nom d'homme *Excingus*, *Escingus*, très fréquent dans l'épigraphie des Gaules Cisalpine et Transalpine.

« Pour ne pas chercher des exemples hors de France, on peut citer des inscriptions de Bordeaux, de Gap, de Chalon-sur-Saône, où on lit ce nom. Il a en outre produit les dérivés diminutifs *Excingillus* et *Excingilla*, ainsi que le composé *Excincomarus;* ces derniers exemples se rencontrent à Nimes. De là, il résulte que la véritable forme du nom du vicus mentionné par Pline est, non pas *Scingomagus*, mais *Excingomagus*, conformément aux variantes de Strabon que l'on a eu tort de délaisser et auxquelles il faut revenir. *Excingomagus* signifie « domaine d'Excingus ».

« Je conclus en insistant sur l'utilité qu'il y a à recueillir avec soin les noms d'hommes gaulois, parce qu'ils permettent souvent de rétablir avec certitude la forme exacte des noms de certains lieux dont l'identification géographique dépend éventuellement d'un simple accident orthographique. Je rappelle que le nom d'homme *Venixxamus*, d'un ex-voto

1. *Hist. Nat.* II, 108 (112).
2. *Géogr. graec. min.* t. II, IV, 17, p. 177 (édit. Didot).
3. L. IV, c. 1, § 3.

de Poitiers, m'a donné l'occasion de corriger en *Venixxamodurum* le nom de lieu fautivement écrit *Venaxamodorum* dans la *Notitia dignitatum*. Les savants allemands se sont évertués à chercher une prétendue rivière *Venaxamus* sur les bords de laquelle ce fort aurait été situé. L'onomastique gauloise nous apprend que *Venixamus* est, non pas le nom d'un cours d'eau, mais celui du fondateur ou du maître du lieu appelé *Venixxàmodurum.* »

Séance du 19 Mai.

Présidence de MM. Ed. Aubert, président, et Aug. Prost, 1er vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, t. III, t. IV, fasc. 5, in-4°.

Bulletin de correspondance hellénique, 4e année, mars et avril, in-8°.

— *de la Société académique de Laon*, t. XXII, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. VII, 2e livr., in-8°.

Revue Savoisienne, 21e année, nos 3 et 4, in-4°.

Mazard (H. A.). *Sépulture antique de Ceretolo, près de Bologne*, in-8°.

Rivett Carnac (J.H.). *Rough notes on the Snake symbol in India in connection with the Worship of Siva*, in-8°.

— *Prehistoric Remains in central India,* in-8°.

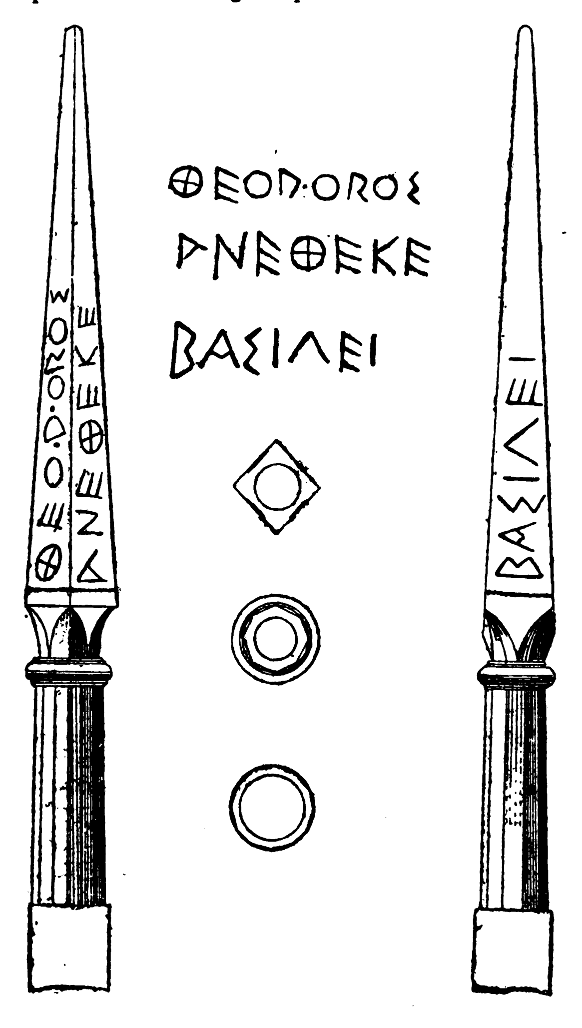
— *Archaeological notes on ancient sculpturings on Rocks in Kumaon, India*, in-8°.

Saint-Paul (Anthyme). *L'année archéologique*, 1879, in-8°.

Travaux.

M. Rayet présente une pointe de lance en bronze appartenant à MM. Rollin et Feuardent, auxquels elle a été vendue comme trouvée dans le Péloponnèse. Elle a été, en effet,

portée à Athènes par un homme qui parcourt fréquemment la Morée pour y acheter des antiquités, et par suite elle a très probablement l'origine qui lui est attribuée. Il est



même possible qu'elle vienne d'Olympie : il arrive de temps en temps à Athènes des objets dérobés par les ouvriers employés aux fouilles allemandes, et les vendeurs, craignant de s'attirer des difficultés, en dissimulent le plus que faire se peut la provenance.

Cette pointe de lance, longue de près de 29 centimètres et creuse dans les cinq sixièmes environ de sa longueur, se compose de deux parties :

1° Une douille dodécagonale terminée, du côté de la hampe, par un anneau cylindrique, et du côté de la pointe, par un tore hémisphérique flanqué de deux filets;

2° Une pyramide allongée, reliée à la douille par un départ, à section hexagonale, de forme très élégante, et se terminant par une pointe émoussée.

Sur trois des quatre faces de cette partie pyramidale est gravée, en traits profonds et en caractères de la première moitié du cinquième siècle, l'inscription suivante :

Θεόδωρος ἀνέθηκε Βασιλεῖ. « Théodoros a consacré à [Zeus] Basileus. »

Ainsi que cela a lieu très fréquemment dans les inscriptions votives, le nom du Dieu est omis et l'épithète caractéristique qui le distingue seule indiquée. C'est ainsi qu'on trouve dans deux inscriptions de Sparte Λιμνᾶτις et τᾶι Λιμνάτι sans le nom d'Artémis (Le Bas-Foucart, *Inscriptions du Péloponnèse,* 161 et 162), dans une troisième de la même ville τῶι Δελφιδίωι sans Apollon (*Ibid.* 162 *h*), sur une statuette en bronze trouvée, dit-on, à Chalcis, τῶι Ἱσμηνίωι (Kœhler, *Mittheilungen d. deutsch. Instit. in Ath.* 1876, p. 97), τῶι Μαλεάται sur un guerrier en bronze provenant de Laconie et sur un bouc de même métal trouvé en Cynurie (Mylonas, *Bull. de Corresp. hell.* 1877, p. 356; Julius, *Mittheil.* 1878, p. 14).

On ne connaît jusqu'à présent qu'un fort petit nombre de pointes de lances consacrées à des divinités. L'une a été trouvée à Olympie et publiée dans l'*Archæologische Zeitung* et dans le tome I des *Ausgrabungen aus Olympia :* elle porte une dédicace des habitants de Méthana : Μεθάνιοι από Λακεδαιμονίων. Une autre, provenant de Béotie et encore

inédite, porte en caractères du commencement du cinquième siècle ces mots :

ΤΟΠΤΟΙΕΟΣΗΙΑΡΟΝ

τοῦ Πτοιέως ἱαρόν « consacré à [Apollon] Ptoicus ».

Aucun de ces trois ex-voto n'appartient à une arme de guerre : ce sont des objets de parade, d'ornement, fabriqués spécialement pour être offerts aux Dieux et être conservés dans leurs sanctuaires. Les inscriptions mentionnent en effet souvent des lances parmi les objets faisant partie des trésors des temples.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport concluant à la publication du mémoire de M. le comte Riant, sur les reliques rapportées de Constantinople par des croisés allemands; on passe au vote et ces conclusions sont adoptées.

M. Héron de Villefosse lit le rapport qu'il a été chargé de rédiger sur les bijoux antiques découverts à Monaco ; la Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Courajod lit une notice sur deux chandeliers du Musée du Louvre, dans laquelle il établit que ces objets provenant de la chapelle du château d'Ecouen ont été probablement exécutés sur des dessins fournis par Jean Bullant. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Aubert commence la lecture d'un mémoire sur un bas-relief de l'église des Dames Carmélites de Poitiers, connu sous le nom de *Tombeau de saint Hilaire*.

Séance du 2 Juin.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Annuaires de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1866-1879, in-8°.

Archiv für Oesterreichische Geschichte, vol. 57 et 58, in-8°.



Bulletin de la Diana, n° 6, in-8°.
— *de la Société archéologique de Touraine*, t. IV, 3° et 4° trim., in-8°.
— *de la Société archéologique du Midi de la France*, 25 nov. 1879 au 20 mars 1880, in-4°.
Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1re série, t. I à V ; 2e série, t. I, in-8°.
Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, t. 91, 92, 93, in-8°.
Fontes rerum Austriacarum, XLI vol. in-8°.
Journal des Savants, mai 1880, in-4°.
Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune, 1879, in-8°.
— *de la Société éduenne*, nouv. série, t. VIII, in-8°.
Memoirs of the Science department, university of Tokio, Japan, vol. 1, 1re partie, 1879, in-4°.
Revue africaine, n° 139, in-8°.
COUGNY (Edm.). *Extraits des auteurs grecs concernant l'histoire et la géographie des Gaules*, in-8°.
GOULAS (Nicolas de). *Mémoires*. 2 vol. in-8°.
LA CURNE DE SAINTE-PALAYE. *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, t. V, in-4°.
LAURIÈRE (Jules DE). *Inscription énigmatique à l'église Saint-Pierre-ès-Liens, à Rome*, in-8°.
MARSY (le comte DE). *Le costume au moyen âge d'après les sceaux*, in-8°.
PORT (Célestin). *L'hiver en Anjou*, in-8°.
SAGAZE (Julien). *Epigraphie de Luchon*, in-8°.

Travaux.

M. Rayet, revenant sur une question traitée par lui dans une séance précédente, dépose sur le bureau des fragments de couleur bleue qu'il a recueillis à Athènes, aux Propylées. Bien que le temps et les intempéries aient pu contribuer à faire passer la nuance, il estime que, dès l'origine, celle-ci dut être peu intense.

M. Schlumberger présente une statuette de chien en

bronze, appartenant à M. Feuardent ; il pense que cette figurine devait être appliquée avec celles de deux autres animaux, à un trépied.

Il est donné lecture de la note suivante, rédigée par M. Ch. Tissot, ambassadeur de France à Constantinople. Cette note est relative à un passage inexpliqué du *Tarif de Zraïa*.

« Mes études sur le réseau routier de la Numidie m'ont conduit à relire, tout récemment, à propos de Zaraï, l'intéressant mémoire que M. Héron de Villefosse a consacré à l'analyse de l'inscription découverte, en 1858, dans les ruines de cette station. Unique dans son genre, cette inscription contient, comme on le sait, un tarif de douane, *Lex Portus*, qui date de l'année 202.

« Un des passages de ce texte reste encore douteux, même après l'excellent travail de M. Héron de Villefosse. Je veux parler de la 25e ligne où se trouve le mot VATASSAE ou DATASSAE, absolument inconnu jusqu'à ce jour, et qui ne peut guère s'expliquer, comme le fait observer l'auteur du mémoire sur le tarif de Zraïa, par une mauvaise transcription soit du mot *damascenae*, soit du mot *castaneae*.

« La lecture exacte du mot douteux me paraît être VATASSAE plutôt que DATASSAE. Le D, en effet, dans le facsimilé de l'inscription, annexé au mémoire de M. Héron de Villefosse, présente une forme très différente de celle que présente la lettre dont il s'agit de fixer la valeur. Cette lettre, à mon avis, ne peut être qu'un V dont le second élément se recourbe légèrement vers la gauche. Les textes africains du IIIe siècle offrent plus d'un exemple de cette modification du V.

« Le mot *Vatassae* n'appartient certainement pas à la langue latine. Il faut donc en chercher la signification soit dans la nomenclature sémitique, soit dans la langue berbère. Cette signification est d'ailleurs indiquée d'une manière générale, ainsi que l'a fait très justement remarquer M. Héron de Villefosse, par la série d'articles dans laquelle figure le mot *Vatassae* : classé dans la catégorie du tarif relatif aux pro-

duits végétaux, entre les figues et les noix, il ne peut guère désigner qu'un fruit ou un légume se mesurant au boisseau.

« L'hébreu ne fournit, à ma connaissance du moins, aucune indication.

« L'arabe nous donne le mot *Fatous* « baies de myrte », dont le nom d'unité prend la forme *Fatoussa*, très voisine du mot du tarif de Zraïa. On pourrait donc, à la rigueur, voir dans *Vatassa* la transcription latine d'un mot punique que nous ne retrouvons pas dans la nomenclature fort restreinte de la langue hébraïque, mais que l'arabe nous aurait conservé.

« La langue berbère, de son côté, possède un mot qui présente une ressemblance plus frappante encore avec celui que nous fait connaître le monument de Zaraï. Dans le dialecte de l'île de Djerba, — dialecte à peu près identique à celui de l'Aurès, — le mot *Fattas*, *Fattassa*, considéré par les indigènes comme une sorte d'onomatopée, désigne les « pois verts en cosse ».

« Ce mot nous donne-t-il la clé de l'énigme contenue dans la 25e ligne de la *Lex portus* de l'année 202 ? Si je n'ose pas l'affirmer, je tiens à constater tout au moins l'identité presque absolue de deux mots dont l'un représente, selon toute apparence, la forme latinisée d'un terme appartenant à la langue que parlaient les ancêtres des Berbères actuels, tandis que l'autre se retrouve dans le dialecte que parlent encore ces mêmes Berbères, là même où s'élevait cette station de Zaraï dont le nom s'est également conservé sous la forme à peine modifiée de Zraïa. »

M. Héron de Villefosse ajoute les renseignements suivants :

« Je profite de la savante note de M. Tissot sur le mot VATASSAE pour soumettre aussi à mes confrères une hypothèse au sujet de l'interprétation de ce mot. Remarquant que, dans les trois dernières lignes du texte, plusieurs lettres, et notamment le M initial du mot MODIOS, deux fois répété à la 25e et à la 26e ligne de l'inscription, étaient gravées d'une façon très défectueuse, j'avais supposé qu'un accident analogue était arrivé à la lettre initiale de VATASSAE, qui est, en effet, bizarre. J'aurais donc songé à transcrire

[M]ATASSAE (pour MATAXAE[1]), si j'avais pu avoir la preuve que les cocons de vers à soie étaient recueillis en Afrique dans l'antiquité. Le mûrier existait certainement dans ce pays. Aujourd'hui on élève des vers à soie en Tunisie : j'en ai vu près de Zaghouan ; chez des Européens, il est vrai. Mais pourquoi, dans un tarif, introduire cette mention entre les noix et les figues, au milieu des produits végétaux? Les conjectures que les anciens faisaient sur la production de la soie serviraient peut-être à expliquer le fait[2]. La mesure des cocons au boisseau n'aurait rien d'insolite, car sur les marchés du midi de la France, et notamment à Bagnols (Gard), les cocons se vendent dans des sacs d'une contenance déterminée. On sait, du reste, qu'on recueille encore en Orient, et en particulier sur les côtes de Syrie, une *soie végétale*. De quelque nature qu'ait été celle que désignerait le mot MATASSAE, elle aurait pu arriver d'Orient, par caravanes, jusqu'à Carthage ou Cherchell et de là être transportée par mer en Italie. Je reconnais combien mon hypothèse est discutable et je ne l'émets qu'avec les plus grandes réserves. La place occupée par le mot en litige entre les noix et les figues, c'est-à-dire au milieu des fruits, paraît beaucoup plus favorable à l'interprétation ingénieuse proposée par M. Tissot.

« A propos de ce tarif, le docteur Wilmanns pense qu'il faut le considérer comme un *tarif d'octroi municipal* établi au moment de la constitution de la commune, après le départ de la cohorte[3]. J'admets que la colonie Julienne de

1. Ce mot se trouve dans l'*édit de Dioclétien* (C. I. L. t. III, p. 837, 16, 85, 97). Voir la note de M. Waddington dans l'édition qu'il a donnée de ce document, p. 35 du tirage à part, nº 86. — Le jurisconsulte Marcien, dans l'énumération des marchandises soumises au droit de douane, cite *metaxa* qu'il distingue soigneusement de la soie préparée (*Dig. de Publicanis et Vectig.*, XVI, 7). Cf. Bouchaud, *De l'impôt sur les marchandises chez les Romains*, p. 447, note 33.

2. Pardessus, *Mémoire sur le commerce de la soie chez les anciens*, dans les *Mémoires de l'Institut*, *Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XV, 1re partie, p. 1 à 47, dit que « jusqu'au temps de Justinien on regardait les cocons comme une production naturelle des arbres et adhérents à leurs feuilles », mais cette assertion semble détruite par le texte de Pline (H. N., XI, 26) disant positivement qu'il existait des vers à soie dans l'île de Cos.

3. *Die rœmische Lagerstadt Afrikas*, p. 21, note 99.

Zaraï n'ait jamais existé ; mais le raisonnement du savant docteur allemand ne me paraît pas détruire l'argumentation de M. Léon Renier au sujet de la nature douanière de ce tarif. La station nommée *ad Portum*, située à XXXV milles de Sétif (d'après la Table de Peutinger), ne peut être qu'un bureau de douane. M. Renier a pensé qu'il fallait voir là l'emplacement du bureau primitif transporté plus tard à Zraïa. Je suis tenté d'aller plus loin que mon savant maître et de croire que *ad Portum* et *Zaras*, dans la Table, désignent la même localité, quoique placées sur des tracés différents. Mon opinion pourra paraître singulière ; je vais essayer de l'expliquer.

« L'Itinéraire d'Antonin (35, 36) indique une route allant de Thamugas à Sitifis par *Diana veteranorum* et *Zaraï*. Ce dernier point était donc relié directement à Sétif. Or, si nous jetons les yeux sur la Table de Peutinger, nous voyons que, d'après ce document (segment I), pour se rendre de Zaraï à Sétif il aurait fallu faire, en suivant le tracé de la Table, un détour très considérable. Cela est impossible à admettre. D'un autre côté les trois stations *Tadutti*, *Diana veteranorum* et *Lamasba*, que l'Itinéraire d'Antonin indique sur une même route entre Thamugas et Sitifis, sont, d'après la Table, placées sur trois routes différentes allant dans la direction de Sétif. Le tracé de la Table est juste au moins pour deux stations, *Diana* (Zana) et *Lamasba* (la Mafouna ou la Merouana), qui ne pouvaient pas se trouver sur une même route venant de Thamugas (Timgad) ; mais les deux routes qui traversent ces deux stations aboutissent toutes deux à *Zaras* (Zraïa). La troisième station, *Thadute*, est placée sur une troisième route qui se rend à Sétif par *ad Portum*. Or je crois que *ad Portum* et *Zaras* désignent le même point, que ce point était à la jonction des routes au sud de Sétif, et que c'est pour ce motif qu'on y a établi le bureau de la douane. Sur la Table la ligne courbe qui part de Sétif vers *ad Portum*, et au-dessus de laquelle est placé le chiffre XXXV, semble avoir été dirigée d'abord sur *Zaras* (la distance serait à peu près exacte) ; puis elle a été continuée sur *ad Portum*, qui se trouve ainsi relié deux fois à

Sétif (on ne comprend pas pourquoi), avec une seule indication de distance. Cette ligne courbe devait être destinée à réunir *Zaras* à Sétif, mais le scribe a conduit son trait vers *ad Portum*, qui désignait le même point, avec l'intention probablement d'ajouter un trait d'union complémentaire entre *ad Portum* et *Zaras*, trait qui a été oublié. Sur le premier segment de la carte de la Gaule on peut observer un trait semblable tracé entre un point idéal un peu au-dessous de *Riobe* et *Agetincum*. Ce trait sert à rattacher à Sens les routes venant de *Calagum* (Chailly-en-Brie) et *Condate* (Montereau-fault-Yonne), lesquelles, sans cette addition, prendraient une direction tout à fait opposée avec la position d'*Agetincum* (Sens) sur la Table.

« La 11e ligne du *Tarif de Zraïa* [1] est ainsi conçue :

PECORAINNVNDINIVMIMMVNIA

D'après ma division c'est l'article 9 de la *lex capitularis*. La transcription que j'ai donnée de cette ligne dans mon mémoire paru en 1878 (p. 5 et 10) me semblait contestable. Un nouvel examen du texte me conduit aujourd'hui à transcrire ainsi cette ligne 11 :

PECORA INNVNDIN(*aria*) IVM(*enta*) IMMVNIA

« *Le bétail qui n'est pas destiné au marché*, les bêtes de « somme, sont exempts de droits. »

« Une mention analogue se trouve en tête de la *lex portus maxima* (ligne 22). Ces *pecora innundin*(*aria*) désignent sans doute les grands troupeaux que les populations nomades de l'Afrique ramènent en été vers le nord ou bien des troupeaux appartenant à de riches particuliers et qu'on envoyait dans la montagne pendant certaines saisons de l'année. La célèbre inscription de Saepinum, relative aux bergers du domaine impérial, parle de troupeaux de ce genre [2]. »

1. Voir le fac-similé que j'ai donné de ce document dans le tome VI des *Comptes-rendus de la Société de numismatique* et la planche qui accompagne mon mémoire sur le *Tarif de Zraïa*.

2. Mommsen, I. N., nº 4916 ; Wilmanns, *Exempla*, nº 2841.

M. Héron de Villefosse présente ensuite, de la part de M. Vincent Durand, correspondant de la Société à Allieu (Loire), les photographies de trois fragments antiques que la Société archéologique de la Diana a fait retirer des substructions de l'église et de l'ancien prieuré de Pommiers. Ces fragments paraissent avoir appartenu à des bornes milliaires. Les deux premiers ne portent aucune inscription. Sur le socle du troisième, qui est de beaucoup le plus considérable, dans la partie destinée à être enfouie, on remarque une inscription gravée obliquement et dans une situation renversée ∀ᴚ⊥, qui est peut-être une marque spéciale à la carrière d'où provient le bloc [1]. L'emplacement des lettres a été aplani au ciseau, de sorte que le champ de l'inscription est un peu creux par rapport au reste de la surface. Cela fait l'effet d'une estampille et ce ne peut être le débris d'une inscription antérieure.

M. de Laurière, associé correspondant à Angoulême (Charente), donne les détails suivants sur des inscriptions funéraires récemment découvertes à Rome :

« A la fin du mois d'avril dernier, dans les terrains que l'on déblaye en ce moment à Rome, près du pont Sixte, on a découvert un columbarium dont la partie extérieure, seule, existait. Le monument se composait d'une chambre carrée d'environ 4 mètres de côté, et dont deux murs étaient garnis à l'intérieur de trois grandes niches. Le troisième était démoli au-dessous du niveau intérieur des niches. Ces murs construits en briques portaient un revêtement extérieur en pierres taillées et tout l'édicule reposait sur un robuste soubassement à moulures. Il se trouvait presque appliqué au grand mur d'Aurélien, mais en dehors de cette enceinte qui, dans cette partie, vient de disparaître par suite des travaux du Tibre. Ce tombeau appartenait à une famille qui avait rempli des charges importantes sous Tibère et sa construction doit se rapporter au temps de cet empereur,

1. Au sujet des marques de ce genre, voir : L. Bruzza, *Iscrizioni dei marmi grezzi* (dans *Annali dell' Instituto* (1870), t. XLII, p. 106 et suiv.). La matière de la borne de Pommiers est cependant bien grossière pour avoir reçu une marque de provenance.

dont une statue, placée par les soins de la famille, a été retrouvée dans la chambre funéraire. Cela ressort aussi des inscriptions qu'a fournies le monument.

« Parmi les urnes extraites du columbarium, six, à la date du 2 mai dernier, étaient déposées au musée Tibérin, formé des objets trouvés dans le lit du Tibre ou sur ses bords. Elles sont en marbre blanc, deux de forme carrée avec couvercle à deux pans, deux de forme ronde avec couvercle conique, mais toutes les quatre chargées d'une ornementation exubérante, profondément fouillée de reliefs, guirlandes, bucrânes, feuillages, oiseaux, cordons d'oyes et de perles qui couvrent toutes les surfaces. Leur hauteur est d'environ 40 et 60 cent. Elles conservent encore une grande quantité de cendres et d'ossements calcinés. Les couvercles étaient fixés au corps des urnes par des crampons de plomb. La cinquième de ces urnes, moins chargée d'ornements, offre la forme d'une petite maison avec toit à deux rampants et face décorée d'arcades. La 6me, de forme à peu près ovoïde avec couvercle conique, à surface lisse, porte l'inscription

MINATI ApPOLLAE

avec cette particularité que le premier P du second mot ayant été oublié par le graveur a été ajouté en petit caractère entre l'A et le second P[1].

« Une plaque de marbre, unie, provenant du columbarium, est aussi déposée au musée Tibérin, et porte en beaux caractères l'inscription suivante :

C·SVLPICIVS M·F·VOT PLATORINVS
SEVIR
XVIR STLITIBVS·IVDIC
SVLPICIA·C·F·PLATORINA
CORNELI PRISCI

C(aius) Sulpicius, M(arci) f(ilius), Vot(uria tribu), Platorinus, sevir, decemvir stli(tibus) judic(andis).
Sulpicia, C(aii) f(ilia), Platorina, Cornelii Prisci (uxor).

1. Le cognomen *Apolla* se retrouve dans un texte d'Algérie : L. Papius Apolla (Renier, I. A., nº 1743).

« Dans la quatrième ligne la femme, Sulpicia, prenant le gentilicium de son père, Caius, est une preuve que l'inscription n'est pas postérieure à la première moitié du premier siècle de notre ère, puisque ce n'est que vers le milieu de ce siècle que les filles ont pris le gentilicium de leur mère.

« Une autre plaque de marbre, déposée dans le columbarium même, porte l'inscription dont voici la copie que j'ai pu prendre :

STIL·IVDTRMILQ·TRPL·PR
I·CAESARIS AVGVSTI ET
AESARIS AVGVSTI
NACAEPIONISF·VXOR
ICIVS·Q·F·C·N·C·ETGEMINI

« Le commencement des cinq lignes de cette inscription manque, ainsi que le commencement même de l'inscription qui devait former une première ligne. »

M. Héron de Villefosse fait les remarques suivantes au sujet des inscriptions présentées par M. de Laurière :

« Le personnage dont cette dernière plaque rappelle le souvenir et dont le nom manque à la première ligne était le fils d'un sénateur : sa carrière le prouve. Il appartenait à une grande famille de Rome. Il est mort jeune, vers 35 ans, sous Caligula, avant d'être parvenu au consulat, probablement en l'an 39 ou 40 de notre ère. Cela ressort de la dernière fonction exercée par lui, (*legatus*) [*C*(*aii*) *C*]AESARIS AVGVSTI. Il appartenait à la gens *Sulpicia* dont le columbarium récemment découvert était la propriété. Je crois donc qu'on peut inscrire sans crainte le gentilicium *Sulpicius* à la partie supérieure dans la ligne absente.

« C'est également un débris du gentilicium [*Sulp*]ICIVS qu'on doit lire à la dernière ligne, mais le cognomen du personnage mentionné dans cette ligne semble écrit en abrégé après les indications relatives à la filiation :

...*Sulp*ICIVS·Q·F·C·N·C·....
[...*Sulp*]icius, Q(uinti) f(ilius), C(aii) n(epos), C....

« C'est là une anomalie singulière qu'on ne rencontrerait jamais sur un monument public, mais qui s'explique dans un tombeau de famille où chacun pouvait reconnaître dans cette simple initiale le cognomen du personnage désigné. D'ailleurs ici le défaut de place est évident ; la dernière ligne est plus serrée que les autres ; le graveur a été forcé d'abréger, n'ayant sans doute à sa disposition qu'un espace restreint. La date fournie par les fonctions que le défunt a exercées peut nous aider à compléter le cognomen du *Sulpicius* de la dernière ligne. C'est probablement *Q(uintus) Sulpicius C(amerinus)* qui fut consul suffectus en l'an 46 [1]. Cette date concorderait parfaitement avec les éléments chronologiques contenus dans la partie supérieure du texte où nous voyons que le défunt a été légat à la fin du règne de Tibère et sous Caligula. Ce Q(uintus) Sulpicius Camerinus serait donc le frère du défunt et le texte devrait être amélioré de cette façon :

c. sulpicius. q. f. c. n. . . . . .
*x. vir.*STIL·IVDTRMILQ·TRPL·PR
*leg. t*I·CAESARIS AVGVSTI ET
*c.c*AESARIS AVGVSTI
.....NA CAEPIONIS F·VXOR
*q.sulp*ICIVS·Q·F·C·N·C·ET GEMINI

« Je restitue les prénoms des deux Sulpicius en me basant sur l'usage suivi par les grandes familles romaines de donner à l'aîné le prénom du grand-père et au second le prénom du père. Je suppose donc que le défunt était l'aîné, et je lui donne le prénom du grand-père qui m'est fourni par les indications de filiation contenues dans la dernière ligne. Si ma supposition est juste, le dédicant est bien le consul de l'an 46, puisque ce consul porte le prénom de *Quintus*, prénom du père. »

Dans l'inscription précédente on remarque les surnoms *Platorinus* et *Platorina* : ces surnoms étaient particuliers à la gens Sulpicia. Il existe des monnaies de cette famille sur

1. C. I. L., t. V, n° 5050.

lesquelles on trouve en légende les noms du triumvir monétaire : C·SVLPICIVS·PLATORIN[1].

M. Courajod fait la seconde lecture de son mémoire sur deux chandeliers en fer du Musée du Louvre, provenant du château d'Écouen.

M. Héron de Villefosse fait la seconde lecture de son rapport sur les bijoux d'or faisant partie de la trouvaille de Monaco.

Ces deux travaux sont renvoyés à la Commission des impressions.

Séance du 9 Juin.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 102, in-8°.
— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 33e vol. in-8°.
— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. Ier, in-4°.
— *de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XIV, in-8°.
Proceedings of the American philosophical Society, t. XVIII, juillet à décembre 1879, in-8°.
Travers (Émile). *Le carillon de Béthune au XVIe siècle*, in-8°.

Correspondance.

M. Loustau, de Crépy-en-Valois (Oise), présenté par MM. Le Blant et Robert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le président désigne MM. Michelant, Müntz et Courajod pour former la commis-

1. Eckhel, *Doctrina*, t. V, p. 317 ; Cohen, *Médailles consulaires*, p. 306, pl. XXXVIII, nos 6, 7, 8.

sion chargée de faire un rapport sur les titres présentés par le candidat.

Travaux.

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions concluant à l'admission, dans les Mémoires de la Compagnie, d'une notice de M. Courajod sur deux chandeliers de fer, du Musée du Louvre, provenant de la chapelle du château d'Ecouen. On passe au vote, et les conclusions du rapport sont adoptées.

M. A. de Barthélemy dépose sur le bureau : 1° de la part de M. l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez : une phalère en bronze, représentant une tête de face; une fibule émaillée, en bronze, très bien conservée ; 2° de la part de M. Berton, de Fay-sous-Bois (Oise), une fibule gauloise en bronze, trouvée sur l'emplacement de l'oppidum du Mont-César ; 3° de la part de M. Dietrich, associé correspondant à Belfort, la photographie d'une élégante statuette de Vénus, en albâtre, de 32 centimètres de hauteur ; elle a été trouvée dans les ruines du théâtre de Mandeure ; les bras ont été restaurés.

M. Quicherat présente le fragment de poterie rouge sigillée



qui a été trouvé par le P. de la Croix, à Poitiers, dans les fouilles du puits dont il a déjà entretenu la Société. Il fait remarquer que le sujet, qui représente une jeune fille allant offrir un sacrifice, est de style absolument grec, fait très rare lorsqu'il s'agit de poteries romaines trouvées en Gaule.

M. Chabouillet annonce que l'on a retrouvé un diptyque consulaire, portant le nom de Rufius Achilius Sividius, consul en 488, égaré depuis un demi-siècle et longtemps conservé dans le couvent des Carmes de Geronde (Valais). Le président invite M. Chabouillet à vouloir bien en faire le sujet d'un mémoire destiné à la Société.

M. Mowat communique de la part de M. F. Germer-Durand, architecte à Mende (Lozère), l'estampage d'une inscription découverte à Allenc et transportée à la préfecture du département de la Lozère. C'est un bloc quadrangulaire, avec base et couronnement à moulures, sur lequel on lit sans difficulté :

D M
MEMORIAE
GEMINAE
M D
ANTICVS
MARITVS

D(iis) M(anibus) (et) memoriae Geminae, m(onumentum) d(edit) Anticus maritus.

M. Mowat présente ensuite un estampage qu'il doit à l'obligeance de M. Florian Vallentin, associé correspondant, d'une inscription, déjà connue, conservée au musée de Gap :

POMPEIA LVCILLA
ALLOBROG·
V·S·L·M·

Il propose de voir, dans le mot de la seconde ligne, le nom d'une divinité ethnique, *Allobrox*, et non pas un qualificatif

indiquant la nationalité de la dédicante. — MM. Perrot, Chabouillet, d'Arbois de Jubainville et Rayet discutent cette interprétation ; M. Perrot fait observer que l'on ne connaît pas d'exemple d'une épithète désignant une divinité ethnique sans être accompagnée du nom du dieu.

Séance du 16 Juin.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de correspondance hellénique, mai 1880, in-8°.

Revue belge de numismatique, 3e livr. de 1880, in-8°.

Corblet (l'abbé Jules). *Vie des saints du diocèse d'Amiens*, in-8°.

Guérin (Victor). *Description de la Palestine ;* 3e *partie*, *Galilée*, t. II, in-8°.

Travaux.

M. Poinssot, en offrant à la Société l'album des mosaïques trouvées près de l'Oued-Athménia, province de Constantine, au nom de la Société archéologique de cette ville, donne des détails sur ces remarquables monuments. — MM. de Villefosse et de Lasteyrie présentent quelques observations sur l'état de ces mosaïques et les précautions à prendre pour les conserver.

M. Alexandre Bertrand rend compte de l'examen qu'il vient de faire d'une très intéressante collection appartenant à Mlle Audoux (de Corbeil), légataire de M. Campagne, décédé le 15 mai dernier. M. Campagne était conducteur des ponts et chaussées, chargé de la surveillance des dragages de la Seine dans la région de Corbeil. M. Bertrand s'exprime en ces termes :

« Un avis de M. Vacquer, conservateur du Musée Carnavalet, m'avait appris que cette collection était à vendre. Je me suis fait un devoir d'aller me rendre compte de la

valeur scientifique des monuments. J'ai été agréablement surpris de l'abondance et de l'intérêt des pièces recueillies par l'inspecteur des dragages dans le cours d'une vingtaine d'années.

« *Vingt* épées de bronze, dont quatorze entières, de types très variés, *sept* poignards, *soixante-sept* pointes de lances de diverses dimensions, *dix* haches, forment un ensemble d'armes de bronze tout à fait remarquable.

« Mlle Audoux, qui a été dix-neuf ans au service de M. Campagne, affirme que ces objets proviennent, à peu près sans exception, du lit de la Seine, d'où la drague les a successivement retirés dans un rayon très restreint autour de Corbeil.

« Ce fait intéresse l'histoire de Paris. Il est difficile, en effet, de n'y pas voir la preuve qu'un *passage* de la Seine souvent attaqué et défendu, à une époque reculée, existait à la hauteur de Corbeil. La variété de type des épées est l'indice de provenances et d'époques diverses. Des tribus d'origine différente se sont pour ainsi dire, durant un laps de temps assez long, donné rendez-vous sur ce point longtemps avant la conquête de la Gaule par César.

« Il est à noter que le lit de la Seine a presque exclusivement rendu des armes. En regard de *cent six* épées, poignards, pointes de lances et haches, nous ne rencontrons en effet, dans la collection Campagne, que *deux* faucilles, *trois* bracelets, *trois* hameçons et *vingt-quatre* épingles de bronze propres à relever les cheveux ou attacher les vêtements. Ajoutons que la patine de quelques-unes de ces épingles n'est pas celle que produisent les sables et les boues de la Seine. Un certain nombre doit provenir des champs voisins. Il n'est donc pas probable que nous soyons en présence d'une pratique religieuse, d'offrandes faites à la divinité du fleuve, comme sont les pièces d'or gauloises du confluent de Seine et Marne, frappées toutes du même coup de poignard, et dont M. de Saulcy a signalé le caractère religieux.

« Le Musée de Saint-Germain possède déjà plusieurs épées de bronze recueillies au gué du *Pas de Grigny*, en aval de Corbeil. Cinq épées ou fragments d'épée sont inscrits au

catalogue avec indication de cette provenance sous les numéros 2046, 7790, 7792, 7794, 7795. Ce qui porte à vingt-cinq le nombre des épées découvertes dans cette région du fleuve.

« La classification des types tels qu'ils se montrent au Musée des antiquités nationales (salle X) permet de supposer qu'à l'origine les types d'épée variaient de contrée à contrée. Ces résultats sont sans doute provisoires. Le nombre de faits connus ne suffit pas encore pour faire loi. Toutefois, il est un type qui, jusqu'ici, se montre très particulièrement sur les côtes de la Manche ou dans les rivières qui y ont leur embouchure, en Normandie, en Bretagne, en Angleterre et surtout en Irlande. Ce type est, à nos yeux, le plus ancien. Il consiste, comme celui des plus anciens poignards, en une lame très pointue, sans poignée, ou plutôt avec poignée formant pièce à part, rattachée à la lame par des rivets. Ce type de poignard et d'épée se retrouve à Corbeil. Il s'était déjà rencontré à Paris dans la Seine. Le Musée d'artillerie en possède plusieurs exemplaires. Il semble avoir été importé en Gaule par des navigateurs longeant nos côtes.

« Un autre type est surtout fréquent dans les contrées du sud-est et semble d'origine cisalpine. Nous le rencontrons également à Corbeil. Tous ces faits nous ont paru bons à signaler.

« La collection ne contient point d'armes de fer. Il n'en faut rien conclure. L'action des eaux a dû les détruire bien avant l'époque actuelle.

« Une seule épée de fer à poignée de bronze (?) se terminant par une tête d'aigle figure dans la collection. Mais cette épée, dont la poignée m'a paru en cuivre rouge et non en bronze, m'est suspecte. Je n'ai malheureusement pu l'examiner à loisir. Le caractère du métal de la poignée est dissimulé sous une couche épaisse de matières étrangères qui y adhèrent. Il faut suspendre toute affirmation à l'égard de cette épée dite : *épée de légionnaire.*

« Le reste de la collection est d'une tout autre nature. Ce n'est plus en majeure partie une restitution du fleuve, mais le résultat de découvertes faites par les paysans dans leurs champs.

« Plus de cent cinquante haches en pierre polie, dont quelques-unes assez belles et bien conservées, un grand nombre de couteaux en silex montrent que le pays était habité à l'âge de la pierre polie. Dans cet ensemble se fait remarquer une petite série trouvée près d'un squelette et paraissant constituer le mobilier funéraire d'une sépulture de l'âge de la pierre. Un collier en coquillages y figure.

« Une autre série est étiquetée : *caverne du Bas-des-Vignes*. J'ignore de quelle espèce de caverne il s'agit ici.

« Cette collection est donc à la fois riche et variée. Elle est locale. Il m'a semblé utile qu'il en restât trace. Il serait malheureux qu'elle fût dispersée. J'espère pouvoir l'acquérir pour le Musée de Saint-Germain.

« Il y a aussi des objets appartenant aux époques romaine et mérovingienne, mais ils ne méritent pas que l'on s'y arrête. »

M. Bertrand, en finissant, annonce à la Société qu'à la suite d'une négociation entamée par M. le sous-secrétaire d'état aux Beaux-Arts avec la ville de Gray, les bijoux d'or et autres objets provenant du tumulus d'Apremont, dont il a été question dans une précédente séance, sont acquis au Musée de Saint-Germain, où l'on peut dès maintenant les étudier à loisir.

M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant, demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Dans la séance de mercredi dernier j'ai dit que lorsqu'on parlait gaulois en Gaule, tout le monde devait comprendre le sens du composé *Allo-brox* : celui qui possède un autre pays.

« Cette doctrine a besoin de développement. La langue française possède un nombre assez considérable de noms propres de personnes ou de lieux qui ont un sens dans cette langue, et ce sens est compris de tout le monde, des ignorants comme des savants. On peut citer : Le Noir, Le Blanc, Le Rouge, Le Sec, Le Roi, L'Évêque, La Ville Neuve, Neuf Château, Neuves Maisons, Maison Rouge, Maison Blanche, Beau Fort, etc. Dans la langue grecque ce phénomène est fréquent.

« Le gaulois nous offre de nombreux exemples du même phénomène, c'est-à-dire de noms composés dont les éléments sont empruntés à la langue gauloise du temps de César et qui se retrouvent clairement dans les dialectes néo-celtiques tels surtout que ces dialectes se présentent à nous dans les documents les plus anciens.

« *Novio-dunum* est composé : 1° de l'adjectif *novios*, nouveau, en breton du IXe siècle *novid*, en breton moderne *nevez*, en vieil irlandais *nue;* 2° de *dunon,* château, forteresse, en vieil irlandais *dûn* et *dûnad. Novio-dunum* a le même sens que le français Neuf-Château, et, pour le comprendre, il n'était en aucune façon besoin à un Gaulois d'être savant.

« *Ver-cingeto-rix* est composé de trois termes : 1° de la particule augmentative *ver*, qui, employée comme préposition, veut dire sur, et qui se prononce *for* en irlandais, *gor* en breton ; 2° d'un substantif dont le thème est *cinget*, qui est conservé en vieil irlandais et qui veut dire guerrier, brave ; 3° du substantif *rix*, conservé aussi en irlandais où son thème est *rig ;* il fait *ri* au nominatif, *rig* au génitif. *Ri* en irlandais veut dire chef en même temps que roi. Dans le ms. épique le plus ancien d'Irlande, qui date de l'année 1100 environ, se trouve un des récits les plus curieux de l'épopée ossianique. Il a été publié dans la *Revue celtique*. On y voit que le grand-père du célèbre Ossian était général en chef de l'armée du roi suprême d'Irlande. Son titre dans ce document est *rig fennid Erend*, chef des guerriers d'Irlande. Le titre gaulois de *ver-cingeto-rix* signifie *supremus militum dux.* La différence entre l'ordre des termes est le résultat de la différence des dates.

« Est-il bien certain que Vercingétorix soit un nom propre? Est-ce simplement un titre gaulois que César a négligé de traduire ? Ce n'est peut-être pas le lieu de se prononcer ici sur ce point sur lequel il me semble que je contredirais toutes les idées reçues. Mais il est évident qu'en Gaule, au temps de César, tout le monde comprenait le composé Vercingétorix.

« Je reviens à *Allo-brox.* Ce mot se compose de deux termes. Le premier, *allo-*, est le thème de l'adjectif *allo-s,*

autre, conservé dans le breton *all*, même sens, identique au grec *allos*, et dont la forme irlandaise *aile* est identique au latin *alius*. *Brox*, *brogi'* est l'irlandais brog, le breton *bro*, pays, contrée, région. La conservation de ces mots dans les dialectes néo-celtiques donne la preuve de leur existence à l'époque gauloise. Il y a du reste une scholie de Juvénal ainsi conçue : *Allobrogæ Galli sunt ; ideo autem dicti Allobrogæ quoniam brogae Galli agrum dicunt, allo autem aliud ; dicti igitur quia ex alio loco fuerant translati* (Grammatica celtica, p. 207).

« Le nom d'Allobroge, si clair, était de date récente et se rapportait à un événement peu ancien. Au temps d'Aristote la Ligurie s'étendait jusqu'au bassin du haut Rhône. Cet auteur nous apprend que la perte du Rhône, près de Bellegarde, est en Ligurie. Au temps d'Aristote les Allobroges n'étaient pas encore établis dans le pays où les ont trouvés les conquérants romains. Ils habitaient ailleurs. Ils émigrèrent et conquirent sur les Ligures une patrie nouvelle. De là leur nom, le composé possessif *Allobroges*, possesseur d'un autre pays : *quia ex alio loco fuerant translati*, comme dit le scholiaste.

« De ce que le sens de beaucoup de noms gaulois nous échappe et a été l'objet d'explications plus ingénieuses que sûres, il ne faut pas conclure que tout soit incertain dans la science qui les a pour objet. »

M. Mowat, à propos de l'objection qui lui a été faite à la dernière séance au sujet de son interprétation du mot *Allobrog(i)*, sur les épithètes désignant les divinités ethniques, cite, à l'appui de son opinion, l'exemple de la dédicace *Nervinis*, qui se lit sur un autel découvert à Bavai sans être précédée d'aucun nom de divinité ; d'autre part, la formule *Diis Mauricis*, comparée à *Diis Mauris*, ferait songer à une restitution telle que *Allobrog(icis)*.

M. Mowat fait ensuite une seconde lecture de son rapport sur les monnaies de la trouvaille de Monaco ; ce rapport est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Read annonce que la ville de Paris a décidé de faire retracer sur la place de la Bastille le plan de la forteresse qui lui a donné son nom, ainsi qu'on l'a fait dans la cour du Louvre pour le vieux palais de nos rois.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1880.

Séance du 7 Juillet.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, 6e fasc. des procès-verbaux du t. IV, in-4°.

Bulletin de la Diana, n° 6, suppl., in-8°.

— *de correspondance hellénique*, juin 1880, in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, t. XI, in-8°.

— *de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXXV, in-8°.

— *de la Société académique de Saint-Quentin*, 4e série, t. II, in-8°.

— *de la Société archéologique de Langres*, t. III, feuilles 1 à 6, in-4°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie*, 3e série, t. VI, in-8°.

Ordonnances des Pays-Bas autrichiens, préface du t. II, in-folio.

Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publié par la Société de la Diana, t. V, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 2e série, t. XI, 2e livr., in-8°.

Aurès (A.). *Métrologie égyptienne*, 1er fasc., in-8°.

Aubertin (Ch.). *Albert Albrier*, in-8°.

BARTHÉLEMY (A. DE). *La colonne de Catherine de Médicis à la Halle au blé*. in-8°.

CAFFIAUX (H.). *La ville de Valenciennes et la charte de paix de 1114*, in-8°.

CORBLET (l'abbé Jules). *Les souvenirs de Saint-Firmin à Pampelune*, in-8°.

D. (L.). *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Montsor*, in-8°.

DANCOISNE (L.). *Les médailles religieuses du Pas-de-Calais*, in-8°.

DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 7e fascicule, in-4°.

GILLIODTS VAN SEVEREN. *Coutume du Franc de Bruges*, t. II, in-4°.

LENGÉ (G. DE). *Coutumes du duché de Brabant, quartier d'Anvers*, t. VII, in-4°.

PHILLIPS (Henry). *Worship of the Sun. The story told by a coin of Constantine the Great*, in-4°.

— *Medicine and Astrology a paper read before the numismatic and antiquarian Society*, in-8°.

— *An historical Sketch of the paper money issued by Pennsylvania*, in-8°.

— *A catalogue of the New Jersey Bills of credit*, in-8°.

— *A brief Account of the Earthquake at Aix-la-Chapelle on Monday, August* 26, 1878, in-8°.

— *An Account of two Maps of America published respectively in the years* 1550 *and* 1555, in-8°.

— *Some recent discoveries of Stone implements in Africa and Asia*, in-8°.

— *An Account of an Old Work on Cosmography*, in-8°.

— *Notes upon the Collection of Coins and Medals now upon exhibition at the Pennsylvania Museum*, in-8°.

— *Additionnal Notes upon the Collection of Coins and Medals now upon exhibition at the Pennsylvania Museum and school of industrial art*, in-8°.

— *Some observations on the early currency of Maryland*, in-8°.

Potiquet (Alfred). *Conspiration royale à Magny-en-Vexin*, in-8°.

— *Les foires et marchés du canton de Magny-en-Vexin*, in-8°.

Travers (Émile). *L'association royale des architectes civils et des archéologues portugais*, in-8°.

— *Quelques mots sur des études récentes de sylviculture*, in-8°.

Correspondance.

M. Julien Sacaze, présenté par MM. Aubert et Longnon, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Mowat, de Villefosse et Robert pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, communique à la Société la photographie d'un buste de bronze représentant un chef gaulois, imberbe et à cheveux courts, ayant autour du cou le *torques*. Ce buste remarquable a été trouvé, il y a environ deux ans, dans les eaux de la Saône, à Lyon. Le travail appartient manifestement à l'art gaulois; les yeux sont incrustés de pâtes de verre bleuâtre. On ne peut pas attribuer de nom à ce portrait. Ce n'est certainement pas l'illustre Vercingétorix dont les traits sont connus par les monnaies d'or qui portent son nom en toutes lettres.

Ce précieux buste a été acquis par M. Alfred Danicourt, de Péronne, amateur zélé qui sait apprécier les monuments antiques, et qui possède une riche collection de monnaies gauloises et de bronzes anciens, choisis avec un tact parfait.

Le buste du chef gaulois, photographié avec le plus grand soin, sera publié prochainement dans deux recueils périodiques, la *Gazette archéologique* et la *Revue archéologique*.

M. Demay dépose sur le bureau un calque colorié qu'il a reçu de Belgique; il reproduit une étoffe, probablement

byzantine, en soie, qui servait de suaire aux reliques d'un saint. Le sujet, représenté six fois, dans un cadre circulaire, est un personnage debout entre deux chevaux affrontés.

M. Alex. Bertrand annonce une découverte nouvelle, faite par M. Eugène Perron, receveur municipal à Gray (Haute-Saône), qui est la suite de sa belle découverte du tumulus d'Apremont.

Dans un tumulus fouillé à Mercey, sur le bord de la Saône, il a trouvé un bandeau en or, de forme analogue à celle de la couronne d'Apremont, mais sans aucun ornement; tout auprès était une œnochoé en bronze, semblable à celles qu'on a constamment rencontrées à côté des parures du même modèle (c'est la dixième aujourd'hui connue). Un autre tumulus contenait un vase de poterie grossière, mais de forme assez élégante. M. Bertrand fait passer des photographies de ces objets. Il annonce ensuite qu'on lui a signalé l'existence d'un monument, aujourd'hui à Châteauroux, qui est la reproduction du célèbre autel de Reims, où l'on voit un dieu gaulois cornu, accroupi, et sur une autre face Apollon tenant une lyre. Plusieurs détails restés obscurs sur l'autel de Reims se trouvent éclairés par la comparaison avec ce second monument.

M. de Barthélemy commence, au nom de M. de la Ville-Le Roulx, la lecture d'un mémoire sur les sceaux des dignitaires de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

M. Aubert, président, ayant invité M. Prost, vice-président, à le remplacer au fauteuil, fait une deuxième lecture de son mémoire sur le bas-relief de la Celle Saint-Hilaire de Poitiers, connu sous le nom de *tombeau de saint Hilaire*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. le baron de Wismes, associé correspondant, annonce qu'il est actuellement occupé d'un travail ayant pour but de démontrer l'affinité de langage des inscriptions que l'on rencontre sur d'anciens monuments bretons et de celles qu'on lit en Afrique sur les monuments de la province de Constantine.

M. de Wismes fait ensuite passer sous les yeux des membres présents un fragment de poterie rouge trouvé à Poitiers, sur lequel est représenté un satyre combattant avec une chèvre.

Séance du 21 Juillet.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XXVIII, 1re et 2e livr., in-8°.

— *de la Société des antiquaires de Picardie*, 1880, n° 1, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. VII, 3e livr., in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard, 7e série, t. I, in-8°.

— *de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XII, 1re et 2e livr., in-8°.

Les lettres chrétiennes, mai-juin 1880, in-8°.

Revue africaine, n° 140, in-8°.

Corblet (l'abbé J.). *Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême*, in-8°.

Garnier (J.). *Rapports sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie*, de 1864 à 1878, in-8°.

— *Une herborisation dans ma cour*, in-8°.

— *Notice sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens, le 21 juin* 1879, in-8°.

— *Rapport sur les travaux de l'Académie d'Amiens*, in-8°.

Levesque (Louis). *Notes sur Saint-Maixent et le Campus Vocladensis*, in-8°.

Schlumberger (G.). *Les monnaies à légendes grecques de la dynastie turque des fils de Danichmend*, in-8°.

Correspondance.

M. Rivett Carnac, associé correspondant étranger, envoie

de Ghazepore (Indoustan) une boîte contenant une série de rondelles en pierre ayant l'apparence de pesons de fuseaux, et un sceau boudhiste. M. Gaidoz est prié de soumettre l'inscription gravée sur ce sceau à un sanscritiste.

Travaux.

Il est donné lecture de rapports de la Commission des impressions, concluant à la publication dans les Mémoires de la Compagnie des travaux de MM. Mowat et Héron de Villefosse, sur la trouvaille de Monaco; de M. Aubert, sur l'évangéliaire d'Ebbon. On passe au vote, et les conclusions des trois rapports précités sont adoptées.

M. Alexandre Bertrand annonce qu'à l'occasion de la visite faite au Musée de Saint-Germain, par le Congrès des architectes, il a été amené à étudier à nouveau l'inscription de l'arc d'Orange, dont le moulage est exposé dans la salle B du Musée. Il a fait exécuter une série de lettres en carton solide propres à être appliquées aux trous de crampons donnés par le moulage. Il a pu lire ainsi très distinctement les mots AVGVSTI·F·DIVI·IVLI·NEPOTI·AVGVST, ce qui est la justification de la lecture autrefois proposée par M. de Saulcy. Le Congrès des architectes a paru approuver unanimement cette lecture. L'inscription est donc bien du temps de Tibère.

Mais l'étude du moulage nous apprend autre chose : la frise sur laquelle l'inscription était fixée est traversée d'un listel, formé d'une série d'oves, témoignant que l'architecte qui a construit le monument ne destinait pas cette frise à porter inscription. L'auteur de l'inscription placée postérieurement n'a tenu aucun compte du listel. On peut conjecturer, en conséquence, que ce monument qui porte une inscription du temps de Tibère n'appartient pas pour cela au règne de ce prince et peut avoir été érigé antérieurement en mémoire de tout autre événement que la révolte de Sacrovir. On doit remarquer, en effet, que si, sur les bas-reliefs de l'arc représentant une bataille, les combattants sont d'un côté bien visiblement des Gaulois complètement

nus, comme les auteurs contemporains des événements nous les représentent, quelques-uns des guerriers du parti vainqueur ont des cnémides et semblent plutôt des Grecs ou des Marseillais que des Romains. Le costume des autres guerriers ne rappelle qu'imparfaitement l'armement des soldats romains du premier siècle de notre ère.

Il est donné lecture d'une note adressée par M. Travers, associé correspondant à Caen (Calvados), sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Amfreville, au lieu dit Montdane, anciennement Montdaulne. Les premières fouilles ont fait trouver une longue tranchée dans laquelle un assez grand nombre de corps avaient été inhumés, et sept sarcophages. Dans les deux seuls tombeaux épargnés par les ouvriers on a recueilli deux scramasaxes, un mors de cheval, deux boucles de ceinturon, une petite fibule en bronze, une chaînette aussi en bronze.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

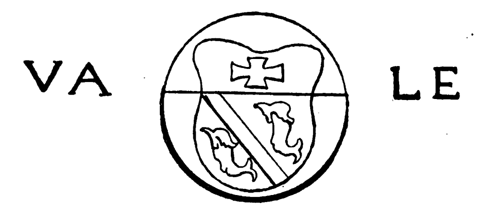
« Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes*[1] contient un rapport sur l'épitaphe d'un chevalier de Malte découverte à El-Mahédia (Tunisie), et communiquée au Comité par M. Nonce Rocca. Comme le fait remarquer notre confrère M. R. de Lasteyrie, rapporteur de cette communication, la copie est fort incomplète. On peut ajouter que c'est la moins bonne de celles qui ont été publiées jusqu'ici. Ce texte a été donné pour la première fois par M. Tissot, dès l'année 1855[2]. La dalle de marbre était alors placée dans la mosquée de la ville ; M. Tissot l'en fit sortir pour copier l'inscription : le prénom *Antonius* qui a donné lieu aux justes observations de M. de Lasteyrie était à cette époque très visible sur l'épitaphe. En 1860, M. Victor Guérin releva de nouveau l'inscription et la publia en 1862[3]. Je l'ai copiée moi-même à El-Mahédia, le 3 mai 1874. La dalle funéraire brisée en deux morceaux, à la hauteur de la

1. 7e série, t. II, p. 187.
2. *Annuaire de la Soc. archéol. de Constantine*, t. II (1855), p. 94.
3. *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, t. I, p. 144.

treizième ligne, gisait alors au bord de la mer, sur le port. Voici ma copie :

QVÆREGIOINTERRISNO
STRINONPLENALABORIS

♁ EN////////////HICHYEROSO
LIM////////////SMILES·IOHAN
NES////////////NIVSDEPISCAT
RIBV////////////E SPLENDORNO
VARI/////////QVIPOSTANNOS
EIVSDEMMILITIÆQVADRA
GINTA·VITÆVERODVOSET
////XAGINTA·INTEGERRIMEFOR
TISSIMEQ · ACTOS · DVMPROR///
TINEDA ISTA ARCE A REP DEL///
GAT · ENIXE OPERAM NAVAR//
INTEDITINOPINAQMORTE
CORREPT'· EX HAC VITAMIGR//
VIT AD DNM · ANNO XPI NAT//
Mº Dº LIIIIº·XIII·CALFEB·ADM
NETTEHOSPESSIVIRSIES
ONE TIBI SOLVM ESSE PATRIAM



« Les signes d'abréviations qui ont été rendus ici par des traits horizontaux ont sur la pierre la forme de petits omégas. A la ligne 17, les chiffres M, D et LIIII sont surmontés de petits O. Les X ont une forme particulière : ils présentent

l'aspect de deux C adossés, légèrement espacés et réunis par un trait, le premier C étant ouvert à gauche. Dans les mots *Piscat(o)ribus* (cinquième ligne) et *adm(o)net* (dix-septième ligne), la lettre O n'est plus visible.

« On verra, en comparant ma copie avec celle de M. Nonce Rocca, combien cette dernière laisse à désirer au point de vue de l'exactitude, particulièrement aux lignes 5, 11, 12, 13, 17, 18, 19. Il faut transcrire ainsi ce texte :

« Quae regio in terris nostri non plena laboris !

En [*jacet*] hic Hyerosolim[*itanu*]s miles, Johannes [*Anto*]nius de Piscat[*o*]ribu[*s*.

« *Av*]e splendor Novari[*ae*] !

« Qui post annos ejusdem militiae quadraginta, vitae vero duos et [*se*]xaginta, integerrime fortissimeq(ue) actos, dum, pro r[*e*]tine(n)da ista arce a rep(ublica) del[*e*]gat(us), enixe operam navar[*e*] intendit, inopinaq(ue) morte corrept(us) ex hac vita migr[*a*]vit ad D(omi)n(u)m, anno Chr(ist)i nat[*i*] millesimo quingentesimo quinquagesimo quarto, decimo tertio cal(endas) feb(ruarias).

« Admonet te, hospes, si vir sies o(m)ne tibi solum esse patriam.

« Vale !

« Pour faire comprendre les circonstances qui ont déterminé le voyage de ce chevalier de Malte à El-Mahédia, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

« Le fameux corsaire Dragut, élève et lieutenant de Barberousse, s'était emparé en 1549 de la ville d'*Afrika*[1], et en avait fait une de ses places d'armes. André Doria, déjà vieux, vint mettre le siège devant cette forteresse : Marmol a retracé minutieusement toute l'histoire de cette expédition[2]. L'assaut fut donné le 10 septembre 1550 ; les troupes espa-

1. Ce nom, qui témoigne à lui seul de l'ancienne importance de la ville, était usité chez les Francs pour désigner la cité d'*El-Mahédia*, fondée par Obeid-Allah, surnommé El-Mahdy. Marmol dit que ce nom d'*Afrika* lui avait été donné par des corsaires de Sicile qui s'en étaient emparés.

2. L'*Afrique de Marmol*, traduction de Perrot d'Ablancourt, t. II, p. 504 et suiv.

gnoles entrèrent dans Afrika et l'empereur Charles-Quint nomma dom Sanche de Lève gouverneur de sa nouvelle conquête. Mais celui-ci n'ayant pu se faire obéir des soldats fut bientôt remplacé par dom Fernand d'Acugna, qui, avant même de se rendre à son poste, proposa à l'empereur de céder la place aux chevaliers de Malte, au lieu de Tripoli que les Turcs leur avaient pris. Charles-Quint se rangea à cet avis ; dom Fernand fut envoyé à Malte pour offrir aux chevaliers la place d'Afrika et 24,000 ducats par an pour entretenir la garnison, ainsi qu'une partie de l'artillerie et des munitions qui s'y trouvaient. L'affaire fut examinée par le conseil de l'Ordre. On décida que le chevalier Strozzi, ancien général des galères de France, et qui commandait alors celles de l'Ordre, irait, avec une commission composée de chevaliers de chaque langue, inspecter la place d'Afrika, et examiner sur les lieux mêmes ce que pourrait coûter l'entretien annuel des forts et de la garnison. La majorité de la commission fut d'avis que l'Ordre ne pouvait conserver une place de cette importance. C'est pendant ce voyage que mourut *Jean Antoine Pescatore* qui était l'un des commissaires : on accusa un des serviteurs de Strozzi de l'avoir empoisonné.

« L'inscription nous apprend que ce Jean Antoine Pescatore était de Novare. M. de Lasteyrie a donné, d'après l'*Histoire de Malte*, de Bosio, les détails relatifs au dernier acte de sa vie ; Bosio nous a laissé encore d'autres renseignements biographiques sur ce personnage. En 1546, il fut chargé par le pape Paul III de négocier auprès de l'Ordre, pour Carlo Sforza, son neveu, prieur de Lombardie, le capitanat général des galères [1]. En 1552, il succéda au grand bailli Bombast comme gouverneur du château Saint-Elme [2], mais pour alléger les dépenses du trésor, on lui donna seulement le titre de capitaine et on modifia la composition de la garnison placée sous ses ordres [3]. »

1. Bosio, *Istoria della S. militia di S. Giovanni Gerosolimitano*. Roma, 1594-1602, 3e partie, p. 245.

2. Forteresse située au sud de La Valette.

3. Bosio, *op. laud.* 3e partie, p. 333.

M. Read présente un débris de reliure en peau d'âne, sur lequel on voit les restes d'images à moitié effacées ; on déchiffre quelques noms qui font reconnaître une histoire populaire de *Lustucru*. Les costumes sont ceux du commencement du règne de Louis XIII : ces images paraissent avoir été imprimées au moyen de bois gravés, puis coloriées.

M. l'abbé Thédenat, associé correspondant, communique un fragment d'inscription grecque, conservé au collège de Juilly avec d'autres antiquités provenant d'Egypte. Le texte est trop mutilé pour qu'il soit possible de le restituer. C'est un morceau de marbre blanc, haut de huit centimètres et demi, large de dix ; la partie supérieure et le côté gauche de l'inscription ont disparu.



. . . . .α. . .α
. . . . . . .ωανωρ
. . . .[ρ]ιος ὁ ἡγεμών
. . .ου Καίσαρος
. .[Φ]αωφί λ

Une dépression, pratiquée à dessein dans le marbre et formant moulure, séparait la partie supérieure de l'inscription des quatre dernières lignes ; le lapicide a laissé l'espace d'une ligne environ entre les deux dernières lignes et les précédentes.

Ligne 1 : avant le premier A apparaît, au bord de la cassure, l'extrémité d'une lettre qu'il est difficile de déterminer ; entre les deux A sont deux barres verticales qui ont pu faire partie d'un Π. — Ligne 3 : au commencement de cette ligne, on voit, dans la cassure, la boucle d'un P. — Ligne 5 : le premier mot doit certainement être restitué Φαωφί, l'inscription est donc datée du trentième jour du mois φαωφί ; ce mois, qui faisait partie du calendrier d'Alexandrie, fixe la provenance du monument. Les Σ et les E sont lunaires.

Séance du 28 Juillet.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Archeologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity, t. XLVI, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. VII, n° 103, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. II, 3e livr., in-8°.

— *de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1880, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de la Morinie*, nouvelle série, n° 114, in-8°.

— *de la Société archéologique de Bordeaux*, t. VI, 1er fasc., in-8°.

Travaux.

M. Mowat lit un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner les titres présentés par M. Sacaze, à l'appui de sa candidature; on passe au scrutin, et M. Sacaze ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président, conformément aux conclusions du rapport, le proclame associé correspondant national à Saint-Gaudens.

Au sujet d'une réclamation faite par M. Aurès, associé correspondant à Nimes (Gard), à propos d'une communication présentée à la Société, dans la séance du 15 mars 1876, M. Alex. Bertrand déclare que ce n'est pas M. Aurès, mais M. Germer-Durand qui avait fourni les détails relatifs à l'inscription qui venait d'être découverte à Nimes.

M. Alex. Bertrand annonce que M. Piette, associé correspondant à Eauze (Gers), a trouvé dans cette localité une nouvelle inscription qui paraît être du ve siècle et contient le nom de la cité; elle nomme aussi un *Julius* qui paraît être un saint Julien dont le nom seul s'était conservé dans le pays.

M. l'abbé Thédenat, associé correspondant à Juilly (Seine-et-Marne), présente un petit taureau en bronze, d'ancien style grec, trouvé à Mycènes. M. Rayet croit pouvoir y reconnaître une œuvre du troisième siècle avant l'ère chrétienne; M. le baron de Witte le ferait remonter au commencement du cinquième ou même à la fin du sixième siècle.

M. Maxe Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc (Meuse), dépose sur le bureau la photographie d'un rétable existant dans l'église de Moineville (Meurthe-et-Moselle); il se propose de rédiger une notice sur ce monument.

M. Gaidoz a communiqué à un sanscritiste, M. A. Barth, l'objet ovale en argile, portant une inscription en relief, que la Société avait reçu de M. Rivett-Carnac. Les objets de ce genre se trouvent par milliers dans les temples-caves bouddhiques de l'ouest de l'Inde et portent tous

la même inscription. Cette inscription, rédigée en un sanscrit souvent incorrect, et en caractères dévanagaris, était probablement imprimée à l'aide d'un poinçon sur l'argile encore molle. C'est la formule la plus courte du crédo bouddhique, une sorte d'acte de foi. En voici la traduction : « *Les conditions qui proviennent d'une cause, les causes de celles-ci le Tathâgâta* (*Bouddha*) *les a déclarées et aussi leur suppression : ainsi a déclaré le grand ascète* (*Bouddha*). » Ces petits monuments étaient laissés par les pèlerins dans le sanctuaire, comme ex-voto, ou mieux comme prières perpétuelles s'élevant en leur nom vers la divinité. — Si, comme il est probable, le spécimen envoyé par M. Rivett-Carnac provient des caves de l'Ouest, sa date doit être placée du XIIe au XIVe siècle de notre ère. Sur cette classe de monuments on peut voir un article (avec planches) de M. W. West, dans le *Journal de la branche de Bombay de la Société asiatique*, n° de janvier 1861.

M. Heuzey fait circuler une terre cuite provenant de Chypre, qui représente un guerrier portant un casque de forme conique, offrant une grande ressemblance avec celui des Assyriens des derniers temps, mais en différant aussi en quelques points. Le casque assyrien était une sorte de bonnet ou calotte, avec des lobes quelquefois relevés sur les côtés, et toujours dépourvu de couvre-nuque. Ce casque a reçu des perfectionnements successifs que font voir certaines terres cuites phéniciennes : les lobes se sont transformés en mentonnières, qui se sont attachées sous le menton, puis sont devenues mobiles; le nasal apparaît. Dans la figure chypriote présentée par M. Heuzey, on retrouve toutes ces particularités; on remarque aussi que les pièces qui protègent les joues s'ouvrent latéralement comme des portes. La cuirasse offre également des détails intéressants.

Il est donné lecture de la note suivante adressée par M. de Cessac, associé correspondant à Guéret (Creuse), sur des carreaux provenant de l'abbaye de Bonlieu, commune de Peyrat-la-Monière, carreaux qu'il attribue au XIIIe siècle :

« Ces carreaux mesurent 195 millimètres de longueur,

150 de largeur et 34 d'épaisseur. En dessous, on remarque un rebord semblable à celui des tuiles romaines, mais n'existant que le long du bord supérieur ; il a environ 30 mill. de largeur sur autant de hauteur.

« Ces carreaux en terre rouge sont uniformément recouverts, sur leur face supérieure, d'un bel émail blanc servant de champ à divers dessins obtenus à l'aide de deux couleurs seulement, l'une verte, l'autre violette.

« Les dix qui m'ont été communiqués représentent des personnages, des écussons, des plantes, des bandes diversement ornées.

« Le premier de ces carreaux, à personnages, montre un chevalier attaquant un dragon qui s'élance sur lui en lui opposant ses quatre pieds armés de formidables griffes. Un lien pend à son cou.

« Ce chevalier est complètement armé. Son casque cylindrique paraît protéger la nuque. Il rappelle celui que porte sur son sceau Thibaud, comte de Blois (1213)[1], et plus encore le casque figuré par M. Quicherat dans son *Histoire du costume en France*[2].

« La tunique courte est peut-être garnie d'écailles. C'est du moins ce que semble indiquer un ombré violet sur le fond vert du vêtement. Le bouclier triangulaire est chargé d'un bandé uniformément couvert de points rangés en ligne. Passé au bras gauche, il est en outre retenu sur l'épaule par une courroie. Le bas du corps a complètement disparu.

« Ce chevalier brandit au-dessus de sa tête une large épée. Les quillons sont droits, le pommeau très gros ; on dirait sa poignée ornée d'une sorte de dragonne analogue à celle qu'on voit attachée à une épée de la tapisserie de Bayeux[3].

« Le cheval de petite taille, à forte tête, à oreilles larges, à œil démesurément agrandi par la frayeur, est en partie détruit par un coup de pioche qui a enlevé la jambe de son cavalier.

« L'épée, le casque, le bouclier, la bride et la selle à

1. Demay, *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux*, p. 143, fig. 120.
2. Quicherat, p. 206.
3. Quicherat, p. 140.

troussequin fort élevé, ont été obtenus à l'aide de simples traits violets. Le reste est vert, bordé d'un trait violet. C'est au surplus le système suivi dans tous les dessins qui couvrent ces carreaux. Le sol est figuré par des traits violets se coupant en grands losanges.

« Sur un autre de ces carreaux est peint un personnage à cheval, les bras relevés, la tête coiffée d'une toque verte. De la main gauche il tient la bride de son cheval terminée par un anneau. Sur son poing droit est posé un oiseau. La tunique est de couleur verte et s'arrête aux genoux, les chausses sont violettes. Son pied, passé dans un étrier, est orné d'un éperon à tige courte, et molette à longues pointes, qu'on retrouve dans le sceau de Jean de Bourg (1211)[1], et au talon d'un cavalier d'environ l'an 1200[2].

« Le cheval, simplement esquissé par un trait violet, est marqué d'un fleuron sur la hanche; sa queue touffue touche le sol. Les clous de ses fers sont proéminents comme ceux du cheval du cavalier d'environ 1200, dont je parlais tout à l'heure. Ce cheval appartient au même type que le premier; la selle et le troussequin un peu plus bas. Une bordure, formée de traits violets disposés en losanges, entoure complètement ce carreau.

« Un troisième montre un personnage posé sur une plante dont les tiges se relèvent de chaque côté de lui. La tête est brisée, mais le cou semble avoir conservé les restes d'un casque cylindrique semblable à celui du premier carreau. Ses bras sont tendus vers la gauche, ses pieds, au contraire, sont tournés à droite. La tunique verte est ornée, sur le côté, d'un chevronné en traits violets; les chausses sont de cette dernière couleur. La plante est verte, liserée d'un trait violet.

« Le quatrième carreau est en mauvais état de conservation, la partie inférieure manque et ce qui reste est partagé en deux dans sa longueur. On y voit, entre deux tiges feuillées, une femme coiffée, comme la comtesse de Soissons

1. Demay, p. 147, fig. 140.
2. Quicherat, p. 198.

dans son sceau de 1186[1], tenant de chaque main un fleuron semblable à celui que portent dans leurs sceaux Adèle de Champagne, troisième femme de Louis le Jeune (1190)[2]; Marguerite de Quincy, comtesse de Winchester (1233)[3]. La robe, flottante au corsage, est serrée à la taille et garnie de chaque côté de la jupe d'une quille blanche mouchetée de violet, figurant sans doute des bandes d'hermine; les pieds manquent, il est probable qu'ils n'étaient pas apparents. Le sol est indiqué par le losangé des autres carreaux.

« Sur le cinquième, une sirène relève de chaque côté d'elle, jusqu'à la hauteur de la tête, ses jambes en queue de poisson; ses bras sont largement ouverts. Comme dans tous ces carreaux, le corps est vert, bordé d'un trait violet. Les écailles sont obtenues par un trait de cette dernière couleur, les nageoires par des traits violets dessinant leur ossature sur le fond blanc du carreau. Cette sirène émerge d'une mer formée de trois lignes ondulées de couleur verte sans bordure.

« Les deux carreaux qu'on peut regarder comme portant des armoiries sont tous les deux mutilés.

« Le premier, auquel manque le sommet, montre un écu triangulaire à bords latéraux légèrement renflés, chargé d'un gironné de huit pièces alternativement vertes et blanches (de sinople et d'argent). Une bordure verte entoure l'écusson qui est posé sur un disque violet. Les quatre angles du carreau sont occupés par des fleurons également violets. De gros traits de cette couleur bordent l'écu intérieur et le gironné. Les autres figures n'ont pas de traits de bordure.

« Le second écusson est de même forme que le premier. Deux gros traits violets, disposés en croix, forment un écartelé dont chaque canton est chargé d'une quintefeuille ajourée au centre, celles des premier, troisième et quatrième cantons de couleur violette, celle du deuxième de couleur verte avec cinq points violets au centre, figurant le pistil et les étamines de la fleur. Ces quintefeuilles sont toutes

1. Demay, p. 98, fig. 41.
2. Ibid., p. 92, fig. 31.
3. Ibid., p. 96, fig. 38.

liserées de violet. La bordure de cet écusson est verte comme celle du premier. Le disque sur lequel il est placé est couvert de lignes violettes se croisant en losanges. Les deux extrémités de ce carreau manquent.

« Le sommet des deux carreaux ornés de plantes est brisé. Le premier a de plus l'émail de sa partie médiane complètement enlevé. La plante qui y est peinte rappelle la fleur de lys fleurie des armes de Florence; les feuilles du second s'étagent le long de la tige.

« Enfin le dernier de ces carreaux, auquel manque la moitié inférieure, montre, dans le haut, une bande transversale violette à grandes dents contrariées. Au-dessous, une ligne ondulée, très étroite, de couleur verte. En bas, les restes d'une large bande violette dont on ne peut déterminer la forme; la plus grande partie ayant disparu.

« Les carreaux de Bonlieu ont été rencontrés à la fin de 1878, en déblayant l'abside de ses murs et de sa voûte écroulés. Ils étaient en avant de l'autel, simple massif de maçonnerie, comme dans toutes les églises de l'ordre de Citeaux, sous un carrelage de vulgaires carreaux en terre rouge. Avant d'avoir été supprimé, ce pavage historié, usé par le frottement des pieds, avait subi une restauration, car, avec ses débris, on a rencontré des carreaux à couverte uniforme, d'émail vert ou jaune, plus petits, carrés et non oblongs et d'une date plus récente. Ces derniers n'ont pas ce rebord du sommet qui donnait une adhérence et une solidité de pose inconnues à nos carreaux modernes et qui rappellent, comme système, les carreaux de Saint-Denis avec encochure destinée à happer le ciment, et plus encore ceux munis de quatre forts pieds que j'ai rencontrés dans une villa romaine de la commune de Mazeirat, près Ahun (Creuse). »

Séance du 1er Septembre.

Présidence de M. Edouard Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Atti della R. Accademia dei Lincei, 3e série, 7e fasc., vol. IV, in-4°.

Bulletin de correspondance hellénique, t. VII, juillet 1880, in-8°.

— *de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXVI, ff. 1 à 8, in-4°.

— *de la Société polymathique du Morbihan*, 1857-1879, 23 vol. in-8°.

Catalogue des monuments historiques du Morbihan, in-8°.

Choix d'ornements et d'instruments celtiques trouvés dans le Morbihan et conservés dans le Musée archéologique de la Société polymathique, in-8°.

De vrije Fries. Mengelingen vitgegeven door het Friesch Genootschap van Geschied, Oudheid-en Taalkunde, veertiende Deel; derde Reeks, tweede deel, astevering drie, in-8°.

Histoire naturelle du Morbihan, 5e fasc. 1860 à 1873.

Inventaire général des œuvres d'art décorant les édifices du département de la Seine, t. I, in-4°.

List of the Society of antiquaries of London, on the third june 1880, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. II, 1er sem., in-8°.

— *de la Société de statistique du départ. des Deux-Sèvres*, 2e sem., t. XVII, in-8°.

— *de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XI, 1er bull., in-8°.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 2e série, t. VIII, n° 3, in-8°.

Publication de la section historique de l'Institut R. G. D., de Luxembourg, t. XXXIV, in-8°.

Register van den Aanbreng van 1511 en verdere Stukken tot de Floreenbelasting betrekkelijk, 4 vol. in-8°.

Revue africaine, 24ᵉ année, n° 141, in-8°.

Statuts et règlement intérieur de la Société polymathique du Morbihan, in-8°.

Table alphabétique des matières des 10 volumes de la 17ᵉ série des mémoires de l'Académie de Toulouse, in-8°.

Boucher de Molandon. *Antoine Brachet, sa famille, sa mort en 1504, son monument retrouvé en 1879 à Paris*, in-8°.

Brocard (Henry). *Joseph Berger, directeur de l'école de dessin de Cambrai*, in-8°.

Collignon (Max.). *Les collèges de* Νέοι *dans les cités grecques*, in-8°.

Du Cange. *Glossaire français*, 2 vol., in-8°, édition L. Favre. Niort, 1879.

Dybowski (W.). *Studien über die Spongien des Russischen Reiches mit besonderer Berücksichtigung der Spongien-Fauna des Baikal-Sees*, in-4°.

Egger (E.). *Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours*, in-8°.

Julien-Laferrière (l'abbé). *L'art en Saintonge et en Aunis*, t. I, livr. 3 et 4, in-4°.

Lièvre (A.-F.). *Exploration archéologique du départ. de la Charente, canton de Saint-Amant-de-Boixe*, in-8°.

Petit (Ange). *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville (Eure)*, in-8°.

Robert (Dʳ Eug.). *Rapport sur les silex taillés préhistoriques et les ossements fossiles des pachydermes dans les lieux mêmes*, in-8°.

Tasté père. *Faune malacologique marine de l'ouest de la France, de Brest aux frontières d'Espagne ;* suppl. in-8°.

Voulot (F.). *Note sur le pont des Fées, près de Bains*, in-8°.

Correspondance.

M. Julien Sacaze adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

Le Président annonce les pertes que la Société a faites

par suite de la mort de MM. le chanoine Martigny et l'abbé Baudry, associés correspondants nationaux, et de M. Quirino Bigi, associé correspondant étranger en Italie.

M. Diétrich, associé correspondant à Belfort, annonce que dans la haute Alsace, à Edeburg, près du Rhin, on a découvert quatre masses de fer forgé, pesant chacune cinq kilogrammes, non loin de débris de poteries romaines en terre rouge portant les noms des potiers : *Primus*, *Scottus*, *Cantus* et *Casstus*. M. Diétrich dit que quelques archéologues ont pensé, en s'appuyant sur un passage de Vitruve relatif au siège de Marseille par César, que ces objets, chauffés à blanc et lancés par des catapultes, pouvaient être employés à incendier les ouvrages en bois. — Un membre fait observer que des objets analogues ont déjà été signalés en Alsace et en Suisse, et que jusqu'à ce jour on a pensé que c'étaient des saumons en fer préparés pour le commerce.

M. Gaidoz lit en communication un travail dans lequel il traite du caractère général de la religion des Gaulois, et examine en particulier le passage de Pline relatif à la cueillette du gui de chêne.

M. Müntz lit la note suivante :

« Dans un de mes derniers voyages en Italie, j'ai eu l'occasion de relever quelques documents se rapportant à des œuvres d'art exécutées en France pendant le moyen-âge. Comme ces documents paraissent absolument inédits et qu'ils éclaircissent l'histoire de monuments sur lesquels on ne possédait jusqu'ici que peu de données certaines, j'ai pensé qu'il y aurait intérêt à en insérer quelques extraits dans le *Bulletin* de notre Société. Je commencerai par le palais élevé à Sorgues, dans le département de Vaucluse, par ordre du pape Jean XXII (1316-1334).

« Le registre dans lequel sont mentionnées les dépenses relatives à ce palais débute par la pièce suivante :

« Anno Domini MCCCXIX, die XVI mensis septembris, ego P(etrus) de Aula fui missus ad Pontem Sorgie per venerabiles viros et dominos Ademar(um) Aurelii et Gasberum de Valle, the-

saurarios domini nostri pape, pro custodiendo palacio papali ibi de novo construendo, et pro solvendo operariis ibi operantibus, et pro aliis solvendis et recipiendis pro dicto palacio necessariis et solvendis. Et ego P. de Aula predictus recepi a dictis dominis thesaurariis pro operibus et edifficiis et aliis rebus necessariis pro dictis operibus dicti palacii faciendis infrascriptas pecunie summas.

« Suit un long détail des sommes reçues par le comptable, sommes qui s'élevèrent du 22 septembre 1819 au 15 mai 1324 à plus de 30,000 livres.

« D'après le *Dictionnaire géographique, géologique, historique, etc. des communes du département de Vaucluse*, par M. Jules Courtet (Avignon, 1877), le palais de Sorgues aurait été élevé par Urbain V, en 1364, au pied d'un château construit par le comte de Toulouse et détruit par Innocent III. Il résulte au contraire de nos documents que c'est à Jean XXII qu'est due la construction de cet édifice. Peut-être Urbain V n'a-t-il fait que le restaurer. C'est une question que les savants du département de Vaucluse résoudront mieux que moi.

« Le palais de Sorgues a été incendié pendant les guerres de religion par le baron des Adrets ; en 1789, il a été complètement démoli.

« Dans une de nos prochaines réunions, je ferai connaître les noms des peintres employés à la décoration du palais de Sorgues, et m'occuperai ensuite d'un monument bien autrement considérable, le palais des papes à Avignon. »

Il est donné lecture d'une communication de M. Julien Sacaze, associé correspondant à Saint-Gaudens, sur quelques inscriptions inédites des Pyrénées :

« I. Borne milliaire récemment trouvée à Valentine, près de Saint-Gaudens, à côté de l'ancienne voie romaine *ab Aquis Tarbellicis Tolosam*. La colonne, en marbre blanc, est brisée en deux morceaux dont l'un, complètement fruste, a 0^m 82 de hauteur ; l'autre fragment, haut de 0^m 55, sur 0^m 39 de diamètre, porte l'inscription suivante :

. . . .
FILIONEPOTI
DD·NN
MAXIMINI
SENIORES pour *senioris*
AVGET
///////////////
///////////////

« Pour la lecture de la première ligne, *filio nepoti*, un peu fruste, j'ai été aidé par un savant épigraphiste qui excelle à relever les inscriptions, M. Allmer. Je me propose de publier prochainement ce texte avec un commentaire spécial ; mais il faut me hâter de remercier M. le Dr Cazaugrand, de Valentine, qui m'a donné ce précieux monument.

« II. Inscription municipale (?) des Convènes gravée sur une plaque de marbre brisée en deux morceaux et encastrée dans un mur du couvent des PP. Olivetains, à Saint-Bertrand-de-Comminges :

//ALER//////////L F·G
INCOI//////////CvRION//
TIB//////////IA·AVC·V

« *Valerio ?* Le G final de la 1re ligne peut être l'initiale du nom de la tribu. A la 2e ligne : *in colonia ?* ou *incola ?...*

« III. Plaque de marbre, haute de 0m 49, large de 0m 55, trouvée chez M. Lozès, à Barsous, hameau de Tibiran (Hautes-Pyrénées).

ΘATTAccONI·SIRICCONIF
ΘVRBANVS·ATTACCONIF
SENNACcIVS·ATTACCoNIF
HERES·FACiEND·CvRAvit

« A feu Attaccon, fils de Siriccon, feu Urbanus, fils d'Attaccon, Sennaccius, fils d'Attacon, leur héritier, a fait élever (ce monument).

« IV. Plaque de marbre, ayant la même provenance et mesurant 0m 40 de hauteur sur 0m 60 de largeur :

V̄SENIVS·ORCOI///
SIBI·ET
ΘFAVSTAE·HA//ABI.Ꟶ
VXORI
ALBINAE·Ꟶ·ALBINO·F

« De son vivant, Senius, fils d'Orcot(ar?) (a fait ce monument) pour lui-même, et pour sa défunte épouse, Fausta, fille de Ha..., pour Albina, sa fille, pour Albinus, son fils. »

« V. Autre plaque de marbre, de même provenance, haute de 0m 28 et large de 0m 43.

FVSCo·ESTENCo
NIS·F·SEVERAE
SILVA'NIꟶVXoRFVSCI
NVS·F EXTFC

« A Fuscus, fils d'Estencon, à son épouse Severa, fille de Silvanus, Fuscinus, leur fils, a fait élever (ce tombeau), en exécution du testament. »

« Il y a un accent sur l'A du mot *Silvani*, ce qui est un cas rare dans l'épigraphie des Pyrénées. A Rome, l'usage des accents disparut sous le règne de Trajan ; il se prolongea en Gaule jusque vers la fin des Antonins (on en trouve un seul cas, je crois, sous Sévère Alexandre) : il est donc très probable que l'inscription de Barsous date du Ier ou du IIe siècle.

« VI. Plaque de marbre, trouvée au même lieu, large de 0m 75 sur 0m 54 de hauteur.

D M
SECVNDO·MVNDIF
INGENVA·CALVINI·F
VXOR

« Aux Dieux Mânes. A Secundus, fils de Mundus, son épouse Ingenua, fille de Calvinus. »

« VII. Autre plaque de marbre provenant du même lieu, haute de 0m 40 et large de 0m 53.

RVFINO·SILEX
CONIS·FIL·
RVRINVS·F·EX·TES
TAMENTO

« A Rufinus, fils de Silexcon, Rurinus, son fils (a élevé ce tombeau), en exécution du testament. »

« C'est en défrichant un champ, dit de *La Coume*, à Barsous, hameau de la commune de Tibiran, arrond. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), qu'ont été découvertes il y a quelques années les cinq inscriptions probablement inédites que je viens de publier sous les numéros III à VII ; elles sont conservées aujourd'hui dans la maison de M. Lozès. En 1866, M. Barry a fait connaître deux autres monuments épigraphiques provenant du même lieu.

« VIII. Autel recueilli, il y a une dizaine d'années, dans les décombres de l'ancienne église de Sacoué, petite commune du canton de Mauléon-Barousse. La partie inférieure du champ et la base manquent ; la corniche est mutilée. En l'état actuel, le marbre a 0m 22 de hauteur et 0m 145 de largeur.

D I S O M
//IBVSPROSA
//////BOHFI
. . . .

« *Dis omnibus*, *pro sa*(*lute*) *Boheti ?* ou *Borei ?...* »

« La 3e ligne, brisée au milieu, est incertaine.

« Cet autel dédié « à tous les dieux » appartient à M. Bertrand Vaqué, avocat, à Anla, dans la vallée de Barousse.

« IX. Autel consacré à Jupiter, trouvé il y a trente ans, par M. Vaqué, à Anla, près de l'ancienne chapelle de Lers :

I · O · M
////I·PRC
////ILIN
. . . . . .

« Il ne reste que le sommet du monument, la corniche et

une partie du champ. Le marbre a 0m 22 de hauteur, sur 0m 103 de largeur.

« X. Autel également mutilé découvert par M. Vaqué, il y a une vingtaine d'années, à Anla, dans une chapelle en ruine, au quartier d'Ardon :

. . . .
//////////NIBO
LRENNATE
T · C · F

« Nous ne connaissons que la partie inférieure de l'inscription. Hauteur du fragment, 0m 27 ; largeur, 0m 18. Le latéral droit est orné d'un vase.

« Cet autel et le précédent font aujourd'hui partie de ma collection ; ils m'ont été cédés par M. Vaqué, avec d'autres monuments gallo-romains, notamment un autel en marbre qui se trouvait, il y a trente ans environ, sur le sommet de la maison Bayle, à Anla. Sur le champ de cet autel est sculpté le buste d'un personnage ; le latéral droit porte une tige dont le bas manque, et le latéral gauche, une feuille d'arbre.

« XI. M. Vaqué, chercheur très zélé, a encore trouvé dans la vallée de la Barousse un fragment d'autel, haut de 0m 09, contenant la fin d'une inscription :

NEVRI·F
V·S

« ... Neuri filius, votum solvit. » Neurus est le nom ou la fin du nom du père du consécrateur.

« XII. Autel dédié *Jovi Optimo Maximo*, encastré dans le mur d'une grange appartenant à M. Ferbost, à Lestelle, petit village de l'arrondissement de Saint-Gaudens. L'inscription est presque complètement fruste.

I O M
//////SERI//.   ?
///////////////
EX VOTO   ??

« Les latéraux sont ornés, à droite, d'un vase, et, à gauche, d'une patère.

« Chaque année, le jeudi saint, quelques personnes de Lestelle allaient réciter des prières chrétiennes devant ce monument du polythéisme. Pour me l'offrir, M. Perbost l'a fait arracher du mur, sans crainte de la colère du ciel dont nous menaçait, en vociférant, une vieille femme de la localité.

« XIII. Fragment supérieur d'autel, trouvé en 1879, dans un champ au-dessus du village de Tibiran, et déposé dans la collection de M. le baron d'Agos.

ILVRRE
ᴵᴵIXON//
. . . . . .

« Ilurre Ilixoni ? » L'inscription est très effacée, M. Allmer la lit comme moi ; d'après M. d'Agos, elle porte : HVRBI ILIXO. Il ne faut donc pas se hâter de mettre cet autel au nombre des monuments consacrés à la divinité topique de Luchon (*Ilixo* ou *Ilixoni deo*). Le marbre, brisé au milieu du champ, a 0^m 16 de hauteur, sur 0^m 13 de largeur et 0^m 11 d'épaisseur.

« XIV. Fragment de marbre, haut de 0^m 14 et large de 0^m 22, faisant partie de la même collection :

PRIM\\//////
HOXSI
NEPOTI

« XV. Puisque je viens de publier deux inscriptions appartenant à mon excellent ami M. d'Agos, on me permettra de rectifier la lecture d'un milliaire que j'ai reproduite dans mon *Epigraphie de Luchon*, à la page 88. M. Barry a lu la dernière ligne (CCMP) : *ducenta millia passuum*, et il s'est livré à une dissertation sur « le chiffre considérable et assez bizarrement énoncé de 200,000 pas ». Son argumentation plus ingénieuse que solide ne m'avait point satisfait, et j'étudiais encore cette légende, lorsque, vers le milieu du mois de juin dernier, la lecture d'une inscription encastrée

au-dessus de la porte Cabirole, à Saint-Bertrand, me fit aussitôt résoudre la difficulté. Cette inscription, dont le commencement manque, contient trois lignes :

IMP·XXVI·COS
V · P · P
CIVITASCONVEN

« A..., empereur pour la 26e fois, consul pour la 5e, la cité des Convènes. »

« Les lettres initiales CC, qui se trouvent à la dernière ligne de la colonne milliaire trouvée à Labroquère, près de Saint-Bertrand, signifient de même *civitas Convenarum*. J'ai communiqué cette interprétation à la Commission de géographie historique de l'ancienne France, dont je viens d'être nommé l'auxiliaire dans les départements du sud-ouest, et il m'a été répondu que ma lecture méritait d'être prise en considération. Cette lecture, M. Allmer n'hésite pas à l'accepter. Il m'a fait connaître une borne milliaire d'Agen dont la légende porte, en abrégé, *civitas Nitiobrigium*. J'ai lu, de même, sur une borne milliaire provenant des environs de Barièges (?) et déposée dans le Musée de Toulouse :

////////////////
FLAVIO//////
CONSTAN
TINONO
BICAES
CTXVIIII

« (A l'empereur) Flavius (Valerius) Constantin, nobilissime César, la cité de Toulouse : 19,000 pas. »

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1880.

Séance du 6 Octobre.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 144, in-8°.

— *de la Société archéologique de la Charente*, 5e série, t. II, in-8°.

— *de la Société archéologique du Périgord*, t. VII, 4e livr., in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 4e série, t. XII, in-8°.

— *de la Société académique de l'Aube*, t. XLIII, in-8°.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, t. VIII et IX, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. IV, n° 1, in-4°.

Memorie della Regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena, t. XIX, in-4°.

Précis analytiques des travaux de l'Académie de Rouen en 1878, in-8°.

Revue épigraphique du midi de la France, n° 9, in-8°.

— *historique et archéologique du Maine*, t. VII, 1re, 2e et 3e livr., in-8°.

Travaux de l'Académie de Reims, t. LX, in-8°.

Decombe (Lucien). *Notes et documents concernant la grosse horloge de Rennes*, in-8°.

— *Jean Thurel, épisode du séjour à Rennes du régiment de Touraine*, in-8°.

Grellet-Balguerie. *Histoire des légendes d'Aquitaine*. Introduction. In-8°.

LINAS (Ch. de). *Coffret incrusté et émaillé du musée archiépiscopal d'Utrecht*, in-8°.

— *Antiquités scythiques*, in-8°.

MOREAU (F.). *Album Caranda; suite : Les fouilles de Trugny*, in-4°.

ROMAIN-MORNAI. *Musées et bibliothèques de Paris; idées et réformes*, in-8°.

VALLENTIN (Florian). *Visite au musée épigraphique de Gap*, in-8°.

Travaux.

M. Duval, associé correspondant à Alençon (Orne), adresse la note suivante qu'il doit à M. de Contade, au sujet des fouilles exécutées par ce dernier à l'allée couverte dite *Maison-des-Fées*, sise dans la commune de la Sauvagère (Orne), au hameau de la Bertinière; c'est le monument mégalithique le plus considérable de cette commune qui avait en outre la *Pierre-Levée*, aujourd'hui brisée, dans l'ancienne forêt de Gestel; le *Lit-de-la-Gronne*, dans la forêt d'Andaine, et la *Chambre-à-la-Dame*, dans le bois de Hallouse :

« Ce monument, long de 14 mètres 70 cent., se compose d'une allée couverte aboutissant, à l'est, à une chambre sépulcrale. L'allée couverte se dirige de l'ouest à l'est; sa largeur varie entre 1 m. 10 et 1 m. 30. Les parois sont intactes; quelques pierres seulement, dans la partie occidentale, ont dû être redressées. Elle était primitivement couverte par 9 tables; trois étaient en place, 3 ont dû être replacées, 2 sont encore renversées, une manque. Actuellement, les six premières tables se succèdent dans l'ordre primitif.

« La chambre sépulcrale se trouve à l'extrémité orientale de la galerie avec laquelle elle communique par une sorte de trou ou orifice de forme presque ovale, remarqué dans différents dolmens. La partie supérieure de la pierre qui servait à fermer cette ouverture existe encore.

« Les fouilles ont été presque sans résultat, à part quelques fragments de poterie gallo-romaine, quelques silex, quelques

os dont la provenance n'a point été établie. Une tranchée d'un mètre de profondeur a été faite dans la chambre sépulcrale sans que rien y ait été trouvé. »

M. Duval ajoute que l'entrée de cette allée couverte était assez large pour donner passage aux bestiaux qui y cherchaient un asile; les habitants du village voisin parlent de substitutions de bêtes attribuées à la maligne influence des fées; des bergers prétendaient qu'on y entendait des bruits semblables à ceux que produit le travail du boulanger. Ce fut sans doute la mauvaise réputation de la *Maison-des-Fées* qui poussa le propriétaire à en fermer, en partie, l'entrée et à laisser renverser plusieurs des pierres qui en formaient la couverture. Il y a une trentaine d'années, on trouva, à peu de distance de cette allée couverte, cinq haches en bronze au milieu d'un amas de charbon; l'inventeur crut d'abord que ces haches étaient en or, et eut peur de mourir dans l'année; il ne fut tranquillisé qu'après avoir été convaincu, par un individu qui les lui acheta dix centimes pièce, qu'elles étaient en cuivre.

M. Gaidoz fait observer que cette crainte superstitieuse est très répandue et ancienne; il cite l'*or de Toulouse*, locution appliquée à ceux qui gardent un trésor dont la possession doit leur être funeste.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise), transmet les détails suivants sur le mobilier complet d'une tombe mérovingienne fouillée par lui, le 5 mai dernier, au Mont-de-Hermes :

« Cette tombe, plus profonde que toutes celles qui l'entourent, est, sur plus de deux mille, la septième seulement dont le squelette a les pieds dirigés vers le nord. Dans toutes les autres le défunt regardait l'orient.

« Le premier objet qui apparut fut un denier de Gratien portant au revers une femme assise, appuyée sur une lance, et tenant une Victoire de la main droite, avec la légende VRBS ROMA. Cette monnaie avait été déposée sur la bouche du défunt.

« A l'épaule gauche était un fer de lance (n° 1); l'extré-

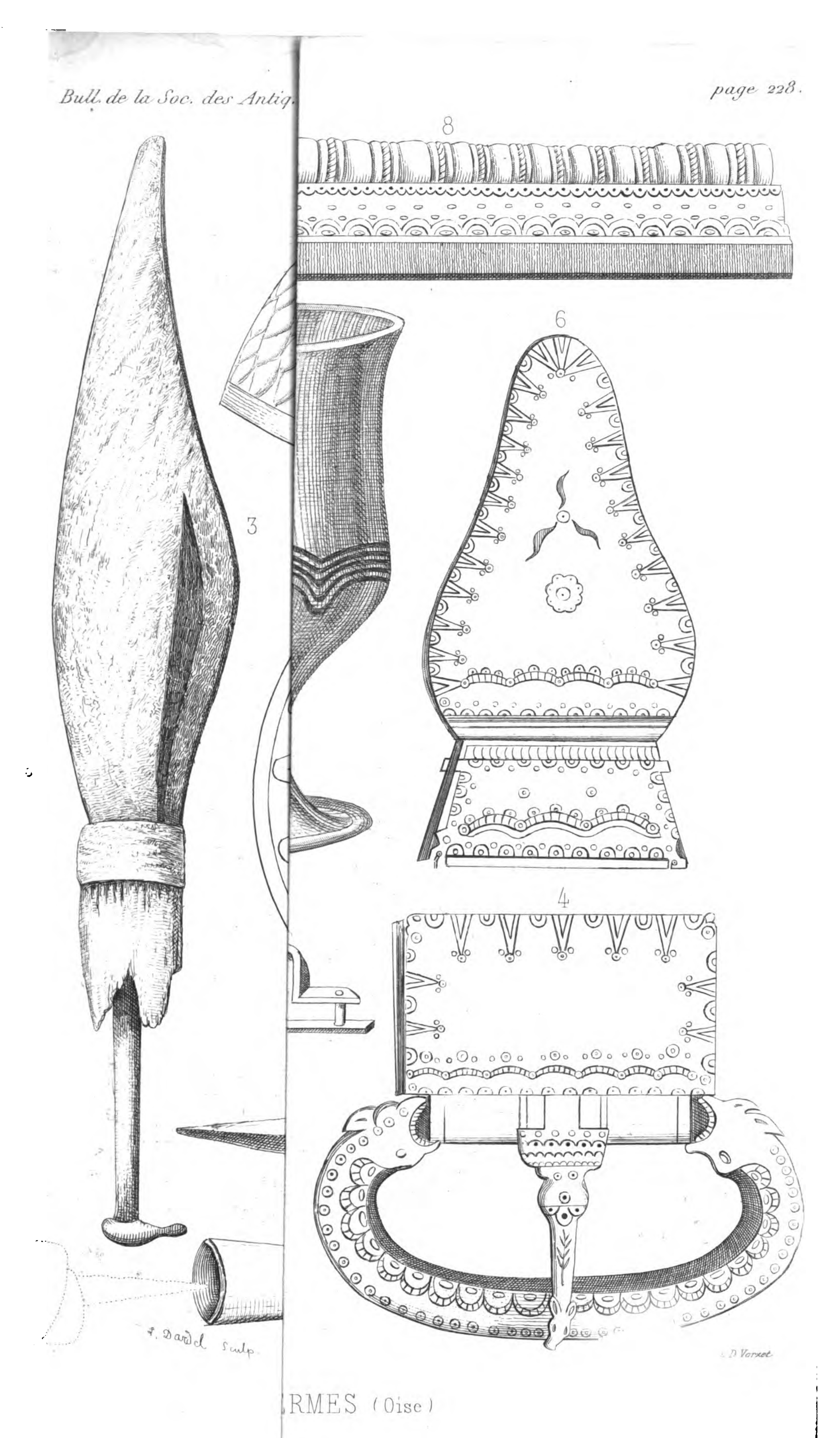
mité inférieure de la hampe est indiquée par une virole dans laquelle une pointe en fer est enchâssée (n° 2); près de la main était une javeline très légère, au fer étroit et court; au côté droit une petite francisque; un poignard, au tranchant recourbé, la soie revêtue d'une poignée en corne, était suspendu à la ceinture (n° 3); le ceinturon était fermé par une boucle en bronze doré dont l'ardillon figure une tête de lévrier, et l'anneau un serpent à deux têtes engueulant une broche amincie (n° 4). Une lame de bronze repliée sur elle-même fixait l'agrafe sur le cuir (n° 5); l'autre extrémité était terminée par une garniture de même métal (n° 6); de gros ciseaux en fer et les débris d'un peigne en ivoire étaient les restes des instruments de toilette du mort; il avait conservé l'anneau de bronze, au chaton d'argent, qu'il portait au doigt. Enfin, l'empreinte du tissu de ses vêtements était restée sur les surfaces de métal que la rouille avait à demi rongées. On avait aussi déposé auprès de lui : 1° un petit coffret dont il ne reste que les garnitures en cuivre doré, ornées d'annelets, de cordelettes et de festons (n°s 7 et 8); 2° un petit seau avec anse et cercles en fer, dont le diamètre, à peu près égal à la hauteur, n'a pas plus de 13 à 14 centimètres.

« Aux pieds se trouvaient juxtaposés : un plat en terre rouge, de forme romaine, large de 27 cent.; une coupe en verre, à pied rond, haute de 15 cent. (n° 9); un autre vase en verre, de couleur verte, de forme hémisphérique, dont la surface imbriquée est ornée de chevrons et le fond d'une rosace autour de laquelle court l'inscription rétrograde OFIKINA LAVRENTIV (n° 10) moulée avec le verre.

« Près de ces vases se trouvaient superposés : une pierre tendre rectangulaire, très propre à aiguiser les instruments tranchants, un petit silex dont les bords ont été évidemment retouchés. »

M. Mowat présente les estampages de deux inscriptions qu'il a étudiées à Amiens, dans le musée de Picardie[1], et

1. Ce magnifique établissement, confié à l'habile direction de M. Ch. Borély, pos-



RMES (Oise)

qui, faute d'avoir été publiées exactement, n'ont pas encore reçu d'explication satisfaisante.

L'une est gravée sur une colonne milliaire, trouvée lors des travaux du chemin de fer du Nord, en 1845, sur l'emplacement de la voie romaine, à Longueau, près Amiens. Elle consiste en cinq lignes un peu dégradées, mais permettant de lire assez facilement :

D·N·GAL·VAL
MAXIMINO
NOB·CAES
C·AMB (ligature de M et de B)
A·S·L·I

D(omino) N(ostro) Gal(erio) Val(erio) Maximino, Nob(ilissimo) Caes(ari), C(ivitas) Amb(ianorum) — A S(amarobriva) l(euga) prima.

Ce monument, au nom de Maximin Daza, a été élevé en l'an 307. Les deux dernières lignes offrent l'emploi simultané du nom ethnique de la cité, dans l'hommage à Maximin, et du nom topographique du chef-lieu, dans l'indication itinéraire.

L'autre inscription, provenant également de Longueau, est ainsi conçue, en caractères de la fin du IIIe siècle :

D ///
/// M
/////L·IANVARIVSIMAG
/////I·N·VRSARIENCIVES
/////QVAN·VIX·ANNOS
/////VIIII SEVERIANVSFRAT
/////MEMOR·POSVIT

Une fracture à gauche a emporté le commencement des lignes, mais la largeur de la partie perdue ne permet pas de restituer plus de deux lettres à chacune d'elles. L'inscription est surmontée d'un bas-relief représentant, dans une

sède, entre autres richesses archéologiques, une remarquable collection de verreries antiques découvertes dans le pays.

niche cintrée, avec fronton triangulaire à acrotères, un personnage en pied et de face, la main droite appuyée sur une lance, la gauche sur un grand bouclier ovale. A gauche, dans le fronton, on voit la lettre D, première sigle de la formule *D(iis) M(anibus)*. Une profonde écorchure de la pierre empêche de reconnaître si la deuxième sigle, M, occupait la place symétrique sous l'acrotère opposé : en revanche, on distingue un M gravé dans le bas du jambage correspondant à droite. Cette lettre peut donc être le complément de la formule funéraire. Le texte restitué peut se lire de la manière suivante : *D(iis)* [*M(anibus)*] [*et*] *m(emoriae)* [*Va*]*l(erius) Ianuarius*, *imag*[*in*](*ifer*) *n(umeri) Ursarien(sium)*, *cives*[1] [*se*]*quan(us)*, *vix(it) annos* [XX]VIIII. *Severianus frat*[*er*] *memor posuit*.

La lettre L qui précède le cognomen *Ianuarius* ferme l'abréviation d'un nom gentilice, tel que AEL(ius), IVL(ius), VAL(erius). Ce dernier paraît préférable, comme étant fréquent dans l'épigraphie amiénoise, et très répandu à partir du règne de Dioclétien.

Le séquane Valérius Januarius, auquel son frère Sévérianus élève un tombeau, appartenait donc à un *numerus* d'Ursarienses, troupe d'auxiliaires dont il portait l'étendard surmonté de l'effigie impériale. Qu'étaient les Ursarienses ? Sous ce nom, la *Notitia Dignitatum* mentionne plusieurs corps de troupe stationnés sur différents points de l'empire d'Occident, en Valérie, en Rétie, dans le *tractus Armoricanus* à Rotomagus (Rouen), et originairement levés à *Ursaria*, ville que Bœcking identifie avec Orsera en Istrie, à moins qu'il ne s'agisse de l'*insula Ursaria,* près de Pola, dans l'Adriatique (Tab. Peuting.). En tout cas, il ne peut être question de la *villa Urseria* (*Act. Sanct.* t. VII, p. 211), dont on ne connaît même pas l'emplacement.

M. Mowat signale ensuite une inscription de Rome, apparenant au IIe ou au IIIe siècle, et publiée par M. Henzen dans son supplément à Orelli, sous le n° 5219 :

1. Pour *civis ;* comparez *cives Aulercus* (inscr. de Bordeaux), *cives Betasius* (inscr. de Mayence), etc.

D M
AEMILIO
MORVINNIÇO
AEDVO

Il est curieux que ce texte semble n'avoir été introduit dans le chapitre des *Geographica* qu'à raison de l'ethnique *Aeduus*, et que l'origine géographique du cognomen *Morvinnicus* ait été méconnue, puisque ce mot ne figure pas dans la page 14 de l'index spécial. La plus antique indication du *pagus* gaulois *Morvinnum* (auj. le Morvan), que l'on connaissait seulement par deux passages de Fortunat[1], est cependant trop importante pour ne pas être formellement remise en lumière.

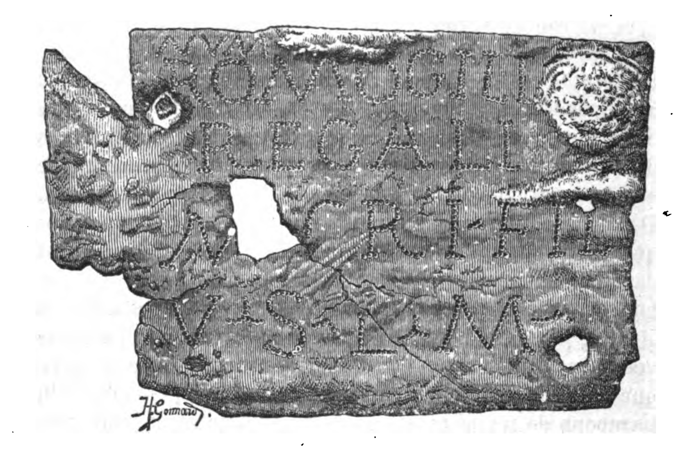
M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« On conserve au Musée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) une petite plaque de bronze, rectangulaire, découpée à queues d'aronde, longue de 0m069 (sans tenir compte des oreillettes), haute de 0m051 ; elle porte des traces nombreuses de dorure. L'oreillette droite est brisée ; la plaque est trouée en plusieurs endroits et a beaucoup souffert de l'oxydation. Découverte au sommet du Puy-de-Dôme, en même temps que la plaque qui révéla le nom de *Mercurius Dumias*, et dans la même partie du temple antique, elle a été recueillie en 1874 avec un grand nombre d'autres objets ; mais, depuis six ans, personne n'avait remarqué l'inscription qui est gravée au pointillé sur une de ses faces. Il est juste de dire que cette inscription est à peine visible et qu'il m'a fallu beaucoup de temps et une forte dose de patience pour arriver à la lire.

« Je dois particulièrement remercier M. Versepuy, conservateur du Musée de Clermont-Ferrand, qui a bien voulu me faciliter l'étude de ce petit monument : grâce à son obligeance j'ai pu examiner cette plaque à la lumière et la placer

1. *Vita Sti Germani, cap.* XXX : quoties Augustodunum voluisset accedere, mox ad sanctum Symphorianum hoc daemones nuntiabant et occurrentes per Morvinnum clamabant. *Ibid.* cap. XXXII : cum de vico Carvedone (auj. Cervon) in Morvinnum progreditur.

dans toutes les positions les plus favorables pour lui arracher son secret. D'après la forme du monument il me paraissait certain qu'il avait dû recevoir une inscription votive, et j'espérais, en raison de la provenance, y retrouver une seconde fois le nom de *Dumias.* Mes prévisions ne se sont réalisées qu'en partie. Notre confrère M. Gonnard, conservateur du Musée de Saint-Étienne, qui se trouvait à Clermont-Ferrand en même temps que moi, a exécuté l'excellent dessin ci-joint. Les caractères de l'inscription sont tellement faibles qu'il a été indispensable de les accentuer sur le dessin et de les rendre plus visibles qu'ils ne le sont en réalité sur le monument original, dans son état actuel.



« Comme on le voit, c'est une plaque votive consacrée par *Romogillius Regalis,* fils de *Macer.* Le nom de la divinité a été ajouté en dernier lieu au-dessus du mot Romogillius, tout à fait au bord supérieur de la plaque. Aussi, comme il restait peu de place, les lettres de cette ligne ajoutée sont plus petites que celles des autres lignes. Il est évident que le texte débutait, comme dans la plaque de Matutinius, par la formule NVM·AVG· ; les lettres AVG étaient gravées

dans la partie très endommagée qui suit le mot NVM et où on ne peut plus rien distinguer aujourd'hui. Malheureusement rien ne permet de croire que cette formule était suivie, comme dans la première plaque, d'une invocation à *Mercurius Dumias* : on ne voit aucune trace de lettres dans la seconde partie de la première ligne. Le texte de l'inscription doit être ainsi complété :

NVM.*aug*.
ROMOGILL*ius*
REGALI*s*
M*a*CRI · FIL
V · S · L · M ·

« Le gentilicium *Romogillius*, qui est fort rare, se rencontre, sous sa forme féminine *Romogillia*, dans une inscription de Nîmes dont une copie prise par Séguier nous a été conservée dans les papiers du président Bouhier [1]. Ménard a publié la même inscription, d'après le manuscrit de Guiran [2], mais la copie de Séguier est meilleure sur certains points. Là où Guiran lisait ROMVLLIAE, Séguier lit ROMOGILLIAE. Je place les deux copies en regard l'une de l'autre, on pourra ainsi apprécier leur valeur :

(*Séguier*)	(*Guiran*)
D M	D M
CAPISIZOZIMI	C·CAPYSIZOSIMI
ETROMOGILLIAE	ETROMVLLIAE
FESTAE VXORIFILIVS	FESTAE VXORIFIDIS
C·QVARTVS	C·QVARTVS
QVINTINIVS	QVINTINVS
AMICVS	AMICVS
POSVIT	POSVIT

A la 4e ligne sont liées : dans la copie de Séguier, les lettres

1. Bibliothèque nationale, f. fr. n° 20317, p. 56 (lettre de Séguier de Nismes à M. le Président Bouhier, datée du 31 décembre 1728).

2. Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. VII, p. 385 de l'édition de 1758, et p. 445 de la réimpression.

VX et RI; dans la copie de Guiran, les lettres RI seulement.

« En l'absence du monument original, il est permis de profiter de ces deux copies et de proposer la transcription suivante du texte :

D(iis) m(anibus) G(aii) Apisi(i) Zosimi[1], *et Romogilliae Festae uxori fidis(simae), G(aius) Quart[i]us Quintinus amicus posuit.*

« Le cognomen *Romogillus* se rencontre également. Il a été porté par un potier dont on a retrouvé les produits à Lyon[2], à Tours[3], à Windisch[4] et à Bourbon-Lancy.

« Le texte de la célèbre plaque du Puy-de-Dôme a été donné deux fois dans le *Bulletin* de la Société[5]; mais, par une sorte de fatalité, il a été publié chaque fois d'une façon fautive. Je crois utile de le reproduire exactement :

N V M A V G
ETDEOMERCVRI
DVMIATI
MATVTINIVS
VICTORINVS
D D

Le graveur n'a pas eu la place nécessaire pour l'O final de MERCVRI*o*. Du reste des fac-similés de l'inscription se trouvent dans plusieurs ouvrages qui sont entre les mains de tous les travailleurs[6]. »

1. *Zosimus* est écrit de la même façon dans une inscription de Villeneuve-Loubet (Edm. Blanc, *Épigraphie antique des Alpes maritimes*, n° 37).

2. De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 435, n° 117.

3. Harold de Fontenay, *Inscriptions céramiques d'Autun*, p. 59, n° 337.

4. Schuermans, *Sigles figulins*, n°s 4722, 4723.

5. 1874, p. 160; et 1875, p. 87.

6. Mathieu, *Le Puy-de-Dôme, ses ruines, Mercure et les matrones*, 1876, p. 35; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 106; A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI° siècle*, p. 515.

Séance du 13 Octobre.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Beitræge zur Kunde Steiermærkischer Geschichtsquellen (publ. de la Soc. hist. de Styrie), 17e année, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1880, n° 2, in-8°.

Catalogue of the collection of very choice, rare and valuable cinque-cento and later medallions, medals, antique and renaissance bronzes, etc., of the late Mr His de la Salle, in-8°.

Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte, t. XXXV, in-8°.

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark, 28e livr. in-8°.

Revue numismatique belge, 36e année, 4e livr., in-8°.

Arbois de Jubainville (H. d'). *Les assemblées publiques de l'Irlande*, in-8°.

— *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Aube*, livr. 13 à 16, in-4°.

Rouyer (Jules). *De Pierre de Blarrue et de son poème de la Nancéide*, in-8°.

— *Des jetons du moyen âge au type de l'ours*, in-8°.

— *Devises des jetons rappelant la prise d'Arras en 1640*, in-8°.

— *Note sur les jetons du moyen âge relatifs aux Pays-Bas*, in-8°.

— *Giraud Guette, trésorier du roi Philippe-le-Long*, in-8°.

— *Fragments d'études de bibliographie lorraine*, in-8°.

— *Les jetons municipaux de Paris du XVe au XVIIIe siècle*, in-8°.

Travaux.

Il est donné lecture de la note suivante, adressée à la Société par M. Nihon, vice-président du tribunal de première instance de Liège :

« En lisant, dans le tome VIII de la quatrième série des *Mémoires* de votre Société, un intéressant travail de M. H. Caffiaux sur la charte de la Frairie de Valenciennes, j'ai eu l'occasion de faire quelques remarques que j'ai soumises à mes collègues de la *Société liégeoise de littérature wallonne*, et qu'ils m'ont engagé à vous communiquer. Je suivrai l'ordre des articles de la charte.

« § XXIX. *Nus n'aporche* DEVENS *pain ne char*, etc. M. Caffiaux dit en note : « Probablement *dedens* (dans l'assemblée) ». Cela est exact quant au sens et non quant à l'orthographe. En wallon liégeois *devint*, et, par contraction, *d'vint*, signifie : « dedans, en dedans ».

« § XXXII. *Nul estans* HAITTIÉS *en le ville*. M. Caffiaux traduit par « attardé, arrêté, retenu ». Je ne partage pas son opinion; *haîti* veut dire en liégeois « bien portant, dispos, sain, gai » ; et *haitié* a la même signification dans le vieux français. Le glossaire de l'édition de Rabelais donnée par Landois et Cie à Paris, 1836, traduit aussi le mot par : « joyeux, de bonne humeur, dispos » en le rapprochant de « hait » et de « dehait ». L'article 32 prive donc du breuvage ceux qui restent en ville sans une excuse de maladie ou d'occupation.

« § XXXIV. *S'aucuns a compagnie avoecq* HANSEURS, *u voelle faire hansseur entrer en notre caritet, il l'amendra au prévot de v. s.* M. Caffiaux traduit « hansseur » par « membre « d'une hanse », en concurrence avec la caritet, mais en avouant qu'il ne sait à quelle hanse la charte fait allusion. Peut-être faut-il lire « hausseur », et comprendre par là tout étranger à la confrérie qui lui fait concurrence sur les marchés. Cela concorderait parfaitement avec le § LX. « S'aucuns des frères amainèche avoecq li boire *aucun mar-* « *chant*, *s'il n'est loiaus,* il l'amendra de demy muy de vin. »

« Cela expliquerait aussi le § LXV, où il faudrait lire : « S'aucuns de frères *haussèche,* aucun *hausseur* au market « mains que de *v. s.* » ; c'est-à-dire : « Si un des frères fait « une enchère, aucun ne pourra faire une surenchère « moindre de cinq sols. » C'est en ce sens que le liégeois dit « hâssi » pour enchérir et surenchérir. »

M. Gouverneur, associé correspondant à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), envoie la communication qui suit :

« Je crois intéressant de signaler à la Société une curieuse collection, unique quant au nombre du moins, rassemblée par un amateur éclairé de Ploërmel. Il s'agit de vingt-trois colliers dans la composition desquels se retrouvent tous les spécimens de pierres précieuses dont se paraient nos ancêtres.

« Chacun de ces colliers se compose d'environ 25 ou 30 perles : callaïs, fibrolite, diorite, jadéide, cristal de roche et ambre (en grande majorité). Collectionnés à grand soin par cet amateur, ces colliers ont été acquis parfois de toutes pièces, le plus souvent formés par lui de perles ou grains recueillis sur divers points, chez les paysans qui, sous le nom de *patirênes*, *patenôtres*, se les transmettent de génération en génération, y attachant même un grand prix, les regardant comme un véritable palladium auquel sont attachées la prospérité de la maison et la santé de la famille, des bestiaux mêmes.

« La plupart de ces colliers proviennent des dolmens ou chemins couverts des communes de Pléren, Arradon, Plescop, Plumargate (arrond. de Vannes), principalement de la première de ces communes ; ils ont, pour beaucoup, une origine celtique ; quelques-uns, relativement plus modernes, n'en remontent pas moins à une antiquité fort respectable.

« Pour bon nombre de grains, l'ambre a perdu pour ainsi dire son caractère diaphane ; il est devenu d'un jaune opaque et terne ; la tranche ronde est comme équarrie par un long usage, et quelques-uns se distinguent par cette particularité que le trou dont ils sont forés est *fourré* de plomb ou d'étain, fortement usé par le frottement du cordon. Cet emploi de l'étain nous reporterait-il au temps où Diodore de Sicile nous montre les caravanes traversant les Gaules pour porter à Marseille l'ambre et l'étain britannique ? (Cf. la note de M. d'Arbois de Jubainville, *Bull. de la Soc. des Antiq.*, 1876, p. 140.)

« Quelques perles sont taillées, avec facettes, forme losange ou triangulaire, les cornalines et agates notamment ; d'autres sont taillées en petits cylindres, d'autres en forme de gland

de chêne, et certaines ont de 6 à 8 et même 10 cent. de circonférence.

« Bien que l'origine purement celtique soit fort douteuse pour plusieurs de ces spécimens, je pense que cette collection, qui laisse loin derrière elle les richesses en ce genre des musées de Vannes et de Carnac, mérite d'être indiquée aux membres si compétents de la Société des Antiquaires. »

M. Saglio fait passer sous les yeux de ses confrères des photographies d'une statue récemment trouvée à Larnaca dans l'île de Chypre. Cette statue de marbre pentélique, haute de 0m80, est d'une grande beauté. Elle représente une jeune femme debout à côté de l'image plus petite d'une déesse dressée sur un cippe rond et que recouvre en partie son manteau relevé sur son bras gauche; la main de ce côté et le bras droit tout entier ont disparu.

M. Héron de Villefosse communique, de la part de M. Abel Farges, lieutenant au bureau arabe de Tébessa, l'empreinte d'une intéressante pierre gravée trouvée à la Calle (province de Constantine) et appartenant à M. Cambon. L'original est en cristal de roche. On y voit représentée une danseuse dans une pose élégante; elle s'avance en tournant la tête en arrière et en tenant de la main gauche un voile léger que le vent soulève gracieusement au-dessus de sa tête; elle a le sein droit à découvert et porte un vêtement qui laisse deviner les formes de son corps. De la main droite abaissée elle tient un disque ou un tambourin qu'elle appuie contre elle-même, un peu au-dessous de la hanche. C'est la reproduction d'un type féminin qu'on retrouve sur d'autres monuments, sur les peintures antiques par exemple. Ce qui donne un certain intérêt à ce petit objet, c'est qu'il porte une signature. On y lit le nom du graveur ΛЄVΚΙΟ·V (*sic*). Ce *Leukios* est déjà connu par un certain nombre d'autres ouvrages parvenus jusqu'à nous. (Voir, au sujet de cet artiste, Brunn, *Geschichte der Griechichen Künstler*, t. II, p. 569.)

M. Boulenger, associé correspondant, signale à la Société

le danger où se trouve la tour ancienne du Conservatoire des arts et métiers de Paris, condamnée, par l'architecte de cet établissement, à disparaître prochainement. Son ancienneté, son élégance, sa belle conservation, les détails de sa construction la recommandent à l'intérêt de la Société. M. Boulenger est persuadé qu'une réclamation de sa part aurait une grande influence sur les décisions qui seront prises par le Conseil municipal, par la Chambre des députés et par le Sénat. Le président, après avoir pris l'avis des membres présents, annonce qu'il transmettra à M. le ministre des travaux publics les vœux de la Société en faveur de la tour du Conservatoire des arts et métiers.

Séance du 20 Octobre.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Compte-rendu de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg pour l'année 1880, in-4°, avec atlas grand in-f°.

L'Investigateur, 46e année, mai-juin 1880, in-8°.

Morse (Edouard-S.). *The Shell mounds of Omori some recent publications of Japanese university*, *Tokio*, in-8°.

Travaux.

M. Alexandre Bertrand présente à la Société deux bracelets d'or, unis, pesant l'un 72, l'autre 100 grammes. Ces bracelets, découverts dans une petite commune des Côtes-du-Nord, non loin du cap Fréhel, près de la mer, ont été achetés par le Musée de Saint-Germain. La découverte a été faite dans un champ pierreux non cultivé, à un mètre environ de profondeur. Aucun indice de sépulture n'a été signalé. M. Bertrand fait à cette occasion les réflexions suivantes :

« Le Musée de Saint-Germain possède quatre autres découvertes analogues provenant :

« 1° Du marais de Dongas, commune de Besné (Loire-Inférieure);

« 2° De Caudos (Landes);

« 3° De Kervazouen en Roudouallec (Morbihan);

« 4° D'une localité des côtes du Finistère dont l'auteur de la découverte n'a pas voulu donner le nom.

« Soit, en comptant la découverte du cap Fréhel, cinq découvertes d'anneaux d'or pur sans aucun ornement. Ces cinq découvertes ont été faites sur les bords de l'Océan. Les bijoux ou lingots recueillis ne sont point des offrandes funéraires. Quelques archéologues ont émis l'opinion que ces anneaux nous représentent la forme sous laquelle se faisait le commerce de l'or en Gaule. Les faits que nous venons de signaler pourraient donner quelque poids à cette conjecture. Le commerce de l'or se serait fait par mer. En tout cas il est à remarquer qu'aucun bijou d'or de travail étrusque ou oriental n'a été signalé, jusqu'ici, dans l'ouest de la Gaule. La découverte la plus occidentale ayant ce caractère est celle du cône d'or du Musée du Louvre, provenant d'Avanton près Poitiers. Les contrées voisines des deux rives de la Saône et du Rhin sont, au contraire, très riches en découvertes de bijoux d'or préromains travaillés avec plus ou moins d'art et dont l'origine étrusque a pu être soutenue avec vraisemblance. Citons les découvertes bien connues d'Allenlüften et d'Anet (Suisse), d'Apremont (Haute-Saône), d'Aspergle près Stuttgart (Wurtemberg), de Châtonnaie près Fribourg (Suisse), de Doerth (Prusse rhénane), de Durckeim (Bavière rhénane), d'Ensisheim (ancien Haut-Rhin), d'Eygenbilsen (Belgique), de Hatten (ancien Bas-Rhin), d'Hundersingen près Riedlingen, aux sources du Danube (Wurtemberg), de Kappel (grand duché de Bade), de Ludwigsburg (Wurtemberg), de Magny-Lambert (Côte-d'Or), de Mercey (Haute-Saône), de Rodenbach (Bavière rhénane), de Savoyeux (Haute-Saône), de Schifferstadt et de Schwarzenbach (Bavière rhénane), de Sainte-Colombe (Côte-d'Or), de Waldalgesheim et de Weisskirchen (Prusse rhénane). Ces découvertes ont toutes été faites sous des *tumulus-tombeaux*, presque toutes au milieu d'un mobilier funéraire de caractère bien déter-



Héliogr. Dujardin Imp. D. Vornet.

TOMBE DE JEHAN CHINTREL
trouvée à Outremécourt (Hte Marne)

miné, fixant la date de la sépulture au second ou troisième siècle au moins avant notre ère. Ces faits ne justifient pas seulement l'assertion de César concernant la richesse et le luxe relatif des populations rhénanes, ils tendent à fortifier de plus en plus la distinction que nous avons établie depuis longtemps entre le caractère des populations de l'ouest et celui des populations de l'est de la Gaule, constituant, pour nous, deux zones distinctes dont l'une, la zone de l'ouest, est restée bien plus longtemps isolée, et l'autre, la zone de l'est, a presque exclusivement pris part aux expéditions des Gaulois en Italie et en Grèce.

M. Voulot, associé correspondant à Épinal (Vosges), donne les détails qui suivent sur une dalle funéraire du musée d'Épinal :

« Le plateau de la Mothe, situé sur les limites des départements de la Haute-Marne et des Vosges, est placé à 190 mètres au-dessus des eaux du Mouzon, et de la voie romaine de Langres à Toul qui le bordent à l'ouest. Tous les villages voisins ont fourni des antiquités romaines. J'ai reconnu une voie antique qui reliait ce point à Sion-Vaudémont d'une part, de l'autre à Bourmont, et, presque au sommet du plateau, j'ai recueilli des tuiles et poteries romaines. Au pied de la côte, à Outremécourt, j'ai trouvé une stèle funéraire romaine et les fragments de la dalle tumulaire qui fait le sujet de cette note. L'une et l'autre figurent aujourd'hui au Musée d'Épinal.

« Dès le XIe siècle des titres mentionnent la Mothe comme un lieu habité. Elle porta successivement les noms de Clermont, château d'Hilairemont, et enfin, depuis le XIVe siècle, la dénomination de la Mothe. L'histoire de cette forteresse, jadis entourée de travaux considérables, dont les habitants faisaient de fréquentes incursions sur les territoires voisins, est à peu près inconnue. Au XVIIe siècle elle soutint plusieurs sièges. En 1634 elle fut attaquée par les Français, bloquée en 1643 et 1644, enfin prise en 1645 par Villeroy, après un siège glorieux de sept mois. C'est alors que, au mépris des conditions accordées par le vainqueur, la ville fut entièrement rasée par ordre de Louis XIV.

« Évidemment la pierre tombale qui nous occupe a dû orner jadis l'église collégiale de la Mothe. Cette pierre a $1^{m}90$ de hauteur ; elle est formée du calcaire fin des carrières de Sorcy. Chose très rare dans notre contrée avant le XVIe siècle, elle représente un personnage sculpté en haut-relief. Un bandeau d'inscription en très beaux caractères descend tout le long de l'amortissement de la paroi gauche. On y lit :

Ci . gist . Jehan . Chintrel . de . Lamothe . qui . trespassa . lan . M . C . C . C . C . et . deux . le . pe(nultième . jor) . doult . Priez . pour . ly.

« Aucun historien ou biographe n'a conservé le souvenir de Jehan Chintrel, et les deux écussons qui se voient sur la stèle, aux côtés de la tête du défunt, ont été martelés à tel point qu'ils ne laissent plus paraître aucune trace des armoiries.

« Le personnage est représenté debout, les mains jointes, dans une attitude de recueillement et de prière. La tête nue, ornée d'une forte chevelure divisée en deux larges bandeaux, porte une fine moustache et une barbe partagée qui allonge encore l'ovale de la face. Les pieds sont appuyés sur un lion dont la présence permet de croire que Jehan Chintrel est mort à la guerre. Encadré d'une ogive trilobée garnie de fins clochetons et de rinceaux élégamment refouillés, le défunt a le haut du corps couvert d'un très court manteau à manches énormes, ouvertes à peine pour le passage de la main. Ce manteau, de coupe très originale, est serré à la taille par une courroie. Les détails sont rendus avec un fini précieux. Le cou est orné d'une fine fraise et l'épée pend au côté gauche. Les brodequins à la poulaine sont lacés sur le devant. »

M. Quicherat fait observer que le château de la Mothe eut à soutenir des attaques au XVe siècle dans la guerre des Écorcheurs. La pierre signalée par M. Voulot lui paraît intéressante par les détails du costume qui est celui des premières années du XVe siècle, détails que l'on voit rarement représentés sur les monuments funéraires ; les personnages y sont ordinairement figurés en armure.

M. l'abbé Julien-Laferrière, associé correspondant à la Rochelle (Charente-Inférieure), communique les estampages et photographies de deux bornes milliaires et l'estampage de bannières, tentes et armoiries remarquées par lui dans une des salles de soubassement de la porte dite des Tours-Neuves à Pons (Charente-Inférieure).

« La première des bornes milliaires est à Chadenac, près Pons ; elle est brisée à son sommet et a été évidée pour servir de sarcophage ; elle a été trouvée dans un cimetière gallo-romain situé sur la même commune, au lieu dit la Chapelle, parmi d'autres tombes en pierre. M. Héron de Villefosse pense qu'elle appartient au règne de Claude, d'après les restes d'inscription qu'on lit dessus :

TRIBVNitia potestate
IMPERATOR XI
COS III DESIGNatus
XXIV/

Cette borne présente une particularité, c'est qu'après le chiffre du mille elle porte le commencement d'une lettre A ou M, *A Mediolano* ou *Mediolanum*, ce qui ferait supposer que le nom d'origine était inscrit après le mille.

Les couvercles des auges du cimetière de la Chapelle ne portent point d'inscriptions, et il a été recueilli des poteries, des vases en verre, une hache en silex et des objets de bronze, une hache, des fibules, des boucles de ceinturon et un grelot affectant la forme d'un gland de chêne ; enfin, une monnaie d'or portant à l'avers autour du personnage ANASTASIVS et au revers VICTORIA AVGVSTA avec la statue de la Victoire à l'exergue A B en dessous S.P.Q.R.

Non loin du cimetière de la Chapelle se trouve une éminence appelée en langue du pays le terrier des *Tubliats*, c'est-à-dire des débris de tuiles. Ce terrier semble rappeler le Monte-Testacio.

L'autre borne milliaire, dont un estampage est produit, appartient à la porte dite de la Chapelle Saint-Gilles, à Pons. On y lit seulement ces deux lettres I N. A ce propos

M. l'abbé Julien-Laferrière, qui avait déjà fourni à M. Lisch un estampage et une photographie de l'inscription dont M. de Lasteyrie a donné le texte intégral dans le *Bulletin* de 1879, p. 287, croit pouvoir compléter la note de ce dernier qui lui semble n'avoir pas spécifié plusieurs points intéressants, comme : 1° la présence, à la porte Saint-Gilles, de deux bornes milliaires parfaitement semblables placées symétriquement de chaque côté de cette porte que Masse, ingénieur des armées du roi, dit être une ancienne porte de ville. Voici, du reste, les propres expressions de cet auteur : « Il y a dans le château... une chapelle au-dessous de laquelle passoit anciennement une porte de ville où aboutissoit une rue qui traversoit le château et arrivoit à l'église paroissiale de Saint-Sauveur [1], qui étoit où sont aujourd'hui les écuries du château [2]. »

2° Le soin avec lequel ces deux bornes ont été conservées à cet endroit dans les travaux successifs des VIIIe, XIIe et XVIIe siècle exécutés par les seigneurs de Pons dont une des prétentions était, comme on le sait, de descendre des Romains par un certain Pontius.

3° Le fait que ces inscriptions sont précisément tournées du côté de l'arrivée des voyageurs et, par suite, en partie masquées maintenant par les constructions surajoutées, fait qui tendrait à prouver d'abord que les bornes sont là à leur place naturelle et primitive, comme j'ai pu le constater, du reste, en faisant dégager leur soubassement qui repose sur la roche vive, et, en second lieu, qu'elles étaient probablement à l'entrée du castrum. Ce dernier point semble prouvé d'ailleurs, d'une part, par le manque d'indication de milles, et, d'autre part, par le langage des anciennes chartes qui mentionnent ce castrum, aussi bien que par les nombreux blocs romains qui se voient encore dans les murs avoisinant la porte Saint-Gilles.

Pour ce qui est de l'estampage des bannières, tentes et

1. Ecclesia Sancti-Salvatoris in castro, *Pouillé du diocèse de Saintes*.

2. Masse, *Mémoire géographique sur partie du Bas-Poitou, pays d'Aunis et Saintonge*. Mss. (1712) 2 in-4°, t. II, f° 86.

armoiries, M. l'abbé Julien-Laferrière suppose que leur dessin en creux est dû à quelque prisonnier ou homme de garde.

Les bannières affectent la forme d'un écu très allongé ; elles sont au repos, plantées devant une tente surmontée d'une fleur de lis. L'une d'elles a sa hampe terminée par le monogramme du Christ entouré d'un nimbe ; sa partie inférieure rappelle les armes des Montmorency, sa partie supérieure est gironnée.

Les armoiries sont celles de la maison de Pons ; seulement l'écu, au lieu de la fasce burelée de cinq pièces d'or et de gueules, ne porte qu'une fasce burelée de quatre pièces. Est-ce un oubli du dessinateur ? On ne saurait le spécifier.

A droite de la tente, également porté par une hampe, figure une sorte d'enseigne ou de fanon de forme quadrangulaire sans indices particuliers.

M. Mowat communique le texte de deux nouvelles inscriptions gauloises en caractères grecs :

La première, découverte à Gargas (Vaucluse), est gravée en une seule ligne sur une pierre qui a 1m50 de hauteur et 0m30 de largeur :

ЄCKЄTΓAIBΛΑΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

M. Mowat, consulté par M. Florian Vallentin qui lui a transmis cette copie, pense qu'elle est défectueuse, mais qu'il est facile de l'interpréter en y introduisant deux légères corrections :

ЄCKЄΓΓΑΙ · ΒΑΛΟΟΥΙΚΟΥΝΙΑΙ

en transcription latine *Escengae Balovicuniae ;* ce serait l'épitaphe d'une Escenga, fille de Balovicunius. *Escenga* donne la forme féminine du nom gaulois *Escingus*, *Excingus*, connu par d'autres inscriptions.

La deuxième inscription, perdue aujourd'hui, existait près de Nîmes, au quartier des Garrigues nommé Cattinié. M. Germer-Durand en a heureusement retrouvé une copie inédite,

de la main de Séguier, et a eu l'obligeance de la signaler à notre confrère :

ЄCKIΓΓO
PЄIΞKO
NΔЄIΛΛЄ
OC

en transcription latine : *Escingorix Condilli filius*. Par une coïncidence curieuse, on reconnaît encore dans la composition du nom Escingorix le nom d'homme Escingus dont il vient d'être question.

M. Mowat présente ensuite les estampages de deux inscriptions examinées par lui au musée de Picardie, à Amiens.

Il lit ainsi la première :

VAL·ZVRDIGI ////
DEC A////////////////

Val(erius) Zurdigio, ou peut-être *Zurdigis*, *dec(urio) a(lae)*. Le nom de l'aile de cavalerie auxiliaire dont le titulaire était décurion est complétement oblitéré. L'inscription est surmontée d'un bas-relief représentant un personnage à cheval au pas ; un homme à pied tient le cheval par la bride et porte un casque dans son bras gauche.

La deuxième inscription est ainsi conçue :

VAL·DVRIO
CIRCIT N·CAP
ER VIX AN XXX

Val(erius) Durio, *circit(or) n(umeri) Caper(ensium)*, *vix(it) an(nos) triginta*.

L'inscription est surmontée d'un bas-relief où l'on voit un cavalier galopant à droite et brandissant dans la main droite un objet en forme de baguette arquée.

Les *circitores* étaient des sous-officiers chargés du service de rondes et de patrouilles. Par les mots *numerus Cape-*

rensium, il faut entendre une troupe d'auxiliaires recrutés à Capera, en Lusitanie. Les *Caperenses* sont mentionnés dans plusieurs inscriptions d'Espagne.

Séance du 3 Novembre.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Mémoires de la Société historique du Cher, 3e série, t. II, 1re et 2e livr., in-8°.

Revue de l'art chrétien, 2e série, t. XIII, 1re livr., in-8°.

Revue épigraphique du midi de la France, n° 10, in-8°.

Aubertin (Ch.). *Manuel-lexique des termes français les plus usuels empruntés à l'allemand et à l'anglais*, in-16.

Barthélemy (A. de). *Monnaie gauloise inédite de Luctérius, chef cadurque*, in-8°.

Baye (baron Joseph de). *Quelques documents relatifs à la baronnie de Baye*, in-8°.

Thédenat (l'abbé H.). *Cachets inédits des médecins oculistes Magillius et D. Gallius Sextus*, in-8°.

Travaux.

M. Alex. Bertrand demande la parole et s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société le dessin de deux coupes étrusques d'une rare élégance découvertes dans un tumulus du Wurtemberg, au petit Asperg (*Aspergle*), près Ludwigsburg. L'une de ces coupes est intacte. A l'intérieur une figurine rouge sur fond noir ; sur les bords une guirlande de lierre. A l'extérieur une série de minces feuilles d'or, ornées au repoussé, découpées en palmettes et fixées à diverses hauteurs avec de petites pointes de bronze dont plusieurs ont été retrouvées. La guirlande de la seconde coupe est formée de feuilles de laurier, le fond manque. A l'extérieur, autour des anses, mêmes appliques de feuilles

d'or. J'ai demandé pour le Musée de Saint-Germain un moulage de ces coupes qui m'est promis.

« Ces deux coupes faisaient partie du mobilier funéraire d'une riche sépulture ayant la plus grande analogie avec nos sépultures sous tumulus de la Côte-d'Or et de Haute-Saône. La sépulture d'Aspergle contenait, outre les deux coupes peintes :

« Deux vases en bronze de style étrusque, une amphore et une œnochoé à long bec ;

« Une cuiller en bronze doré à l'aide d'une feuille d'or appliquée sur le métal ;

« Deux extrémités de cornes en fer dorées par le même procédé que la cuiller (le casque d'Amfreville est doré de la même façon) ;

« Un grand nombre de petites appliques d'or paraissant avoir orné un vêtement.

« Le D[r] Lindenschmit me promet de plus amples détails. J'aurai donc occasion de revenir sur cette importante découverte, mais j'ai pensé que je vous en devais la primeur.

« La présence de coupes en terre peintes, de style étrusque ou italo-grec dans des sépultures de l'époque celtique ou gauloise, comme on voudra l'appeler, est donc un fait définitivement acquis à la science.

« Quand, il y a deux ans, vous fut présentée la coupe de Somme-Bionne comme sortant d'une sépulture gauloise de la Marne, la première impression fut celle de l'incrédulité. Aujourd'hui nous connaissons onze vases en terre de même caractère et de provenances analogues, savoir :

« Les coupes de l'Aspergle (Wurtemberg)	2
« Les deux tasses et les deux aryballes de l'Ostenfeld près Strasbourg, Musée de Handshut	4
« La coupe de Rodenbach (Bavière rhénane) . . .	1
« La petite coupe à figure de chouette de Ruckingen (Musée de Hanau)	1
« La coupe de Somme-Bionne (Marne)	1
« L'aryballe de Tægersweiler (Musée de Rosgarten, à Constance).	1
	10

« Auxquels il faut ajouter le vase du Musée grand-ducal de Carlsruhe, ancienne collection Thiersh, dont vous a entretenus M. le baron de Witte.

« Soit onze vases de formes diverses. Le Dr Lindenschmit me dit connaître d'autres vases semblables découverts au nord des Alpes.

« Il y a là un témoignage fort curieux des rapports de la Gaule avec la Grèce et l'Italie au deuxième ou troisième siècle avant notre ère. Je dis la Gaule, car il me paraît incontestable que la Gaule, à cette époque, dépassait le Rhin et que les populations celtiques ou gauloises, comme on voudra, occupaient la Hesse, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la Bavière et une grande partie de la Bohême. »

M. Rayet fait remarquer que le style et les ornements des deux coupes sont ceux des vases peints de la Campanie vers le milieu du IIIe siècle ; mais l'applique de lames d'or sur un vase de terre est sans exemple en Grèce et en Italie ; c'est sans doute un ornement ajouté par les Gaulois ou les Germains en la possession de qui ces coupes étaient venues.

M. Carapanos, associé correspondant, demande à M. Bertrand s'il croit devoir placer au troisième ou même au quatrième siècle avant J.-C. la plus haute limite des relations qui ont pu exister entre les peuples du nord et ceux de la Grèce et de l'Italie. Pour lui, il a vu au Musée de Saint-Germain, et aussi en Grèce, des agrafes de même caractère qui paraissent indiquer des rapports beaucoup plus anciens entre la Grèce et les pays du nord de l'Europe.

M. Bertrand accorde que des rapports ont dû exister plus tôt entre ces pays, mais ces rapports étaient plus restreints et les objets qui paraissent appartenir à une époque antérieure au quatrième siècle diffèrent de ceux de ce siècle et du suivant.

M. Courajod présente un petit médaillon en bronze de la renaissance, inconnu des numismatistes auxquels il a eu l'occasion de le montrer. On y voit une tête d'homme dont les cheveux sont ceints d'une bandelette à la manière antique. Les traits ont quelque chose du type oriental, avec

l'empreinte bien marquée de la renaissance du xve ou du xvie siècle. Le médaillon n'a pas de revers. Notre confrère est tenté d'y voir une étude librement faite d'après l'antique par un des artistes qui ont gravé des médailles à cette époque. Cette opinion est appuyée par M. Müntz, qui rappelle les études faites d'après des médailles antiques par Ghiberti et d'autres artistes contemporains.

M. l'abbé Thédenat, associé correspondant à Juilly (Seine-et-Marne), communique un cachet d'oculiste trouvé à Reims. Ses dimensions sont de 45^{mm} en largeur et en hauteur, de 7 en épaisseur. On ne remarque sur les plats aucune trace du burin ; une seule tranche est gravée :

FEROCISCROCODES
ADVETERESCICATR

Ligne 1, le D et le E de *crocodes* sont liés.

Ligne 2, le E et le R de *veteres*, le T et le R de *cicatr.* sont liés.

Ce cachet se lit : *Ferocis crocodes ad veteres cicatr(ices)*, collyre au safran de Ferox contre les cicatrices invétérées.

Le nom Ferox est déjà connu par un cachet trouvé dans la Saône (Grotefend 29$^{b.}$).

FEROCISANICETVM
ADASPRITVDIN

Le collyre *crocodes* et l'affection désignée par les mots *veteres cicatrices* sont connus par un bon nombre de cachets.

M. Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, répond en ces termes aux observations faites, dans la séance précédente, par M. Nihon, de Liège, sur la valeur de certains termes employés dans la charte de Frairie de Valenciennes :

« Préoccupé de l'objet principal de mon mémoire, qui était de prouver que la charte de notre Halle basse est l'œuvre successive du temps, j'ai peut-être glissé trop vite

sur certains points où un peu de critique verbale eût pu jeter quelque lumière : c'est une raison pour moi de remercier le savant linguiste de Liège d'avoir appelé l'attention sur plusieurs passages que je vais revoir avec lui.

« §§ XXIX et XXXII. Je n'ai aucune objection à faire au sujet de *devens*, *devint*, *d'vint* dans le sens de *dedans*, que j'avais du reste indiqué. J'en dis autant de *haittié* avec l'acception de *bien portant*. Toutefois je me sépare de mon érudit contradicteur quant au sens qu'il donne, à propos de ce dernier, à tout le passage : « l'article 32, dit-il, prive du « breuvage ceux *qui restent* en ville sans une excuse de « maladie ou d'occupation. »

« Du moment où nous ne pouvons laisser au mot *haittié* le sens de *attardé, retenu*, il ne peut plus être question de frères qui *restent en ville*, et il faut, avec l'élément nouveau *dispos*, *bien portant*, trouver une autre traduction.

« A mes yeux, le sens du passage ressort nettement du contexte et de la seconde moitié de l'article : « Si, après « avoir reçu sa boisson (à domicile), il vient boire ensuite « et s'asseoir avec les frères, il donnera, etc. » Et je ne crois pas me tromper en disant que la première moitié du susdit article interdit à tout homme bien portant *de se faire apporter sa boisson chez lui*, à moins qu'il n'y soit retenu par un motif légitime, etc. — Sauf quelques cas réservés, et conformément aux principes de la ghilde, la boisson commune ne devait être bue qu'en commun et par les frères réunis (cf. §§ XXVII, XLVII, LVI et surtout LXVI).

« § XXXIV. M. Nihon propose de lire *hausseur* au lieu de *hanseur*, ce qui amènerait ce sens : « Quiconque aura com-« pagnie avec un *enchérisseur*, ou voudra le faire entrer « dans notre charité, paiera au prévôt une amende de cinq « sous. »

« Je l'avoue, j'hésite beaucoup à adopter une pareille leçon, car je ne puis croire que, pour le fait si naturel entre marchands d'avoir mis une enchère, le coupable — si coupable il y a — ait exposé à une amende celui qui le fréquentait et se soit vu lui-même frappé d'une exclusion perpétuelle pour le cas où il aurait voulu entrer dans la société. L'en-

chère était la règle et la loi de leur commerce ; aussi, pour donner plus de vraisemblance au sens qu'il propose, M. Nihon est-il forcé de traduire le mot *hausseur* par une glose tout entière : « un étranger à la confrérie qui lui fait concur-« rence sur les marchés ».

« Je doute que tout ce groupe d'idées tienne naturellement sous le mot *hausseur*, tandis qu'il s'abrite au contraire sans trop de peine derrière le mot *hanseur* comme je l'ai entendu et indiqué en note.

« Du reste, à cette époque où la ghilde prenait partout la forme de société de commerce, *un étranger à la confrérie et qui lui faisait concurrence sur les marchés* devait lui-même faire partie de quelque autre association, et alors, qu'était-il si ce n'est un *hanseur* ? Les hanses datent d'une époque bien ancienne ; celle des eaux de Paris remontait à la domination romaine et elle était définitivement constituée sous Philippe-Auguste. Elle avait des relations avec d'autres hanses, ses voisines, et rien ne nous empêche de croire que notre pays, où le commerce était déjà si florissant, n'en eût pas autour de lui à cette époque. L'origine de la hanse de Lille est inconnue ; mais le plus ancien document qui en parle est une copie du XIIIe siècle : il constate des relations avec les marchés de Londres et de Bruges ; qui peut prouver que cette hanse n'existait pas bien longtemps auparavant à l'état d'institution qui s'ébauche et se forme ? Qui peut dire que *hanseur* ne désigne pas ici un de nos voisins de Lille, tentant de s'introduire sur notre marché ?

« J'ajoute que la concordance que signale le savant belge entre ce passage et les §§ LX et LXV ne me frappe pas aussi vivement que lui. D'abord, je ne la saisis pas du tout pour le § LX, et quant au § LXV, j'y trouve bien moins un rapprochement à établir qu'une contradiction à signaler.

« En effet, bien que le § LXV ne soit qu'une tête de phrase brusquement interrompue et qui ne laisse rien deviner de ce qui doit suivre, le peu qu'on en voit implique pour les enchérisseurs une protection manifeste, tandis que le § XXXIV les malmène bel et bien. Je trouve en outre difficile d'admettre que des enchères inférieures à 5 sous aient

été interdites[1] : 5 sous étaient, pour le temps, une somme assez ronde, et je ne puis croire que, pour être resté au-dessous de ce chiffre, on eût encouru une amende. Ne suffisait-il pas de la regarder comme non avenue ? Et encore, l'amende, à qui l'infligeait-on ? Il semble, au mouvement de la phrase et avec la leçon de M. Nihon, qu'elle ne peut atteindre que l'enchérisseur... C'est au contraire celui *qui adjuge* qui devait être puni, puisqu'il viole sciemment le règlement qu'il représente.

« Au contraire, avec le sens de *taxer* que Ducange autorise[2], tout s'explique : Un frère chargé de la perception des droits du marché pouvait être tenté de demander aux marchands étrangers 4 sous au lieu de 5, afin d'en attirer un plus grand nombre et recevoir davantage ; mais c'était aussi créer par là, aux autres membres de la frairie vendant les mêmes denrées, une concurrence dangereuse, et, dans ce cas, l'acte imprudent ou coupable du frère qui avait *hansé* au-dessous du taux prescrit méritait bien un châtiment.

« Je vois ici l'origine d'un très antique usage du marché de Valenciennes, où différentes associations de bourgeois, représentés par un syndic, affermaient le droit de percevoir à leur profit certaines redevances prélevées sur différents corps de métiers qui y venaient exposer leurs marchandises :

« De Pierart Caffiel et ses compagnons, pour l'assise des bou-
« lenghiers qu'il ont, par le dit terme, tenut à censse, pour
« monseigneur et pour le ville, au fuer de xv lib tournois le
« mois, pour les III pars, en le partie de le ville, monte
« lxvij lib x s. » (Comptes de Valenciennes, année 1377.)

Les compagnons de la Halle basse admettaient aussi les étrangers au marché, mais ils s'arrangeaient de façon à les empêcher de vendre à plus bas prix qu'eux-mêmes, de là probablement l'article si fâcheusement écourté.

« En résumé, et jusqu'à ce que de nouveaux documents

1. Une virgule s'est glissée à tort après le mot *hansèche* au § LXV. Le lecteur aura vu sans doute que *hansèche* a pour complément direct *aucun hanseur*.

2. Du Cange dit au mot *hansa* : « Pensitatio pro mercibus exsolvi solita. » Gl. — Si *hansa*, *hanse* indique la *taxe* mise sur les marchandises, son dérivé le plus immédiat, *hanser*, a dû tout d'abord signifier, *imposer la taxe*, *taxer*.

touchant la même matière aient éclairé le point contesté, je propose de maintenir les mots *hanseür* et *hansèche* aux §§ XXXIV et LXV. »

M. Quicherat signale un vocable de Mercure gaulois qu'il a remarqué sur un disque d'argent, exposé au Palais de l'Industrie ; ce disque a été trouvé dans l'Aube et appartient à M. Olivier, de Landreville : DEO MER·CLAVARIATI. — M. Mowat fait observer que cette légende a déjà été publiée par M. Ponton d'Amécourt. — M. Héron de Villefosse remarque que le mot *clavariati* pourrait s'appliquer à des soldats ayant reçu la récompense appelée *clavarium*, mais il lui semble peu probable que ces soldats aient été nommés ainsi, sur ce disque, à côté de l'effigie de Mercure, sans autre désignation.

M. Héron de Villefosse présente, d'après une communication faite à la Commission de géographie historique de l'ancienne France, une note trouvée daus les papiers de M. Denis, de Commercy. Déjà, dans la séance du 17 mars dernier, M. Saglio a fait remarquer tout l'intérêt qu'offraient certains manuscrits provenant de cet érudit. Cette nouvelle note est relative à une inscription découverte à Graux, dans les Vosges, et qui a malheureusement été détruite.

Publiée d'abord dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires* (t. V, p. XXIII) d'une manière fort incorrecte, elle a été l'objet des savantes remarques de M. Becker, de Francfort, et de M. Charles Robert (*Sirona*, p. 2).

Voici le texte tel qu'il a été relevé par M. Denis :

APOLLINI·H·SI
RONAC
BITVRIX·IVLI·F

Il est évident qu'il faut rectifier les deux premières lignes et lire :

APOLLINI·ET·SI
RONAE

Cette correction n'est pas douteuse. Le V qui termine la

première ligne, dans les anciennes copies, provient d'un éclat oblique de la pierre à droite du I. La seconde ligne est complète ; il ne faut point y introduire le mot SACRVM, comme on l'a proposé ; et c'est IVLI et non TVLI qu'il faut lire à la 3e ligne. La note de M. Denis constate, en outre, la découverte, au même endroit, d'un bas-relief en pierre sur lequel il reconnaissait Apollon.

Séance du 10 Novembre.

Présidence de M. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, vol. suppl., in-8°.
Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. VII, 5e livr., in-8°.
Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, t. V, in-4°.
Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1880, in-8°.
— *de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXVI, in-8°.
Revue africaine, n° 142, in-8°.
Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Drüztva, godina 1, in-8°.
Bertrand (Alex.). *L'autel de Saintes et les triades gauloises*, in-8°.
Lenormant (François). *La monnaie dans l'antiquité*, in-8°.
Marsy (comte de). *Bibliographie picarde : II, sigillographie*, in-8°.
— *La collection de décorations militaires françaises du Musée d'artillerie*, in-8°.
— *Cueilloir numismatique ;* 2e lettre à M. de Schodt, in-8°.
— *La monographie de la cathédrale de Lyon par M. L. Bégule*, in-8°.
— *La seigneurie d'Houdencourt*, in-8°.
Sambon. *Description des ivoires de la ville de Volterra*, in-8°.

Correspondance.

M. Germer-Durand, architecte du département de la Lozère, présenté par MM. Mowat et l'abbé Duchesne, et M. Claude Girbal, de Girone (Espagne), présenté par MM. de Barthélemy et Héron de Villefosse, demandent leur admission au nombre des associés correspondants. Le président désigne MM. de Barthélemy, Bertrand et Longnon pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres présentés par le premier ; et pour le second, MM. Duplessis, Courajod et Müntz.

Travaux.

Le président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs, je viens vous donner officiellement la triste nouvelle de la perte irréparable que la Société des Antiquaires de France a faite en la personne de M. de Saulcy. Tous, vous avez apprécié la puissante intelligence et l'esprit aimable de notre regretté confrère, et, tous, vous partagez la douleur que cause au monde savant cette mort inattendue. Je me réserve de vous parler plus longuement, à la première séance de janvier, de l'homme éminent que Dieu vient de rappeler à lui. Aujourd'hui, je désire seulement que vos regrets unanimes soient consignés au procès-verbal, et j'ai la conviction d'être ici l'interprète fidèle de la Compagnie.

« J'ai reçu une lettre de M. Guillaume Rey ; permettez-moi de vous en donner lecture : « Monsieur le président, « vous connaissez les liens qui m'attachaient à notre illustre « confrère, M. de Saulcy. Je viens, en conséquence, sollici- « ter l'honneur d'être chargé de la notice nécrologique qui « paraîtra dans nos *Mémoires*, espérant ainsi acquitter une « bien faible part de la dette de reconnaissance que j'ai « contractée vis-à-vis de mon regretté maître. » Je ne puis que m'incliner devant un vœu aussi chaleureusement exprimé, et, au nom de la Société, je charge M. Guillaume Rey de rédiger la notice nécrologique de M. de Saulcy. »

Il est donné lecture de la lettre suivante adressée par M. de Linas, associé correspondant à Arras :

« J'ai reçu une communication que je crois de nature à intéresser la Société des Antiquaires de France.

« M. A. Essenwein, directeur du Musée germanique de Nuremberg, m'écrit qu'il a vu récemment, à Dresde, trois admirables pièces d'orfèvrerie du XIIIe siècle, totalement inconnues : une grande croix renfermant un morceau de la vraie croix; un reliquaire de la Sainte Épine; une couronne.

« La croix a plus d'un mètre de hauteur; le reliquaire, environ 0^{m}60; là se bornent les détails relatifs à ces deux objets, mais M. Essenwein est plus explicite quant au troisième dont la description est accompagnée d'un croquis.

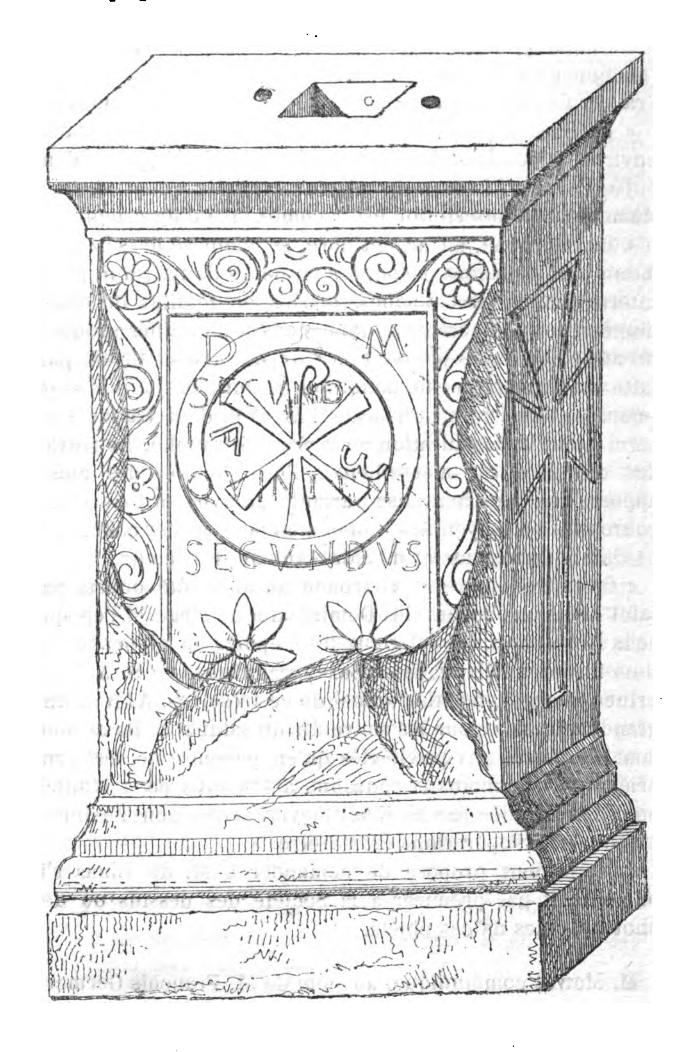
« La couronne, en argent doré, se compose de seize éléments : huit plaques découpées en fleurs de lys; huit anges intermédiaires. Les plaques, ornées de feuilles de chêne ciselées, sont rehaussées de cabochons et d'intailles antiques; les anges, aux ailes pointant en l'air, ont une similitude parfaite avec les statues de métal qui entouraient jadis le sanctuaire de l'ancienne cathédrale d'Arras et dont Lassus s'est servi pour la restauration de la Sainte-Chapelle. Le travail des ciselures est merveilleux; l'introduction des anges apporte une très heureuse variante au type ordinaire des couronnes du moyen âge, notamment au type des couronnes de Sainte-Cunégonde et de Saint-Aubain de Namur.

« Croix, reliquaire et couronne auraient été offerts par saint Louis au couvent des Dominicains de Liège. A l'époque de la Révolution, un religieux les emporta en Allemagne où il en fit don à l'électrice de Saxe, grand'mère de S. A. R. le prince Georges, héritier actuel de ce trésor. S. A. R. a une grande affection pour les souvenirs du saint roi; ils ne sont jamais montrés aux privilégiés qu'en présence de leur propriétaire; néanmoins la couronne a été envoyée à Munich pour être moulée par M. Kreittmeyer, artiste dont l'habileté en ce genre d'opérations est notoire. »

Le président propose de demander à M. de Linas s'il ne pourrait pas procurer à la Société des dessins ou des photographies de ces objets.

M. Mowat communique, au nom de M. François Germer-Durand, architecte départemental à Mende, le dessin d'un

cippe funéraire romain existant dans l'église d'Ispagnac (Lozère) et paraissant avoir été transformé en autel chrétien à une époque ancienne.

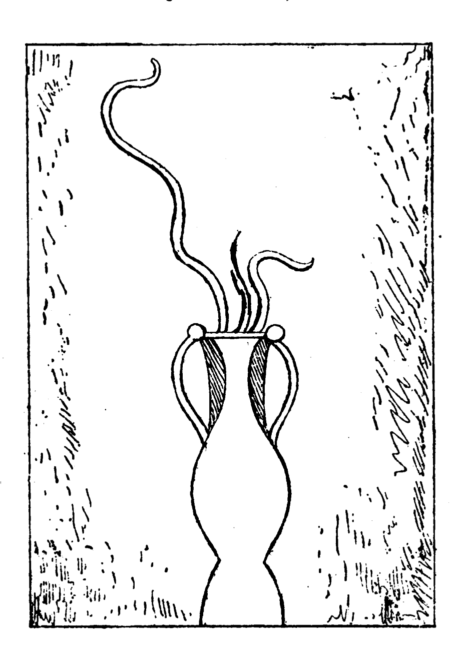


Sur la face principale on distingue les traces d'une épitaphe païenne occupant huit lignes :

D M
SECVND//////
I/////////////////
QVIN///////IN
////ECVNDVS
/////////////////

A la place de cette inscription, imparfaitement effacée, figure un *chrisme* de grandes dimensions, consistant dans le monogramme du Christ accosté de l'*alpha* et de l'*oméga*, et entouré d'un cercle.

Sur chaque face latérale on voit une longue croix latine dont la tête et les bras affectent la forme de la queue d'aronde. Sur la face postérieure, un vase à deux anses



duquel semblent sortir des tiges de plantes flexibles[1]. Dans la partie centrale de la table, un trou rectangulaire a été pratiqué, ainsi que deux petits trous ronds de scellement pour la pierre sacrée. Une disposition semblable se remarque dans le cippe funéraire de *Gemina*, transporté d'Allenc au musée de Mende et signalé à la Société des Antiquaires dans une précédente séance.

M. l'abbé Duchesne rappelle que M. de Rossi a fait connaître d'autres monuments offrant une disposition semblable.

M. Mowat présente ensuite des remarques sur l'état actuel des inscriptions qui accompagnent les bas-reliefs des autels gallo-romains conservés au Musée de Cluny.

Sur la face nord de l'autel n° 3 du catalogue où l'on voit un personnage assénant un coup de massue contre un serpent, Jollois avait lu SIVIER////OS. Aujourd'hui les lettres OS sont entièrement détruites par un éclat de la pierre. Quant aux prétendues lettres IVI, M. Mowat n'y reconnaît autre chose que la partie inférieure d'un M mutilé par le haut et qu'il est facile de restituer d'après le module des lettres voisines. A la suite du R il y a un jambage vertical appartenant à un I ou à un T; il faut donc lire SMERI.... ou SMERT.... Le nom de la divinité aurait donc été formé d'un élément qu'on retrouve dans les noms Smertorix, Smertomara, Smertullus, Smertulitanus, Atismerius, Rosmerta.

Sur la face est de l'autel n° 4, M. Mowat reconnaît très distinctement les lettres ERV au-dessus de la divinité féminine placée à la gauche du Mars casqué. Ces lettres n'ont jamais été signalées ; il avait d'abord cru lire CERVS, pour *Ceres*, nominatif qui aurait été populairement formé sur le modèle du mot *Venus*, d'après l'analogie du génitif *Cererus* comparé à *Venerus*, que l'on trouve dans certaines inscriptions (*Corp. insc. latin.* t. 1, 565, 566, 568, 1183, 1495). Mais

1. Le *vase de fleurs* figure quelquefois sur des monuments funéraires païens. On en peut citer comme exemples le cippe de *Hermantia*, à Nantes (Bizeul, *Des Nannètes*, 2e partie, 1860, p. 296), et celui du jeune *Septentrio*, à Antibes (Edm. Blanc, *Epigraphie antique des Alpes-Maritimes*, n° 70). — R. M.

il préfère restituer les lettres ERV au nom *Minerva,* ce qui fournirait une attribution très convenable pour la divinité désignée par l'inscription malheureusement mutilée.

Quant aux inscriptions de l'autel n° 1, elles ont subi des dégradations d'un caractère particulier ; un mauvais plaisant a changé le nom IOVIS en LOVIS, *Louis*, et un autre a essayé de transformer ESVS en IESVS.

M. Héron de Villefosse entretient la Compagnie des fouilles qui s'exécutent en ce moment à Lillebonne, l'antique *Juliobona* (Seine-Inférieure). Après avoir rappelé que M. Gaillard de Folleville avait publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (1835, t. IX, p. 50 et suiv., pl. I à V) un travail sur des bains romains découverts à Lillebonne, en face du théâtre, dès l'année 1827, notre confrère annonce qu'un ancien agent-voyer, M. Denize, a trouvé récemment de nouveaux thermes antiques dans un terrain qui environne une habitation de la renaissance connue sous le nom de manoir d'Alincourt. La Commission des antiquités de la Seine-Inférieure a pu disposer d'une certaine somme pour la continuation des fouilles ; elle en a confié la surveillance à l'un de ses membres, M. Brianchon, qui a bien voulu accompagner M. Héron de Villefosse dans son excursion à Lillebonne. Un plan dressé à l'instigation de cette Commission fera connaître les dispositions intérieures de l'édifice : elles sont analogues à celles qu'on observe ordinairement dans ces sortes de constructions. Ces thermes étaient considérables ; le bâtiment paraît avoir été divisé en deux parties comprenant d'un côté les bains réservés aux hommes et de l'autre le bain des femmes. L'intérieur était luxueusement décoré, à en juger par la quantité de marbres de différentes couleurs retrouvés dans les déblais et conservés chez M. Duval, receveur municipal. Ces marbres proviennent presque tous de plaques minces ayant servi au revêtement des murs ; on y remarque aussi de nombreux fragments découpés en forme de réglettes, qui étaient employés pour faire les encadrements. Un pilastre d'applique, en marbre, avec chapiteau corinthien, a été retrouvé presque en entier. Un monument

céramique très intéressant a été recueilli dans une des chambres ; mais il est malheureusement brisé. C'est un vase, à couverte rouge, et à reliefs, sorti de la même fabrique que le beau vase trouvé au Havre, en 1869, et de même forme. Il est décoré de deux figures : d'un côté *Apollon* assis, de l'autre *Bacchus* également assis. Le style de ces deux figures est fort remarquable. Les sujets ont été moulés à part, puis appliqués sur la panse du vase ; la décoration de feuillage qui règne entre les figures a été exécutée à la barbotine. Le musée de Rouen possède quelques spécimens de cette fabrication : on en a également rencontré dans les fouilles du temple de Mercure au Puy de Dôme, et à Lezoux. Elle se distingue tout à fait de la fabrication ordinaire des vases rouges à reliefs qui sont moulés d'une seule pièce.

D'autres fouilles exécutées dans une partie de la ville antique un peu éloignée du centre actuel, au bas de la colline que surmonte le château de Folleville, ont amené la découverte d'une sorte de *cella* carrée. On y a constaté les traces d'une mosaïque complètement détruite et, au milieu des débris de tous genres ramenés à la surface du sol, on a recueilli un fragment de colonne orné de bas-reliefs. Malheureusement ce fragment est trop mutilé pour laisser voir d'une façon complète toute la scène représentée. Mais il en reste assez pour reconnaître que le sculpteur avait emprunté son sujet à l'*Iphygénie en Tauride*, d'Euripide [1]. C'est l'instant où Oreste, arrivé dans la Chersonèse Taurique, est assailli à coups de pierres par les féroces habitants de cette contrée. Il se défend contre eux à l'aide de son épée. La scène se passe devant la statue de Diane à laquelle ces barbares immolaient les étrangers poussés vers leurs rivages. Il n'est pas inutile de rappeler qu'on a découvert à Lillebonne, en 1870, une merveilleuse mosaïque dont un des principaux sujets représente un sacrifice à Diane, offert avant le départ pour la chasse. Cette mosaïque a été récemment achetée par une dame étrangère et enlevée du pays pour une destination inconnue. Quoique la colonne et la mosaïque n'aient aucun

1. Vers 260 à 340, le récit du berger racontant le débarquement d'Oreste.

rapport entre elles ni par les scènes représentées, ni par les édifices dont elles faisaient partie, la présence de Diane sur les deux monuments peut amener à penser que la déesse était en honneur à Juliobona. Il est bon de dire également que M. Moutier-Huet, propriétaire au Mesnil-sous-Lillebonne, possède dans son jardin des morceaux de colonnes sculptées qui pourraient bien avoir la même origine que le fragment découvert au bas de la côte de Saint-Jean de Folleville. L'un d'eux mesure 0m50 de diamètre; on y reconnaît un personnage assis. Le musée de Rouen conserve aussi trois fragments de colonnes avec bas-reliefs découverts à Lillebonne. Il appartient à la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure d'examiner tous ces morceaux, de les mesurer, de les rapprocher s'il y a lieu les uns des autres et de les décrire. C'est ce qu'elle fera sans doute en publiant l'intéressant bas-relief relatif à l'histoire d'Oreste. Là, comme sur les vases d'argent du trésor de Berthouville, les archéologues normands seront heureux de retrouver un sujet emprunté à l'histoire des temps héroïques de la Grèce.

Près du manoir d'Allonville on a découvert également quelques sépultures qui paraissent appartenir à la période franque.

M. Heuzey montre à la Société plusieurs vases d'une haute antiquité récemment acquis par le Musée du Louvre. Ces vases, qui proviennent de l'île de Rhodes, sont analogues à d'autres que le Dr Schliemann a trouvés à Mycènes et M. Salzmann à Ialissos. Une coupe à deux courtes anses, montée sur un très haut pied, type très ancien de la *kylix*, est décorée de ces sortes de ramifications que l'on voit sur les vases de Mycènes et dans lesquelles on a voulu reconnaître des animaux ou des plantes de mer. Une autre coupe, à peu près semblable de forme, est décorée d'une sorte de fleuron à trois pétales largement développées. Enfin un cornet, sorte de *kéras* ou de *rhyton*, tel qu'on en voit sur certains monuments égyptiens entre les mains de personnages désignés comme venant de l'Archipel, a pour ornement la peinture d'un poulpe à huit tentacules. Ce dernier vase,

d'une fabrication plus perfectionnée que les précédents, se rapproche tout à fait des ouvrages de la céramique grecque archaïque.

M. Mazard, associé correspondant, demande ce que sont devenus les vases rapportés par M. Fouqué de sa mission à Santorin. M. Perrot répond que plusieurs, donnés par ce savant à M. de Luynes, professeur au Conservatoire des arts et métiers, sont actuellement dans cet établissement. M. Rayet en a vu d'autres qui sont restés à l'École française d'Athènes. Enfin M. Heuzey montre une œnochoé à long bec donnée par M. Fouqué au Musée du Louvre.

M. d'Arbois de Jubainville signale plusieurs textes irlandais relatifs à l'usage celtique d'enterrer les guerriers avec leurs armes. Il en rapproche un passage d'Aristote et un autre de Nicolas de Damas cité par M. Müllenhof (*Deutsche Alterthumskunde*) qui se rapporte aux Celtes établis aux embouchures du Rhin et les montre, au moment d'être atteints par l'inondation, revêtant leur costume de guerre afin d'être ensevelis armés dans les flots.

Séance du 17 Novembre.

Présidence de M. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, 3e série, t. V, in-8°.

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, in-8°.

Catalogo della collezione Rossi, di Roma, monete di zecche italiane medioevali e moderne, in-8°.

Duchesne (l'abbé). *La question de la Pâque au concile de Nicée*, in-8°.

Gaidoz (Henri). *La religion gauloise et le gui de chêne*, in-8°.

Hirschfeld (Otto). *Contribution à l'histoire du droit latin*, traduit par l'abbé Thédenat, in-8°.

Janvier (A.). *Petite histoire de Picardie ; simples récits*, in-4°.

Marsy (comte de). *Congrès archéologique d'Arras*, in-8°.

Travaux.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Frédéric Moreau, associé correspondant à Fère-en-Tardenois, rend compte des résultats des fouilles exécutées par lui à Breny (Aisne); les fouilles ont permis d'explorer 210 sépultures gallo-romaines dont 60 à incinérations; 1300 sépultures franques, soit en pleine terre, soit en cercueils de bois, de pierre ou de plâtre; 150 sépultures mérovingiennes. Ces 1650 tombes ont fourni 1400 objets différents comprenant 600 pièces de céramique ou verrerie, 470 objets en bronze et 330 en fer; de plus 1000 silex travaillés. Les nombreuses monnaies recueillies principalement dans les tombes à incinérations sont de Domitien, Néron, Trajan, Hadrien, Antonin, les deux Faustine, Probus, Dioclétien, Constance, Constantin Ier, Magnence, Gratien, Théodose et Honorius. Dans une tombe franque, en pierre, on a trouvé, munie d'une bélière, une pièce gauloise en bronze au type du guerrier tenant une lance et un torques, pièce si commune en Champagne et particulièrement dans l'oppidum du Camp de la Cheppe.

« La nécropole de Breny, dit M. F. Moreau, est placée sur une petite éminence naturelle, au lieu dit le Meurtois. Les terrains explorés cette année comprennent 50 ares environ. Nous y avons trouvé les diverses populations parfaitement séparées les unes des autres. Ainsi le cimetière gallo-romain occupait un espace de 11 ares, dans lesquels les incinérations et les sépultures étaient confondues. Ces dernières, placées en ordre, alignées pour ainsi dire les unes à côté des autres, étaient orientées les pieds tournés vers le nord. On rencontrait les incinérations à 0m60 du sol, mais il fallait aller trouver les sépultures à une profondeur de plus de 2 mètres. Elles étaient généralement formées de cercueils en bois fort épais, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par la longueur des clous qui dépasse 0m10. Les vases étaient ordinairement placés aux pieds, au nombre de trois. Nous y avons recueilli plus de 200 vases gallo-romains, élégants, de formes très variées, en terre rouge, blanche et grise, et plus de 100 vases

et urnes en verre et en bronze, dont plusieurs de grande dimension.

« Nous avons cru pouvoir classer isolément l'époque franque, qui occupait séparément près de 30 ares. Ses sépultures y étaient alignées, les pieds vers le levant, à une profondeur de 1 mètre environ, le plus grand nombre en pleine terre, quelques-unes dans des cercueils en plâtre, et certain nombre dans des bacs en pierre. Si nous désignons cette partie de la nécropole comme spécialement franque, c'est parce que le mobilier funéraire qu'elle renfermait nous a paru différer essentiellement de celui qui caractérise ordinairement l'époque mérovingienne ; en effet la céramique y est moins grossière, plus soignée, et certains vases semblent même être des imitations imparfaites du gallo-romain. Mais ce qui nous a surtout frappé, en fait d'armes, c'est la présence, presque exclusive, de francisques et de haches, au nombre de 40, accompagnées de framées, de flèches, de javelots, de umbos, en un mot de toutes armes portées à la main.

« Nous avons été surpris de l'absence complète du scramasaxe et de ces fortes boucles et plaques qui le fixaient à la ceinture et qui sont si communes à l'époque mérovingienne. Les ornements, les bijoux diffèrent aussi de formes. Nous avons donc cru opportun de faire cette observation, d'autant plus, qu'arrivé maintenant à une autre partie de la nécropole, nous nous trouvons en présence de sépultures qui rappellent positivement l'époque mérovingienne, avec ses boucles, ses plaques et ses scramasaxes : nous en avons déjà visité 140, mais le mauvais temps nous a fait interrompre les travaux de cette campagne. Il ne nous est pas possible de déterminer l'étendue de la nécropole de Breny, et cependant il nous est permis d'espérer une suite à nos fouilles pour l'exercice 1881.

« L'époque gauloise pré-romaine ne s'est encore révélée que par de nombreux fragments de poterie indiscutables. »

M. R. de Lasteyrie annonce que la démarche faite au nom de la Société par son Président auprès de M. le ministre des

travaux publics, afin de sauver, s'il en était temps encore, la tour du Vert-Bois, reste de l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs, menacée de disparaître dans les constructions du Conservatoire des arts et métiers, a fait remettre à l'étude cette question qui paraissait définitivement jugée. La Commission des monuments historiques avait essayé inutilement d'intervenir. Une sous-commission avait visité les lieux et avait renoncé à obtenir la conservation de la tour, à cause de l'avancement des travaux. Mais les réclamations soulevées dans le public et la démarche de la Société des Antiquaires ont eu plus de succès. Un nouveau plan, dans lequel la tour sera conservée, a été présenté par l'architecte, et tout donne lieu de croire que ce plan sera finalement adopté.

M. Gaidoz demande la parole et s'exprime en ces termes :

« A l'occasion de l'autel de Saintes, notre confrère M. Bertrand a formé une liste très intéressante de l'un des types les plus curieux de la mythologie gauloise. A ce propos, je crois utile de signaler un monument qui a échappé aux recherches de notre confrère et qui me paraît important à plusieurs titres. Le sujet traité sur ce monument se rattache au dieu qui occupe le centre du bas-relief de Reims, et qui, vous vous le rappelez, est un dieu cornu, assis à l'orientale et tenant sur ses genoux une sorte d'outre d'où paraissent s'échapper des grains. A ses pieds se tiennent un cerf et un bœuf affrontés : entre ces deux animaux coule de l'outre du dieu le flot de ce qui paraît être des grains.

« Le monument dont vous allez voir un dessin nous représente les mêmes symboles, mais sous une forme différente. Il a été découvert en 1862, à Niedercorn, dans le grand-duché de Luxembourg, et donné à la « Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg », société avec laquelle notre Compagnie correspond. Une représentation de ce monument a été donnée dans la *Publication* de cette Société, t. XVIII (année 1862), pl. 5, fig. 7 (cf. dans le volume lui-même p. XXXI et p. 104-5).

« C'est une pierre de $1^{m}20$ de hauteur, large de $0^{m}80$ et

épaisse de 0^m40. La pierre forme sur toute sa hauteur une niche en demi-relief. Les figures ont malheureusement été mutilées et la gravure que nous avons sous les yeux ne donne pas partout une représentation bien nette. On voit une figure mutilée, debout, homme ou femme, on ne saurait le dire avec assurance, mais à la coiffure et à l'allure générale du personnage nous croyons pourtant reconnaître une femme : les savants de Luxembourg y ont vu un homme. Le dieu ou la déesse tient de la main gauche une corne d'abondance ; la main est brisée, mais la corne d'abondance est intacte. Il est difficile de dire ce que faisait la main droite. Mais en bas, à droite du personnage, apparaissent les deux animaux, héros du bas-relief de Reims. Au-dessus d'une sorte de coffre ou d'auge on voit une tête de cerf à figure humaine : de sa bouche s'échappent, pour tomber dans le coffre ou l'auge, de petits objets ronds en forme de monnaies. A côté de la tête du cerf paraît la tête d'un autre animal de forme assez confuse, où les savants luxembourgeois (qui ont décrit le monument d'après nature) voient une tête de taureau.

« Nous avons donc là une variante du mythe de Reims qui lui-même appartient à la série étudiée par M. Bertrand. Cette variante est importante à plusieurs égards. Ce monument d'abord montre que la divinité en question ne formait pas nécessairement partie d'un groupe ternaire, puisqu'ici nous la trouvons seule. Ensuite il nous présente la divinité debout, ce qui prouve que l'attitude assise à l'orientale ne faisait pas nécessairement partie du type divin. Enfin nous retrouvons là, dans le nord de la Gaule, un dieu que nous ne connaissions jusqu'ici que dans le centre. Nous pouvons en conclure qu'il ne s'agit pas là d'un dieu topique ni régional, mais que le dieu à cornes était chez nos ancêtres un dieu vraiment national. »

M. Héron de Villefosse signale un monument qui rentre dans la même série ; ce monument, conservé à La Guerche (Cher), chez M. Roubet, ancien juge de paix, représente un personnage assis, tenant de la main droite un sac d'où s'échappent des graines ou des monnaies et de la gauche une sorte de gâteau ; la tête manque.

M. Mowat sait qu'il existe au Musée d'Amiens une figure en bronze d'Apollon, coiffé du pétase, tenant un poisson, qui pourrait être rapproché du Mercure barbu, accompagné d'un serpent à tête de bélier, dont M. Bertrand a indiqué des exemples. Quant à l'attitude boudhique constatée dans la plupart des types de la divinité en question, M. Mowat rappelle une monnaie gauloise, commune en Champagne, ainsi qu'une monnaie de Bactriane remontant à l'an 125 environ avant l'ère chrétienne.

M. de Barthélemy fait observer que M. Héron de Villefosse a déjà signalé le type de la monnaie gauloise qui vient d'être présentée et qui, par sa date, est très voisine du commencement de l'ère chrétienne ; il lui paraît difficile d'admettre qu'une monnaie frappée dans l'extrême Orient ait pu être imitée dans la Gaule orientale alors qu'entre le type primitif et l'imitation supposée on ne trouve aucun intermédiaire ; il ne voit pas encore que l'on ait fourni de preuves convaincantes que les figures accroupies signalées en Gaule soient venues de l'Orient.

M. Héron de Villefosse rappelle la statue de Velaux, trouvée près de Marseille, dont le style se rapproche du type de la monnaie bactrienne plus que celui des autres figures. A cette occasion il fait observer que les dessins de cette statue, déjà publiés, sont peu exacts et qu'il se propose d'en faire le sujet d'une étude, destinée à la Revue archéologique qui sera accompagnée d'une reproduction fidèle.

M. Gaidoz fait remarquer qu'une image du Boudha, assise suivant le type traditionnel de ce dieu, figure sur une monnaie de Kanishka, roi indo-scythe du commencement de l'ère chrétienne, et présente quelques observations sur les rapports de l'Inde ancienne avec le monde classique.

M. Mowat, à propos d'un passage de la communication de M. Bertrand, rappelle que M. Henri Martin a signalé un monument sur lequel est représenté un dieu quadricéphale ; lui-même avait proposé, il y a quelques années, de considérer certaines divinités à trois têtes apparentes, comme en ayant en réalité quatre, celle-ci étant cachée derrière celle qui présente la face, à l'instar du Janus Quadrifons figuré aussi avec trois têtes.

M. Héron de Villefosse fait observer qu'il faut toujours se défier des statuettes hindoues qu'on prétend avoir été trouvées en Gaule et, à ce propos, il signale comme suspectes les figurines de bronze gravées dans l'*Album du Nivernais* et indiquées comme provenant d'Entrains (Nièvre).

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« A la dernière séance de la Société, M. Mowat a présenté, au nom de M. François Germer-Durand, le dessin d'un autel carré antique qui, après avoir reçu une inscription païenne, avait été transformé par les chrétiens et orné du monogramme du Christ. Ce monument, provenant d'Ispignac (Lozère), a été utilisé comme autel chrétien, et le trou carré qu'il porte à la partie supérieure ne peut être que la cavité destinée à renfermer les reliques au-dessus desquelles doivent être célébrés les saints mystères.

« Je mets sous les yeux de mes confrères le dessin d'une table d'autel, carrée, trouvée en Afrique, qui porte également au centre une cavité. C'est le *loculus* des reliques. Cette table d'autel n'offrirait qu'un intérêt secondaire si elle n'était pas accompagnée d'une inscription gravée sur la tranche même de l'autel et qui apprend le nom du saint[1] honoré dans la basilique près de laquelle elle a été découverte. C'est saint Montanus, martyrisé à Carthage avec ses compagnons, en 259. Le récit de la passion de ce saint se trouve dans les *Acta sincera*, de dom Ruinart[2]. Dans l'église de Carthage on célébrait sa fête et celle de ses comartyrs le 23 mai (X des kalendes de juin)[3]. Au sujet de cette inscription, *Memoria sa(n)cti Montani*, je n'ai pas besoin de

1. M. le commandeur de Rossi a déjà parlé de cette inscription (*Bullettino di archeol. christ.*, 1880, p. 74, tav. IV) d'après la publication de M. de Bosredon (*Mém. de la Soc. arch. de Constantine*, t. XIX, p. 22). Malgré quelques petits détails oubliés dans le dessin, l'éminent archéologue a reconnu qu'il s'agissait ici de *saint Montanus* et non pas de *Vactimontanus*, comme on l'avait proposé.

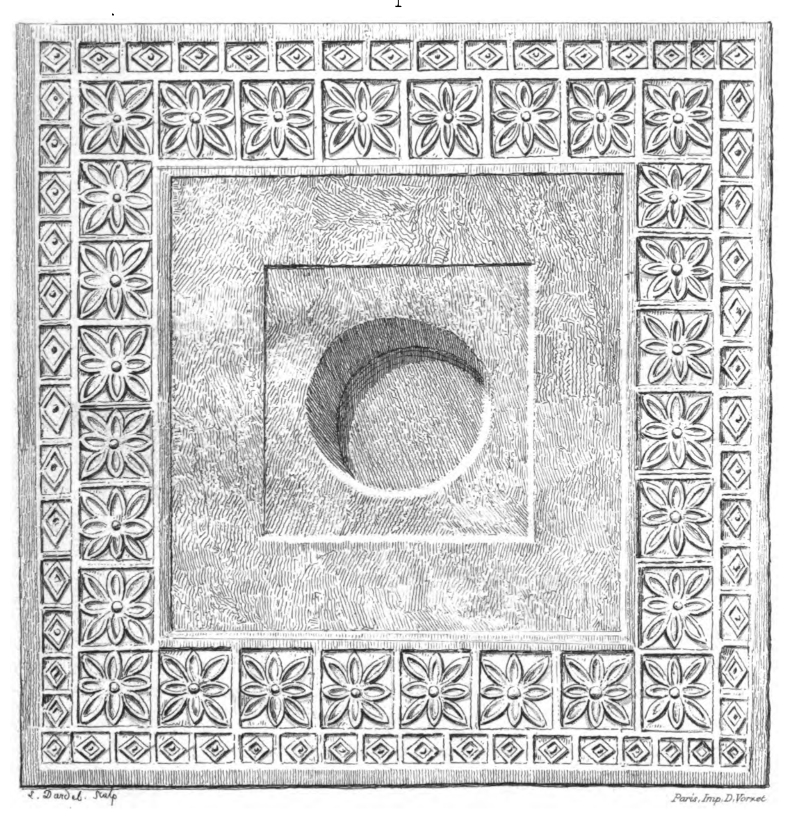
2. Édition de 1689, p. 233 et suiv.; cf. Morcelli, *Africa christiana*, t. II, p. 153 et suiv.

3. Voir le *Kalendarium Carthaginiense* inséré à la suite des *Acta sincera*; cf. Morcelli, *Africa christiana*, t. II, p. 368.

2

MEMORIA
SĀCTIMO
NTANI

1



L. Dardel, Sculp. Paris, Imp. D. Vorret.

AVTEL DE LA BASILIQVE DE SAINT MONTANVS.

(Cercle de Tébessa, Algérie)

rappeler la lumineuse dissertation de M. de Rossi sur les *memoriae*, dissertation dans laquelle l'illustre savant a prouvé que les chrétiens d'Afrique non seulement appelaient *memoriae* les tombeaux des martyrs avec l'autel établi au-dessus, mais qu'ils appliquaient plus spécialement ce titre au *loculus* des reliques[1]. Nous avons ici un exemple frappant de cet usage.

« Le premier dessin (n° 1) montre la disposition et l'ornementation de la dalle carrée qui formait le dessus de l'autel. Cette dalle mesure 1 mètre sur chacun de ses côtés ; elle est reproduite sur la planche ci-jointe au dixième de sa grandeur réelle ; elle a $0^{m}24$ d'épaisseur. Le trou rond, au centre de la pierre, a $0^{m}09$ de profondeur et $0^{m}25$ de diamètre. Le couvercle carré, qui fermait ce loculus et qui n'a pas été retrouvé, avait $0^{m}35$ de longueur sur chaque côté ; l'épaisseur de la feuillure est de $0^{m}05$.

« Le second dessin (n° 2) reproduit très fidèlement la face antérieure de l'autel, avec le monogramme du Christ, les deux palmes et les deux cartels. Le cartel de gauche ne porte pas d'inscription : il aurait été sans doute utilisé si la basilique avait possédé d'autres reliques et les avait placées à côté de celles de saint Montanus. Je croirais cependant plus volontiers que les injures du temps et des éléments ont fait disparaître l'inscription de ce cartel, car lorsque j'ai fait déterrer la table d'autel, elle était posée de champ et la partie gauche apparaissait exposée à l'air. Tout le monogramme, et la partie droite, était enfoui et par conséquent préservé ; le cartel de gauche semblait usé par l'humidité et le frottement. Cet autel est en pierre très friable, sorte de calcaire qui se délite par lames comme de l'ardoise.

« La ruine où j'ai découvert ce précieux monument est située au sud de Tébessa, sur la route de Négrine, au nord du Djebel-Fouâ. On la nomme l'Henchir-el-Begueus. La basilique où se trouvait cet autel est encore très reconnaissable. Elle forme un quadrilatère fortifié, entouré

1. *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édition française, 1877, p. 109 et suiv.; 1878, p. 15 et suiv.

de fossés; au milieu se dresse une grande arcade très minutieusement décorée, à la façon byzantine, de rosaces, de bandes de petits losanges, de branches de vigne finement enroulées, et supportée par deux chapiteaux corinthiens. Cette arcade est ornée d'un monogramme inscrit dans une couronne. La table d'autel gisait à moitié enterrée, à quelque distance en dehors de la basilique. Sur un petit mamelon voisin j'ai trouvé beaucoup de sculptures byzantines qui proviennent du même monument : un assez intéressant monogramme du Christ, un fragment d'arc de voûte sur lequel on remarque des lapins se jouant dans des feuillages, de nombreux chapiteaux et des consoles décorées de longues feuilles en éventail formant coquille. Ces grandes feuilles sont disposées chacune dans un compartiment carré; chaque console est ornée sur le côté de quatre compartiments disposés en croix et entourés d'un cadre d'oves. On retrouve cette disposition à la basilique de Tébessa, mais l'exécution des sculptures de l'Henchir-el-Begueus est beaucoup moins fine.

« Voici une petite inscription funéraire que j'ai relevée dans la même ruine, sur une tombe en forme de caisson, comme on en rencontre tant en Numidie, particulièrement à Lambèse et à Tébessa :

D M S
THEODOTVS
VIXIT ANN
$\overline{II}$ DIEBVS XXIX
FECIT AVGEN
DVS FILIO

D(iis) M(anibus) s(acrum). Theodotus vixit ann(is) duobus, diebus viginti novem. Fecit Augendus filio. »

Séance du 1er Décembre.

Présidence de M. Ed. AUBERT, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Diana, n° 8, août-nov. 1880, in-8°.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, n° 105, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, juillet à sept. 1880, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1880, n° 3, in-8°.
The numismatic and antiquarian Society of Philadelphia, *Act and Bull.*, in-8°.
Transactions of the historic Society of Lancashire and Cheshire, t. XXXII, in-8°.
Duplessis (G.). *Inventaire de la collection d'estampes relatives à l'histoire de France léguée en 1863 à la Bibliothèque nationale*, t. III, 1re partie, in-8°.
Heuzey (Léon). *Les figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, 3e livr., in-4°.
Leblant (Edm.). *Discours prononcé aux funérailles de M. de Saulcy le 6 nov.* 1880, in-4°.
Rayet. *Monuments de l'art antique*, 1re livr., in-f°.
Schlumberger (G.). *Monuments numismatiques et sphragistiques du moyen âge byzantin*, in-8°.
Thédenat (l'abbé). *Note sur deux inscriptions fausses*, in-8°.
Vallentin (Florian). *La voie d'Agrippa*, in-8°.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du bureau et des commissions de la Société pendant l'année 1881. Sont élus :

Président, M. Aug. Prost.
1er *vice-président*, M. G. Perrot.
2e *vice-président*, M. G. Duplessis.
Secrétaire, M. G. Schlumberger.
Secrétaire-adjoint, M. Rayet.
Trésorier, M. Ed. Aubert.
Bibliothécaire-archiviste, M. Aug. Longnon.

M. Saglio est nommé membre de la Commission des fonds et M. de Barthélemy membre de la Commission des impressions.

M. Courajod lit un rapport favorable au nom de la Com-

mission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Girbal, de Girone (Espagne); on passe au scrutin et M. Girbal ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président le proclame associé correspondant étranger.

Travaux.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau deux statuettes en bronze représentant toutes deux Jupiter tenant de la main gauche *une roue à 6 rayons*. L'une de ces statuettes a été découverte, en 1774, au Châtelet, près Saint-Dizier (Haute-Marne); elle appartient au musée du Louvre. La seconde a été trouvée, en 1872, à Landouzy-la-Ville (Aisne). Il rappelle ensuite que plusieurs autels votifs découverts en Bretagne et en Gaule, mais plus particulièrement dans la région de Nîmes, présentent, au-dessous ou à côté de l'inscription en l'honneur de Jupiter, une roue semblable à celle que portent les deux statuettes. Une statue de Jupiter découverte à Vaison est accompagnée du même attribut. Ces roues ont un nombre variable de rayons; elles sont de tous points semblables à ces petites roues d'or, d'argent, de bronze ou de plomb qu'on recueille fréquemment en Gaule, surtout dans l'est, et qu'on désigne sous le nom de *rouelles*. On en a trouvé un grand nombre au Châtelet, à Naix et à Boviolles, par exemple. Il est convaincu que ces petites roues ne sont autre chose que la représentation isolée du symbole dont sont accompagnées les figures de Jupiter et dont les inscriptions en l'honneur de ce dieu sont ornées; il leur attribue par conséquent un caractère religieux.

M. Mowat fait observer qu'une inscription recueillie par Muratori, comme venant de Laval, est terminée par le mot inintelligible EOTA; le sens devient clair si on veut bien se rendre compte de la manière dont cette inscription est entrée dans le livre du savant épigraphiste. C'est sans doute une note manuscrite portant le mot *rota* qui, mal copiée, a été imprimée comme étant en toutes lettres dans l'inscription; le mot *rota* indiquait ici le dessin d'une roue semblable à celles dont vient de parler M. Héron de Villefosse.

Séance du 8 Décembre.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique, 3e série des annales ; 2e partie, 1877-1880, in-8°.

— *de la Société scientifique de la Corrèze*, t. II, juillet-sept. 1880, in-8°.

Neues hansitzischer Magazin, in-12.

Revue africaine, n° 143, in-8°.

Bigi (Quirino). *Della vita e delle opere certe ed incerte di Antonio Allegri detto il Correggio*. Modena, 1880, in-8°.

Deschamps de Pas (L.). *L'enceinte fortifiée de Saint-Omer, d'après un document de* 1341, in-8°.

— *Quelques souvenirs de l'abbaye d'Ardres*, in-8°.

Girbal (Enrique-Claudio). *La Rosa de Oro*, Madrid, 1880, in-16.

Morel-Fatio (Arn.). *Histoire monétaire de Lausanne,* 1476-1588, in-8°.

Roman (Joseph). *L'époque préhistorique et gauloise dans le département des Hautes-Alpes*, in-8°.

Schedoni di Camiazzo (le marquis). *Quirino Bigi*, 2a edizione aumentata e corretta, Pisa, 1880, in-8°.

Witte (J. de). *L'enlèvement d'Hélène ; Hélène et Ménélas à la prise de Troie*, in-4°.

Travaux.

M. Mowat demande la parole pour lire la note suivante sur le dieu cornu et accroupi des Gaulois :

« Cette note a pour objet de préciser la portée de quelques observations présentées par moi d'une manière improvisée dans la dernière séance. En venant signaler une similitude de type entre les pièces gauloises, en potin coulé, montrant un personnage assis, les jambes repliées sous lui, et la monnaie carrée, en bronze, du roi bactrien Mauès (ou

Mayès, suivant la transcription), que les numismatistes placent à l'an 125 avant l'ère chrétienne[1], et qui est par conséquent le plus ancien monument classé où cette attitude est figurée, j'ai simplement voulu faire un rapprochement intéressant et curieux, sans avoir la pensée de découvrir une influence, ni même une réminiscence orientale dans les échantillons statuaires de ce type découverts en Gaule[2], à Reims, à Saintes, à Châteauroux.

« En effet, cette posture n'appartient pas en propre aux peuples orientaux ; c'est celle que prend nécessairement toute personne assise sur le sol, sans siège exhaussé, ainsi que le font les Arabes accroupis sur des nattes ou des tapis, ainsi que nous le voyons faire aussi à nos ouvriers tailleurs installés sur leur établi.

« Or, il résulte d'un passage de Strabon[3] qui n'a pas suffisamment attiré l'attention, malgré son importance pour la question dont il s'agit, il en résulte, dis-je, que les Gaulois ne faisaient pas usage de sièges, et qu'ils avaient, par conséquent, les jambes reployées lorsqu'ils s'asseyaient : « ils couchent sur la dure et jusqu'à présent encore la plupart d'entre eux s'asseyent sur une litière de feuillage pour prendre leurs repas ». Pour être relatée en termes aussi formels, il faut que cette coutume, contrastant avec celle de peuples voisins, ait vivement frappé les étrangers qui

1. Wilson, *Antiquities and coing of Afghanistan*, 1841, p. 314, *Mayes*, n° 5. Les légendes n'ont pu être lues en entier qu'à l'aide de plusieurs exemplaires réunis : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΜΑΥΟΥ. Au milieu d'un carré de grénetis, éléphant marchant à droite. ℞ : *Rajadhirajasa Mahatasa Maasa* (en caractères bactriens). Personnage assis, de face, les jambes croisées, sur un coussin ; il regarde à gauche, et tient un sabre horizontalement devant lui ; un symbole dans l'angle supérieur de l'encadrement, à droite.

2. Voir dans la *Revue archéologique*, 1880, les planches qui accompagnent le mémoire de M. Al. Bertrand sur l'*Autel de Saintes et les Triades gauloises*.

3. Strabon, l. IV, c. IV, 3 : χαμευνοῦσι δὲ καὶ μέχρι νῦν δι πολλοί καὶ καθεζόμενοι δειπνοῦσιν ἐν στιβάσι. Diodore de Sicile (V, 29) n'est pas moins explicite : δειπνοῦσι δέ καθήμενοι πάντες οὐκ ἐπὶ θρόνων ἀλλ' ἐπὶ τῆς γῆς, ὑποστρώμασι χρώμενοι λύκων ἢ κυνῶν δέρμασι, « ils prennent leurs repas, non pas assis sur des sièges, mais accroupis sur des peaux de loups ou de chiens ».

avaient visité la Gaule. Il n'est donc point surprenant que les Gaulois aient représenté un de leurs dieux indigènes dans l'attitude qui leur était familière, et, pour avoir l'explication de ce type, il est hors de propos de recourir à des rapports lointains et problématiques avec l'Orient, quand on a sous la main un texte aussi clair, aussi décisif, je pourrais dire aussi topique, que celui de Strabon. Ce dieu est, à proprement parler, *assis à la gauloise*. J'ajoute que le portrait du dieu Cernunnos sur un bas-relief provenant de Notre-Dame de Paris, dont il ne reste que la tête et les épaules, doit être restitué conformément à cette donnée; ainsi l'exigent les proportions considérables et le dispositif de ce bas-relief comparé aux figures en pied sculptées sur les autres faces du même monument, dans des encadrements de dimensions semblables ; il serait impossible de faire tenir en entier dans un panneau de $0^{m}80$ de hauteur un personnage dont la tête mesure $0^{m}20$, en le supposant debout, ou même simplement assis sur un siège. Cette remarque qui est faite, je crois, pour la première fois, autorise à faire entrer le bas-relief en question dans le groupe des images que nous connaissons d'un dieu accroupi et cornu, à savoir les bas-reliefs de Châteauroux, de Reims et de Saintes.

« Quant au dieu cornu du bas-relief de Beaune, il est, à la différence des précédents, représenté assis sur un siège élevé, les jambes allongées ; disons, en passant, que la juxtaposition d'un dieu à trois visages apparents sur le même bas-relief suffit à établir une distinction formelle entre ces deux divinités. Je n'ai pas à m'occuper des statuettes accroupies de Velaux, parce qu'on ignore si leur tête, absente, était pourvue de l'ornement cératoïde ; la monnaie gauloise précitée, au type du personnage accroupi et dépourvu de cornes, prouve d'ailleurs que cette attitude n'était pas exclusivement réservée à Cernunnos. On peut même s'attendre à la découverte d'autres divinités indigènes, représentées dans cette pose, qui n'a rien de hiératique, puisqu'elle était dans les habitudes de la vie journalière.

« Essayons maintenant de déterminer le rôle de Cernunnos. Une inscription tracée sur une tablette enduite de cire

et conservée à Pest nous fait connaître un Jupiter Cernenus dans le sanctuaire duquel un collège tenait ses réunions, et comme il est naturel de supposer que le dieu participe au caractère funéraire du collège qui s'est placé sous sa protection, on est amené à reconnaître un Jupiter Chthonien, dans cette divinité dont le nom paraît infernal ou n'être qu'une variante du mot *cernunnos*, signifiant en gaulois « cornu ». Nos ancêtres ont donc représenté dans leur attitude habituelle le dieu dont ils se prétendaient issus et que les Romains ont identifié avec leur Pluton, ou Dis Pater : *Galli se omnes a Dite Patre prognatos praedicant*, dit César (B. G. VI, 18).

« Le culte de la divinité la plus étroitement liée, dans les croyances populaires, aux origines nationales, de celle dont quatre importants monuments ont été exhumés dans une zone géographique embrassant, de Reims à Saintes, la plus grande largeur des trois divisions de la Gaule de César, l'Aquitaine, la Celtique, la Belgique, ce culte était trop profondément enraciné pour disparaître sans laisser de traces après la christianisation. Son souvenir comme celui des Fées, les antiques *Fatae*, a dû se transmettre d'âge en âge, et par la voie orale, dans les légendes que la mythologie a léguées au moyen âge ; et puisque, dans les premiers siècles du christianisme, l'enseignement théologique représentait les démons comme n'étant autres que les dieux du paganisme, ne peut-on pas se demander si le type cornu du diable, érigé en roi de l'enfer, n'a pas été emprunté à quelque vieux souvenir populaire de l'attribut caractéristique du Pluton gaulois [1], avec lequel il a manifestement plus de

1. C'est une question qu'il n'est pas déraisonnable de poser, car on n'a pas encore expliqué pourquoi les cornes ont été données à Satan et pourquoi elles ne l'ont été qu'à une époque tardive. Ce sujet ne sera élucidé que lorsqu'au lieu de conjectures , simplement ingénieuses, on aura rassemblé et étudié tous les éléments de l'histoire du diable. Didron s'était proposé cette tâche restée inachevée, et en avait publié quelques fragments dans la *France littéraire*, t. II (1840) et t. IV (1841). Il cite, comme le plus ancien type cornu à sa connaissance, celui du ms. du duc d'Anjou, XIII[e] siècle (Bibl. nat.). De son côté, M. Alfred Maury cite celui du diptyque d'ivoire recouvrant l'Évangélistaire de Charles le Chauve (*Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 136, n. 3 ; cf. *Trésor de numismatique et de*

rapports qu'avec les Faunes, les Satyres ou le Pan de la mythologie classique ?

« Dans le panthéon gréco-romain, Pluton avait pour compagne Proserpine ; ces divinités parhèdres prennent respectivement les noms de Dis Pater et d'Aerecura sur des monuments épigraphiques qui ne ressortissent pas nécessairement à un culte gaulois, car on n'en a trouvé que quatre dans les provinces rhénanes [1] et une à Vieu (Ain) [2], tandis que la Haute-Italie en a fourni quatre [3], Rome deux [4], les provinces danubiennes trois [5], l'Afrique une [6], la Grande-Bretagne une [7]. D'ailleurs le nom d'Aerecura, ou Aericura, que naguère on regardait comme grec, et que maintenant quelques archéologues prennent pour gaulois, est en réalité de formation latine très correcte, comparable à celle des mots *aerisonus*, « qui sonne comme l'airain », *oiocurus*, « qui entretient les chemins » ; par conséquent *aericura* = *quae aera curat* signifie « gardienne des richesses métalliques, ou des trésors monnayés enfouis en terre ». C'est bien le nom qui convient à une déesse tellurique, à la parhèdre de Dis Pater = dioes pater = Πλούτων, le dieu des richesses que récèle la terre, et qui sont si expressément figurées sur le bas-relief de Reims, par le sac duquel s'échappent à profusion des pièces monnayées. Nous savons par ce bas-relief, et par celui de Paris, à la fois le type et le nom

glyptique, bas-rel. et monum. pl. 20). Dans le missel de Poitiers, fin du XIVe s. (Bibl. nat.), Satan est figuré avec des cornes et armé d'un trident ; il est attaché à l'entrée de l'enfer comme un dogue à sa niche ; c'est Pluton et Cerbère tout à la fois. Cette représentation mérite d'être particulièrement signalée. Je fais enfin remarquer que dans un grand nombre de localités, les dolmens sont désignés par la dénomination de *tables* ou *pierres du diable*. Or les dolmens sont des monuments funéraires, et leur construction nous reporte à l'époque où florissait le culte de Dis Pater.

1. Brambach, *Corp. inscr. Rhen.*, 404, 1679, 1858, 2025.
2. Allmer, *Inscr. ant. de Vienne*, III, p. 385.
3. *Corp. inscr. Lat.* V, 725, 773, 3225, 8970 *a*.
4. *Ibid.* I, 8, 8 ; VI, 142.
5. *Ibid.* III, 2197, 4395 ; *Eph. epig.* II, p. 302, n° 372.
6. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, 2579.
7. *Corp. inscr. Lat.* VII, 250.

— Cernunnos — du dieu gaulois assimilé au Dis Pater romain. Quant à sa parhèdre, si nous ignorons son nom indigène, du moins nous pouvons nous flatter de savoir quel type les Gaulois lui prêtaient. Je crois le reconnaître dans la statuette de divinité féminine cornue et accroupie, découverte à Besançon [1]. Elle tient une patère (ou un fruit rond) et une corne d'abondance, attributs qui caractérisent Proserpine sur quelques monuments figurés. La présence des cornes complète l'identification de cette figurine avec l'Aerecura ou Proserpine romaine, puisqu'elle établit entre elle et le Dis-Pater ou Cernunnos le rapport le plus étroit.

« La figurine de Besançon, malheureusement perdue, n'est pas le seul exemple d'un type de divinité féminine cornue ; je suis en mesure d'en citer un autre qui mériterait toute l'attention des archéologues, si l'on pouvait compter sur la fidélité de la description que Bruand [2] nous en a laissée. Je veux parler de la mosaïque d'Estavaye (Jura) ; on y voit, ou plutôt on y voyait, prétend-il, au centre, un lion marchant à gauche et tenant dans sa gueule une tête de bélier ruisselante de sang ; à chacun des quatre côtés, le buste nu d'un personnage orné d'une vaste ramure ; ces quatre bustes sont alternativement barbus et imberbes, masculins et féminins ; dans chacun des coins, un médaillon renfermant le buste d'une des Quatre Saisons ; le reste de la composition est rempli par huit centaures et autant de griffons. Dans les personnages ornés de ramures, on pourrait voir Cernunnos et sa compagne ; mais je dois dire qu'il y a désaccord en ce qui concerne le détail le plus important ; au lieu de ramure, un autre auteur, Chevalier, donne aux bustes masculins des ailes étendues, et des couronnes de laurier aux bustes féminins. La mosaïque d'Estavaye n'en doit pas moins être mentionnée, ne fût-ce que pour mémoire, à propos des types cornus de divinités gauloises.

« Il ne me reste qu'un mot à dire sur la signification de

1. Dom Martin, *Religion des Gaulois*, II, p. 185.

2. Bruand, *Dissertation sur une mosaïque découverte près de la ville de Poligny*, pl. I.

cet attribut. Dans l'antiquité, la corne a été généralement regardée comme un signe de puissance, mais elle est devenue aussi le symbole de l'abondance et de la richesse, sous la forme de la *Cornu copiae*, mise dans la main des divinités féminines bienfaisantes ; à ce double titre, les Gaulois en ont fait l'ornement de Dis Pater, le père des richesses, et ont complété cette symbolisation en lui mettant sur les genoux le sac aux écus. »

Une discussion s'engage à la suite de cette communication. M. Gaidoz objecte à M. Mowat que, si le type cornu du diable dérivait du dieu cornu Cernunnos, ce type ne devrait se rencontrer que dans les pays autrefois celtiques. Or il se rencontre ailleurs encore.

M. Bertrand fait connaître qu'il a consulté sur cette question notre regretté confrère, M. l'abbé Martigny, et que celui-ci lui a répondu que dans ses études sur les antiquités chrétiennes il n'avait pas rencontré de monument représentant le diable cornu avant le moyen âge.

M. Mowat indique un monument qui existe à Pesth où est figuré le dieu Sylvain avec des cornes. MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, de Montaiglon, Rayet, pensent qu'en effet il ne faut pas chercher le type du diable tel qu'on l'a représenté au moyen âge ailleurs que dans les figures antiques de Satyres, de Sylvains et de Pans. M. l'abbé Duchesne ajoute que les cornes ne sont pas le seul attribut dont on ait à chercher l'origine si on compare les images du diable à des types plus anciens. Dans les premières légendes où on le voit apparaître, il semble qu'on ait imaginé une bête très laide pourvue d'une queue et de pattes aussi bien que de cornes.

M. Mowat insiste sur le caractère funéraire du dieu Cernunnos, par lequel il se rapproche du diable, souverain des enfers. Ce rapprochement n'est pas admis par M. Bertrand, qui fait observer que l'on ne saurait reconnaître un caractère infernal dans tous les monuments qu'on a cités du dieu gaulois accroupi et cornu. Il pense plutôt que les Romains ne l'ont assimilé à aucun de leurs dieux précisément à cause de ses attributs singuliers.

M. Guérin demande si le nom de Cernunnos n'est pas à rapprocher du latin *cornu* et du grec κέρας et ne signifie pas simplement le dieu qui porte des cornes. M. Gaidoz fait remarquer que Cernunnos, qui signifie littéralement « le cornu » en gaulois, n'est évidemment pas le nom propre du dieu, mais un surnom provoqué par le fait qu'on l'a représenté dans certains cas avec l'attribut des cornes, et que ce surnom est entré en usage en place du nom même pour désigner ce type spécial du dieu.

Passant à une autre question, M. Mowat rappelle qu'à une précédente séance il a eu l'occasion de parler d'une figure de Mercure du Musée d'Amiens que le catalogue de ce musée signale comme tenant un poisson. Il en a reçu depuis une photographie qu'il présente à la Société. L'animal assez mal déterminé, tenu par le dieu, lui paraît être un oiseau.

M. Prost fait la seconde lecture de son mémoire relatif à la déesse Mogontia; il est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. Poinssot, qui a présenté récemment à la Compagnie les belles reproductions des mosaïques de l'Oued-Athménia, est en ce moment en Algérie, chargé d'une mission par le ministre de l'instruction publique. Il m'a écrit d'Alger, le 24 octobre dernier, pour me prier de communiquer à la Société des antiquaires une intéressante découverte qu'il vient de faire à Affreville. Voici le passage de sa lettre relatif à cette découverte :

« A Affreville on m'a fait voir un fragment du fronton « d'un temple trouvé quelque temps auparavant par un can- « tonnier qui plantait un arbre au milieu du village. Dans « le même trou on a extrait un fragment d'architrave d'un « travail très curieux, un morceau de colonne et une ins- « cription qui n'avait encore été lue par personne. C'est une « dédicace à Sérapis. Elle me paraît d'autant plus intéres- « sante, qu'à part l'inscription copiée par l'abbé Bargès à

« Aïn-Temouchent qui n'a pas été retrouvée et dont on a « même contesté l'existence, on ne connaît aucune trace du « culte des divinités égyptiennes en Algérie. L'endroit où « cette trouvaille a été faite n'a point encore été fouillé, « mais tout autour, à 100 mètres de distance, les déblais « que la construction du village a rendus nécessaires ont « mis au jour les vestiges de constructions importantes. »

« L'inscription est malheureusement brisée à droite et en bas. Les caractères ont de 0m05 à 0m06 de hauteur.

PRO·SALVT*e.et.incolumitate*
////////////// . . . . .
SERAPI·SAN*cto* . . . .
Q·CAECIL*ius* . . . .
TEMPORI*bus*? . . . .
. . . .

« Le nom de l'empereur qui se trouvait à la seconde ligne a été martelé ; aucun indice ne permet de le rétablir.

« Affreville est aujourd'hui une des stations de la voie ferrée d'Alger à Oran ; cette localité est située à peu de distance de Milianah, dans la vallée du Chéliff. On a cru y reconnaître l'emplacement de la ville antique de *Zuccabar*, ou mieux *Zuccabaris*, mentionnée par Ptolémée [1], Pline [2] et Ammien Marcellin [3] et dont le nom a été relevé sur une borne milliaire d'Aurélien [4]. Les inscriptions recueillies sur ce point ont été publiées par M. Léon Renier [5]. Depuis l'apparition du recueil des *Inscriptions d'Algérie*, les nouvelles découvertes faites en cet endroit ont été enregistrées dans la Revue africaine [6]. M. Berbrugger a même consacré un article spécial à la description de ces ruines [7].

1. Ptolémée, IV, 2, 20, Ζουχάββαρι.
2. Pline, H. N. V, 20, *Succabar*.
3. Ammien Marcellin, XXIX, V, *municipium Sugabarritanum*.
4. Renier, I. A, nº 3691.
5. I. A., nºs 3691 à 3693.
6. *Rev. afric.* II, 67 ; III, 150, 229, 309 ; XII, 326.
7. *Ruines du marabout de Sidi Abd-el-Kader sous Milianah* (dans la *Rev. afric.*, VIII, 454 et suiv.; cf. IX, 44, 109).

« Il n'est pas étonnant de trouver à Affreville une mention du dieu Sarapis dont le culte était répandu dans tout le monde romain à l'époque impériale. A défaut même de cette extension, dont les preuves sont faciles à produire, le voisinage de Cherchell permettrait d'expliquer le fait. On sait que Juba II, roi de Mauritanie, avait épousé la fille de Cléopâtre et que les rapports de l'Egypte avec la Mauritanie étaient fréquents dès la plus haute antiquité. On a retrouvé à Cherchell le fragment d'une statue de Touthmès Ier et de plusieurs scarabées [1]. Les témoignages des relations qui existaient entre les deux pays se lisent même sur les pierres sépulcrales romaines dont quelques-unes contiennent des noms tout à fait égyptiens. Quant au dieu Sarapis, un autre monument de son culte a été découvert dans le sud de la Numidie, à Tebessa, l'antique *Theveste* [2]. En outre, un de nos confrères, M. Pricot de Sainte-Marie, a recueilli lui-même à Carthage plusieurs inscriptions votives en l'honneur du même dieu. Ces textes, qui appartiennent à l'Afrique romaine, sont d'un intérêt incontestable et méritent d'être publiés. Il me semble utile de les faire connaître et de les rapprocher du texte que m'a envoyé M. Poinssot.

« *Carthage*. — Sur une colonne en marbre, dont la partie supérieure est brisée. Elle mesure 0m50 de hauteur; son diamètre à la partie supérieure est de 0m17. — Aujourd'hui au musée d'Alger; mission Pricot de Sainte-Marie :

ΔΙΙΗΛΙωΙΜЄΓΑΛωΙ
CΑΡΑΠΙΔΙ·ΚΑΙΤΟΙC·
CΥΝΝΑΟΙC·ΘЄΟΙC·
ΤΙΤΟC·ΟΥΑΛЄΡΙΟC
ΑΛЄΞΑΝΔΡΟC·
CΥΝΤΟΙC·ΙΔΙΟΙC·
·ΑΝЄΘΗΚЄΝ
·ЄΠΑΓΑΘω·

1. Green, *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, II, p. 38 ; Lenormant, *ibid.*, p. 46.
2. Renier, I. A., n° 3095.

Διὶ Ἡλίῳ μεγάλῳ Σαράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς Τίτος Οὐαλέριος Ἀλέξανδρος σὺν τοῖς ἰδίοις ἀνέθηκεν ἐπ'ἀγαθῷ.

« Il est inutile de s'étendre ici sur les titres donnés à Sarapis, *Jupiter Soleil Sarapis*. Cette réunion de noms attribués à une même divinité se rencontre souvent dans les monuments latins et grecs à partir du règne de Trajan. Quant à la formule complète de la dédicace Διὶ Ἡλιῳ μεγάλῳ Σαράπιδι καὶ τοις συννάοις θεοῖς, on la retrouve dans plusieurs inscriptions qui paraissent remonter presque toutes au IIIe siècle de notre ère, époque à laquelle les cultes étrangers avaient pris racine dans tout l'empire[1]. Ces inscriptions proviennent surtout de l'Egypte[2] et de l'Italie. Plusieurs ont été découvertes à Rome[3] : l'une d'elles, au moins, est également gravée sur une colonne de marbre. Une autre a été relevée à Préneste[4]. Enfin il existe à Aix-en-Provence une colonne de marbre ayant appartenu à Peiresc et qu'on suppose avoir été apportée d'Ostie : elle contient également cette formule[5]. Quant à la dédicace, *Jovi Soli optimo maximo Sarapidi et omnibus diis*, qui se retrouve sur un texte de l'île de Crète, ou *Jovi optimo maximo Soli Sarapidi* qui se lit sur une inscription de Rome[6], c'est pour ainsi dire la transcription latine de la formule grecque.

« L'expression καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς a été expliquée par Letronne[7]. Il a rappelé que les temples de l'Égypte étaient ordinairement consacrés à une divinité principale qui donnait son nom à l'*hieron* tout entier. Mais, après cette divinité, on en honorait d'autres dans ces temples; ce sont celles qui sont désignées par ces mots καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς.

« Le nom du dédicant, Οὐαλέριος Ἀλέξανδρος, se retrouve

1. Le culte Alexandrin d'Isis et de Sérapis était répandu sur les côtes de la Méditerranée bien avant cette époque.

2. Du temple du Djebel-Fateereh (C. I. G. n° 4713 *f*) ; des ruines de Berenice (C. I. G. n° 4842 *a*) ; ex incerto loco (C. I. G. n° 4962).

3. C. I. G., nos 5996, 5997, 5999.

4. Ibid., n° 5998.

5. Ibid., n° 6000.

6. C. I. L., t. V, n° 3 ; t. VI, n° 402.

7. *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte*, t. I, p. 18.

dans un texte d'Ancyre[1]. Sans vouloir conclure de ce rapprochement que les deux inscriptions, celle de Carthage et celle d'Ancyre, mentionnent le même personnage, je dois faire remarquer que la formule initiale de la dédicace de Carthage a été également retrouvée en Galatie et précisément sur un texte d'Ancyre[2].

« Quant à l'expression ἐπ'ἀγαθῷ, on l'observe très fréquemment à la dernière ligne des textes votifs en Egypte, surtout quand ces textes se rapportent au dieu Sarapis[3].

« *Carthage.* — Sur une autre petite colonne en marbre, brisée en haut et en bas. La hauteur du fragment est de 0m13. Le diamètre de la colonne, à la partie supérieure, est de 0m12. — Aujourd'hui au musée d'Alger ; mission Pricot de Sainte-Marie :

...ΩΝ...
CYNTOIC
IΔIOIC
ANЄΘHKEN
. . . .

« A la dernière ligne, il y a un Є lunaire et un E carré dans le même mot. — Ce fragment appartient évidemment à un texte analogue au précédent ; c'était aussi une inscription en l'honneur de Sarapis qui ne différait de la première que par le nom du dédicant.

« *Carthage.* — Sur la face d'un pilier en marbre blanc, qui est amorti à la partie supérieure par une console retournée, au-dessus de laquelle on voit les restes d'un pied humain de grandeur naturelle (débris d'une statue). — Aujourd'hui au musée d'Alger ; mission Pricot de Sainte-Marie :

SARAPIDI
NEPTVNO

1. C. I. G., n° 4020.
2. Ibid., n° 4042.
3. Ibid., nos 4684, *a*, *b*, *c*; 4767, 4938, 4980, etc.

AVG·SACR
P·AVRELIĪ
PASINICS
CVM·SVIS·
S·P·P·D·D·

Sarapidi, Neptuno Aug(usto) sacr(um). P(ublius) Aurelius Pasinic(u)s cum suis s(ua) p(ecunia) p(osuit), d(e)d(icavit).

« Le gentilicium *Aurelius* a été mis au pluriel parce que l'offrande a été faite par plusieurs membres de la famille, dont un seul, *Pasinicus*, est nommé ; les autres sont désignés par l'expression *cum suis*. Je ne vois pas comment on pourrait expliquer autrement le pluriel *Aurelii*.

« Dans une inscription de la Pannonie inférieure, Sérapis est également identifié avec Neptune [1].

« *Carthage*. — Sur un petit autel carré, en marbre blanc. La face antérieure est entourée de moulures. La partie supérieure portait une statuette. Hauteur, $0^{m}26$; largeur, $0^{m}17$. — Aujourd'hui au musée d'Alger ; mission Pricot de Sainte-Marie :

SARAPIDI·
DEO MAXIMO
TI·CL·SARAPICVS
SACERDOSCVM·SV
IS·DONVM·DEDIT
D·D·

Sarapidi deo maximo, Ti(berius) Cl(audius) Sarapicus, sacerdos, cum suis donum dedit, d(e)d(icavit).

« Ces quatre inscriptions ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence d'un temple de Sarapis, à Carthage. La dernière mentionne un prêtre, dont le surnom *Sarapicus* est formé sur le nom même de la divinité [2].

1. C. I. L., t. III, n° 3637.

2. Cf. le surnom *Osirinus* qui se trouve dans un texte funéraire de Nîmes (Germer-Durand, *Découvertes archéol. faites à Nîmes et dans le Gard, en* 1872,

« M. Pricot de Sainte-Marie a également envoyé au musée d'Alger deux fragments trouvés à Carthage et dont voici les copies :

« Sur une dalle de marbre blanc, brisée en haut et à droite.

C·V·PRAEF·VRB*i*. . . .
ARRIANVS·V·E. . . .
·F·F·P·P·OBMERI*ta* . . .

« Ce fragment, trouvé sur le flanc de la colline de Byrsa, a été déjà publié par Beulé[1].

« Sur un autre fragment de marbre

s a c R V M
...*min* ERVAE·POSVIT·ARAM·MAR*moream*

Séance du 15 Décembre.

Présidence de M. Ed. Aubert, président.

Ouvrages offerts :

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e série, t. II, 1878-1879, in-8°.

Courajod (L.). *Observations sur deux dessins attribués à Raphaël et conservés à l'académie des beaux-arts de Venise*, in-8°.

— *Une œuvre inédite de Jean Bullant ou de son école*, in-8°.

— *Les chandeliers de la chapelle du château d'Ecouen*, *au musée du Louvre*, in-8°.

— *La cheminée de la salle des Caryatides au Musée du Louvre*, in-8°.

Germer-Durand (Fr.). *La porte d'Arles et le château royal de Nîmes*, in-4°.

p. 42), et *Serapiacus* qui se lit sur une inscription de Rome (C. I. L., t. VI, n° 406), sur une inscription de Brescia, C. I. L., t. V, n° 4662,... etc.

1. *Fouilles à Carthage*, p. 38, note 4.

— *Enceintes successives de Nîmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*, in-18.

MAXE-WERLY (L.). *Etude sur les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur*, in-8°.

SAINT-PAUL (Anthyme). *L'archéologie nationale au salon de* 1876, in-8°.

— *Annuaire de l'archéologie française*, 1878, 1879, 1880, 3 vol., in-18.

— *Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne*, 2e édit. in-8°.

— *De la forme des clochers*, in-8°.

— *L'église du vœu national*, in-8°.

— *De la position des clochers*, in-8°.

— *Simple mémoire sur l'origine du style ogival*, in-8°.

Correspondance.

M. Girbal adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants étrangers.

M. Anthyme Saint-Paul, présenté par MM. de Barthélemy et Courajod, pose sa candidature au titre d'associé correspondant étranger ; le président désigne MM. Héron de Villefosse, Mowat et Gaidoz pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Bertrand lit, au nom de la commission chargée d'examiner les titres fournis à l'appui de la candidature de M. Germer-Durand, un rapport favorable ; on passe au scrutin, et, M. Germer-Durand ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président le proclame associé correspondant national à Mende (Lozère).

M. Quicherat communique à la Société de la part de M. Guigue, associé correspondant à Lyon, deux inscriptions dont la découverte est toute récente.

L'une est gravée sur une pierre qui avait été employée

dans la construction de la muraille romaine d'Anse en Beaujolais, l'antique *Asa Paulini* de l'Itinéraire. C'est une épitaphe en tête de laquelle est gravée une ascia. Le texte est des plus succincts :

D M
CRISPINIAE
MATERNAE

L'autre inscription a l'air d'être aussi une épitaphe, mais d'une époque toute différente. Elle est en lettres capitales appuyées sur une réglure qui n'est pas également apparente à toutes les lignes. La forme des caractères a quelque chose de rustique, mais non par le fait de la gravure, qui a été exécutée avec soin. Les traverses terminales, aux lettres qui en ont, sont franchement cunéiformes. Ces divers indices semblent accuser un ouvrage du VIIe ou du VIIIe siècle. Le texte, incomplet (on n'a que le commencement des lignes), ne permet de reconnaître que le nom propre *Taurinus* au génitif. Il est impossible avec les mots qui suivent celui-là de restituer aucune des formules usitées sur les tombeaux.

Ce fragment est en marbre blanc, de 20 centimètres à peu près de haut et de large, et de 6 d'épaisseur. Il provient d'une fouille faite pour la construction d'un égout dans la rue de Trion, quartier de Saint-Irénée, à Lyon. Il a été présenté et remis à M. Guigue par M. Grisard, inspecteur des travaux.

HOCCONTEN	hoc conten...
TAVRINIMEI	taurini me...
LARISINHO	laris inho...
IAMRELEG	jam releg...
TENVIS	tenuis...

M. Bertrand donne lecture d'un passage contenu dans une lettre qui lui a été adressée le 20 juillet 1880 par le chanoine Martigny :

« Il est très remarquable que l'image du diable et les représentations de l'Enfer semblent totalement étrangères

aux premiers chrétiens. Les sujets figurés sur leurs monuments de toute classe ne rappellent, en général, que des idées consolantes, puisées à la source des livres saints, du Nouveau Testament en particulier. Au moyen âge, au contraire, les écrivains mystiques et légendaires, pour jeter la terreur dans une société troublée où les véritables principes du christianisme s'étaient altérés, s'appliquèrent à frapper les esprits grossiers par toute sorte d'images effrayantes. Les représentations que les artistes plaçaient sous les yeux des fidèles durent naturellement s'inspirer de leurs écrits et, une fois engagés dans cette voie, ils ne tardèrent pas à dépasser leurs modèles. »

M. Bertrand annonce ensuite qu'il y a, au Musée de Saint-Germain, une petite figure antique, provenant de l'île de Chypre, qui peut être ajoutée à la liste de celles qui représentent des divinités tenant un sac d'où s'échappent des pièces de monnaie.

M. Heuzey, à propos de la question discutée dans la séance précédente à laquelle il n'a pu assister, signale une église byzantine dans laquelle il a remarqué des peintures représentant des peines de l'enfer ; les diables y sont figurés avec des corps d'hommes, des ailes et des têtes analogues à celles des crocodiles.

M. Mowat dit qu'après avoir consulté les ouvrages de Didron et de Viollet-Leduc, il lui a semblé que le type du génie du mal n'avait pas toujours été conforme à la tradition acceptée par l'Église ; l'attribut des cornes est relativement moderne dans ces représentations. Il se croit autorisé à conclure qu'à côté du type reçu il s'est formé une légende populaire complètement différente : c'est celle qu'ont suivie les artistes, et il pense pouvoir la rattacher aux images de l'ancien dieu cornu des Gaulois.

M. Quicherat répond que les images du dieu cornu ne nous sont connues que par des monuments récemment exhumés du sol ou retirés de constructions antiques où les pierres dont ils sont faits auraient été employées comme matériaux ; les gens du moyen âge ne les ont donc pas eus sous les yeux. Il n'admet pas que le souvenir ait pu en être

conservé par la tradition ; cette conjecture ne serait admissible que si l'on en retrouvait un témoignage dans quelques auteurs du IXe ou du Xe siècle. M. Quicherat termine en faisant remarquer que les pieds de bouc qui appartiennent à la représentation du diable ne se retrouvent pas dans les images de Cernunnos.

M. Héron de Villefosse présente une stèle votive africaine qui a été récemment offerte au Musée du Louvre par M. Charles Fichot. Elle provient du cabinet de M. le commandant de la Mare ; elle a été découverte à Timgad (l'antique Thamugas), au nord de l'Aurès. L'inscription qu'elle porte a été publiée par M. Léon Renier, sous le nº 1543 de ses *Inscriptions de l'Algérie*. M. Fichot a recueilli ce curieux monument au milieu des gravois dans le jardin d'une maison de la rue du Val-de-Grâce, et, d'après les indications qui lui avaient été fournies, il le croyait de provenance parisienne. Heureusement la mention exacte de son origine a été enregistrée dans la savante publication de M. Léon Renier. A la partie supérieure de cette stèle on remarque un bas-relief fort curieux ; c'est une figure de Saturne bien caractérisé par le voile qui couvre sa tête et la harpé qu'il tient à la main, mais l'attitude du dieu est absolument nouvelle ; il est représenté couché et endormi entre les bustes du Soleil et de la Lune. M. François Lenormant, qui vient de publier dans la *Gazette archéologique* cette importante représentation, y reconnaît l'expression plastique d'une donnée capitale dans les religions sémitiques, celle du sommeil hivernal du dieu solaire qui se reproduit périodiquement chaque année.

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau le moulage d'un petit autel en pierre portant une inscription dédiée à Dis Pater. Le président l'invite à donner une notice qui sera insérée dans le prochain *Bulletin*.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1880.

ERRATA.

P. 39, *l.* 12, *au lieu de* faibles, *lisez* faciles.
— 48, *l.* 11, *au lieu de* Delacroix, *lisez* de la Croix.
— 51, *l.* 19, *au lieu de* corpusculus, *lisez* carpusculus.
— 59, *l.* 16 et 17, *au lieu de* man, *lisez* max (5 fois).
— 63, *l.* 12, *au lieu de* Melgarth, *lisez* Melquarth.
— 69, *l.* 18, *au lieu de* l'esclave, *lisez* l'affranchi.
— 74, *dernière ligne*, *au lieu de* IV, *lisez* VI.
— 78, *l.* 30, *au lieu de* LAPIE·SDRTATAM *lisez* LAPIDE·STRATAM.
— 79, *l.* 4, *au lieu de* faedo, *lisez* foeda.
— 80, *l.* 20, *au lieu de* DV*umv*IRALICIUS, *lisez* DV*umv*IRALICIVS.
— 100, *l.* 4, *au lieu de* Rennes, *lisez* Rome.
— 106, *l.* 3, *au lieu de* VOSEGVS, *lisez* VOSEGO.
— — *l.* 6, *au lieu de* V.S.L.L., *lisez* V·S·L·L·.
— 115, *l.* 21, *au lieu de* de Brégny, *lisez* de Régny.
— 184, *l.* 22, *au lieu de* extérieure, *lisez* inférieure.
— 185, *l.* 20, *au lieu de* MINATI APPOLLAE, *lisez* MINATIAE POLLAE.
— — la note qui est au bas de la page devient inutile.
— 216, *l.* 7, *au lieu de* Paris, *lisez* Pavie.
— 224, *l.* 20, *au lieu de* Bariéges, *lisez* Baziège.
— 263, *l.* 20, *au lieu de* Allonville, *lisez* Alincourt.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.


UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 073524107